T T
Ft God
944·028
Ang/Esp
31365

00031365

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

Digitized with financial assistance from

HT Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 28 December, 2018

L'ESPRIT
DE LA LIGUE.

TOME TROISIEME.

L'ESPRIT
DE LA LIGUE,

OU

HISTOIRE POLITIQUE
DES TROUBLES DE FRANCE,

PENDANT LES XVI ET XVIIme SIECLES,

PAR M. ANQUETIL.

CINQUIEME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE.

TOME TROISIEME.

TTg 3 31365

A PARIS,

CHEZ H. NICOLLE, à la Librairie Stéréotype, rue des Petits-Augustins, N.° 15.

1808.

Fr 744.028
R.C. Anglesp.
744.033 31365

L'ESPRIT
DE LA LIGUE,
OU
HISTOIRE POLITIQUE
DES TROUBLES DE FRANCE,
PENDANT LES XVI.e ET XVII.e SIECLES.

LIVRE SIXIEME.

Ceux qui ne connoissent Paris que par la police exacte qui s'y exerce de nos jours, sont étonnés que dans le sein d'une ville habitée par le roi lui-même, sous ses yeux et sous ceux de ses ministres, il ait pu se former une faction assez forte pour le chasser de sa capitale; mais Paris n'étoit pas alors gouverné comme il l'est aujourd'hui (1).

(1) De la Mare, histoire de la police.

La populace est à la vérité toujours la même, grossiere, féroce, aisée à séduire, prompte à s'émouvoir, et ne connoissant pas de frein quand elle est une fois livrée à sa fougue; mais une main habile dirige et tempere l'impétuosité de ses mouvemens. L'œil de la vigilance est ouvert sur les actions et sur les paroles, non pour gêner le citoyen, mais pour assurer sa tranquillité contre les ténébreuses manœuvres de la rebellion et du libertinage: rien n'est négligé; une rumeur est suivie jusqu'à sa source, un éclat arrêté dans son principe: nul asile pour le brouillon obscur qui rampe dans les ténebres, nulle ressource pour le séditieux hardi qui brave l'autorité. Des soldats, assujettis eux-mêmes à une discipline sévere, en imposent à la multitude par leur nombre, le fréquent retour des patrouilles, et la facilité de la correspondance: ainsi la sûreté est établie dans les sociétés, la subordination dans les familles: un peuple immense vit dans la paix et l'abondance, redevable de son bonheur aux soins pénibles du magistrat, qui exerce, sous les yeux du prince, ce ministere de confiance.

Les ressorts de ce gouvernement reçoivent leur premiere impulsion de la

puissance royale, au lieu qu'autrefois le corps municipal étoit seul arbitre des résolutions et dépositaire des forces. Paris avoit alors des murailles flanquées de grosses tours, des portes qui se fermoient exactement, et les échevins en gardoient les clefs. La bourgeoisie étoit enrégimentée; elle élisoit ses capitaines, et se formoit, par de fréquens exercices, au maniement des armes. Il y avoit aux coins des rues de grosses chaînes scellées, qu'on tendoit à la premiere alarme, pour fermer les quartiers : on faisoit dans toutes les maisons des saillies, qui les rendoient plus propres à l'attaque et à la défense; enfin le peuple avoit ses bannières, des places d'assemblées fixées, des mots de ralliement, il ne falloit qu'un coup de tambour pour mettre sous les armes une multitude de soldats, peu aguerris à la vérité, mais redoutables par leur nombre.

La ville étoit distribuée en seize quartiers. Comme dans ce temps de fermentation chacun se voyoit chargé des affaires de l'état, il s'étoit établi dans chaque quartier une espece de conseil, où l'on traitoit des intérêts de la sainte-union : le chef de l'assemblée alloit ensuite rapporter au conseil général de la ligue le résultat de la délibération, les vues, les projets, la disposition des esprits, l'état

des forces, et en recevoit les ordres nécessaires au soutien de la cause commune.

On présume bien que ce chef n'étoit pas un des moins ardens du conseil. Les propositions que chacun des seize chefs portoit au conseil général, productions d'imaginations échauffées, étoient quelquefois jugées si déplacées, si téméraires, qu'on les rejetoit. Selon l'ordinaire des caracteres emportés et dominans, ils ne manquoient pas d'être vivement piqués de l'improbation : ils murmuroient, ils se communiquoient leur mécontentement, et comme ils avoient les mêmes prétentions à soutenir, ils s'accoutumerent à s'assembler. Ainsi se forma le fameux *conseil des Seize.*

C'étoient seize forcenés, qui, une fois frappés d'une idée, ne connoissoient plus ni autorité ni raisons : quelques-uns se trompoient de bonne foi. Moins coupables, mais aussi dangereux, ils croyoient fermement que Henri III en vouloit à la religion catholique : c'étoit le point d'où ils partoient dans toutes leurs délibérations ; ils s'entêtoient de la certitude de ce prétendu dessein du roi, et travailloient ensuite à en convaincre les conseils des quartiers, ajoutant à l'accusation ce principe, *que tout étoit permis*

pour défendre la religion ainsi menacée. Les Seize trouvoient dans les assemblées des quartiers des gens aussi animés qu'eux, que le fanatisme remuoit aussi puissamment, et qui enfantoient des projets : ils les communiquoient à leur chef ; celui-ci en faisoit part au conseil des Seize, qui se trouvoient ainsi enflammés à leur tour par l'enthousiasme qu'ils avoient eux-mêmes inspiré.

Ce ne peut guere être que cette circulation de séduction, rendue plus vive par la crainte du châtiment des anciens attentats, et aussi la haine toujours plus animée de la duchesse de Montpensier, qui ait occasionné le fameux complot des *barricades*.

Pendant que tout étoit calme, et que le roi, loin de rejeter la requête de Nanci, faisoit espérer une réponse favorable, sans nouveau prétexte, il vient dans l'esprit des ligueurs de se saisir de sa personne. Ils méditent d'abord d'exécuter leur dessein pendant les réjouissances du carnaval : ce coup manqué, parce que Poulain en donne avis, les Seize font le dénombrement de leurs forces ; il se trouve vingt mille hommes capables de porter les armes. Avec ces troupes, ils prennent la résolution d'attaquer le Louvre même, de faire, main-

basse sur les gardes, d'arrêter Henri, et d'égorger toutes les personnes suspectes, courtisans ou ministres : encore averti par Poulain, le roi fait porter en plein jour des armes dans le Louvre, et mande quatre mille Suisses pour renforcer sa garde. A cette nouvelle, le duc de Guise, qui s'étoit avancé jusqu'à quatre lieues de Paris, retourne à Soissons.

Ainsi abandonnés, les Seize frémissent à la vue des supplices que la vengeance du roi leur prépare; ils s'imaginent déjà être traînés au gibet: un désespoir affreux s'empare de cette troupe, auparavant si audacieuse; ils envoient au duc de Guise députés sur députés; ils lui écrivent qu'ils vont tout abandonner, s'il ne vole à leur secours. Dans ce moment il ne falloit, de la part de Henri, qu'un coup d'autorité pour dissiper toute la faction; mais persuadé apparemment qu'elle seroit toujours peu redoutable en l'absence du chef, il envoie Bellievre, un de ses ministres, lui porter défense de venir à Paris.

Pendant le voyage de Bellievre, la duchesse de Montpensier se présente au roi : elle se jette à ses pieds, le conjure avec larmes de permettre à son frere de venir se justifier des crimes qu'on lui impute; et en même-temps qu'elle tranquillise Henri par ces démarches sou-

mises, elle lui dresse une embuscade, et aposte dans le fauhourg Saint-Antoine des troupes, qui devoient l'enlever lorsqu'il reviendroit de Vincennes, peu accompagné. Elle auroit réussi, sans le fidele Poulain, qui avertit encore. Le roi se fit escorter par une garde plus nombreuse.

Les opinions étoient fort diverses à la cour, sur la nécessité du voyage du duc de Guise : plusieurs présumoient que sa présence pourroit accommoder les affaires, en forçant Henri de suspendre, par crainte ou par égards, les éclats de la vengeance qu'il méditoit. C'étoit peut-être l'idée de la reine mere lorsqu'elle dit à Bellievre, chargé d'arrêter la marche du duc de Guise : *S'il ne vient, le roi est si en colère, qu'un monde de gens d'importance sont perdus* (1).

Cette contrariété de sentimens, dans des personnes qui n'auroient dû en avoir qu'un avec le roi, rendoit moins hardis ceux qu'il chargeoit de ses ordres. Il paroît que Bellievre n'osa signifier au duc de Guise la défense absolue de venir à Paris, dans la crainte d'être sacrifié ensuite. Au lieu d'être sourd à toutes les objections, comme le portoit sa commission, il écouta les raisons du duc, et se

(1) Mém. de Nevers, tome I, p. 164. — Matthieu, liv. VIII, p. 545.

chargea de les faire valoir. Celui-ci donna en attendant quelques paroles ambiguës. Bellievre de retour reçut ordre positif de défendre au duc d'approcher. Le courrier chargé de cette défense ne put partir, faute de vingt-cinq écus qui ne se trouverent point au trésor. Une lettre si importante fut mise à la poste ordinaire. Guise fit semblant de ne l'avoir pas reçue, et se mit en marche par des routes détournées; de sorte que tous ceux qui furent envoyés au devant de lui pour le faire retourner, le manquerent.

Il entra dans Paris par la porte Saint-Denis, le lundi neuf mai, sur le midi, accompagné seulement de sept personnes, tant maîtres que valets; « mais, *dit Davila*, » *qui a rapporté toutes les circonstances de cet événement, d'après son frere, témoin oculaire*, comme une » pelote de neige s'augmente en roulant, » et devient bientôt aussi grosse que la » montagne d'où elle s'est détachée; de » même, au premier bruit de son arrivée, les Parisiens quitterent leurs maisons pour le suivre; et en un moment » la foule s'accrut de maniere qu'avant » que d'être au milieu de la ville, il avoit » déjà plus de trente mille personnes » autour de lui ».

Le peuple paroissoit ivre de joie. Jamais

il n'avoit crié d'aussi bon cœur *Vive le roi*, qu'il cria cette fois *Vive Guise*. Les démonstrations de contentement et d'allégresse publique ne peuvent aller plus loin : les uns le saluoient et le combloient tout haut de bénédictions, le nommant *le libérateur et le sauveur de la patrie:* les autres, ne pouvant s'approcher, tendoient vers lui les mains en s'humiliant, comme s'il eût été une divinité. On en vit fléchir les genoux, baiser le bas de ses habits, lui faire toucher leurs chapelets et s'en frotter ensuite les yeux. De toutes les fenêtres, les dames jetoient devant lui des rameaux, et le couvroient de fleurs. Pour lui, tranquille et serein, il disoit des choses gracieuses à ceux qui étoient le plus près de lui, faisoit aux plus éloignés signe de la main, saluoit aux fenêtres, d'un visage riant, et marchoit tête nue au petit pas, au milieu de cette multitude.

Avec ce cortége, plus flatteur que l'éclat d'un triomphe préparé, le duc de Guise alla descendre à l'hôtel de Soissons, près de Saint-Eustache, où demeuroit la reine mere. Elle changea de couleur en le voyant, et fut saisie d'un tremblement qui se fit remarquer; puis, se remettant, elle lui dit *qu'elle auroit voulu qu'il ne fût pas venu à Paris dans ces circons-*

tances. Il répondit, sans se déconcerter, *que l'envie de se justifier auprès du roi ne lui avoit pas permis de différer;* et changeant de propos, il aborda les dames de la cour, leur fit des complimens, et lia conversation avec elles. Pendant ce temps, la reine envoya Davila dire au roi que le duc de Guise étoit arrivé, et qu'elle alloit le lui mener.

Ils se mirent en chemin : elle portée dans sa chaise, lui à pied, s'entretenant avec elle, parlant à l'un, caressant l'autre, saluant tout le monde, jusqu'aux gardes. Il les trouva doublés en arrivant au Louvre, les Suisses étoient en haie, les archers dans les salles, et une foule de gentilshommes rangés dans les chambres qu'il falloit traverser. L'air morne avec lequel on recevoit ses politesses, le frappa ; il sentit une soudaine frayeur courir dans ses veines : et ce n'étoit pas sans cause. On délibéroit alors dans le cabinet du roi de sa vie ou de sa mort.

Frappez le pasteur, disoit un des conseillers, *et le troupeau se dispersera*. Le duc arriva dans le moment. Henri, le regardant d'un air sévere, lui dit : *Je vous avois fait avertir de ne point venir. Sachant*, repartit le duc, *les calomnies dont on me noircissoit auprès de votre majesté, je lui apporte ma tête, si elle*

me juge coupable. Je ne serois cependant pas venu, si elle eût daigné me faire une défense plus expresse. Ce dernier mot donna lieu à une explication entre le duc et Bellievre, que le roi appela pour convaincre Guise de désobéissance. Pendant cette contestation, la reine mere tira son fils à quartier, et lui remontra que si on faisoit la moindre violence au duc, il y avoit tout à craindre de la fureur du peuple assemblé en foule devant le palais. Guise, qui avoit l'œil à tout, profite de ce moment d'irrésolution, prétexte la fatigue du voyage, salue le roi, et sort. Il revint le lendemain matin, mais si bien accompagné, qu'il étoit plus en état de donner la loi que de la recevoir.

On avoit passé la nuit au Louvre à raisonner sur ce qu'on auroit dû faire, et à prendre de fausses mesures pour la suite. A l'hôtel de Guise, situé dans le quartier Saint-Antoine, on s'occupa à combiner les moyens et à prévenir les inconvéniens. Des deux côtés on fit provision d'armes, et on plaça des sentinelles comme contre des ennemis en présence. Après sa visite au Louvre, le duc de Guise alla l'après-midi à l'hôtel de Soissons, chez la reine mere, où le

roi se rendit aussi. Ils y eurent une longue conférence dans le jardin. Guise, qui de là entendoit le murmure du peuple attroupé autour des murailles, en devint plus hardi. Après quelques légères excuses sur son arrivée, qu'il prétendoit ne pouvoir être blâmée, il déclara ses intentions en termes polis, mais fermes. C'étoit *que le roi se déterminât sans détour à faire une guerre à toute outrance aux huguenots; et pour que les catholiques pussent se fier à lui, qu'il chassât de la cour Epernon, Lavalette son frere, en un mot tous les gens suspects.*

Le foible monarque, au lieu d'éclater contre un sujet insolent qui venoit le braver dans sa capitale, s'étendit en apologies. Elles ne resterent point sans réponses. Toutes ces répliques conduisirent à la promesse que fit le roi d'acquiescer aux propositions, si, de concert avec le monarque, le duc vouloit interposer son crédit pour chasser sans tumulte les étrangers, soldats et gens sans aveu, dont la ville étoit pleine. Guise y consentit, sachant bien qu'il n'en arriveroit que ce qu'il voudroit; et dans le moment il se fit une proclamation, portant injonction à tous ceux qui n'auroient pas des raisons valables de demeurer à

Paris, d'en sortir sur-le-champ. Il y eut aussi des commissaires nommés pour en faire la recherche.

Ils y travaillerent avec ardeur toute la journée du mercredi, mais sans succès. Les bourgeois cacherent ces étrangers : le peuple murmuroit de voir fouiller ses maisons, et n'épargnoit pas les injures aux commissaires. Ils en firent leur rapport au roi, qui sentit bien d'où partoit le coup, et qui prit enfin une résolution décisive.

Les Seize s'en apperçurent aux mouvemens qu'ils virent du côté du Louvre. Le roi y rassembloit sa noblesse : on savoit qu'il avoit mandé des troupes ; il faisoit mettre sous les armes les compagnies des bourgeois opulens, ennemis du trouble qui ne pouvoit que leur causer des pertes, et il leur assignoit des postes. A la vue de ces préparatifs, Guise tremble, mais il ne désespere pas. De son côté, il envoie des émissaires dans les quartiers les mieux fournis de populace, tels que ceux de l'Université, de la place Maubert, de la Greve, des Halles. Il fait dire à ses affidés de se tenir sur leurs gardes, prêts à se rassembler au premier signal, qu'il se trame un grand complot, que le roi a résolu la mort de cent vingt catholiques. En même-temps on répand des listes de

ces prétendus proscrits, à la tête desquels étoient le duc de Guise, les curés, les prédicateurs, et tous ceux que le peuple affectionnoit.

Le jeudi douze mai, sur les trois heures du matin, un détachement de quatre mille Suisses, qui étoit à Lagni, entra par la porte Saint-Honoré (1). Le roi alla le recevoir lui-même, recommanda aux soldats la modération, et marqua les postes, où ils se rendirent tambour battant et les armes hautes. Le peuple les voyoit passer en silence, inquiet et étonné, mais sans aucun signe de rebellion. Ils s'emparerent des principales places, et y poserent des corps-de-garde. Tout réussissoit à souhait, lorsque, sur les dix heures du matin, un *rodomont de cour*, comme l'appelle Pasquier, fier de ce succès, s'avisa de dire *qu'il n'y avoit femme de bien qui ne passât par la discrétion d'un Suisse.*

Ceci fut dit sur le pont Saint-Michel, voisin de la place Maubert, dont les troupes du roi avoient négligé de s'emparer, parce que la voyant pleine d'une multitude d'ouvriers, artisans, bouchers, mariniers, elles appréhendoient d'être forcées à employer la violence, ce qu'elles

(1) Pasquier, liv. XII, lettr. 21. — De Serres, tom. I. — Cayet, liv. II.

avoient ordre d'éviter. En un instant cette parole indiscrete passant de bouche en bouche, se repete dans la place. Aussi promptement, cette multitude, comme engourdie auparavant, commence à se remuer. Les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues, garnissent les fenêtres de pierres, tendent les chaînes, les soutiennent de tonneaux qu'ils emplissent de terre, et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles, et de tout ce qu'ils rencontrent sous la main. On sonne le tocsin ; les barricades s'avancent : les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, se laissent investir, et en moins de quatre heures toute cette grande ville se trouve comme fermée, et les mutins plantent insolemment leur derniere barricade devant le Louvre.

Au premier bruit, le duc de Guise se tient dans son hôtel, clos et couvert, maître des derrieres de sa maison occupés par quelques gens de main propres à favoriser sa fuite, s'il étoit nécessaire. Quand il apprend que les barricades réussissent, il sort et se promene dans la rue, donnant ses ordres aux exprès que les factieux dépêchoient à chaque instant. Le roi lui envoie, à plusieurs reprises, commandement et prieres de faire cesser les désordres. *Ce sont des*

taureaux échappés, répondit-il froidement, *je ne puis les retenir.*

Enfin il s'élève un cri général, cri de tumulte et d'horreur. Entre les voix confuses, on distingue des coups de fusil, des hurlemens plaintifs comme de gens qu'on égorge : c'étoient les Suisses du roi, que la populace du marché neuf massacroit impitoyablement. Ces malheureux soldats, intrépides par-tout ailleurs, se voyant enveloppés, tendoient des mains suppliantes, et se rangeoient le long des maisons pour éviter les pierres qui pleuvoient des toits et des fenêtres, avec les coups d'arquebuses. Ils montroient leurs chapelets, et crioient de toutes leurs forces, *Bons catholiques :* malgré cela il y en eut une trentaine tant tués que blessés.

C'est à quoi se termina tout le massacre de cette journée, qui finit pour Guise par une espece de triomphe d'un genre nouveau. Vaincu par les instances réitérées du roi, il part enfin de son hôtel, une baguette à la main. Devant lui tombent les barricades. Il remercie le peuple, se familiarise, sans perdre de sa dignité, avec cette soldatesque singuliere, et semble prendre plaisir à leurs bravades. A mesure qu'il arrive aux postes des troupes du roi, il les salue, leur parle

poliment, et leur fait ouvrir le chemin du Louvre. Elles se mettent en marche sans tambour, nu-têtes, les armes basses et renversées, trop heureuses encore d'échapper, par cette humiliation, à la furie du peuple.

Derrière elles se referment les barricades; Guise en visite quelques-unes, et envoie des officiers examiner et renforcer les autres. Ils avertissent qu'on fasse pendant la nuit une garde exacte : le prévôt des marchands veut, à l'ordinaire, donner le mot au nom du roi; le peuple le refuse, et le demande au duc. On se fortifie aussi au Louvre; mais les plus grandes espérances étoient dans la négociation. La reine mere en entame une avec le duc de Guise, qui attend fierement que la cour parle la premiere.

Il se démasqua dans cette conférence, s'il est vrai qu'il fit les propositions rapportées par Davila. Il demandoit « à être » déclaré lieutenant-général du roi, » avec l'autorité la plus étendue sur les » troupes et pour tout ce qui regarde la » guerre; autorité qui seroit confirmée » par les états-généraux, que Henri s'en- » gageroit d'assembler incessamment à » Paris; qu'on lui donnât en outre dix » places de sûreté dans le royaume, avec » de l'argent pour payer les troupes qu'il

» y mettroit. Il insistoit vivement sur un » édit qui déclareroit les princes de la » maison de Bourbon déchus, comme » hérétiques, du droit de succession à la » couronne. Il demandoit aussi le gou- » vernement de Paris pour le comte de » Brissac, homme dont il étoit sûr; ceux » de Picardie, de Normandie, de Lyon » et des principales provinces, avec des » emplois militaires et les charges de la » couronne, pour ses parens et ses amis. » Il exigeoit l'exil d'Epernon et de beau- » coup de gens de tête et d'exécution, » non-seulement hors de la cour, mais » même hors du royaume. Enfin il vou- » loit que le roi se contentât de sa garde » ordinaire, et cassât les quarante-cinq » gentilshommes dont il avoit cru devoir » depuis peu se faire un rempart contre » les entreprises des ligueurs ».

La reine se récria sur ces demandes exorbitantes: cependant elle ne laissa pas le duc sans espérance, et retourna au Louvre, où les ministres passerent la nuit en délibérations inutiles avec le roi. Le lendemain, Catherine se remit en marche pour aller trouver le duc à son hôtel; c'étoit à son âge une vraie fatigue que le passage d'une rue à l'autre, parce que les rebelles ne voulurent point ouvrir les barricades pour son carrosse, et qu'on

étoit obligé de la passer par-dessus, à force de bras, dans sa chaise. Pendant qu'on lui en faisoit ainsi escalader une, un bourgeois, sous prétexte de l'aider, s'approcha de son oreille, et lui dit *que quinze mille hommes étoient prêts à sortir pour investir le Louvre par la campagne.* Elle envoie un de ses gentilshommes en donner avis au roi, et continue sa route.

Arrivée auprès du duc, elle le remet sur les propositions de la veille. Il ne paroissoit disposé à se relâcher d'aucune. Elle insistoit, à ce qu'on prétend, afin de prolonger la conversation. Dans le fort de l'altercation, arrive le seigneur de Maineville; il annonce au duc que le roi vient de sortir de Paris. A cette nouvelle imprévue, Guise laisse éclater son secret. *Je suis mort, madame,* s'écrie-t-il; *pendant que votre majesté m'amuse ici, le roi s'en va pour me perdre. J'ignorois cette résolution,* répond tranquillement la reine. Elle rentre aussi-tôt dans sa chaise, et reprend le chemin du Louvre.

Les Gardes-Françoises et Suisses étoient déjà parties; les courtisans et la noblesse dans le plus grand désordre, suivoient à la file. La reine envoie ordre aux troupes de presser leur marche, pour rejoindre le roi qui n'avoit pas trente personnes

avec lui. Il coucha cette nuit dans un village, et arriva le lendemain à Chartres, où Nicolas de Thou, qui en étoit evêque, lui procura, malgré les ligueurs, une réception honorable.

O le téméraire! ô l'imprudent! s'écria Sixte V, quand il sut que le duc de Guise étoit venu à Paris se mettre entre les mains du roi qu'il avoit si vivement offensé. *O le foible prince!* s'écria-t-il encore plus haut, quand on lui dit que Henri avoit manqué cette belle occasion de se défaire d'un homme qui sembloit né pour le perdre. Sixte continua sans doute ses exclamations, en apprenant que le duc à son tour avoit laissé échapper le roi.

Puisque le duc, dit Pasquier, en raisonnant sur cette affaire, *avoit eu l'imprudence de venir, lui septieme, le roi auroit dû le faire arrêter. Il le pouvoit le mardi et mercredi, parce qu'il avoit pour lors tous les capitaines de quartiers, toutes les cours souveraines; la bonne bourgeoisie, et quatre mille Suisses, outre sa garde: le menu peuple n'auroit osé branler. Le jeudi matin même encore, il pouvoit le faire enfermer par ses troupes, si par une mauvaise politique, il n'avoit pas, pour ainsi dire, lié les mains de ses soldats, en*

leur défendant de fondre sur le peuple lorsqu'il commença les barricades. Mais puisque Guise avoit surmonté tous ces dangers, il n'auroit jamais dû laisser sauver le roi. Il falloit malgré lui prendre un état auprès de lui, et ensuite on en auroit tiré telle déclaration qu'on auroit voulu.

Il paroît que c'étoit bien l'intention du duc de Guise, et qu'il ne se laissa prévenir par le roi, que parce qu'il comptoit trop sur l'indécision de ce prince (1). La terreur de Henri ne fut pas chimérique; il étoit temps qu'il se sauvât: un gros de troupes s'apprêtoit à investir le Louvre du côté de la campagne, comme il l'étoit du côté de la ville, et même quelques corps-de-garde déjà portés en avant, tirerent sur lui et sur sa suite; et le peuple, au défaut d'autres armes, l'accabla d'injures.

D'un autre côté, dans les provinces, les partisans du duc faisoient des levées, destinées sans doute à venir renforcer les Parisiens qui auroient formé le blocus du Louvre. Ce n'étoit donc pas le dessein de chasser le roi de Paris, qu'avoit formé le duc de Guise, son projet, au contraire,

(1) Cayet, liv. II, p. 46. — De Serres, tome I, p. 799. — Brantôme, tome III.

étoit de l'y retenir. *J'ai défait les Suisses*, écrivoit-il d'un air triomphant à un de ses amis, *j'ai taillé en pieces une partie des gardes du roi, et tiens le Louvre investi de si près, que je rendrai bon compte de ce qui est dedans.* Qu'on n'accuse pas ici le duc de Guise de fanfaronnade; un chef de parti, s'il veut se soutenir, doit enfler ses succès.

Après que le roi se fut échappé, un des confidens du duc écrivit à ceux qui ramassoient des troupes dans la province: *Notre grand n'a su exécuter son dessein, le roi s'étant sauvé dans Chartres. Je suis d'avis que vous vous retiriez dans vos maisons le plus doucement que vous pourrez, sans faire semblant d'avoir rien vu. Je suis si éperdu, que je ne sais ce que je fais.* Découragement d'un conspirateur subalterne!

L'ame ferme du duc de Guise ne se laisse point ébranler par un revers (1). Le roi lui échappe; il assure du moins sa conquête: il assemble le peuple, fait créer de nouveaux officiers de ville et de nouveaux capitaines, plus attachés à lui que les anciens. Il va trouver le premier président, et le prie d'assembler le parlement, pour prendre avec lui des

(1) Matthieu, liv. VIII, p. 548.

mesures convenables aux circonstances. *Quand la majesté du prince est violée*, répond Harlay, d'un air sévere, *le magistrat n'a plus d'autorité.* Guise ne se rebûte pas; il s'adresse au président Bisson, qu'il trouve plus complaisant: il visite aussi les ministres étrangers, leur raconte cet événement à sa décharge, et les prie d'envoyer à leurs cours des relations qui ne lui soient pas défavorables, mais conformes aux manifestes qu'il répand de tous côtés.

Ces soins politiques ne lui font pas oublier les militaires: il s'empare de l'arsenal et de la bastille, fait retirer les barricades, rétablit l'ordre et la police, de maniere que le lendemain du départ du roi, tout étoit aussi tranquille que s'il n'y avoit point eu d'émeute: il met garnison dans les villes adjacentes, surtout celles dont la situation sur les rivieres pouvoit servir à affamer la capitale; et en même-temps qu'il vaque à ces occupations, il continue de prêter l'oreille aux propositions de la reine mere, restée à Paris exprès pour négocier.

On ne s'attend pas sans doute à nous voir analyser les écrits qui parurent alors. Nous ne nous arrêterons qu'à un seul, parce qu'il peint le caractere des personnages, et qu'il finit par des réflexions

très-judicieuses. On l'attribue à un petit-fils du fameux chancelier de l'Hôpital. « Il y a, *dit-il*, une déclaration du roi » sur ce qui est arrivé à Paris contre lui-» même; mais cela si froid, si timide, » que rien plus, comme d'un homme » qui se plaint, et n'ose nommer celui » qui l'a battu : comme d'un homme » qui a peur que son ennemi soit encore » en colere, et ne veuille se contenter » du mal qu'il lui a fait : il n'ose dire » qu'il ait été contraint de s'enfuir, ni » qu'on l'ait chassé; il n'ose appeler cela » injustice : à peine déclare-t-il qu'il en » fera punition; ne commande plus à » son peuple, mais le prie; mande que » l'on fasse supplications aux églises, » afin que cette querelle se puisse bientôt » appaiser, comme s'il avoit peur que » M. de Guise fût offensé de ce qu'il » ne s'étoit pas laissé prendre dans le » Louvre, mais s'en étoit fui.

» L'autre, tout au rebours, écrit deux » lettres, l'une au roi, l'autre publique, » toutes deux lettres de soldats, braves, » audacieuses, et où il s'éleve galan-» tement de ce qu'il a fait; dit que ce » jour-là, Dieu lui mit entre les mains » le moyen d'un signalé service; le récite » avec peu de paroles et hardies, sans » aucune démonstration de crainte, ni

» de penser avoir failli, et finalement » conclut par une résolue menace: que, » malgré tout le monde, il maintiendra » le parti catholique, et chassera d'au- » près du roi ceux qui favorisent les » hérétiques, désignant le duc d'Eper- » non ». L'écrivain, très-partisan des réformés, exhorte ensuite le roi à faire sa paix avec eux, et à s'aider de leur secours.

Sur l'objection qu'à ce seul mot de paix avec les hérétiques, *toute la chrétienté catholique* s'élevera contre le roi et le détrônera, l'auteur répond en apostrophant le monarque: « Oui, si tu le » prononces, ce mot de paix, comme » celui qui fuyoit derniérement de Paris » devant le duc de Guise. Prononce-le » comme celui qui gagna les batailles de » Jarnac et de Moncontour, et qui tout » seul étoit plus effroyable que le reste » de son armée, et tout tremblera. Il ne » faut pas que les partis te reçoivent » et que tu ailles à eux; il faut qu'ils » viennent à toi et que tu les reçoives: » être roi, c'est ton parti ».

Le fâcheux état où se trouvoit Henri, expulsé de sa capitale par un sujet rebelle, et détesté de son peuple, quoique plein de bonté, excitoit la compassion de ses

fideles serviteurs: ils étoient fâchés de le voir continuellement s'écarter des principes qui auroient dû diriger sa conduite dans les circonstances (1). Il étoit naturel que le roi cherchât de l'argent; « mais, » *disoit Pasquier,* le vrai subside dont » le prince devroit faire fonds, est la » bienveillance de ses sujets. Il dépend » de lui de réformer tout le monde en » se réformant lui-même; qu'il respecte » les lois, et il sera respecté. Honorer la » noblesse, la récompenser selon ses » degrés, ménager le peuple, soutenir » le clergé, ne point perdre son bien, » employer son temps, consulter la jus- » tice et non lui commander, voilà son » devoir. S'il ne le fait pas, je publie dès » à présent, à son de trompe, par tous » les cantons de la France, la ruine de » lui et de son état ».

Telles étoient les tristes réflexions que le zele arrachoit aux catholiques éclairés, bien différentes de la ridicule amende honorable qu'une dévotion mal réglée faisoit imaginer aux catholiques ligueurs. Ils se mirent en tête qu'une soumission, relevée de quelque appareil de religion, feroit oublier au roi ce qui s'étoit passé, et le rappelleroit à Paris. Dans cette per-

(1) Pasquier, liv. XII, lett. 7 et 8.

suasion, la fameuse confrérie des péniens, autrefois si chere à Henri, part à pied de la capitale, et va le trouver à Chartres. On avoit affecté que tout eût un air singulier dans cette bisarre procession: nous en prendrons la description dans l'historien de Thou, qui parle comme témoin oculaire.

« A la tête paroissoit un homme à » grande barbe sale et crasseuse, couvert » d'un cilice, et par-dessus un large » baudrier, d'où pendoit un sabre re- » courbé; d'une vieille trompette rouillée » il tiroit par intervalle des sons aigres et » discordans; après lui marchoient fié- » rement trois autres hommes aussi mal- » propres, ayant chacun en tête une » marmite grassè au lieu de casque, » portant sur leurs cilices des cottes de » mailles, avec des brassarts et des gan- » telets; ils avoient pour armes de vieilles » hallebardes rouillées: ces trois rodo- » mons rouloient des yeux hagards et » furibonds, et se démenoient beaucoup » pour écarter la foule accourue à ce » spectacle.

» Après eux venoit frere Ange de » Joyeuse, ce courtisan qui s'étoit fait » capucin l'année derniere. On lui avoit » persuadé, pour attendrir Henri, de » représenter dans cette procession le

» Sauveur montant au calvaire : il s'étoit » laissé lier et peindre sur le visage des » gouttes de sang qui sembloient découler de sa tête couronnée d'épines ; il » paroissoit ne traîner qu'avec peine une » longue croix de carton peint; et se laissoit » tomber par intervalles, poussant des » gémissemens lamentables.

» A ses côtés marchoient deux jeunes » capucins, revêtus d'aubes, représentant, l'un la Vierge, l'autre la Magdelaine. Ils tournoient dévotement les » yeux vers le ciel, faisant couler quelques fausses larmes ; et toutes les fois » que frere Ange se laissoit tomber, ils » se prosternoient devant lui en cadence. Quatre satellites, fort ressemblans aux trois premiers, tenoient la » corde dont frere Ange étoit garrotté, » et le frappoient à coups de fouet, qui » s'entendoient de très-loin. Une longue » suite de pénitens fermoit cette marche » comique ».

En voyant défiler devant la cour, dans la cathédrale de Chartres; cette pieuse mascarade, Crillon, brave guerrier, allié de Joyeuse, s'écria : *Frappez tout de bon, fouettez, c'est un lâche qui a endossé le froc, pour ne plus porter les armes.* Le roi, au lieu de goûter ce spectacle indécent, fit une grave réprimande

à son ancien favori, de ce que, par un zele imprudent, il tournoit en farce le mystere sacré de notre rédemption. Il lui montra aussi qu'on avoit abusé de sa crédulité, en l'engageant, sous prétexte de religion, à se mettre à la tête des rebelles, *que je sais*, ajouta Henri, en élevant le ton, *être en grand nombre dans cette procession.*

Henri le savoit; il étoit instruit qu'entre plusieurs gens de bonne foi, sous le sac de pénitens, étoient cachés nombre des plus ardens ligueurs, qui venoient impudemment ranimer le courage de ceux de Chartres, et les engager à prêter serment de fidélité au duc de Guise. Il les avoit sous sa main : il pouvoit les punir, et il les laissa remplir leur mission. Ainsi tolérés, ils jetèrent dans la ville des semences de révolte qui ne permirent point au roi d'y rester. Il se retira à Vernon, et de là à Rouen, où il fixa son séjour, pendant les négociations entamées par la reine mere.

La burlesque ambassade des ligueurs fut suivie d'une députation du parlement de Paris, que le roi remercia, en exhortant les magistrats à continuer de le bien servir (1). Vint après une autre députa-

(1) De Thou, liv. XCI. — Davila, liv. IX.

tion des officiers municipaux, au nom de la ville même. Henri les reçut favorablement, quoiqu'il n'approuvât pas les changemens faits dans ce corps par le duc de Guise. On voyoit qu'il n'auroit demandé qu'une réparation un peu supportable, pour pardonner. Ces députations donnoient ordinairement ouverture à des propositions. Tantôt Henri s'adressoit à tous en général, tantôt il s'entretenoit avec quelques-uns en particulier. Il y eut aussi des requêtes de la ligue et des réponses du roi rendues publiques; mais quand on auroit satisfait aux demandes les plus outrées des Seize même, ce n'étoit rien si on n'avoit le consentement du duc de Guise. Il fallut donc se déterminer à traiter directement avec lui. On lui demanda ses prétentions. Il les notifia aussi hautement que la veille des barricades, et le roi ne s'en choqua pas.

On est toujours étonné de la tranquillité de Henri, du sang froid avec lequel il traitoit des affaires dont la seule idée auroit dû l'exciter à des éclats. Retiré à Rouen, il s'y amusoit de fêtes sur l'eau, de jeux, de spectacles, comme si tout son royaume n'eût pas été en feu. Pendant ce temps, les courriers et les ministres alloient et revenoient, de lui aux rebelles, de la reine mère au conseil. Il y assistoit

assidument. Il écoutoit froidement les propositions les plus humiliantes pour un souverain, prenoit la plume, ajoutoit, changeoit, retranchoit, calculoit, pour ainsi dire, son déshonneur. De ces délibérations sortit enfin le fameux édit de juillet, nommé l'*édit d'union*, qualification qui en marque le principal objet.

Dans un long préambule, le roi rend compte des efforts qu'il a faits jusqu'à présent pour abolir l'hérésie. Il dit que « les voyant rendus inutiles par l'obstination des sectaires, il est déterminé à leur » faire la guerre à toute outrance, et à ne » pas mettre les armes bas qu'ils ne soient » détruits jusqu'au dernier, qu'il en fait » le serment, et qu'il ordonne à tous ses » sujets, de quelque qualité et condition » qu'ils soient, de jurer comme lui et de » le signer; de promettre aussi, par le » même acte solennel, de ne jamais reconnoître pour roi de France un prince qui » ne professeroit pas la religion catholique, apostolique et romaine ». Des lettres-patentes, envoyées par tout le royaume, ordonnoient l'enregistrement et la promulgation de cet édit.

On vit aussi-tôt commencer l'exécution des articles secrets concertés auparavant. Le duc de Guise fut déclaré généralissime, avec une autorité absolue sur les armées.

Les ligueurs firent entrer des troupes affidées dans les places de sûreté qui leur étoit abandonnées. Le roi retira de plusieurs villes et provinces, ses gouverneurs et commandans fideles, pour y substituer ceux que la sainte-union lui avoit marqués. Le duc de Maïenne se tint prêt à partir pour commander l'armée destinée à agir du côté du Languedoc, contre Montmorenci et ses adhérens; mais le duc de Guise ne se pressa pas d'assembler celle qu'il devoit mener contre le roi de Navarre, parce qu'il lui étoit important de veiller sur les états-généraux, que le roi indiqua à Blois, pour les premiers jours d'octobre, et où devoit se confirmer, avec l'édit d'union, toute l'autorité conférée au duc de Guise.

Les favoris du roi, Epernon entre autres, n'attendirent point qu'il se livrât à ses ennemis, pour sortir de la cour. Ils la quitterent en frémissant de dépit, à la vue de la foiblesse de leur maître (1). Epernon sur-tout, homme fier et courageux, brava le parti opposé jusque dans sa disgrace. Peu s'en fallut, cependant, qu'il ne fût victime de la haine de Villeroi. Ce ministre, ou hasarda

(1) De Thou, liv. XCII. — Davila, liv. IX. — Mém. de Villeroi. — Mém. de Chiverni. — Mém. de Nevers, tome I. — Mém. de la ligue, tome I.

de lui-même, ou, dans un moment d'humeur du roi contre son favori, surprit des ordres qui autorisoient les habitans d'Angoulême à le chasser de leur ville. Epernon, n'ayant avec lui qu'une vingtaine d'hommes, sans provisions ni poudre, retiré dans le château, place ouverte de tous côtés, résista pendant trente heures aux attaques de toute la ville. Sorti avec gloire de ce péril, il écrivit au roi pour se plaindre. Ce prince lui répondit qu'il n'avoit commandé aux habitans d'Angoulême de le prendre, qu'afin qu'ils le lui amenassent, et qu'il pût le traiter comme son propre fils. Si on ne connoissoit les grands, qui s'imaginent que toute excuse de leur part est encore trop bonne pour leurs inférieurs, on croiroit que Henri a voulu ajouter la raillerie à l'injure.

Epernon ne tarda pas à être vengé. Après la publication de l'édit d'union, Henri, à la recommandation de la reine mere, eut la complaisance d'accorder une entrevue au duc de Guise. Il n'y fut pas plus question d'affaires, que si le royaume eût été fort tranquille : puis, tout à coup, sans aucune raison apparente, le roi congédia les cinq ministres qui composoient son principal conseil ;

Villeroi, l'ennemi d'Epernon, le chancelier de Chiverni, Pinart, Brulart et Bellievre; il mit à leur place Montholon, Ruzé, Revol, homme nouveau dans les affaires, mais plein de probité, et très-attaché à sa personne; il ne conserva aussi de ses courtisans, que ceux dont la fidélité lui étoit connue, gens de main et d'exécution. La reine mere continua d'assister au conseil; mais on ne traitoit plus devant elle que les objets sans conséquence.

Ces changemens ne donnerent point à penser aux ligueurs; ils les regarderent comme le fruit des inconséquences ordinaires du roi. Guise en prit d'autant moins d'ombrage, que le temps que Henri sembloit perdre à former sa cour et à renouveler son conseil, le duc l'employoit à faire, dans les provinces, nommer députés aux états de Blois, des gens qui lui fussent entièrement dévoués.

De cette derniere tentative dépendoient sa fortune et sa vie: il étoit enfin arrivé à ce terme fatal, où il n'y a plus à reculer, et où il faut vaincre ou périr; mais, si la hardiesse de l'entreprise lui inspiroit nécessairement quelques frayeurs, il étoit bien rassuré par un concours de circonstances qui se présentent rarement

dans les révolutions (1). Jamais chef de parti n'eut de plus belles espérances. Guise, venant à Blois combattre son roi et détruire sa puissance, ou la partager pour l'anéantir ensuite, comptoit presque autant de partisans zélés, qu'il y avoit de députés dans les états. La plupart, complices de sa révolte, tremblans pour eux-mêmes, si le duc succomboit, étoient aussi intéressés que lui au succès. Que pouvoient, contre un si grand nombre, quelques sujets fideles, trop convaincus de l'impuissance du monarque, et portant dans toute leur conduite la timidité qu'inspire la défiance de ses forces? Il n'y avoit point à compter non plus sur les princes du sang. Ceux d'entre eux qui étoient catholiques, éclipsés depuis long-temps par le duc de Guise, ne jouissoient d'aucun crédit auprès des ligueurs; les autres, sur-tout le roi de Navarre, héritier présomptif de la couronne, notés d'hérésie, n'osoient paroître dans une assemblée toute composée de leurs ennemis; assemblée cependant convoquée selon les regles, ayant le roi à sa tête, dépositaire du pouvoir de l'état, et dont les décrets souverains alloient décider du trône.

(1) Pasquier, liv. XIII, lett. 1. — Mém. de la ligue, tome III.

Guise n'avoit omis aucune des précautions qui devoient lui rendre les délibérations favorables (1). D'un seul mot il pouvoit faire soulever Paris, la Brie, la Picardie, la Normandie, le Soissonnois, la Bourgogne, l'Orléanois, provinces qui environnent la capitale; dans les autres il avoit à sa dévotion les principales villes, un nombre infini de partisans dans la première noblesse, des magistrats dans tous les tribunaux, les évêques et archevêques, une foule de docteurs, de curés, de religieux de différens ordres, toute la société des Jésuites, et un peuple innombrable, que le fanatisme pouvoit en un moment rendre soldats.

L'ouverture des états se fit le seize octobre, dans la grande salle du château de Blois (2). Comme grand-maître de la maison du roi, le duc de Guise fit les honneurs de la première séance; l'historien Matthieu nous peint ainsi sa contenance dans cette action d'éclat : « Les députés étant entrés, et la porte » fermée, le duc de Guise, assis en sa » chaire, habillé d'un habit de satin » blanc, la cape retroussée à la bigearre, » perçant de ses yeux toute l'épaisseur

(1) Lezeau, manuscrit de Sainte Geneviève.

(2) Matthieu, liv. VIII.

» de l'assemblée, pour reconnoître et » distinguer ses serviteurs, et d'un seul » élancement de sa vue, les fortifier en » l'espérance de l'avancement de ses » desseins, de sa fortune et de sa gran- » deur, et leur dire, sans parler, je vous » vois, se leva, et après avoir fait une » révérence, suivi de deux cents gentils- » hommes et capitaines des gardes, alla » querir le roi, lequel entra plein de » majesté, portant son grand ordre » au col ».

Henri, qui représentoit merveilleusement dans ces occasions, fit un discours éloquent sur le maintien de la religion, le soulagement des peuples, la réforme des abus, la fidélité due au souverain, l'éloignement de toute ligue et de toute cabale, sujets qui devoient être la matiere des délibérations de l'assemblée; il parla en monarque et en pere (1). Si on a quelque chose à lui reprocher, ce seroit trop de ménagement pour les ligueurs : cependant ils se prétendirent insultés par quelques-unes de ses expressions; et sachant qu'il faisoit imprimer sa harangue, l'archevêque de Lyon, ami intime du duc de Guise, eut l'impudence de demander au roi la sup-

(1) Pasquier, liv. XIII.

pression de ces expressions, et de le menacer, s'il ne l'accordoit, du ressentiment de tout le parti. Premiere insolence, qui fit sentir à Henri ce qu'il devoit attendre par la suite.

Quelque célebres que soient ces seconds états de Blois, il n'y a de véritablement intéressant que la catastrophe. M. de Thou remarque que toutes ces assemblées se ressemblent pour le fond; qu'avec les intentions les plus opposées, les membres tiennent le même langage, et qu'on prétexte toujours le bien public, quoique chacun n'ait en vue que son intérêt particulier. Celle-ci eut encore ce trait de ressemblance avec les autres, qu'on y fit beaucoup de propositions, et qu'il n'y eut rien de statué, si ce n'est que l'édit d'union y fut déclaré loi fondamentale du royaume; que le roi jura publiquement de l'observer, et fit faire les mêmes sermens à tous les députés. Les états voulurent engager Henri à faire publier le concile de Trente, et à déclarer le roi de Navarre exclu de la succession à la couronne; mais il éluda ces demandes: il ne fut pas si heureux dans l'affaire du duc de Savoie.

Ce prince, profitant de l'état d'impuissance où la France étoit réduite, venoit de s'emparer du marquisat de

Saluces. A cette nouvelle, l'honneur patriotique sembla se réveiller dans le cœur des François ; chacun, à Blois, cria vengeance. Le roi crut trouver une occasion naturelle de diversion, et demanda de l'argent pour faire la guerre à l'usurpateur. Le duc de Guise n'eut garde, quoique le duc de Savoie fût son allié secret, de s'opposer directement à l'indignation qui éclatoit contre lui, ce qui auroit pu le faire passer pour mauvais François ; mais il tira habilement parti de la circonstance. S'il ne put empêcher de résoudre qu'on armeroit contre la Savoie, il fit conclure que la guerre contre les huguenots n'en seroit pas suivie moins vivement ; et en même-temps on força le roi à une réduction considérable sur les tailles. On vouloit donc le réduire à l'impossible. Henri le sentit, et poussé à bout, il résolut de ne rien ménager.

Le roi sut, par les proches parens même du duc, qu'il machinoit quelque dessein important (1). Soit indiscrétion ? soit jalousie, il échappa quelques aveux au duc de Maïenne son frere. On étoit sûr d'ailleurs qu'il mettoit tout en œuvre pour se faire des créatures, offrant emplois,

(1) De Thou, liv. XCIII. — Davila, liv. IX. — Journal de Henri III, tome III.

places, gouvernemens, à ceux qu'il vouloit s'attacher, comme s'il eût déjà été le maître. Le maréchal d'Aumont raconta au roi une conversation qu'il avoit eue avec le duc, dans laquelle celui-ci n'avoit caché ni ses mécontentemens, ni ses projets (1).

Il se plaignoit qu'en même-temps qu'on réunissoit en sa faveur le titre de généralissime des armées du roi, à la charge de grand-maître de sa maison, la cour rendoit ses titres illusoires, en donnant à d'autres le commandement des armées. Il falloit donc, disoit-il, que les états le nommassent eux-mêmes connétable, afin que, revêtu de cette autorité indépendante, il pût procurer le bien de la religion malgré le roi lui-même, s'il étoit nécessaire. Il conjura le maréchal de le seconder dans ce dessein, et lui promit en récompense le gouvernement de Normandie. Voyant d'Aumont froid à cette proposition, Guise tire un poignard, se dépouille le bras jusqu'au coude, et veut s'ouvrir la veine, pour signer sa promesse de son sang. Le maréchal l'écoute, et finit la conversation en se retranchant sur des politesses générales.

Guise, en qualité de généralissime

(1) Mém. de la ligue, tome III.

demandoit des gardes, comme en avoit eu le roi, lorsqu'étant duc d'Anjou, il avoit été nommé, sous Charles IX, lieutenant-général du royaume. Il fut refusé, se plaignit et menaça. Le roi ne vouloit point conserver à la sainte-union Orléans pour place de sûreté; *Je saurai bien*, [illegible]uc insolemment, *la retenir malgré lui.* La duchesse de Montpensier, sa sœur, tenoit les discours les plus inconsidérés. Elle portoit ordinairement à son côté une paire de ciseaux d'or : *c'étoit*, disoit-elle, *pour faire la couronne monacale à Henri, quand il seroit confiné dans un monastere.*

Quelques-uns cependant des amis du duc ne voyoient pas sans frayeur son extrême audace, et la patience du roi. Ils l'exhortoient à ne point abuser de la fortune : ils lui représentoient le danger auquel des entreprises téméraires alloient exposer sa femme et ses enfans encore en bas âge. « Abandonné, *répondit-il*, » dans un âge encore plus tendre, d'un » pere, qu'un coup parti de la main » perfide des hérétiques venoit de m'enlever, resté, avec mon frere, en butte » à tous les traits des ennemis de ma » maison, ai-je cessé pour cela de m'élever, de rassembler les débris de la » fortune d'un pere si grand, et même

» de le venger? Je remets à Dieu, qui
» m'a protégé jusqu'à présent, le soin
» de les conserver; mais je ne les ai pas
» mis au monde pour qu'ils troublent
» mes projets. Si la mort m'enlève avant
» qu'ils aient atteint un âge mûr, qu'ils
» se fassent eux-mêmes leur fortune
» comme je me suis fait la mienne,
» que, par leur conduite, ils se montrent
» dignes héritiers de ceux qui leur ont
» donné le jour ».

D'ailleurs Guise, échappé aux entrevues de Saint-Maur et de Paris, qui devoient lui être si fatales, ne pouvoit se persuader que Henri fût capable d'une résolution: de sorte qu'ayant trouvé sous sa serviette un billet, mis par une main inconnue, qui lui donnoit avis des desseins du roi contre lui, il écrivit au bas: *Il n'oseroit*, et jeta le billet sous la table. Il comptoit aussi sur la nombreuse escorte d'amis fideles, dont il n'étoit jamais abandonné, pas même auprès du roi, qui auroit été, au milieu de cette troupe, plus prisonnier que celui qu'il auroit voulu faire arrêter.

Mais c'est précisément la foiblesse, revêtue d'un titre d'autorité, dont il faut appréhender les efforts. Que ne peut celui qui a droit de commander, quand il veut efficacement? Son impuissance

apparente est pour lui une nouvelle arme, par la confiance présomptueuse qu'elle inspire à son ennemi; et plus il a à craindre, moins il ménage la victime de son ressentiment.

Si le duc de Guise eût été moins redoutable, sans doute Henri, qui n'étoit pas sanguinaire, se seroit contenté de le faire arrêter. Et que n'avoit pas à espérer le coupable, des longueurs d'un procès? Mais adoré comme il étoit de ses partisans, qui faisoient le plus grand nombre des habitans du royaume, que ne pouvoit-il pas, s'il échappoit des fers? Sa mort fut donc jurée : on se servit, pour l'y amener, de l'appât même de son crédit.

Il est inutile d'entrer dans le détail des précautions prises pour instruire les assassins, les encourager, les placer, et couvrir les démarches qui pouvoient donner des soupçons (1). Le roi fit avertir le duc, que voulant avoir la journée libre, il tiendroit le conseil de grand matin le 22 décembre. De peur qu'il y manquât, on le prévint qu'il y seroit décidé deux affaires qui l'intéressoient, non directement, mais pour des amis qu'il vouloit servir, afin d'en gagner d'autres

(1) Amelot, anecd. hist., tome III, p. 343.

par l'ostentation de sa puissance. Il avoit, dit-on, passé la nuit avec la marquise de Noirmoûtier, autrefois la dame de Sauve, si fameuse par ses galanteries. Elle étoit même venue exprès à Blois dans le dessein de l'engager à se sauver. Guise lui remontra qu'abandonner [illegible] états au point où en étoient les choses, ce seroit décourager ses amis, et repousser la fortune qui lui tendoit la main. Trop tendre pour céder à la voix de l'ambition, la marquise le presse, le conjure. Insensible à ses larmes, il s'arrache de ses bras, et vole à ce fatal conseil.

En arrivant, il se trouve investi des gardes du roi qui l'accompagnent jusqu'au haut de l'escalier, le chapeau bas, le priant, en qualité de grand-maître de la maison du roi, de les faire payer de leurs appointemens. A la vue de cette troupe suppliante, l'escorte du duc s'écarte et se disperse. Quand il est entré au conseil, la porte se ferme, les gardes reprennent leurs postes et empêchent que de nouveaux avis qu'on envoyoit au duc, ne parviennent jusqu'à lui.

Soit frayeur, fruit de la réflexion, soit foiblesse occasionnée par les excès de la nuit, il devint pâle, et se plaignit d'un mal de cœur. Quelques confortatifs le remirent. Dans le moment qu'il re-

prenoit ses forces, on l'avertit que le roi veut lui parler. Il salue gracieusement l'assemblée, sort de la salle; et comme il étoit embarrassé à lever la portiere de l'antichambre du roi, un assassin saisit d'une main la garde de son épée, et de l'autre lui plonge un large poignard dans la poitrine. D'autres le frappent à la tête et par-derrière, dans la crainte qu'il ne soit cuirassé. Il pousse un grand soupir. Par un reste de vigueur, il se débarrasse de leurs mains. Les bras tendus, la bouche ouverte, les yeux éteints, il court jusqu'au bout de la chambre. Un des complices ne fait que le toucher, il tombe et expire.

Le cardinal de Guise, son frere, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, qui étoient au conseil, entendant du bruit, veulent aller à son secours: il n'étoit plus temps. On les arrête de la part du roi, ainsi que la mere du défunt, son fils, ses plus proches parens, le vieux cardinal de Bourbon, et les principaux partisans du duc, tant dans le château que dans la ville. Henri descend aussi-tôt chez sa mere, retenue au lit par des infirmités qui la conduisirent bientôt au tombeau. *Le roi de Paris n'est plus, madame,* lui dit-il en entrant, *et je suis roi désormais. Vous avez fait mourir le duc*

de Guise, reprit-elle en soupirant! *Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas roi de rien! C'est bien coupé, mon fils, mais il faut coudre. Avez-vous pris toutes vos mesures?* Il la pria d'être tranquille, et alla se montrer au peuple.

Henri eut une longue conférence avec Morosini, légat du pape, homme doux et prudent, qui, se renfermant dans son emploi, se contenta d'exhorter le roi à soutenir la religion, sans approuver ni blâmer la mort du duc de Guise. Cette modération du légat fit croire au roi que la mort du cardinal de Guise seroit indifférente à la cour de Rome. On le regardoit comme presque aussi dangereux que son frere, turbulent, emporté, capable de souffler dans tous les cœurs le désir de vengeance dont il étoit animé. Sa mort fut résolue.

Enfermé dans une chambre haute avec l'archevêque de Lyon, ils avoient passé en prieres le jour de cette sanglante catastrophe et la nuit qui la suivit. Le matin du 23 on les sépara. Chacun crut de son côté qu'il étoit destiné à la mort. Le cardinal fut bientôt éclairci; on lui déclara qu'il n'avoit plus qu'un instant à vivre. Il se mit à genoux, recommanda son ame à Dieu, et se couvrant la tête, il s'écria: *Faites votre commission.* Aussi-tôt des

soldats le tuerent à coups de hallebardes. Les corps des deux freres furent mis avec leurs habits dans la chaux vive pour être consumés, de peur que les ligueurs n'en fissent des reliques.

Précaution inutile, si le roi avoit su armer de vigueur, et écraser le fanatisme par l'autorité, au lieu de se contenter de lui enlever quelques villes. Mais comme si l'effort qu'il venoit de faire en abattant la tête du chef, l'eût épuisé, il tomba bientôt dans sa langueur ordinaire. Commandant sans force, il fut servi mollement. La plupart des prisonniers faits au moment du massacre, s'échapperent. Plusieurs furent même relâchés par des ordres émanés d'une trop grande bonté. Il ne lui resta enfin que le jeune prince de Joinville qui prit le nom de duc de Guise, et le vieux cardinal de Bourbon, dont on craignoit moins la personne que le nom. Encore le roi fut-il obligé de racheter ces deux prisonniers, de ceux à qui il les avoit d'abord donnés en garde, et qui, tentés par l'argent des ligueurs, mirent à prix leur fidélité à l'égard du souverain. Le duc de Maïenne fut manqué d'une heure par ceux qui avoient été envoyés à Lyon pour l'arrêter. Il se sauva en Bourgogne, son gouvernement, bien embarrassé

d'abord sur le parti qu'il devoit prendre; mais bien rassuré, si-tôt qu'il eut su ce qui se passoit à Paris.

On y apprit le vingt-trois au soir la mort du duc de Guise. Il est impossible d'exprimer l'effet que produisit cette nouvelle. Larmes, sanglots, gémissemens, douleur sombre et morne; tout ce qui caractérise un peuple consterné, se peignoit dans les actions et sur le visage des Parisiens. On s'abordoit d'un air lugubre, on s'embrassoit avec un silence farouche, les yeux gros de pleurs, le cœur serré, comme on se fût dit le dernier adieu. Les églises étoient pleines de femmes qui se lamentoient. Les prédicateurs se turent, ou se contenterent de déplorer ce malheur, sans parler de vengeance. Les plus zélés ligueurs, incertains et tremblans, restoient renfermés dans leurs maisons. Un homme d'autorité paroissant de la part du roi dans ce moment d'épouvante, secondé de quelques troupes, et appuyé des fideles serviteurs que ce prince conservoit dans le parlement, dans les autres cours, et auprès de la principale bourgeoisie, auroit forcé les chefs de la faction à s'exiler d'eux-mêmes; et la populace ensuite, dénuée de conseils, auroit aisément rentré dans le devoir.

L'indécision du roi perdit tout : il n'envoya qu'un négociateur. Dès le vingt-cinq, jour de Noël, après vêpres, les factieux, revenus de leur étourdissement, s'assemblerent à l'hôtel-de-ville. Se trouvant réunis, contre leur attente, ils éclaterent, non plus en gémissemens douloureux sur le malheur de leur chef, mais en invectives contre le roi. Les Seize, d'autant plus à craindre qu'ils venoient de voir le danger de plus près, parurent à cette assemblée, environnés de satellites auxquels ils inspiroient toute leur fureur. Impatiens d'exercer leur vengeance, ils sembloient ne chercher que des victimes. Harlay, premier président, et d'autres magistrats coururent avec lui à cette assemblée, inspirés par le désir de la paix. Les rebelles les regardoient d'un œil féroce, prêts à les déchirer au moindre mot de conciliation. Ils furent donc forcés de joindre leurs voix aux acclamations de la populace, qui nomma gouverneur de Paris le duc d'Aumale, frere utérin du duc de Guise. Aussi-tôt le nouveau gouverneur leva une armée pour donner du secours à Orléans, que le roi pressoit, et la révolte fut consommée.

Pendant ce temps, Henri faisoit tran-

quillement la clôture des états de Blois et les obseques de sa mere (1). Catherine de Médicis, qui avoit fait tant de bruit en sa vie, mourut presque sans qu'on y songeât ; tout le monde étoit trop occupé de ses propres affaires. Elle survécut à trois de ses fils, et vit le sceptre prêt à échapper de la main du quatrieme. Catherine eut le sort de tous ceux qui veulent tenir une juste neutralité entre des esprits échauffés par des opinions contraires : elle déplut aux uns et aux autres. Ils s'accorderent à l'accuser d'irréligion : les catholiques, parce qu'elle ne montroit pas le zele qu'ils auroient souhaité ; les calvinistes, parce qu'elle ne les laissoit pas s'étendre. Les ligueurs la trouvoient trop favorable aux préventions de son fils pour les Bourbons ; et réciproquement ceux-ci la croyoient trop livrée aux princes lorrains.

Elle éprouva en effet ces différens penchans, selon les circonstances. Moins politique qu'intrigante, elle n'avoit point de système de conduite fixe et déterminé (2). De là ses variations perpétuelles, qu'on attribue à méchanceté. Elle eut un défaut plus dangereux encore dans les

(1) De Thou, liv. XCIV. — Davila, liv. X.

(2) Cayet, tome I, p. 132.

personnes qui gouvernent, défaut des ames foibles, celui de tromper et de manquer de parole. On dit qu'en mourant, éclairée sans doute par une tardive expérience, elle conseilla à son fils de s'attacher les princes du sang, et surtout le roi de Navarre, comme le plus intéressé à lui être fidele. Henri parut très-sensible à la mort de sa mere, et lui fit faire des funérailles bien fastueuses pour les circonstances où il se trouvoit.

Les états finirent le seize janvier, par des harangues pleines de tout ce que l'éloquence peut fournir de plus pompeux. Jamais, dit M. de Thou, on n'entendit discours plus étudiés; jamais on n'avança de plus grandes maximes; jamais on ne raisonna plus solidement; jamais on ne se servit de style plus flatteur; jamais enfin Henri, au milieu de la paix la plus profonde, n'assista à aucune action avec plus de tranquillité: il avoit eu soin d'y faire confirmer de nouveau l'édit d'union, comme loi de l'état, et de le faire jurer encore une fois par tous les députés; il les exhorta, chacun en particulier, à rapporter dans leurs provinces des sentimens de paix, et à les inspirer aux autres. Tous le promirent, et ils se séparerent trop con-

tens, même les royalistes, d'être quittes d'une assemblée tumultueuse, de laquelle les derniers événemens avoient banni toute confiance.

Pour les ligueurs, il leur tardoit de se rendre à Paris, où Mendose, ambassadeur d'Espagne, les avoit devancés. Ce ministre, voyant le roi se perdre de lui-même, et se sentant désormais inutile auprès d'un homme qu'on pouvoit abandonner à sa foiblesse, plus dangereuse pour lui que tous les piéges qu'on lui tendroit, quitta la cour sans prendre congé, et vola à Paris, d'où devoient désormais partir les feux destinés à embraser le royaume. Il y fut bientôt suivi du duc de Maïenne, et tous deux, en arrivant, trouverent cette ville dévouée à leur parti, au-delà même de leurs espérances.

Si on veut savoir à quoi peut se porter une populace effrénée, il faut lire, dans les auteurs contemporains, les excès des ligueurs; on y trouvera un mélange de fureur et de ridicule, qui inspire l'indignation et la pitié (1). La mort du cardinal de Guise ouvrit un vaste champ aux déclamations des prédicateurs. Le

(1) Journal de Henri III, tome II. — Journal de Paris.

meurtre du duc marquoit bien, à leur avis, peu de penchant dans le roi pour la sainte-union ; mais l'assassinat d'un évêque étoit un attentat manifeste contre la religion. Il n'y avoit plus à hésiter ; *Henri de Valois*, nom qu'ils donnerent au roi par la suite, étoit hérétique. Les catholiques devoient s'unir pour tirer vengeance de son crime, et employer, s'il étoit nécessaire, *jusqu'au dernier denier de leur bourse, et jusqu'à la derniere goutte de leur sang. Jurez-le tous*, s'écria le fougueux Lincestre, dans sa chaire de Saint Barthelemi, *jurez-le tous avec moi, et levez la main en signe de votre serment.* Comme il vit que le premier président de Harlay, assis dans l'œuvre, les yeux baissés et la contenance tranquille, paroissoit ne prendre aucune part à cette saillie, il eut l'audace d'apostropher le magistrat en ces termes : *Levez la main aussi, M. le premier président ! levez-la bien haut, afin que tout le monde le voie. O saint et glorieux martyr !* s'écria dans son enthousiasme un religieux prêchant devant la mere du duc de Guise, *ô saint et glorieux martyr ! béni est le ventre qui t'a porté, et les mamelles qui t'ont allaité !*

Il n'y avoit point d'église où l'on ne

fît pour eux des services funéraires, point de corps de communautés, d'association, de confréries, qui ne cherchât à se signaler par la pompe de ces devoirs lugubres, et par quelque trait de singularité, en l'honneur des deux freres. On faisoit leur oraison funebre, ou exposoit à la porte des églises le tableau de leur prétendu martyre : sur les mêmes autels où l'on célébroit le saint sacrifice pour les Guises, quelques-uns eurent l'impiété de mettre des images du roi en cire; pendant la messe, ils les piquoient en différentes parties du corps, et enfin au cœur, dans l'intention de faire mourir ce prince en langueur par ces especes de conjurations magiques.

Des processions d'enfans parcouroient les rues; on en fit une générale, composée de plus de cent mille, qui partirent du cimetiere des Innocens, et se rendirent à Sainte-Genevieve, portant chacun un cierge de cire jaune. En entrant dans l'église, ils l'éteignirent et le foulerent aux pieds, en criant de toute leur force : *Dieu éteigne la race des Valois.* Aux enfans se joignirent bientôt des personnes plus âgées, *tant fils que filles*, dit le bon Parisien, auteur du journal de Paris, *hommes que femmes*,

qui sont tous nus en chemise, tellement qu'on ne vit jamais si belle chose, Dieu merci.

Il se commettoit à ces processions des désordres qui obligerent les curés de les défendre, sur-tout celles qui se faisoient la nuit. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, et d'autres jeunes gens, à l'exemple du chef, donnoient le bras à des femmes et des filles, fort indécemment vêtues, avec lesquelles ils s'amusoient à rire et folâtrer. D'Aumale *jetoit dans les églises, à travers une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles qu'il connoissoit, et leur donnoit des collations dans le cours de la marche.*

Les confesseurs travailloient avec ardeur dans le tribunal, à éteindre dans le cœur de leurs pénitens toute fidélité à leur souverain; et comme ils trouvoient souvent des gens opiniâtres qui vouloient, pour rompre les liens sacrés de l'obéissance due au roi, une autorité autre que celle de leurs directeurs, ils imaginerent de faire parler en leur faveur la faculté de théologie.

Ce corps respectable, qui a été si souvent le rempart de la foi, n'est pas plus à l'abri que les autres compagnies, des cabales que les intrigans forment pour

dominer. Dans ces occasions, les sages, peu faits pour le trouble, si contraire au calme nécessaire aux gens de lettres, voyant leurs efforts inutiles, se retirent; et il n'est pas surprenant qu'il émane alors d'un tribunal si éclairé, des décisions qui feroient la honte d'une assemblée moins savante. Tel fut le fameux décret de la Sorbonne, rendu sur une requête présentée au nom de tous les catholiques.

La faculté, répondant à chaque article de la requête, décide, « 1.° que les » François sont déliés du serment de fidé» lité prêté à Henri. 2.° Qu'on peut en » conscience prendre les armes, former » une ligue, lever de l'argent, et recourir » à tous les moyens nécessaires pour la » conservation de la religion catholique » contre les mauvais desseins dudit roi, » déclarant tous les moyens de défense » légitimes, depuis que Henri, au préju» dice de la religion catholique et de l'édit » d'union, a violé les lois de la liberté » naturelle, par les meurtres qu'il a com» mis à Blois. La faculté ajoute que le pré» sent décret sera envoyé à Rome, pour » être confirmé par le pape, et supplie sa » sainteté de secourir l'église de France » qui est dans le plus grand péril ». Ce décret ne fut pas plus tôt rendu public, que le peuple en fureur abattit les armes

du roi, foula aux pieds ses écussons, défigura ses portraits, mutila ses statues, et se permit contre lui les injures les plus grossieres.

C'étoit peu qu'une pareille décision, si l'exécution ne suivoit. Les factieux y travaillerent (1). Ils tenterent d'engager le parlement à la guerre contre le roi; mais loin de prêter l'oreille à leurs insinuations séditieuses, ce corps ne s'occupoit que des moyens de procurer la paix. Voyant qu'ils ne pouvoient le gagner, les Seize résolurent de l'asservir.

Le lundi matin 16 janvier, pendant que le roi à Blois faisoit la clôture des états, que le parlement de Paris nommoit des députés pour envoyer au roi, le palais se trouva investi de gens armés. Bussi le Clerc, de procureur devenu gouverneur de la bastille pour la ligue, entre dans la grand'chambre, armé d'une cuirasse et le pistolet à la main. Il tire de sa poche une liste; ordonne à ceux qu'il va nommer, de le suivre à l'hôtel-de-ville, où le peuple les mandoit. A la tête étoit le premier président, Achille de Harlay, et le président de Thou. *Il est inutile*, interrompit celui-ci, *d'en lire davantage, il n'y a personne qui ne*

(1) Recueil des délibérations du parlement.

soit prêt à suivre son chef. Tous se levent en même-temps, et suivent l'audacieux Bussi. Il les mene comme en triomphe à travers une foule de populace qui poussoit des huées insolentes. Arrivés à l'hôtel-de-ville, ils vouloient s'y arrêter; mais on les fit passer outre, jusqu'à la bastille, et on les y renferma. Dès le soir on relâcha ceux qui n'étoient point sur la liste de Bussi; d'autres furent accordés au cautionnement de leurs amis. Les rebelles mirent aussi en prison plusieurs personnes de naissance, suspectes par leur attachement au roi, entre lesquelles de Thou cite avec éloge Charles de Choiseul de Praslin.

Telle étoit la situation des affaires à Paris, lorsque le duc de Maïenne y arriva. La duchesse de Montpensier, sortie de Blois quelques jours avant le massacre de ses deux freres, étoit allée en poste trouver celui-ci en Bourgogne, pour l'exhorter à ne faire ni paix ni treve avec le roi. Aussi se montra-t-il inflexible aux offres avantageuses de ce prince. La premiere opération qu'il fit dans la capitale, fut de créer un conseil général de l'union; et le premier acte de ce conseil, fut réciproquement de créer le duc lieutenant-général de l'état et couronne de France, en attendant la tenue des

états-généraux, qu'on indiqua pour le mois de juillet.

Le lieutenant confirma l'autorité des Seize, qui étoient comme le conseil particulier de Paris. Si-tôt qu'ils eurent eu le décret de la Sorbonne, ils s'empressèrent d'envoyer à Rome conjurer le pape de ne point accorder au roi l'absolution des censures qu'on supposoit qu'il avoit encourues par la mort du cardinal de Guise. Aux agens de la populace ligueuse, le duc de Maïenne en joignit de qualifiés, plus capables de faire face à ceux que Henri envoyoit de son côté au souverain pontife.

C'étoit toujours Sixte V, pape inflexible sur les immunités ecclésiastiques, et sur ce qu'il croyoit les droits de son siége (1). Il apprit sans émotion apparente la mort du duc; mais celle du cardinal le mit dans une fureur qui éclata. Quelques auteurs donnent à la colere de Sixte une autre cause que l'attachement aux maximes de sa cour. Ils disent que le pape étoit convenu avec le duc de Guise, de donner une de ses nieces en mariage au prince de Joinville; que sous prétexte de son penchant pour les hérétiques, le pape auroit déclaré Henri

(1) D'Ossat.

déchu de la royauté, qu'on l'auroit confiné dans un monastere, que le duc de Guise se seroit fait déclarer par les états, lieutenant-général du royaume, et auroit ensuite fait prendre la couronne au prince de Joinville son fils. C'est à peu près la marche de Charles Martel, qui, par sa qualité de maire du palais, fraya à Pépin le Bref, son fils, le chemin au trône que le pere n'osa occuper lui-même.

Que ce projet ait été formé dans le temps, ou inventé d'après sa possibilité, il est certain que le pape n'en a jamais rien laissé échapper. Pour justifier l'aigreur qu'il montroit contre le roi, il prétextoit toujours l'obligation que sa place et sa conscience lui imposoient de punir un péché aussi grief, et un crime aussi scandaleux que la mort d'un cardinal; et cependant ce n'étoit pas encore là son vrai motif. S'il avoit été guidé par ces principes, il auroit écouté la justification du roi, et s'il n'avoit pas été content de ses raisons, du moins il ne se seroit pas refusé aux instances du monarque, lorsqu'il vit ses ambassadeurs prosternés à ses pieds, lui demander pardon et absolution.

Mais, 1°. Sixte vouloit être en colere, afin de se faire appaiser plus avantageusement. 2°. Il ne vouloit ni hâter l'ab-

solution, ni la refuser tout-à-fait, afin de pouvoir se déterminer selon les circonstances : favorable au roi s'il prenoit le dessus, ou à la ligue si elle triomphoit. Aussi le roi de Navarre, qui avoit pénétré cette politique, disoit-il à Henri, après leur réunion : *Contre les foudres de Rome, il n'y a d'autres remedes que de vaincre ; vous serez incontinent absous, n'en doutez pas : mais si vous êtes vaincu et battu, vous demeurerez excommunié, voir réaggravé plus que jamais.*

L'action : c'étoit le seul moyen qui convînt à Henri ; non-seulement par rapport à la cour de Rome ; mais à l'égard de ses sujets révoltés. Au lieu d'agir, le roi se contentoit d'écrire, ou d'envoyer des agens dans les villes chancelantes, pour tâcher de les retenir dans le devoir. Il répondit aux libelles des ligueurs, par des apologies : espece de combat toujours désavantageux au souverain, quand il n'est pas secondé par les armes. Pendant ce temps, les principales villes du royaume se révoltoient, les villes du second ordre suivoient l'exemple des capitales, les bourgs même et les villages prenoient parti, et l'étendard de la rebellion s'élevoit par toute la France.

Il ne restoit presque point de places, point de provinces, qui ne fussent ou subjuguées par la ligue, ou entre les mains des calvinistes. D'ailleurs l'orage grossissoit du côté de Paris. A la vérité, le duc d'Aumale, voulant secourir Orléans que le roi pressoit, s'étoit laissé battre; mais, malgré ce premier succès, Henri perdit cette ville, et le duc de Maïenne étoit prêt à se présenter avec une armée plus redoutable. Le reste du parlement qui avoit le président Brisson à sa tête, pendant la prison de ses principaux membres, venoit d'enregistrer et de munir du sceau de l'autorité publique, le titre de lieutenant-général du royaume, donné à Maïenne par le conseil général de l'union. A la vérité, Harlay de Sancy amenoit au secours du roi une armée de Suisses, que ce fidele serviteur leva sur son crédit; mais ces troupes ne devoient point arriver si-tôt, et il étoit possible qu'en les attendant, Henri fût enlevé à Tours, où il s'étoit retiré, presque sans troupes, avec les fugitifs du parlement de Paris, de la chambre des comptes, de la cour des aides et des autres cours souveraines, que le roi déclara être les seules légitimes, cassant et annullant tout ce qui seroit fait désormais par les

membres restés à Paris. Cette position critique donna lieu à la négociation qui s'entama avec le roi de Navarre.

Ce prince, pendant les états de Blois, tenoit lui-même une assemblée des églises protestantes à la Rochelle. On y conclut de continuer la guerre. Bourbon, néanmoins, écrivit aux états, leur proposant des expédiens qui pourroient conduire à la paix; mais sa lettre ne fut pas seulement regardée. Il se mit donc en campagne, et continua ses expéditions militaires dans le Poitou et la Saintonge; toujours barré par le duc de Nevers, que le roi avoit envoyé contre lui, mais remportant sans cesse quelques avantages qui lui faisoient gagner du terrein.

Une maladie dangereuse interrompit ses exploits. Il fut réduit à la derniere extrémité. Prêt à descendre dans le tombeau, ce prince magnanime n'avoit de regret que celui de ne pouvoir tirer de l'oppression les François, qui gémissoient sous la tyrannie de la ligue. Dieu le rendit au besoin de la France. Ce fut peu de jours avant sa maladie, qu'il apprit la mort du duc de Guise. Il ne s'en réjouit, ni ne s'en affligea; trop grand, pour triompher du malheur d'un ennemi estimable à bien des égards; trop sincere,

pour ne pas s'avouer heureux [illegible] barrassé d'un adversaire si redoutable.

Il fut alors question de se tracer un plan d'opérations convenable aux circonstances (1). Le duc de Nevers avoit été rappelé au secours du roi, et Bourbon, ne se voyant plus d'armée sur les bras, avoit dessein de faire le siége de Saintes et de Brouage : « Cela est bon, *lui dit le fidele Mornay*, si nous avons à » vieillir dans ces marais : mais si vous » devez un jour être roi de France, il » faut porter vos desseins ailleurs. Le » plus court de ces deux siéges vous » retiendra deux mois, et pendant ce » temps la France est perdue ; mais » mettez-vous en campagne avec toutes » vos troupes et canons, faites des entreprises, tournez vers la Loire, attaquez des places comme Saumur et » autres. Le roi, pressé des deux côtés, » ne pourra se déterminer à traiter avec » Maïenne, les mains encore teintes du » sang de ses freres, et il sera forcé de » se jeter entre vos bras ». Ce qui arriva.

Mais il falloit une extrémité aussi pressante que celle où Henri III étoit réduit, pour le déterminer même à une

(1) Mém. de Mornay, p. 155.

[redacted]ec les hérétiques, lui qui venoit [redacted]ettre, par l'édit d'union, de ne [redacted]mais entrer en accommodement avec eux (1). Dans le dessein de hâter cette union, le roi de Navarre publia le quatre mars un écrit pathétique, dans lequel il rendoit compte de ses dispositions. Après les protestations de la plus sincere tendresse pour le roi, et d'attachement à la France, il déploroit, en termes énergiques, son malheur d'être obligé de porter les armes contre sa patrie. « Plût » à Dieu, *disoit-il*, que je n'eusse jamais » été capitaine, puisque mon apprentissage devoit se faire aux dépens de » la France ! Je suis prêt à demander » au roi mon seigneur, la paix, le repos » de son royaume, et le mien.... On » m'a souvent sommé de changer de » religion ; mais comment ? la dague à » la gorge... Si vous désirez simplement » mon salut, je vous remercie : si vous » ne désirez ma conversion, que par la » crainte que vous avez qu'un jour je » ne vous contraigne, vous avez tort ». Il somme ensuite les catholiques de parler, de porter témoignage contre lui, si jamais

(1) De Thou, liv. XCV. — Davila, liv. X. — Mém. de la ligue, tome III.

il les a maltraités, et proteste d'a
mêmes égards dans la suite.

Les promesses du roi de Navarre, de
la sincérité n'étoit point suspecte, faisoien
incliner à la cour tous les esprits à la réu
nion, excepté celui de Henri III, qui ne
pouvoit se persuader, qu'à force d'argent
de dignités, d'offres de toute espece, il
ne viendroit point à bout de désarmer le
duc de Maïenne. Il y employa le légat
lui-même, Morosini, prélat plein de
candeur et de bonnes intentions, qui
échoua. Henri laissoit le duc maître de
conditions. Il se lioit, s'enchaînoit, se
soumettoit à tout, pourvu qu'on mît bas
les armes. Ses propositions furent rejetées
durement. Les bons François frémissoien
de dépit à la vue de cette foiblesse du roi
Enfin, on le détermina à ne plus s'hu
milier devant des ennemis insolens, et
à appeler le roi de Navarre. Le duc
d'Epernon, qui s'étoit lié à Bourbon
pendant sa disgrace, revenu à la cou
avec toutes les marques de l'ancienne
faveur, contribua beaucoup à cette réu
nion. Mais la personne qui y travailla
le plus efficacement, fut Diane, légitimé
de France, duchesse d'Angoulême, sœu
naturelle de Henri III.

Cette princesse avoit toujours marqu

[redacted]ection particuliere pour le roi de [redacted]; souvent même elle avertit ce [redacted]ince des piéges qu'on lui tendoit (1). Dans cette occasion, elle se servit utilement du crédit que lui donnoient ses services auprès de Bourbon, et de son ascendant sur son frere, pour établir la confiance et dissiper les ombrages réciproques. Les conditions furent l'ouvrage des ministres, de part et d'autre.

Elles se réduisirent à trois : qu'il y auroit treve entre les deux rois pour un an, à commencer au trois avril ; qu'ils feroient de concert la guerre au duc de Maïenne ; que le roi de Navarre auroit pour sa sûreté la ville de Saumur, passage important sur la Loire. Ce dernier article souffroit des difficultés. Le roi de France ne voulut pas donner une place si considérable. Il proposoit les ponts de Cé, près d'Angers ; mais le désordre qui régnoit alors, aida à finir ce débat.

Les gouverneurs, une fois en possession de leurs places, les regardoient comme un bien qui leur appartenoit ; de sorte que, quand le roi vouloit les en tirer, il falloit acheter leur démission. On agit sur la connoissance de cet usage : les ministres de Bourbon donnerent avis

(1) Le Laboureur, sur Castelnau.

au gouverneur des ponts de C[illegible] roi avoit besoin de son ch[illegible]teau, pouvoit s'en passer. Sur cel[illegible], le gou[illegible] verneur porta sa démission à un prix exhorbitant. En même-temps on fit passer de l'argent à celui de Saumur, à condition qu'il lâcheroit la main, quand le roi traiteroit avec lui. Et Henri, trouvant meilleur marché de celui-ci, conclut pour Saumur.

Tout arrêté et signé, le roi demanda encore quinze jours, avant de rendre son accord public, dans l'espérance d'obtenir, pendant ce délai, quelques conditions supportables du duc de Maïenne, auprès duquel le légat travailloit avec ardeur. Ce malheureux prince ne fut détrompé que quand il se vit prêt à être investi dans Tours par les troupes de la ligue. Il n'y eut plus alors à différer; il fallut appeler le roi de Navarre. L'entrevue se fit au château de Plessis-les-Tours, le dernier avril.

Si Bourbon eût écouté quelques-uns de ses plus fideles amis, et ses propres répugnances, il n'auroit pas hasardé sa vie entre les mains du roi, dont il avoit tant de sujets de se défier : et par cette timide prudence, peut-être se seroit-il fermé le chemin au trône ; mais il s'abandonna à sa fortune, et n'eut pas lieu

[redacted]epentir (1). Le maréchal d'Au[redacted]ux guerrier, plein de probité [redacted] franchise, étoit médiateur de l'entrevue, et comme caution de la bonne foi du roi. Il eut bien de la peine à surmonter les craintes des seigneurs attachés à Bourbon, qui ne croyoient jamais avoir pris assez de précautions; et déjà Henri III commençoit à se piquer de tant de défiances, lorsque le roi de Navarre arriva dans le parc du château, où Henri se promenoit en l'attendant.

De toute sa troupe, nul n'avoit de manteau et de panache que lui. Tous avoient l'écharpe blanche, et lui vêtu en soldat, le pourpoint usé sur les épaules et aux côtés, de porter la cuirasse, le haut de chausse de velours feuille-morte; le manteau d'écarlate, le chapeau gris, avec un grand panache blanc, où il y avoit une très-belle médaille. Les deux rois furent long-temps en présence, sans pouvoir s'approcher, à cause de la foule. Enfin, Bourbon se jeta aux pieds de Valois, prononçant quelques paroles de soumission et de respect, dont le désordre étoit plus expressif que n'auroit été l'éloquence d'un discours suivi.

(1) Cayet, tome I, p. 185. — Mém. de la ligue, tome III. — Mém. de Mornay, p. 667.

Henri III le releva, l'embrassa [redacted] son frere; ils converserent ensuite familiérement à la vue de tout le monde, et la nuit approchant, Bourbon se retira dans son quartier : mais le lendemain matin il fut dans la chambre du roi avant son lever : confiance qui flatta infiniment Henri, et qui dissipa ses ombrages pour toujours.

Transporté de joie, le roi de Navarre écrivit sur-le-champ à son fidele Mornay: *La glace a été rompue, non sans nombre d'avertissemens, que si j'y allois j'étois mort; j'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu.* Mornay lui répondit: *Sire, vous avez fait ce que vous deviez, et ce que nul ne vous devoit conseiller.*

De ce moment calvinistes et royalistes furent unis comme freres. On les voyoit s'embrasser, détester le passé, se jurer amitié pour la suite, s'exhorter mutuellement à employer tout ce qu'ils avoient de forces et de ressources contre leurs ennemis. A leur cordialité, on reconnoissoit des François disposés à travailler de concert pour éteindre l'incendie qui consumoit la patrie, leur commune mere.

Ces sentimens patriotiques commençoient à se réveiller jusque dans les courtisans. On remarque que les pre-

[redacted] amenerent du secours au roi, [redacted] trois favoris disgraciés, Souvré, [redacted]O et Epernon (1). Ce dernier avoit eu de vifs démêlés avec le maréchal d'Aumont, et Henri craignoit que son retour ne les renouvelât. Le maréchal s'appercevant de cette délicatesse du roi, l'alla trouver, et fut le premier à lui conseiller de recevoir le duc. « J'oublie, *dit-il*, tout » ressentiment, jusqu'à ce que Votre » Majesté ait triomphé de ses ennemis; » après cela, si le duc le trouve bon, » nous vuiderons notre querelle ». Epernon, instruit de cette démarche par le roi lui-même, se présenta chez le maréchal, fit excuse du passé, demanda son amitié, et lui offrit la sienne. « Allez, » *lui dit le vieux guerrier avec sa franchise ordinaire:* Je ne veux de vous » d'autres satisfactions que celle que » vous me donnez aujourd'hui, de vous » voir si soumis aux ordres de votre » maître. Vous m'offrez vos services, je » les accepte; je vous offre aussi les » miens. Allons, *continua-t-il en l'embrassant,* courage; combattons de tout » notre cœur pour la gloire du meilleur » de tous les maîtres, pour le salut de la

(1) Pasquier, liv. XIII, lett. 2.

» patrie, dont des méchans on
» ruine! Quand nous aurons ren
» paix à la France, nous disputerons
» qui se surpassera en générosité ».

De pareils généraux, des soldats animés des sentimens de leurs chefs, devoient être invincibles. Henri l'éprouva, lorsque Maïenne, à la tête d'une armée formidable, vint le huit mai le braver dans son asile, et attaquer les faubourgs de Tours. Le roi, indigné, se réveilla de son assoupissement. Il donna ses ordres, et chargea lui-même. A ses actions, à sa parole, on reconnut le vainqueur de Jarnac et de Moncontour. Le roi de Navarre ne se trouva pas à cette escarmouche, parce qu'il étoit allé hâter son armée, qu'il avoit laissée en route quand il vint saluer le roi. Maïenne, sachant que les calvinistes approchoient, se retira sans être poursuivi, content de cette bravade, de laquelle il ne retira d'autre gloire que d'avoir pillé un faubourg, où ses soldats catholiques commirent contre les catholiques leurs freres toute sorte d'excès. Il publia cependant des relations fanfaronnes de cette expédition, pour donner courage à son parti, dont la fortune commençoit à chanceler.

Ce n'est pas que les esprits se détrom-

passer, et que la fureur des séditieux se ralentît. Au contraire, il n'y avoit point d'injures contre le roi, point de calomnies qu'ils n'inventassent. Ils publierent que Henri adoroit des faunes, dont les figures se trouvoient sculptées sur des chandeliers pris dans sa chapelle (1). Dans tous les écrits sortis de leur plume, on l'appeloit *tyran;* son nom y étoit anagrammatisé d'une maniere la plus insultante (2). On disoit à la messe, pour les troupes envoyées contre lui, des prieres qui pouvoient passer pour de vraies imprécations contre sa personne (3).

Mais ces excès n'étoient plus que les expressions d'une rage impuissante. Les

(1) De Thou, liv. XCVI. — Davila, liv. X. — Mém. de la ligue, tome III. — *De justa Henrici III abdic.*

(2) Henri de Valois : *Vilain Hérodes.*

(3) Collecte. *Deus ultor impietatis et sponsæ filii tui spes unica, fac christianæ religionis hostibus superatis, propugnatores nostros, tui honoris vindices gloriosos, et speratæ victoriæ ad nos remitte compotes. Per Dominum*, etc. Un prédicateur ayant annoncé qu'il ne prêcheroit pas le saint du jour, mais *les déportemens* de Henri de Valois, finit ainsi : *Bref, c'est un Turc par la tête, un Allemand par le corps, une harpie par les mains, un Anglois par les jarretieres, un Polonois par les pieds, et un vrai diable en l'ame.* Mémoire de la ligue, tome III, p. 542.

affaires du roi prenoient un tour avantageux (1). Il s'étoit trouvé quelque temps embarrassé, et disposé à fuir loin de Paris. Si on l'eût abandonné à ses résolutions, il vouloit se retirer dans le Limosin : *Sire*, lui dit Mornay, *y a-t-il prince ou état qui vous croie encore roi, quand il vous verra dater vos lettres de Limoges?* Le succès de ses armes en différens lieux ranima son courage. Le duc de Montpensier défit en Normandie les *Gautiers*, paysans que les vexations des gens de guerre rendirent soldats, et dont la ligue sut mettre à profit la férocité.

Les Parisiens furent battus auprès de Senlis, qu'ils assiégeoient avec des troupes bien supérieures en nombre à celles qui vinrent au secours. Ces dernieres étoient commandées par le duc de Longueville. Se voyant en présence des ennemis, par une modestie dont il y a peu d'exemple, ce jeune chef appelle le brave la Noue à la tête des bataillons; le salue général, exhorte les officiers à le reconnoître : *Quant à moi*, dit-il, *je lui obéirai comme soldat.* Tout céda aux efforts de la bravoure dirigée par la prudence. Les li-

(1) Vie de Mornay, p. 164. — Cayet, tome I, pag. 209.

gueurs furent battus, et abandonnerent le siége. La petite armée royaliste victorieuse, alla recevoir les Suisses et les Allemands que le fidele Sancy avoit levés sur son propre crédit.

Ils joignirent le roi à St.-Cloud dans les derniers jours de juillet. Par cette jonction, celle des troupes calvinistes et de la noblesse qui accouroit en foule de toutes les parties du royaume, Henri se trouvoit à la tête d'une armée de plus de quarante mille hommes, braves soldats, chefs aguerris, munis de bonnes armes et de provisions suffisantes. On dit que, transporté de joie à la vue du changement de sa fortune, regardant Paris des hauteurs de St.-Cloud où il étoit campé, il prononça ces paroles: *Paris, chef du royaume; mais chef trop gros et trop capricieux; tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que tu lui communiques! encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais seulement le lieu où tu auras été.* Une seule chose l'embarrassoit, c'est que le pape venoit de lancer contre lui un premier monitoire qui le menaçoit d'excommunication, si, dans soixante jours, il ne relâchoit les prélats prisonniers, et s'il ne faisoit pénitence

de la mort du cardinal de Guise; mais l'infortuné prince ne vit pas la fin de ce terme.

Paris étoit réduit au point de ne pouvoir être sauvé que par un miracle ou par un crime. Le duc de Maïenne qui s'y étoit renfermé, faisoit toutes les dispositions pour une belle défense, dispositions telles que lui permettoit la surprise. Il avoit élevé des bastions, creusé des fossés, tiré des lignes derriere lesquelles il comptoit du moins vendre chérement sa vie; car le petit nombre de ses troupes, incapables de border une si grande enceinte, ne lui laissoit guere l'espérance de repousser les assaillans.

Mais ces murs mal défendus renfermoient des prédicateurs enthousiastes, singuliérement doués du talent de maîtriser les imaginations; des directeurs insinuans, habiles à graver dans les ames les impressions utiles à leurs projets (1). On y voyoit la mere et la veuve de Guise, et la duchesse de Montpensier leur sœur: les deux premieres, propres à émouvoir par l'appareil du grand deuil, et par leurs larmes; la derniere, violente, emportée, capable de sacrifier ce

(1) La véritable fatalité de Saint-Cloud. — Journal de Henri III, tome II, p. 220.

qu'une femme a de plus précieux, pour parvenir à se venger.

Qu'il se trouve dans ces circonstances un génie sombre et mélancolique, un de ces hommes dévorés d'un feu secret qui les rend ardens et inquiets; qui prennent à cœur les affaires publiques, comme si elles leur étoient particulieres; qui s'irritent des mauvais succès; qui se complaisent dans les résolutions extrêmes et désespérées: à quoi ne pourront pas le pousser les louanges, les caresses, les encouragemens de gens qu'il estime, dont il respecte le rang, dont la familiarité l'honore? Que n'obtiendront pas enfin de lui les sollicitations d'une femme encore aimable et peu scrupuleuse?

Tel les auteurs contemporains nous dépeignent Jacques Clément, jacobin; tel ils nous décrivent les ruses employées pour l'exciter au parricide qu'il commit. Il n'avoit que vingt-deux ans; il étoit ignorant, grossier, libertin, et toujours mêlé avec la plus vile populace, auprès de laquelle il faisoit parade de son courage, répétant sans cesse qu'il falloit faire la guerre aux hérétiques, les exterminer, les anéantir; d'où ses jeunes confreres l'appeloient ironiquement *le capitaine Clément.*

Mais tout le monde ne méprisoit pas

également sa frénésie. Sur ce détestable principe, prêché alors dans les chaires, et regardé comme incontestable, *qu'il est permis de tuer un tyran*, Clément conçut le dessein de tuer le roi. Il s'en ouvrit à son prieur et à un ancien religieux, qui y applaudirent. Quelques-uns des Seize eurent vent de ce projet; ils en parlerent aux ducs de Maïenne et d'Aumale, qui ne le désapprouverent pas. Le dessein de Clément parvint jusqu'à la duchesse de Montpensier. Elle voulut le voir, le fit souvent venir chez elle, l'excita, l'encouragea; et l'on prétend que c'est en se rendant facile, dans une de ces entrevues, aux empressemens de ce jeune libertin, qu'elle tira de lui la promesse qu'il réalisa. Pour lui donner plus d'assurance, avant qu'il sortît de Paris, le duc d'Aumale fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois, dont la vie, en cas qu'il fût arrêté, devoit, à ce qu'on lui fit entendre, répondre de la sienne.

Afin de lui ouvrir un accès plus aisé auprès du roi, on lui procura une lettre de créance du premier président enfermé à la bastille. Ce magistrat la donna sur ce que des gens qu'il croyoit attachés à Henri, lui dirent que le porteur avoit des choses très-importantes à communiquer

au roi. Le comte de Brienne, également, prisonnier de la ligue, trompé par les impostures, lui donna aussi un passe-port. Muni de ces pieces, Jacques Clément sortit de Paris le dernier jour de juillet. Il tomba bientôt dans les gardes avancées du camp royal. Quand on l'arrêta, il dit qu'il avoit des lettres pour le roi. Sur cette déclaration il fut mené à la Guesle, procureur général. Ce magistrat l'interrogea touchant ce qu'il avoit à dire à Sa Majesté; mais comme il assura toujours ne pouvoir s'en ouvrir qu'au roi lui-même, on le remit au lendemain, parce qu'il étoit déjà tard. Le scélérat soupa bien, répondit en homme simple aux questions qu'on lui fit, et dormit tranquillement.

Le lendemain premier août, Henri III, à son lever, instruit qu'un religieux, chargé de quelques dépêches des prisonniers de Paris, demandoit à lui parler, ordonne qu'on le fasse entrer, s'avance au-devant de lui, prend ses lettres, et dans le moment qu'il les lisoit attentivement, l'assassin tire un grand couteau de sa manche et le lui plonge dans le ventre (1). Henri blessé s'écrie, retire lui-même le couteau et en frappe le scélérat au visage. Aussi-tôt les gentilshommes

(1) Mém. d'Auvergne.

présens, entraînés par un zele inconsidéré, mettent en pieces le meurtrier, et enlevent par sa mort le moyen de connoître ses complices.

Quelques symptômes favorables firent d'abord conjecturer que la blessure ne seroit pas dangereuse, et on l'écrivit ainsi par ordre du roi à tous les gouverneurs de province; mais dès le soir elle fut jugée mortelle. Henri montra à sa derniere heure les dispositions les plus chrétiennes; il se confessa, demanda l'absolution des censures renfermées dans le monitoire du pape, et reçut la communion.

Quand il eut mis ordre aux affaires de sa conscience, il fit ouvrir la porte de sa chambre. Autour de son lit se rangerent les principaux seigneurs du royaume. Il leur dit « que sa seule peine » en mourant, étoit de laisser la France » dans un si triste état; qu'il avoit appris » dès l'enfance à l'école de J.-C. à pardonner, et qu'il ne désiroit pas qu'on » vengeât sa mort ». Il exhorta ensuite tous les assistans à reconnoître après lui le roi de Navarre. Il dit « que lui seul avoit » droit au trône, qu'il ne falloit pas s'arrêter à la différence de religion; que ce » prince, d'un naturel franc et sincere, » rentreroit tôt ou tard dans l'église ». Puis le faisant approcher, il jeta ses bras

à son cou, le tint long-temps pressé contre son sein, les yeux levés au ciel, comme s'il eût prié pour lui, et lui dit: *Soyez certain, mon cher beau-frere, que jamais vous ne serez roi de France, si vous ne vous faites catholique.*

A cette scene attendrissante, toute l'assemblée fondit en larmes; on n'entendoit que soupirs et sanglots. Henri, foible roi, mais bon ami, excellent maître, étoit chéri comme un pere par tous ceux qui l'approchoient. Il fallut une malice aussi profonde que celle des chefs de la ligue, pour le faire détester de ses peuples. On a vu dans le cours de l'histoire, comment des défauts, qui auroient été sans conséquence dans un particulier, chargerent de la haine publique un monarque fait pour être adoré de son peuple. Toutes ses actions, mal interprétées, prirent aux yeux du plus grand nombre de ses sujets, la couleur que vouloient lui donner ses ennemis. On ne vit dans ses dévotions que leur bizarreries; dans ses libéralités, que leur profusion; dans sa patience, qu'un excès de timidité; dans sa politique, trop circonspecte, que de la fraude et de la mauvaise foi. On commença par le mépriser, et on finit par le haïr.

Mais au moment d'une mort si tra-

gique, la pitié effaça le souvenir de ses défauts. On ne se souvint plus que de ses vertus. Sa bonté sur-tout, son affabilité, cette douceur qui ouvroit si aisément son ame aux épanchemens de la confiance et de l'amitié, sa bienfaisance naturelle, et ses autres qualités estimables, le firent regretter sincérement. Henri eut la consolation de voir couler des larmes véritables. Il expira le deux août, âgé de trente-huit ans, entre les bras de ses serviteurs, persuadé, par leurs regrets, que ses fautes ne lui avoient pas enlevé tous les cœurs.

LIVRE VII.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, entra dans la chambre de Henri III, au moment que ce prince venoit de rendre l'esprit (1). Il se jeta sur le corps sanglant, l'embrassa avec transport; puis, se relevant, il dit, d'un air pénétré et le cœur gros de soupirs : « Les larmes ne le » feront pas revivre. Les vraies preuves » d'affection et de fidélité sont de le » venger; pour moi, j'y sacrifierai ma

(1) Matthieu, liv. II, tome I, p. 1.

» vie : nous sommes tous François, et » il n'y a rien qui nous distingue au » devoir que nous devons à la mémoire » de notre roi et au service de notre » patrie ». Plusieurs seigneurs et capitaines tomberent à ses genoux, et lui baiserent la main en signe d'engagement à le seconder. On proposa d'élever un catafalque sur le pont de Saint-Cloud, d'y faire défiler l'armée, et jurer à chaque soldat, sur le corps du monarque, de le venger; de fondre ensuite sur Paris avec ses troupes, dévouées, pour ainsi dire, à la mort par cette action; d'y porter le fer et le feu, et de massacrer le conseil de l'union, les Seize, tous les ligueurs, qui, autant que l'assassin, avoient plongé le poignard dans le sein de leur roi.

Ils auroient bien mérité ce traitement encore trop doux, pour les excès auxquels ils se livrerent, quand ils apprirent la mort de Henri III (1). La duchesse de Montpensier sauta au cou de celui qui apporta la premiere nouvelle. Elle s'écria, transportée de joie : « Ha, mon ami, » soyez le bien venu ! Mais est-il bien » vrai au moins; ce méchant, ce perfide, » ce tyran est-il mort? Dieu, que vous » me faites aise ! Je ne suis marrie que

(1) Cayet, tome II. — Satire Ménippée, p. 147.

» d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant » mourir, que c'est moi qui l'ait fait » faire ». Elle monta ensuite en carosse avec sa mere, et se promena dans les rues de Paris, criant, *Bonnes nouvelles*, et excitant le peuple à se réjouir. On alluma des feux de joie : les prédicateurs firent l'éloge de Jacques Clément, qu'ils appeloient *saint martyr*. On couroit en foule voir sa mere, pauvre villageoise, que la duchesse de Montpensier avoit reçue chez elle. Le conseil d'union lui fit une pension : et les séditieux harangueurs des Seize eurent l'effronterie de lui appliquer, comme ils avoient fait à la mere des Guises, ces paroles de l'écriture : *Heureux le ventre qui t'a porté, et bénies soient les mamelles qui t'ont allaité !* Sixte V combla de louanges, en plein consistoire, le crime affreux du parricide. Il s'échappa jusqu'à le comparer, pour l'utilité, à l'incarnation et à la résurrection du Sauveur, et pour l'héroïsme, aux actions de Judith et d'Eléasar. Cette déclamation scandaleuse fut puissamment réfutée par des écrits qui joignent trop d'aigreur aux raisons.

Tout ceci n'arriva que successivement. C'étoit dans l'armée qui assiégoit Paris, que les événemens se pressoient. Qu'on

se représente Henri IV, au milieu de ce corps, composé des meilleurs guerriers et de la principale noblesse du royaume, aussi divisés d'intérêts que de religion (1); les uns attachés personnellement au nouveau monarque, lui juroient une fidélité inviolable : *Sire*, lui disoit Givri, *vous êtes le roi des braves, et ne serez abandonné que des poltrons.* Les autres, incapables d'égards et de ménagemens, *comme gens forcenés, en présence du roi lui-même, enfonçoient leurs chapeaux, les jetoient par terre, crioient, heurloient, fermoient les poings, complotoient, se touchant dans la main, formant des vœux et promesses, dont on oyoit pour conclusion : Plutôt mourir que d'avoir un roi huguenot.* Mais les transports de ces zelés étoient moins à craindre que le silence sombre des grands, qui, tantôt séparés, tantôt réunis, paroissoient méditer quelque projet important.

La vraie cause de l'embarras qu'on remarquoit dans leur contenance, est que chacun vouloit profiter de l'occasion, et faire acheter au nouveau monarque sa soumission par des graces. Quelques-

(1) Mém. de la ligue, tome VI. — Le Laboureur, tome II. — Matthieu, tome II. — D'Aubigné, tome III, liv. II, p. 253.

uns eurent l'impudence de mettre ouvertement un prix à leur fidélité. D'autres, moins effrontés, formoient des difficultés, afin d'entamer une négociation, ou de se faire offrir ce qu'ils n'osoient demander.

Le roi, dévoré de soupçons, tenoit conseil avec ses ministres, incertain s'il devoit confier sa fortune et sa vie à une armée dont les principaux chefs lui étoient suspects à tant de titres, ou s'il devoit se retirer avec ses meilleures troupes, dans les provinces outre Loire, où étoit le plus grand nombre de ses partisans (1). Chaumont, sieur de Guitri, un de ses capitaines, le détermina pour l'avis le plus honorable, quoique le plus dangereux; il lui fit sentir que s'il se reléguoit au-delà du grand fleuve qui partage le royaume, les ligueurs feroient aisément croire qu'il désespéroit lui-même de sa cause, et que ces bruits, répandus avec adresse, porteroient un coup mortel à son parti. Cette réflexion engagea le roi à tenir ferme.

Ses courtisans s'employerent vivement à gagner les troupes et leurs chefs. Harlay de Sancy amena aux pieds du monarque les Suisses, dont le bon exemple entraîna le corps de l'armée. Plusieurs

(1) Mém. de la ligue, tome IV.

princes et seigneurs, honteux d'avoir balancé, revinrent d'eux-mêmes; ils tinrent une assemblée, dans laquelle quelques-uns, encore indéterminés, proposerent de remettre l'élection d'un roi à l'assemblée des états qui devoient être convoqués incessamment, et en attendant, de nommer le roi de Navarre seulement généralissime; mais le plus grand nombre conclut à reconnoître Henri de Bourbon héritier légitime de la couronne, et à lui prêter serment de fidélité.

En conséquence de cette décision, on fit jurer au roi de conserver dans le royaume la religion catholique, apostolique et romaine, de se faire instruire, de se soumettre à la décision d'un concile général ou national, qui seroit assemblé dans six mois, et de poursuivre contre les assassins du feu roi la vengeance de sa mort. Après cet engagement solennel de la part de Henri, les princes, les grands officiers de la couronne, les seigneurs, les gentilshommes qui se trouvoient pour lors à l'armée, lui rendirent hommage, comme à leur légitime souverain, et jurerent de sacrifier leurs biens et leurs vies à son service.

Tous ne se porterent point avec la même affection à l'accomplissement de cette promesse. Le duc d'Epernon, favori

de Henri III, sous prétexte d'une affaire de famille pour laquelle il avoit déjà obtenu un congé du feu roi, se retira dans son gouvernement d'Angoulême avec toutes ses troupes. On lui supposa des vues secrètes d'ambition, comme l'espérance de se rendre indépendant, à l'aide des troubles qui alloient agiter le royaume. D'autres attribuèrent sa retraite à vanité, et à dépit de se voir réduit à ne jouer qu'un rôle inférieur dans la nouvelle cour, après avoir représenté le premier avec tant d'empire dans l'ancienne. Plusieurs seigneurs l'imiterent, et quitterent l'armée sous des prétextes aussi frivoles. Mais il n'en passa presque aucun dans le parti opposé. Le roi fit bonne contenance, parut indifférent sur cette défection, et dit publiquement « qu'il permettoit à tous les mécontens de se » retirer; qu'il aimoit mieux cent Fran» çois bien intentionnés, que deux cents » dont l'attachement lui seroit suspect ».

Il mit ensuite ordre aux affaires du royaume. Les gouverneurs des provinces, les commandans de villes, les magistrats, tous ceux qui avoient besoin de l'attache du nouveau roi, pour continuer leurs fonctions, furent confirmés. Il écrivit des lettres circulaires aux parlemens et aux autres tribunaux. Il convoqua les

états-généraux à Tours pour le mois d'octobre, et en même-temps il partagea les troupes qui lui restoient, en trois corps. Le premier fut donné au duc de Longueville, gouverneur de Picardie, pour s'opposer aux Espagnols, qui menaçoient cette province; le second au duc d'Aumont, pour contenir la Champagne: avec le troisieme, le roi gagna la Normandie, où il devoit être joint par les troupes auxiliaires d'Angleterre.

Cependant les Seize et le peuple des ligueurs continuoient à se déchaîner insolemment contre la mémoire de Henri III, contre Henri IV, qu'ils appeloient par dérision *le Navarrois, le Béarnois;* et les chefs travailloient efficacement à profiter de cette fureur (1). De la formidable maison de Guise, il ne restoit en état de figurer, que le duc de Maïenne, frere des deux tués à Blois. Le duc de Guise, fils aîné du héros de la ligue, avoit été arrêté au moment de la mort de son pere, et, quoiqu'il fût encore très-jeune, on le gardoit soigneusement dans le château de Tours. Pour ses freres puînés, ils sortoient à peine de l'enfance. Maïenne, naturellement modéré dans

(1) Mém. de Villeroi, tom. I, p. 147. — Matthieu, tome II, liv. I, p. 10.

ses vues, modeste dans ses désirs, fait pour être bon citoyen et sujet fidele, devint, par le concours des circonstances, rebelle et chef de parti; tous ceux qui l'environnoient lui soufloient l'esprit de trouble et de révolte. Sa mere lui redemandoit ses fils massacrés à Blois. La veuve du duc le rendoit responsable du sang de son époux, s'il ne soutenoit la guerre. La furieuse Montpensier, sa sœur, crioit encore vengeance, et non contente de l'assassinat du roi, elle auroit voulu faire ressentir à tous les royalistes les transports de la haine qui l'animoit contre leur chef. De leur côté, les ligueurs conjuroient le duc de ne pas les abandonner à la merci d'un roi hérétique. Les moins belliqueux paroissoient trouver du courage en cette occasion. Tout Paris étoit en armes: les levées se faisoient avec le plus grand succès dans les provinces. Dom Bernardin de Mendose, envoyé d'Espagne, montroit à Maïenne les trésors de son maître ouverts, et ses bataillons prêts à marcher au secours de la religion.

Tant de motifs, tant d'espérances empêcherent le duc de prêter l'oreille aux propositions d'accommodement, que Henri IV lui fit faire sous main, au moment même de la mort de Henri III (1).

(1) Journal de Henri IV, tome I.

Jeannin, président au parlement de Bourgogne, homme de grand sens, et inviolablement attaché à la maison de Guise, donna pour lors à Maïenne un conseil, dont l'exécution auroit fort embarrassé le nouveau roi : c'étoit d'appeler les princes, les pairs, les principaux officiers de la couronne à la tête des deux armées, et de sommer Henri de se faire catholique, faute de quoi on l'auroit déclaré déchu de ses droits au trône. Maïenne goûta peu cet avis, craignant que les royalistes au contraire ne gagnassent les autres, et qu'il ne se vît abandonné lui-même. Quelques-uns lui proposerent aussi de se faire roi; il ne le voulut pas non plus. Mais le sept août il fit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, qui étoit alors prisonnier entre les mains de Henri IV son neveu; et il prit lui-même le titre de lieutenant-général du royaume : ensuite, pendant que son armée se formoit, il alla concerter les opérations de la guerre avec le duc de Parme, commandant en Flandre pour les Espagnols, et revint à Paris, d'où il sortit à la fin d'août, à la tête de plus de vingt-cinq mille hommes, *publiant qu'il alloit prendre le Béarnois.*

Henri IV, en partageant son ar-

mée, n'avoit gardé qu'environ sept mille hommes. Il n'étoit pas à présumer que cette poignée de monde tînt contre les forces de la ligue: néanmoins le monarque ne désespéra pas, et en attendant que les Anglois, avec les troupes de Picardie et de Champagne, qu'il avoit rappelées, pussent le joindre, il se fortifia auprès de Dieppe, à l'extrémité du pays de Caux, résolu d'y soutenir les premiers efforts de l'ennemi (1).

Maïenne s'achemina lentement, et ne parut à la vue du camp royal, qu'au milieu de septembre; il y resta jusqu'au six octobre, et, pendant cet intervalle, il livra plusieurs assauts. Le meurtrier fut, le vingt-un septembre, du côté du village d'Arques, d'où ce combat a pris son nom.

Le duc y employa tout ce que la science militaire peut imaginer d'expédiens dans une attaque dangereuse; et le roi, tout ce que l'intrépidité peut fournir de ressources dans une défense difficile (2). Pressé de toutes parts, il se montroit partout; tantôt il se tenoit ferme dans ses lignes, tantôt il en sortoit à la tête de sa cavalerie, à la poursuite des fuyards.

Les ennemis ne pénétrerent qu'une fois

(1) Journal de Henri IV, liv. I. — Mém. de la ligue, tome IV, p. 287.

(2) Mém. d'Angoulême.

dans les retranchemens, encore ne fût ce que par surprise. Il y avoit des lansquenets dans les deux armées; ceux de la ligue étant un jour chargés, soit exprès, soit par hasard, de l'attaque d'un poste défendu par leurs compatriotes, s'approchent les armes basses, comme s'ils vouloient se rendre. Les royalistes, trompés, leur tendent la main, pour les aider à monter sur le revers du fossé; mais les traîtres n'y sont pas plus tôt, que, fondant avec impétuosité sur ces soldats surpris et déconcertés, ils les chassent de leur poste, et leur enlevent trois drapeaux. Heureusement des troupes fraîches accoururent au secours des fuyards: les reîtres de Maïenne furent à leur tour culbutés du haut du fossé; mais on ne recouvra pas les drapeaux, dont les ligueurs se parerent comme d'un trophée légitime.

A cette même action, qui fut très-meurtriere, le roi se trouva dans le plus grand danger. Emporté par l'ardeur du combat, il s'étoit engagé entre deux corps considérables de cavalerie. Se voyant presque investi, il s'écria d'un ton de désespoir: *Eh quoi! y aura-t-il pas dans toute la France cinquante gentilshommes qui aient assez de résolution pour mourir avec leur roi? Courage,*

sire, lui cria Châtillon, *nous voici prêts, à mourir avec vous;* en disant ces mots, il charge les escadrons opposés, et dégage le roi. Il y eut, les jours suivans, d'autres escarmouches aussi peu avantageuses pour le duc de Maïenne: ce qui le détermina à décamper. Il gagna la Picardie, d'où il devoit se rendre en Flandre, pour y prendre de nouvelles mesures avec les Espagnols.

Tant que durerent les attaques du camp d'Arques, les émissaires des ligueurs répandoient dans Paris les nouvelles les plus avantageuses au parti. On faisoit venir de Dieppe des courriers qui publioient que le camp du roi étoit investi, qu'il ne pouvoit échapper, et que le duc de Maïenne alloit l'amener dans la capitale en triomphe, *lié et garrotté.* Cette nouvelle s'accrédita si bien, qu'on loua des fenêtres pour le voir passer. Les drapeaux arrachés par trahison aux lansquenets, servirent à entretenir l'erreur, parce que, sur leur modele, la duchesse de Montpensier en fit faire plusieurs autres, qu'on exposa en public, comme des témoignages certains de la victoire du duc.

Mais ce peuple aveuglé ne fut pas long-temps dans cette agréable illusion. Pendant qu'il se laissoit abuser par de

fausses relations, et qu'il chantoit des chansons insolentes, Henri IV, fortifié de cinq mille Anglois, avec les troupes de Picardie, de Champagne, et une nombreuse noblesse accourue au secours de son roi, parut devant Paris. Il attaqua les faubourgs, et les força, le premier novembre, fête de la Toussaints. Les Parisiens prirent les armes : mais ils furent repoussés et menés battant jusque dans la ville, dont les royalistes auroient pu s'emparer dès ce jour, s'ils n'avoient craint quelque embûche.

Henri permit le pillage des faubourgs à ses soldats, et le butin qu'ils y firent tint lieu de la solde que le roi n'avoit pas moyen de payer. Il donna de bons ordres pour empêcher les meurtres, l'incendie et la licence ordinaire en ces occasions. Les églises et les monasteres furent épargnés, l'office divin s'y célébra comme en pleine paix, et plusieurs officiers catholiques des troupes du roi y assisterent le jour même du combat. Henri garda quatre jours sa conquête. En sortant, le cinquieme novembre, il mit son armée en bataille, invitant au combat le duc de Maïenne, qui étoit venu promptement au secours de la capitale. Personne ne parut hors des murs, et le roi prit tranquillement le chemin de Tours,

soumettant toutes les villes qui se rencontroient sur son passage.

Maïenne fit aussi quelques expéditions; mais il étoit plus occupé des affaires du cabinet, que de la guerre (1). D'un côté, il avoit à se tenir en garde contre la vivacité du conseil de l'union, qui auroit toujours voulu l'engager dans des partis extrêmes; mais le duc ne pouvoit suivre ces avis emportés, sans s'abandonner entiérement aux Espagnols sa seule ressource. Leur zele si vanté en faveur de la religion catholique, ne lui paroissoit plus si pur et si désintéressé. D'un autre côté, Henri IV lui faisoit toujours de nouvelles propositions d'accommodement. Etoient-elles sinceres, ou mises en avant pour le rendre suspect aux zélés de la ligue? C'est ce que Maïenne ne pouvoit démêler; et cette incertitude le forçoit à mesurer toutes ses démarches.

Jeannin, auparavant assez favorable aux Espagnols, voyant que, pour nantissement de leurs avances, ils exigeoient les meilleures villes de France qui étoient à leur bienséance, conseilloit au duc de traiter avec le roi. Villeroi, ancien ministre de Henri III, quoiqu'il se dît

(1) Mém. de Villeroi, tome I, p. 178.

attaché par conscience à la ligue, étoit du même avis; mais la duchesse de Montpensier, au contraire, exhortoit son frere à tout risquer et à se faire roi lui-même. « Vous en avez déjà l'autorité, » *lui disoit-elle*, et ne doutez pas que » les seigneurs catholiques ne combattent » plus volontiers pour un roi que pour » un lieutenant-général. Donner la cou» ronne au cardinal de Bourbon, c'est » reconnoître qu'elle appartient à sa » famille; et si ce roi, vieux et infirme, » vient à nous manquer, qui mettra» t-on à sa place »? Malgré ces raisons, Maïenne persista dans sa premiere résolution, de remplir le vide du trône par un roi prisonnier, qui lui en laissoit toute la puissance.

En conséquence, il parut le vingt-un novembre un arrêt du parlement séant à Paris, présidé par Brisson, qui ordonnoit de reconnoître pour roi Charles X, et le duc de Maïenne pour son lieutenant. Par un autre, donné quelques jours après, il étoit enjoint aux princes et aux grands officiers de la couronne, de se rendre aux états-généraux convoqués à Melun pour le mois de février.

L'arrêt portant injonction de reconnoître Charles X, ainsi que toutes les

dispositions qui y étoient énoncées, fut cassé et annullé par un arrêt du parlement de Paris séant à Tours, sous l'autorité du roi, composé des conseillers échappés de Paris, et présidé par Achille de Harlay, qui, moyennant une grosse rançon, étoit sorti de la bastille, où Bussi le Clerc l'avoit renfermé après les barricades. D'autres parlemens donnerent aussi des arrêts plus ou moins semblables à celui de Paris, qui essuyerent le même traitement à Tours. Enfin, chacun cherchant à s'étayer de la même puissance, les ligueurs et les seigneurs catholiques envoyerent des ambassadeurs au pape.

Ceux de la ligue arriverent les premiers. Ils dirent à Sixte V, « que tout le royaume, » les villes, les campagnes, la magistra» ture, le clergé, et la plus grande partie » de la noblesse, reconnoissoient pour » roi le cardinal de Bourbon, que le Na» varrois étoit presque abandonné, et » incapable de résister aux forces qui l'in» vestissoient ». Sur ce rapport, le pape crut qu'il n'étoit plus question que de munir de son autorité l'élection déjà faite d'un cardinal, et tout au plus de pourvoir à sa succession (1). Il choisit pour ces

(1) De Thou, liv. XCVIII. — Davila, liv. XI. — Journal de Henri IV, tome I. — Mém. de Nevers, tome II. — Mém. de Villeroi, tome I. — Mém. de Chiverni.

opérations le cardinal Henri Gaëtan, à qui il donna le titre de légat. Sixte le fit accompagner de plusieurs personnages distingués par leur capacité et leur prudence. De ce nombre étoient le jésuite Bellarmin, célebre controversiste, plusieurs prélats très-habiles, et des prédicateurs fameux. Il fortifia aussi ce cortége d'une somme de trois cent mille écus.

Mais, avant même que le légat fût parti, les dispositions du pape étoient déjà changées. François de Luxembourg, duc de Piney, envoyé des catholiques royalistes, ne pouvant se rendre si promptement à Rome, avoit écrit à Sixte, pour lui apprendre l'état des choses, le détromper sur les impostures avancées par les ligueurs, et le prier de suspendre le départ de Gaëtan, jusqu'à ce qu'il pût s'expliquer de vive voix. Cette lettre et la nouvelle des succès du roi, fit faire de sérieuses réflexions au souverain pontife: néanmoins, vaincu par les instances des agens de la ligue, il laissa partir le légat. Mais au lieu de lui prescrire, comme auparavant, d'employer tous ses efforts à affermir le cardinal de Bourbon sur le trône, dans le bref que Sixte donna, il disoit expressément *qu'il n'envoyoit le légat que pour réunir tous les François dans la religion romaine, et contribuer à*

l'élection d'un roi catholique, sans faire mention du cardinal. Il recommanda à Gaëtan de ne se point déclarer ennemi du roi de Navarre, tant qu'il y auroit espérance de le ramener à la foi; de rester neutre dans toutes les prétentions temporelles des princes; de ne songer qu'aux intérêts de la religion; de ne faire acception de personne, et de consentir à tout, pourvu que le roi qu'on éliroit fût françois, obéissant à l'église, et agréable au royaume.

Ces ordres bien exécutés auroient pu rétablir la paix en France, au lieu que l'infidélité du légat à ses instructions, perpétua le trouble et l'augmenta. Gaëtan, loin de rester neutre, comme le pape l'avoit recommandé, montra, dès le commencement, une partialité entiere pour la ligue et pour les Espagnols. Morosini, ce nonce pacifique, qui avoit été obligé de cesser ses fonctions, après la catastrophe de Blois, conseilloit au légat de ne point aller droit à Paris, trop ouvertement déclaré contre Henri, mais de se tenir dans quelque ville de France agréable aux deux partis; d'examiner de là le cours des affaires; de ne se déterminer que selon les circonstances, et de rendre son asile le sanctuaire de la paix. Pareil conseil lui étoit donné par le duc

de Nevers, qui, retiré dans ses terres, avoit pour le roi tous les égards compatibles avec une exacte neutralité. Mais Gaëtan crut que Morosini ne lui parloit ainsi, qu'afin de lui faire commettre les mêmes fautes que Rome avoit reprochées à ce nonce. On lui rendit aussi le duc de Nevers suspect, comme trop attaché au roi; de sorte qu'il n'écouta ni l'un ni l'autre.

Elevé dans les principes ultramontains, il s'imaginoit que tout alloit plier en France sous son autorité, et que sa volonté feroit un roi. Mais il fut cruellement détrompé, même dans le cours de son voyage. Sa fierté et sa hauteur lui attirerent des répliques dures, des bravades et jusqu'à des affronts de la part des catholiques même, qu'il prétendoit commander trop despotiquement. Le roi fit publier que si le légat venoit à sa cour, on eût à le recevoir avec honneur et distinction; que si, au contraire, il alloit vers les rebelles, on ne le regardât point comme légat, mais comme son ennemi. Les ordres donnés en conséquence de cette déclaration, s'exécuterent à la lettre. Henri envoya des partis sur la route. Ils battirent et disperserent l'escorte destinée à amener à Paris; Gaëtan, qui avoit compté tra-

verser la France en conquérant, se vit réduit à gagner la capitale en fugitif.

Les Parisiens le dédommagerent comme ils purent (1). On orna pour lui l'archevêché des meubles de la couronne, et on lui fit une réception royale. La bourgeoisie étoit sous les armes; mais les salves trop fréquentes de cette milice ne plurent aucunement au légat. « Il avoit grand » peur que quelques mal-intentionnés » ne chargeassent à plomb, ou ne tirassent » mal-adroitement. C'est pourquoi il leur » faisoit signe de cesser; mais eux, » croyant que ce fussent bénédictions, » déchargeoient de plus belle ». Il alla ensuite au parlement, où ses pouvoirs furent lus, enregistrés et applaudis. Il essuya pourtant une mortification, qu'il dissimula sagement. Ayant été reçu au parquet, il s'avançoit d'un pas délibéré, et montoit droit au dais destiné pour le roi; mais le président Brisson, sous prétexte de lui faire honneur, le prit par la main, et le rangea au-dessous de lui, selon la coutume.

Ces devoirs de parade remplis, il fallut pénétrer le fond des affaires; et ce fut alors que le légat sentit la difficulté de sa commission. Il se trouva plongé dans un

(1) Journal de Henri IV.

chaos inexprimable. Rien de si compliqué que les intérêts de ceux qui faisoient la guerre, et par conséquent rien de si embarrassant que de prendre un parti. Tous sembloient s'accorder sur le premier point; savoir, de ne regarder le vieux Charles X que comme un fantôme, une décoration de théâtre, qui ne devoit remplir la scene que jusqu'à ce que le vrai personnage y fût introduit. Il s'agissoit donc de savoir quel seroit ce personnage. Le duc de Maïenne, chargé jusqu'alors de tout le poids de la guerre, vouloit disposer de la couronne, ou pour lui, ou pour quelque prince qui lui en eût obligation. Le roi d'Espagne prétendoit qu'elle appartenoit à l'infante sa fille, du chef d'Elisabeth, sœur de Henri III, mere de la princesse. Il demandoit qu'en la couronnant, on le déclarât protecteur de la France, et qu'on lui abandonnât la disposition de toutes les charges et bénéfices. Outre ses prétendus droits, Philippe faisoit sonner haut les secours d'hommes et d'argent qu'il avoit déjà donnés, et ceux qu'il promettoit encore. La populace de Paris étoit pour lui, ainsi que les Seize et les plus vifs du conseil de l'union, gagnés par les pistoles d'Espagne. L'ascendant que prenoit Philippe dans ce conseil, détermina Maïenne à y faire

entrer Jeannin, Villeroi, l'archevêque de Lyon, échappé, moyennant rançon, de la prison où il avoit été retenu depuis le massacre de Blois, et avec eux des magistrats, des militaires, et d'autres personnes de poids, capables de balancer les résolutions extrêmes de la cabale des Seize.

La noblesse du parti de la ligue vouloit un roi françois. Accoutumée à servir sous le duc de Maïenne et les princes de sa maison, elle penchoit pour eux. Mais les gens de robe, plus instruits du droit, inclinoient pour le roi de Navarre, à condition qu'il se feroit catholique. Le duc de Lorraine croyoit la couronne due au marquis de Pont son fils, du chef de Claude, sœur de Henri III, sa femme, et il ne pensoit pas qu'on pût la lui refuser, ne fût-ce que comme récompense des dépenses qu'il avoit faites pour la ligue. Il trouvoit donc fort mauvais que le duc de Maïenne, ou les jeunes Guises ses neveux, d'une branche cadette, se présentassent en concurrence avec l'aînée, et il présumoit qu'on ne pouvoit s'empêcher de lui céder pour le moins Metz, Toul, Verdun et Sedan, en dédommagement de ses avances. A entendre le duc de Savoie, ses droits à la couronne de France étoient bien supérieurs à ceux

de Philippe et du duc de Lorraine, parce qu'il remontoit plus haut et les répétoit de Marguerite sa mere, sœur de Henri II. Il offroit néanmoins de céder ses prétentions en échange du marquisat de Saluces, d'où il comptoit s'étendre en Provence, où il possédoit déjà le comté de Nice.

A l'exemple de ces princes étrangers, beaucoup de grands seigneurs désiroient intérieurement le démembrement de la monarchie. Ils comptoient se rendre insensiblement souverains des provinces où ils étoient cantonnés, et il n'y avoit pas gouverneur de ville ou de simple château, qui n'espérât aussi, à l'aide des troubles, se perpétuer dans son commandement.

Concilier tant d'intérêts divers, étoit chose impossible. Aussi, sans prétendre réformer les vues particulieres de chacun, on s'appliqua à réunir en un corps, par quelque acte solennel, toutes les personnes opposées au roi de Navarre. Tel fut le but du fameux décret de Sorbonne, visiblement dicté par les Espagnols et les Seize (1). Il déclaroit en substance, coupables de péché mortel, en état de damnation et excommuniés, non-seulement ceux qui reconnoissoient pour roi Henri de Bourbon, mais encore quiconque ne

(1) Journal de la ligue, tome IV, p. 310

détesteroit pas la doctrine contenue dans les propositions suivantes: « 1.° On peut, » ou doit même reconnoître pour roi » Henri de Bourbon; 2.° Il est permis » en conscience de tenir son parti, et de » payer les impôts qu'il exige; 3.° il n'est » pas contre la religion de le reconnoître » pour roi, sous la condition qu'il se fera » catholique; 4.° la couronne de France » peut être déférée à un hérétique relaps » et excommunié, si son droit, d'ailleurs, » est légitime; 5.° les papes n'ont pas droit » d'excommunier nos rois; 6.° il est per- » mis et même nécessaire de traiter avec » le Béarnois et les hérétiques ». Toutes ces propositions furent condamnées par un décret qu'on fit signer au clergé de Paris, et on l'adressa à toutes les villes de l'union. Le parlement rendit ensuite un arrêt en faveur du prétendu roi Charles X. Il y étoit enjoint à tous les François de le reconnoître, et de prendre les armes pour le retirer de la prison où son neveu le retenoit; mais le cardinal, loin de se prêter aux désirs des rebelles, envoya, du château où il étoit gardé, rendre au roi l'hommage d'un sujet soumis (1).

Les ligueurs jugerent aussi à propos

(1) Journal de la ligue, tome IV, p. 310.

de faire renouveler solennellement par tous les corps, le serment d'union. La bourgeoisie commença, ayant à sa tête le prévôt des marchands et ses capitaines. Le parlement, la chambre des comptes, toutes les cours souveraines et les compagnies suivirent. Cette cérémonie se faisoit en public, à la fin d'une grand'messe, avec les témoignages les plus marqués de piété et de dévotion. Comme il s'étoit répandu un bruit que le roi avoit appelé auprès de lui les évêques et archevêques les mieux disposés, pour écouter leurs instructions, le légat écrivit à tous les prélats du royaume une lettre circulaire, par laquelle il leur défendoit d'aller à Tours. Réciproquement le roi donna une déclaration qui ordonnoit de traiter en criminels de lese-majesté, tous ceux qui entretiendroient un commerce direct ou indirect avec le légat. Mais bien différent de Henri III son prédécesseur, en même-temps que Henri IV défendoit par ses édits la majesté du trône, il se mettoit en état de la faire respecter par les armes.

L'hiver n'avoit pas suspendu les opérations militaires; elles se continuoient avec chaleur dans toutes les provinces. Le roi ne se reposoit pas plus que ses lieutenans. Après avoir subjugué le Maine

et la Normandie presque entière, il tourna vers Paris dans les premiers jours de mars. Maïenne, intéressé à l'éloigner de la capitale, alla au-devant de lui. Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine d'Ivri, près de Dreux; celle de Maïenne, comme celle de Joyeuse à Coutras, bien supérieure en nombre, l'étoit aussi en riches armures, en harnois de prix, en casaques brillantes d'or et d'argent. Aussi l'événement fut-il pareil. Le courage mâle, la bravoure exercée, l'emportèrent sur le luxe et l'inexpérience, quoique non dénués de valeur. On se trouva en présence dès le treize mars au soir; mais la nuit approchant, le combat, comme de concert, fut remis au lendemain.

Rien n'est à négliger des circonstances personnelles à notre Henri IV, dans cette bataille, dont le succès affermit pour toujours la couronne sur sa tête (1). Après une nuit passée dans l'action et l'inquiétude, pendant que le soldat, retiré commodément dans deux villages, dormoit sous la sauve-garde de son chef, le roi, dès le point du jour, donna ses

(1) Mém. de la ligue, tome IV. — Journal de Henri IV, tome IV. — Matthieu, tome II, liv. I, p. 24. — Pasquier, liv. I, lett. 14. — Cayet, tome I. — Mém. de Sulli.

ordres pour le combat. On lui fit remarquer qu'entre ses dispositions, il n'y avoit aucune précaution pour la retraite, en cas de fâcheux événemens : *Point d'autre retraite*, répondit-il, *que le champ de bataille.* Les calvinistes firent dévotement leurs prieres, ainsi que les catholiques, dont les principaux entendirent la messe et communierent.

Henri signala le commencement de cette journée par une action de justice bien digne de sa générosité et de son bon cœur. Schomberg, général des Allemands, lui avoit demandé, quelques jours auparavant, la paie de ses troupes. Le monarque, qui se trouvoit sans finances, lui répondit brusquement : *Jamais homme de courage n'a demandé de l'argent la veille d'une bataille.* Ce mot trop vif revint dans la mémoire du roi au moment du combat, et s'approchant du général allemand, il lui dit : *M. de Schomberg, je vous ai offensé. Cette journée peut être la derniere de ma vie ; je ne veux point emporter l'honneur d'un gentilhomme ; je sais votre valeur et votre mérite : je vous prie de me pardonner, et embrassez-moi. Il est vrai*, répondit Schomberg, *que votre majesté me blessa l'autre jour, et aujourd'hui elle me tue ; car l'honneur qu'elle me fait m'oblige*

de mourir en cette occasion pour son service. En effet il fut tué en combattant vaillamment à côté du roi. Déjà les trompettes sonnoient, et les armées s'ébranloient, prêtes à se choquer. Henri, monté sur son cheval de bataille, armé de toutes pieces, mais sans casque, pour se faire mieux reconnoître, s'avance à la tête de ses troupes, et joignant les mains, les yeux levés au ciel : *Seigneur*, s'écrie-t-il, *vous savez mes pensées et vous pénétrez le fond de mon cœur. S'il est avantageux à mon peuple que je possede la couronne, favorisez ma cause et protégez mes armes. Si votre sainte volonté en a autrement disposé, ôtez-moi la vie, ô mon Dieu, en même-temps que vous m'ôterez le royaume, et que je meure du moins à la vue de ces braves guerriers qui s'exposent pour mon service.* Ces paroles attendrissantes, prononcées avec véhémence par Henri, furent entendues de tous ceux qui l'environnoient. Aussi-tôt il s'éleva dans l'armée un cri général de *Vive le roi.* A cette acclamation, Henri reprenant un air gai et serein, dit, en regardant ses troupes : *Mes amis, vous êtes François, je suis votre roi, voilà l'ennemi; plus de gens, plus d'honneur. Si l'étendard vous manque, suivez mon panache, vous le verrez toujours au*

chemin de l'honneur et du devoir. Après ces mots, il prend son casque ombragé de plumes blanches, et donne le signal du combat.

Le choc principal fut de cavalerie à cavalerie. Comme elle étoit de part et d'autre presque toute composée de gentilshommes, elle resta long-temps mêlée, sans qu'on pût deviner de quel côté pencheroit la victoire. On crut un instant le roi mort ou pris, et sa troupe défaite, parce que celui qui portoit la cornette royale, ayant été aveuglé d'un coup de feu, ne faisoit plus ferme, et que dans le même temps, un officier dont le casque étoit comme celui du roi, orné d'un panache blanc, fut terrassé. Déjà les ennemis crioient *victoire*, et les royalistes demeuroient suspendus entre la défense et la fuite. Henri court à ses gens ébranlés: *Tournez visage*, leur dit-il, *afin que si vous ne voulez combattre, vous me voyez du moins mourir.* Il dit, et suivi des plus braves, il s'enfonce dans le plus épais des escadrons ennemis. La fumée et la poussiere le dérobent bientôt aux yeux. Les ligueurs s'effraient à leur tour, reculent, se débandent, et bientôt ce ne fut plus qu'une déroute. Du milieu du carnage, on entendit crier *sauve les François*, ordre

bien digne de Henri IV, à qui on l'attribua.

La victoire étoit gagnée, les escadrons ennemis épars, fuyoient dans la plaine; mais le roi ne paroissoit pas. L'inquiétude commençoit à s'emparer des troupes, lorsqu'on le vit arriver, l'épée haute, couvert de sang et de poussiere. Les cris de *vive le roi* redoublerent à son aspect. Henri remit en ordre son armée. Il restoit sur le champ de bataille un corps de Suisses qui ne vouloit pas se rendre. On fit approcher du canon pour l'enfoncer, et ils composerent enfin, après avoir exigé un certificat portant témoignage qu'il leur avoit été impossible de se défendre.

Le roi se mit à la poursuite des vaincus; il y périt plus d'hommes que dans la mêlée. L'armée victorieuse les poussa plusieurs lieues devant elle, enlevant tous les drapeaux, et faisant une multitude de prisonniers. On remarqua le soin que prit Henri dans toute cette déroute, d'arracher le plus qu'il put de François à la premiere fureur du soldat, et son attention à recevoir et consoler les officiers vaincus qu'on lui présentoit. La nuit le força de s'arrêter à Rosni, château appartenant à Sulli, distant d'une lieue de Mantes. A mesure que ses capitaines arrivoient, il alloit au-devant d'eux, les

embrassoit et les faisoit asseoir à sa table. Comme on lui demanda quel nom on donneroit à cette bataille, il répondit : *C'est la journée du Tout-puissant, à lui seul en appartient la gloire.* Enfin, quand on lui présenta son épée de combat, dégoûtante de sang, pleine de hachures, encore souillée des dépouilles des malheureux qui étoient tombés sous ses coups, il détourna les yeux avec horreur, gémit des excès auxquels la guerre force les plus humains, et dès le lendemain il envoya offrir la paix à ses ennemis.

C'étoit malgré lui que le duc de Maïenne, trop certain par le combat d'Arques, des ressources de Henri IV, avoit risqué la bataille d'Ivri ; mais il n'avoit pu tenir contre les murmures des Seize, qui le taxoient de lâcheté, et contre les instances impérieuses du légat et des Espagnols. Ceux-ci y perdirent un gros corps de cavalerie et leur chef, le comte d'Egmont, jeune présomptueux, auquel il étoit échappé de dire, avant l'action, *que si les François avaient peur d'une bataille, ils n'avoient qu'à le laisser faire, et que lui seul, avec ses troupes, sauroit bien réduire le Navarrois.* Mais une faute inexcusable dans Maïenne, doutant comme il faisoit du succès, c'est de n'avoir

pas du moins pourvu à la retraite. Son armée fut entièrement dispersée ; il se retira presque seul à Mantes, où il ne fit que passer la nuit, encore dans les plus fortes allarmes, à cause du voisinage des troupes victorieuses. Dès le lendemain il gagna Pontoise, et de là St.-Denis, n'osant rendre les envieux qu'il avoit à Paris, témoins de sa honte.

Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, l'archevêque de Lyon et madame de Montpensier allerent le consoler et conférer sur les affaires du parti. Toutes les nouvelles qu'ils recevoient, ne pouvoient qu'augmenter leur chagrin. La ligue étoit battue par-tout; les lieutenans de Henri tenoient librement la campagne. Pour lui, après sa victoire, il soumit rapidement les villes voisines, il s'assura des grands chemins et des rivieres, et parut menacer Paris d'un siége ou d'un blocus. Dans cette extrémité, Maïenne écrivit les lettres les plus pressantes au roi d'Espagne. Ce prince avoit publié depuis peu un fastueux manifeste, dans lequel il se déclaroit disposé à ne point quitter les armes, qu'il n'eût exterminé l'hérésie, et réuni les princes catholiques pour chasser les Turcs de la Terre-Sainte. Après ces magnifiques promesses, il ne pouvoit sans honte abandonner la ligue

presque au premier échec. Aussi ses agens s'engagerent-ils en son nom à un prompt et puissant secours. On fit les plus vives instances auprès du souverain pontife ; mais Sixte commençoit à agir en homme détrompé. Le duc de Luxembourg avoit déjà eu plusieurs audiences, dont les Espagnols et les ligueurs ressentirent le contre-coup. La politique du pape ne lui permit pas de marquer d'abord clairement le changement de ses dispositions. Il se contenta de remettre à un autre temps, sous quelque prétexte, les secours qu'il étoit peut-être déjà déterminé à refuser.

Loin de laisser entrevoir ses craintes, la ligue, dans ses écrits, n'entretenoit le public que de ses espérances ; mais les démarches des chefs démentoient ces flatteuses promesses, puisque dans le même temps ils se donnoient tous les mouvemens possibles pour entamer des négociations ; ressource ordinaire des foibles. Les pourparlers, qui devinrent si fréquens depuis ce moment jusqu'à la fin de la guerre, étoient ordinairement, de la part des ligueurs, le fruit de la nécessité ; tantôt désir de gagner du temps, tantôt envie de pénétrer les desseins des seigneurs catholiques attachés

au roi, ou de les séduire; presque jamais volonté d'en venir à une conclusion.

Ils agirent long-temps d'après ce principe accrédité par les émissaires d'Espagne, *que le Béarnois ne se convertiroit pas, et que quand même il le feroit, on ne devoit pas le reconnoître, parce que sa première apostasie le rendoit à jamais indigne du trône.* En conséquence ce n'étoit pas avec lui qu'ils prétendoient traiter, mais avec les seigneurs catholiques de son parti, dont ils avoient, disoient-ils, pitié comme de gens qui couroient aveuglément à leur perte. Tels étoient les motifs que publia le légat, quand il demanda une entrevue au maréchal de Biron, peu de temps après la bataille d'Ivri. Mais sa feinte pitié ne trompa personne, et à travers ses déguisemens, on entrevit son but secret, qui étoit de retarder les progrès du roi, en obtenant une treve ou une suspension d'armes s'il avoit pu.

Dans cette occasion, comme dans toutes les autres, Biron et les seigneurs catholiques qui se joignirent à lui, demanderent permission au roi. Ils le firent par devoir, et aussi pour mortifier Gaëtan et les Espagnols, en leur montrant que cet accord, qu'ils ne vouloient pas être

censés traiter avec le roi, étoit néanmoins uniquement fondé sur l'autorité qu'ils refusoient de reconnoître.

Il n'y eut rien de remarquable à l'entrevue de Noisi, qu'une plaisanterie d'Anne d'Anglure, connu sous le nom de Givri. Comme il étoit très-bon officier, le légat employa toutes sortes de caresses pour le détacher du roi. Voyant ses efforts inutiles, il l'exhorta du moins à demander au pape, en la personne de son représentant, pardon du passé. Givri prend un air touché, se prosterne aux pieds du prélat: et lui demande pardon des maux qu'il a faits aux Parisiens, et une absolution générale. Le légat la lui accorde, très-satisfait. Givri, toujours à genoux, ajoute: *Donnez-moi aussi l'absolution de l'avenir, parce que je suis disposé à ne leur pas moins faire par la suite.* Il se releve aussi-tôt et disparoît. Quoiqu'on rit de cette saillie, néanmoins, à cause du légat, elle mortifia les spectateurs, même royalistes. Ils lui en firent excuse, et l'entrevue finit par des politesses réciproques, comme elle avoit commencée.

Il s'entretint depuis des négociations, tantôt publiques, tantôt secretes, entre Henri lui-même et Villeroi. Ce ministre traitoit toujours; il s'avançoit, on dé-

savouoit ses propositions, et il ne se rebutoit pas. On juge par son application à justifier sa bonne foi dans ses mémoires, qu'elle fut souvent soupçonnée, sort ordinaire à ceux qui dans les affaires, suivent plus la vivacité de leur zele, que les lumieres d'une saine politique.

Le cardinal de Bourbon, reconnu roi par la ligue, mourut dans le mois de mai. Ce prince avouoit publiquement le droit de Henri son neveu; mais de peur que les rebelles n'abusassent de sa foiblesse, le roi fut obligé de le faire garder dans un château fort, où il finit ses jours. Cet événement mit de l'embarras dans les démarches des ligueurs. Jusqu'alors les ordres s'étoient donnés, les arrêts s'étoient rendus dans les parlemens au nom de Charles X, et on avoit même frappé dans plusieurs villes des monnoies à son coin (1); mais il étoit question maintenant de décider sous quel étendard on combattroit désormais. L'absence du duc de Maïenne, qui étoit allé en Flandre

(1) Les curieux conservent encore de ces monnoies; il y en a douze, en or, en argent et en billon, dans le seul cabinet de Sainte-Genevieve; il s'y trouve aussi des médailles d'argent de ce prétendu roi. Ces pieces portent la légende : *Carolus X. D. G. Francorum rex.* Elles ont presque toutes été frappées en 1590. Cependant un écu d'or porte la date de 1592, une piece de billon celle de 1593, et un liard celle de 1595.

conférer avec le duc de Parme, et l'embarras du siége de Paris, firent remettre la délibération à un autre temps. On ne songea pour le présent qu'à se défendre contre Henri, et à lui susciter tous les obstacles qui pouvoient l'empêcher de conquérir la capitale.

On prétend que s'il fût venu camper devant Paris, aussi-tôt après la victoire d'Ivri, cette ville consternée lui auroit ouvert ses portes. On croit aussi que, malgré ce retard, s'il avoit voulu brusquer les attaques, quand il fut une fois en présence, il l'auroit emportée de force. Il étoit impossible qu'une place d'une si grande étendue, n'eût bien des endroits foibles. D'ailleurs elle n'avoit qu'une médiocre garnison espagnole, soutenue de quelque noblesse françoise, et d'une bourgeoisie très-peu capable de résister à des troupes aguerries. Mais le roi craignit pour Paris les suites d'un assaut qui pouvoit ruiner en un moment cette ville opulente, la gloire et la ressource de son royaume. Il préféra le blocus, persuadé que quelques jours suffiroient pour affamer le peuple immense contenu dans ses murailles, et le contraindre à se rendre.

Mais ce dessein, pénétré, donna aux émissaires d'Espagne la facilité de prendre les mesures propres à rendre la résistance

invincible. Quand on s'apperçut qu'il y avoit peu à craindre de la force, sans négliger absolument les précautions ordinaires dans une ville assiégée, on s'appliqua principalement à prévenir les esprits contre l'impatience, suite ordinaire des incommodités d'un blocus. Le zele de la religion parut le moyen le plus sûr pour opérer. En effet, il réussit peut-être au-delà des espérances. Des femmes délicates, des hommes accoutumés à leurs aises, supporterent sans murmure, non quelques privations passageres, mais une famine cruelle, une espece de mort lente qu'on leur fit goûter en leur persuadant qu'ils étoient martyrs de la bonne cause. Cette adresse à entretenir une opiniâtreté inflexible dans tout un peuple, paroît plus admirable, quand on sait combien les chefs de la ligue furent obligés de varier les ruses, selon la différence des génies et des dispositions.

Il y avoit à tromper des simples et des hommes raffinés, des personnes sensées, mais prévenues, et une populace grossiere(1). Plus que tout cela, il falloit contenir ceux que leurs lumieres et leur

(1) Journal de Henri IV, tome I. — Mém. de la ligue, tome IV. — Mém. de Villeroi, tome IV. — Cayet, tome I. — Satire Ménippée, p. 417.

droiture mettoient en état et dans la disposition d'éclairer les autres. La politique espagnole pourvut à tout. On donna au peuple et à ceux qui lui ressemblent, des spectacles bizarres ; aux personnes déjà séduites, des raisons spécieuses à leur portée. Pour ceux qui pouvoient détromper les autres, on les enchaîna si bien, par la crainte des Seize et de leurs satellites, qu'ils n'oserent long-temps, quoiqu'en très-grand nombre, risquer des démarches dont le danger étoit évident, et le succès très-incertain. Mais le principal moyen dont on se servit pour échauffer les esprits, fut de renouveler le fameux décret de Sorbonne, qui déclaroit *un hérétique relaps, incapable de succéder au trône ;* de publier ce décret dans les chaires, et de le faire valoir dans les confessionnaux. On exigeoit des pénitens abusés, qu'ils le regardassent comme un oracle du Saint-Esprit, et qu'ils promissent de s'y conformer au risque de leur fortune, et au péril de leur vie.

Pour mieux persuader cette espece de dévouement par leur exemple, les zélés imaginerent une procession militaire, qui se fit le trois juin (1). Elle étoit composée

(1) Cayet, tome I, p. 361.

d'écoliers, de prêtres, de religieux de tous les ordres, excepté les chanoines réguliers de Sainte-Genevieve et de Saint-Victor, les bénédictins et les célestins. A la tête marchoient Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des chartreux, tenant d'une main le crucifix, et de l'autre une hallebarde. Ils étoient suivis de religieux qui marchoient sur deux lignes, revêtus des habits de leur ordre, et armés par-dessus, les uns de toutes pieces, les autres d'une cuirasse, ou d'un simple casque, selon ce qu'ils avoient trouvé à emprunter. Leurs armes offensives consistoient en épées, en piques, en sabres, et sur-tout en arquebuses, qu'ils manioient avec la dextérité propre à leur état. On chantoit, pendant la marche, des hymnes et des pseaumes entremêlés de fréquentes décharges.

Le légat crut devoir autoriser cette cérémonie par sa présence. Un de ses domestiques fut tué, presque à côté de lui, dans la salve que firent ces nouveaux arquebusiers. Cet accident causa de la rumeur; mais elle s'appaisa bientôt, parce qu'on répandit parmi le peuple, que cet homme ayant été tué dans une cérémonie si sainte, son ame s'étoit envolée au ciel, *et qu'il falloit le croire, parce que monseigneur le légat, qui savoit bien*

ce qui en étoit, l'assuroit ainsi. Cette procession passa par les rues les plus fréquentées de Paris, et réjouit autant la populace, qu'elle affligea les gens de bien.

Il s'en fit quelques jours après, une autre plus grave et plus décente, peut-être en réparation de cette bouffonnerie, dont on fut apparemment honteux. La plus grande partie du clergé de Paris y assista très-dévotement; on y porta les reliques des saints, et elle finit par une messe solennelle dans la cathédrale. Le duc de Nemours, frere utérin du duc de Maïenne, gouverneur de Paris pour la ligue, les chefs de la bourgeoisie et des troupes étrangeres appelées pour soutenir le siége, le parlement et les autres cours souveraines, y jurerent de défendre la ville et la religion jusqu'à la mort.

Mais ce n'étoit pas tant l'épée du vainqueur qu'on avoit à craindre, que les trahisons intérieures, et sur-tout la famine. On tâcha de prévenir ces inconvéniens, en établissant de bons corps-de-garde et des patrouilles exactes, et en économisant le grain. On occupoit aussi le peuple de sermons, de processions, de vœux, de saluts, où tous les grands assistoient exactement. Le parlement

donna un arrêt qui défendoit, sous peine de la vie, de parler de paix; et il courut des billets par lesquels on menaçoit de jeter dans la riviere les premiers qui se plaindroient.

Malgré ces précautions, si-tôt que le roi eut assuré ses postes, qu'il eut brûlé les moulins et investi la ville de tous côtés, la disette commença à se faire sentir. Les magistrats firent fouiller les maisons qu'ils soupçonnoient les mieux approvisionnées. On tira de celles des Jésuites et des Capucins, de quoi soulager, pour quelque temps, la misere publique : mais bientôt les assiégés retomberent dans la même nécessité.

Le pain étant devenu rare, on y substitua des bouillies de différentes farines, que le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisoient distribuer aux plus pauvres (1). Ils y joignirent de l'argent, qui fut bien reçu tant qu'on trouva quelques alimens à acheter : mais les greniers s'épuiserent, et le peuple, rejetant un métal inutile, s'écrioit douloureusement, *Point d'argent, mais du pain.* Ils mangerent bientôt les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris, enfin tous les animaux qu'ils

(1) De Thou, liv. XCIX. — Davila, liv. XI. — Mém. de la ligue, tome IV, p. 272.

purent trouver. On faisoit bouillir leurs peaux, ainsi que les vieux cuirs, dont ces malheureux soutenoient, en gémissant, leur vie languissante. Ils sortoient quelquefois en troupes, pour fourrager les bleds, qui approchoient de leur maturité ; mais ils étoient repoussés par le canon des royalistes. Néanmoins ceux-ci, touchés de compassion, en laissoient toujours échapper quelques-uns, et souffroient que les autres remportassent leur butin dans les murs : mais cette foible ressource leur manqua aussi, parce que le roi rapprocha ses postes, et resserra la ville ; de sorte qu'ils se trouverent réduits à brouter l'herbe des rues les moins fréquentées.

Ces nourritures mal-saines causerent beaucoup de maladies. *La médecine qu'ils y faisoient, étoit la patience*, dit un témoin oculaire, bien persuadé du mérite de cette opiniâtreté, *et ne laissoit-on de faire infinies processions avec les indulgences et pardons que le légat leur donnoit, qui se gagnoient en la plupart des églises, avec les sermons qu'ils oïoient, qui leur faisoient prendre tant de courage, que les sermons leur tenoient lieu de pain ; et quand un prédicateur les avoit assurés qu'ils seroient secourus dans huit jours, ils s'en*

retournoient contens, et s'entretenoient de ces espérances, encore qu'on leur eût donné beaucoup de telles remises et dilations, et ne leur souvenoient plus de ce qu'ils avoient endurés.

Par ces artifices, on en vint jusqu'à leur faire essayer du pain de son, mêlé de poussiere d'ardoises, de foin et de paille hachés. Il s'en fit de la farine des os des bêtes qu'on tuoit, et même de vieux ossemens ramassés dans les cimetieres. Cette invention vint encore du légat et des Espagnols, qui trouvoient tous moyens bons, pourvu que leurs projets s'accomplissent. Le jour, on étoit attendri par la vue des moribonds qui se traînoient dans les rues; la nuit, on étoit pénétré de leurs plaintes lugubres, qu'ils réservoient aux ténebres, dans la crainte d'être punis comme réfractaires aux arrêts qui défendoient de demander la paix. Les couleuvres et les serpens engendrés dans les décombres des maisons laissées vuides, rongeoient les cadavres restés sans sépultures. Enfin une mere renouvela les horreurs du siége de Jérusalem : elle fit rôtir les membres de son enfant mort, et expira de douleur sur cette affreuse nourriture. *Il mourut*, dit le témoin déjà cité, *plus de treize mille personnes de faim, chose qui doit*

bien retourner à la louange de la chrétienté (1).

Une extrémité si déplorable enhardit plusieurs fois les plus sensés du peuple à hasarder quelque coup de vigueur, pour forcer les ligueurs à faire la paix ou à rendre la ville. Mais ces tentatives furent toujours découvertes et prévenues. Il n'y eut, en deux mois que dura le blocus, qu'une émeute un peu importante. Le projet qui y donna lieu, étoit assez bien concerté. Le conseil de l'union, composé du gouverneur, du légat, de l'ambassadeur d'Espagne, des chefs des troupes, et des autres personnes en état de donner les ordres, se tenoit ordinairement au palais. Des mécontens, gens de marque, aposterent eux-mêmes des hommes résolus pour bloquer le palais quand le conseil y seroit assemblé; et pendant qu'on les auroit tenus, pour ainsi dire, sous la clef, dans l'impossibilité de communiquer au dehors, les auteurs de l'entreprise devoient se présenter au peuple, publier que la paix étoit faite, faire mettre les armes bas, comme de l'aveu du conseil de l'union,

(1) Une vache valoit quatre-vingts écus, un veau quarante, un mouton trente-cinq, une poule un écu, un œuf vingt sols, une livre de beurre, deux écus, etc. *Matthieu, tome II, liv. I, p. 43.*

et ouvrir les portes aux troupes du roi. Ceux qui étoient marqués pour former le blocus, parurent au palais en grand nombre; mais ils eurent l'imprudence de crier trop tôt *pain ou paix*. Ces clameurs donnerent des soupçons à la garde étrangere qui veilloit à la sûreté du conseil; elle se mit en défense. Les autres, mal conduits, reculerent en tirant quelques coups de pistolet. La garde alors fit main-basse: il y en eut néanmoins peu de tués; mais plusieurs des plus échauffés furent pris et pendus, pour intimider les autres.

Il résulta cependant de cet éclat une résolution de donner du moins une apparence de satisfaction au peuple, en entamant une négociation avec le roi. On savoit qu'on le trouveroit toujours disposé à embrasser tous les moyens possibles de pacification. Outre les raisons politiques qui le portoient à presser la réduction avant l'arrivée du duc de Parme, général espagnol, dont l'armée étoit déjà sur la frontiere; Henri trouvoit dans la bonté de son cœur, les motifs les plus forts de se prêter à tous les expédiens capables de sauver ses sujets, lors même qu'ils s'obstinoient à périr. Il avoit fait jeter dans la ville des lettres, par lesquelles il promettoit paix et amnistie entiere, si

on vouloit se rendre. Tous les royalistes qui avoient occasion de parler aux Parisiens, soit dans les sorties, soit dans la ville même où ils entroient avec des saufs-conduits pour leurs affaires, les exhortoient à se délivrer, par une prompte obéissance, de la misere qui les accabloit. Tous vantoient la bonté du roi, sa générosité, sa bienfaisance, sa facilité à pardonner. Ce prince lui-même, en particulier comme en public, plaignoit le sort de ce peuple aveugle. En faisant repousser ces affamés dans la ville, il gémissoit sur la nécessité qui le forçoit à se rendre sourd aux cris de ses sujets. Tous ceux qui, échappés de Paris, pouvoient pénétrer jusqu'à lui, le trouvoient affable, prévenant, montrant non la majesté d'un roi irrité, mais la tendresse d'un pere.

C'est ce que tous, amis et ennemis, remarquerent dans la conférence qui se tint le cinq août à l'abbaye de St.-Antoine-des-champs. Il y en avoit eu de temps en temps plusieurs autres depuis le commencement du blocus; mais seulement entre les seigneurs autorisés des deux côtés. Le roi lui-même se trouva à celle-ci, environné de la principale noblesse de son royaume. Quelqu'un lui faisant remarquer que cette foule pourroit

l'incommoder, il répondit: *J'en suis bien autrement pressé un jour de bataille.* Les représentans des ligueurs étoient tirés du clergé, et avoient à leur tête le cardinal de Gondi, évêque de Paris, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Ces députés, au lieu de prendre la qualité de supplians, se donnerent celle de médiateurs. Ils dirent au roi que le parlement et le peuple de Paris, touchés des maux qu'enduroient les François par leur obstination aux guerres civiles, les envoyoient vers lui et vers le duc de Maïenne, pour voir si on ne pourroit pas trouver quelque ouverture de paix.

Henri leur fit sentir combien la proposition d'un pareil arbitrage étoit peu convenable de la part d'une ville réduite aux dernieres extrémités de la famine. Ensuite, quoique leurs pouvoirs ne fussent pas en forme, il voulut bien entrer en matiere avec eux, et leur proposa à son tour de traiter de la reddition de la ville, de lui donner des otages pour sûreté des conditions, d'aller après cela trouver le duc de Maïenne. Si le duc réussissoit à faire lever le siége sous huit jours, le roi s'engageoit à rendre les otages. Si même, dans cet intervalle, les députés pouvoient amener Maïenne à une paix générale, dans laquelle Paris

fût compris, le roi promettoit de renoncer à la premiere capitulation, fût-elle plus avantageuse pour lui; toujours néanmoins à condition que, faute par le duc de Maïenne de conclure la paix, ou de secourir la ville sous huitaine, elle ouvriroit ses portes.

Les députés rejetèrent ces propositions; ils s'en tinrent toujours à la résolution de ne faire aucune convention, qu'ils ne se fussent auparavant abouchés avec le duc de Maïenne. Ils demandoient un passeport, et permission de l'aller trouver. Le roi le leur refusa, persuadé qu'ils ne s'en serviroient que pour hâter le secours, et rapporter dans la ville des espérances qui rendroient le peuple plus opiniâtre.

Henri, dans cette conférence, montra son cœur paternel. Il s'attendrit jusqu'aux larmes sur les malheurs de la France; il peignit avec feu les horreurs de l'anarchie, les tribunaux sans magistrats, les villes sans commerce, les campagnes sans cultivateurs, la capitale, autrefois si florissante, dévastée par les étrangers, et devenue la proie d'une famine effroyable. Il conjura les députés de reprendre des sentimens françois, de ne se pas rendre les instrumens de l'ambition espagnole, et les trouvant inflexibles, il les con-

gédia honorablement. Le monarque leur remit en main ses offres par écrit, dans l'intention qu'ils fussent lus publiquement; mais les Seize répandirent au contraire, que Henri vouloit avoir la ville sans conditions. Par-là on confirma le peuple dans son opiniâtreté, et on le détermina à attendre patiemment l'arrivée du secours.

A force de sollicitations et d'instances, les ligueurs avoient enfin obtenu de l'Espagne une forte armée, malgré la résolution où cette cour étoit d'abord, de n'entretenir la guerre en France que par les françois, en leur fournissant seulement quelques troupes auxiliaires, assez fortes pour balancer le succès, et trop foibles pour amener un événement décisif. Mais les affaires de la ligue étoient réduites à un état qui ne permettoit plus ces ménagemens politiques. Toute la force du parti résidoit dans la capitale, dont le sort alloit décider de l'issue d'une intrigue tramée à si grands frais, aux dépens du sang le plus pur de la France. Paris étant pris, toute la faction tomboit d'elle-même. Or Paris abandonné à lui-même, ne pouvoit plus tenir. Le duc de Parme reçut donc des ordres pressans et absolus de voler au secours des assiégés.

Il en coûta à ce prince pour quitter

la Flandre, le théâtre de ses victoires. Dans l'expédition où il alloit s'embarquer, il avoit peu à compter sur les amis, et tout à craindre d'un ennemi courageux, exercé aux armes, environné d'une noblesse presque invincible, d'autant plus redoutable, qu'il falloit aller l'attaquer dans sa propre maison et dans le centre de ses forces. Aussi, contraint par le conseil d'Espagne de tenter l'aventure, il n'y eut point de précaution que ce prudent général se permît de négliger. Il prit une forte armée, et la pourvut de pontons, d'artillerie, de munitions de toute espece, pour la rendre capable de se soutenir par elle-même. Il y établit la plus exacte discipline. On ne partoit qu'au soleil levé; l'armée étoit couverte par ses chariots dans la marche, et tous les soirs elle se retranchoit en arrivant. Un corps de cavalerie légere précédoit toujours, pour fouiller le pays et assurer les campemens. Afin d'ôter au soldat tout prétexte de s'écarter, les vivres étoient fournis en abondance, et les repos aussi fréquens que la nécessité des affaires pouvoit le permettre.

Comme une marche si bien combinée demandoit du temps, le duc de Maïenne prit toujours le devant avec un corps d'environ dix mille hommes, moins dans

l'espérance d'interrompre le blocus, que pour inspirer du courage aux Parisiens, quand ils le sauroient près d'eux. Il arriva à Meaux peu de temps avant le duc de Parme, qui le joignit à la tête de son armée, le vingt-deux août.

Le roi se trouva dans un extrême embarras. Il ne se sentoit pas assez fort pour faire tête à l'armée du duc, et conserver en même-temps ses postes; mais aussi lever le blocus, c'étoit perdre en un moment le fruit de plusieurs mois de peines et de travaux. Il fallut cependant se résoudre à ce dernier parti, dans la crainte de tout perdre en voulant tout gagner. Le monarque rassembla son armée le dernier jour d'août, et prit une position qu'il croyoit devoir forcer le duc, ou à renoncer à la délivrance de la capitale, ou à livrer bataille. Il envoya même la lui offrir; mais le vieux général répondit au trompette : « Dites à votre roi » que je ne suis pas venu de si loin » pour prendre conseil de mon ennemi: » je sais que mes manœuvres ne lui » plaisent pas : mais, s'il est si bon gé- » néral qu'on le publie, qu'il me force » au combat; car de moi-même je ne » serai point assez imprudent pour ex- » poser au hasard d'une bataille ce que » je tiens dans la main ».

Instruit des dispositions du duc, Henri apporta de nouveaux soins à fermer si bien les chemins de Paris, que les Espagnols ne pussent y arriver, sans avoir auparavant risqué une action. Cependant les Parisiens murmuroient hautement : les provisions entrées depuis l'ouverture de quelques passages, loin d'appaiser la faim, n'avoient fait que l'aiguiser davantage. Ils menaçoient à grands cris de se rendre, s'ils n'étoient promptement délivrés.

Comme s'il n'eût pu résister à ces clameurs, le duc de Parme sort de son camp le cinq septembre, publiant qu'il va tenter le sort des armes. A cette nouvelle, Henri tressaille de joie : le soldat et l'officier, enflammés de la même ardeur, brûlent d'en venir aux mains. Les deux armées s'avancent ; celle du duc à pas lents, encore retardée par des haltes fréquentes. Le François, poussé par son impatience naturelle, s'élance au-devant de l'ennemi : mais tout-à-coup se ceux-ci replient sur eux-mêmes ; ils se dérobent par un vallon à la vue des royalistes, prennent une position avantageuse, qu'ils fortifient sur-le-champ de fossés et de redoutes, portent toute leur artillerie contre Lagni.

Lagni, ville située sur la Marne, étoit

un poste très-important dans les circonstances, parce qu'au-dessus de cette place, les ligueurs avoient fait des magasins de grains considérables, destinés à ravitailler Paris, quand la rivière seroit libre. La même raison engageoit le roi à faire tous ses efforts pour conserver cette ville. Si-tôt qu'il la sait assiégée, il y envoie un renfort. Il délibere ensuite s'il attaquera le duc dans ses retranchemens, ou s'il passera la Marne pour secourir la place. Le premier parti étoit trop hasardeux; le second auroit laissé toute la plaine libre aux convois des ennemis, qui n'attendoient qu'un débouché. Pendant ces incertitudes, les assauts redoublent à Lagni, la place est emportée sous les yeux du roi, la rivière se couvre de bateaux chargés de bled, et les vivres arrivent à Paris en abondance.

Cet événement inattendu ruinoit tous les projets du roi; il le sentit: cependant il ne pouvoit encore renoncer à ses espérances. Avant que de perdre la capitale de vue, il fit sur elle une derniere tentative. La nuit de neuf au dix septembre, le monarque présenta l'escalade de trois côtés. Comme les Parisiens avoient eu quelques soupçons, il les trouva sur leurs gardes. Les royalistes repoussés lâcherent prise. Mais, dans la persuasion que la

première alarme passée, chacun avoit abandonné son poste pour aller se reposer, le roi prend lui-même des troupes fraîches, et les ramene à l'escalade à la pointe du jour. Déjà quelques soldats franchissoient la muraille, lorsqu'un jésuite et un marchand libraire, qui étoient restés sur le rempart du quartier Saint-Jacques, entendant du bruit, crient aux armes. Ils renversent une échelle chargée d'hommes, dont les premiers étoient près de s'élancer sur le parapet, et précipitent les assaillans dans le fossé. Le corps-de-garde se réveille et vient à leur secours. En un moment les tambours donnent l'alarme dans les quartiers, les bourgeois courent à leurs postes, la garnison borde les murs, et Henri se retire une seconde fois, non sans remords de n'avoir pas joint plus tôt l'activité des attaques aux progrès lents du blocus.

On prétendit pour lors que l'armée royale, amollie par les délices du camp, s'étoit plus occupée de plaisir que des fonctions militaires. Il s'y trouvoit beaucoup de jeunes officiers; presque tous avoient des connoissances dans la ville, ainsi que leurs soldats. Comme des postes avancés aux remparts, on se voyoit facilement, et qu'on se parloit même, il étoit rare que les instances et les larmes des

assiégés n'obtinssent pas quelques complaisances des assiégeans. Aussi passa-t-il beaucoup de vivres pendant le blocus, malgré les défenses séveres du roi. D'ailleurs les quartiers regorgeoient de compagnies, que la curiosité ou d'autres motifs y amenoient, et le soldat, peu occupé, y formoit des liaisons toujours funestes à l'activité militaire. Le roi lui-même est soupçonné de s'être trop plu auprès de la belle abbesse de Montmartre. Si sa valeur avoit été assoupie, l'arrivée du duc de Parme la réveilla. Tout ce que pouvoit imaginer un brave capitaine, Henri le tenta, et voyant ses efforts inutiles, il partagea son armée, envoya dans les provinces différens corps sous d'habiles chefs, et mit de bonnes garnisons dans les villes menacées. Il ne se réserva qu'un camp volant, qu'il destina à observer les démarches du général espagnol, et à traverser ses desseins.

Forcé par la cour d'Espagne à une expédition qui n'étoit pas de son goût, il paroît que le duc de Parme ne songea qu'à remplir au plus vîte l'objet principal de sa mission, qui étoit la délivrance de Paris, et à se retirer. Ce prince, aussi habile politique que grand capitaine, pendant le séjour qu'il fit à Paris, sonda la faction de la ligue, en essaya, pour

ainsi dire, les ressorts, et n'y vit point ce qu'on faisoit entendre à Philippe. Les agens de ce monarque, soit conviction de leur part, soit pour se faire valoir, ne cessoient de lui mander que le parlement, les plus grands seigneurs, enfin tout le corps de la nation, étoient décidés à ne jamais se réconcilier avec Henri IV, qu'ils aimoient mieux obéir à l'Espagne, et qu'il n'y avoit qu'à profiter des circonstances pour soumettre la France presque sans coup férir.

C'étoit tout le contraire. A la vérité, beaucoup de catholiques zélés se croyoient obligés en conscience de ne point reconnoître Henri, tant qu'il ne seroit pas rentré dans la religion de ses peres : mais loin d'être disposés à préférer une puissance étrangere, ils désiroient ardemment sa conversion, pour rentrer sous la domination légitime. Il n'y avoit, à proprement parler, de dévoués sincérement à Philippe, que les Seize, ces rebelles de Paris, déjà coupables de trop d'excès contre le roi, pour espérer grace, et la populace, gagnée par les pistoles d'Espagne. Quant aux seigneurs ligueurs, tous, sans excepter le duc de Maïenne, avoient des vues d'ambition et d'intérêt bien éloignées de celles qu'auroit désirées le conseil de Philippe.

Le duc de Parme pénétra ces motifs, et eut même lieu d'en ressentir les effets, au moment, pour ainsi dire, de sa victoire. S'étant emparé de Corbeil, ville située sur la Seine, à quatre lieues de Paris, il proposa d'y mettre une forte garnison et des troupes, afin d'assurer la navigation de la riviere; mais le conseil de l'union crut deviner que le dessein du général espagnol étoit de faire de cette ville comme une place d'armes, pour s'en servir au besoin contre Paris même. Dans cette persuasion, on lui fit tant de difficultés, que, dégoûté d'ailleurs d'une entreprise où il voyoit beaucoup de risques et peu de profit, il reprit, au commencement de novembre, le chemin de la Flandre.

A peine étoit-il parti, que les royalistes rentrerent dans Corbeil. Le roi, qui avoit employé la moitié de septembre et tout le mois d'octobre à prendre plusieurs places, grossit son camp volant, et se mit à la poursuite du duc. Il le harcela en tête et en queue pendant toute la marche, couvrit les villes sur lesquelles Farnese pouvoit avoir quelques desseins, et ne le quitta que quand il le vit hors des frontieres.

Quoique le duc de Parme fût resté peu de temps à Paris, et que ses exploits

se fussent bornés à la levée du blocus, l'appareil d'une armée, les caresses du général, et sur-tout la promesse d'un prompt retour, dont il flatta les Seize, releva merveilleusement leur courage (1). Ils conçurent aussi de grandes espérances du côté de Rome, parce que le pape Sixte V mourut. Ce pontife étoit devenu suspect à la ligue, depuis qu'ayant pénétré ses motifs secrets, qui n'étoient rien moins que le zele de la religion, il avoit refusé de la secourir. A la nouvelle de sa mort, Aubri, curé de Saint-André-des-Arts, eut l'effronterie de dire en chaire : *Dieu nous a délivré d'un méchant pape et politique. S'il eût vécu plus long-temps, on eût été bien étonné de voir prêcher dans Paris contre le pape, et il l'eût fallu faire.* Le conclave qui suivit, obligea Gaëtan de quitter Paris ; mais le parti ne perdit rien à son absence, parce qu'à sa place il laissa Philippe Sega, un de ses conseillers intimes, imbu des mêmes principes, et aussi dévoué aux Espagnols.

Ceux-ci ne laissoient échapper aucune occasion de susciter des embarras au roi. Eux et les autres voisins regardoient la France comme un vaisseau destiné à

(1) Journal de Henri IV, tome I, p. 94.

périr, dont les débris devoient nécessairement devenir la proie des plus habiles. En conséquence, sous prétexte d'aider l'un ou l'autre parti, ils se disputoient déjà les provinces à leur bienséance, comme un patrimoine. Présque par-tout où les François, acharnés à leur ruine, ensanglantoient le sein de la patrie, on voyoit d'un côté les Espagnols, de l'autre les Anglois, auxiliaires aussi dangereux, entretenir par leur présence une fureur qui, sans leurs secours intéressés, se seroit peut-être calmée d'elle-même.

La Bretagne fut long-temps victime de cette politique ruineuse. Henri III y avoit nommé gouverneur le duc de Mercœur, de la maison de Lorraine. S'imaginant, à la mort de ce monarque, que le royaume alloit se démembrer, Mercœur conçut le projet de se rendre souverain dans son gouvernement, à l'aide des prétentions de Marie de Luxembourg sa femme, héritiere de la maison de Penthievre. Il trouva beaucoup de gentilshommes disposés à le seconder, dans l'espérance d'avoir un prince particulier. Cependant, comme il ne se sentoit pas assez fort contre les troupes que Henri IV lui opposoit, il appela les Espagnols à son secours : Henri eut recours aux Anglois.

Les deux nations sollicitées envoyerent des troupes en nombre à peu près égal, qui perpétuerent la guerre dans cette province.

Le duc de Savoie, trouvant aussi la Provence à sa bienséance, y fit marcher des soldats, et conduisit si bien son intrigue, qu'il fut reçu à Aix avec tous les honneurs de la souveraineté, et que le parlement le déclara, lui présent, protecteur et gouverneur de la province. Plusieurs autres commandans en faisoient autant en différentes provinces, et menaçoient le royaume d'un partage.

Ces entreprises déplaisoient au duc de Maïenne; il faisoit tous ses efforts pour les empêcher: mais assez embarrassé lui-même à justifier le titre de son autorité, il n'osoit sévir contre les coupables, trop heureux quand ils avoient encore la complaisance de lui montrer des égards. Aussi il fut obligé de fermer les yeux sur la conduite du duc de Mercœur, et de se contenter des excuses du duc de Savoie, accompagnées d'offres de service. Henri IV prenoit des mesures plus efficaces: il marquoit, pour ainsi dire, toujours ses droits sur les provinces et les villes usurpées, par la guerre qu'il faisoit aux usurpateurs. Mais comme il ne pouvoit pas donner des troupes considérables à ses lieutenans, et qu'entre ces petits

corps les succès n'étoient jamais décisifs, le roi prit la résolution de former une grande armée, capable de soumettre successivement tous les rebelles, et de faire tête au duc de Parme, s'il lui prenoit envie de revenir en France.

L'invasion des Espagnols, entrés dans le royaume en corps d'armée, fournit au roi une raison toute naturelle de solliciter le secours des princes voisins. Il envoya des négociateurs en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, et les fit suivre par le vicomte de Turenne, en qualité d'ambassadeur. Ce seigneur s'aboucha avec la reine d'Angleterre et le prince d'Orange. Il vit les rois de Suede et de Danemarck, les électeurs, les princes, et les villes libres de l'empire. Par-tout il trouva des préventions bien fondées contre les vues ambitieuses de Philippe II, et un vif désir d'empêcher l'agrandissement de la maison d'Autriche; par conséquent des dispositions à aider le roi, soit par des secours directs, soit par des diversions. Le reste de l'année et le commencement de la suivante furent employés à ces négociations, que Henri conduisoit de son cabinet, sans néanmoins se ralentir sur les opérations militaires.

Celles qui ouvrirent l'année, ne réus-

firent pas mieux à un parti qu'à l'autre. Ce furent deux entreprises qui échouerent également, l'une sur la ville de Saint-Denis, par les ligueurs, l'autre sur la capitale, par le roi. La nuit du 3 janvier, un gros détachement de la garnison de Paris, commandé par le chevalier d'Aumale, à l'aide des glaces et des anciennes breches, pénétra dans la ville de Saint-Denis, dont le comte de Vic étoit gouverneur (1). Aux cris de victoire des assaillans, le comte crut la ville prise; et moins dans l'espérance de la recouvrer que pour ne point survivre à sa perte, il se jeta, lui septieme, dans les rangs des ennemis. Un seul trompette que de Vic avoit mené avec lui, sonnoit la charge. A cette brusque attaque, les Parisiens, croyant les ennemis beaucoup plus nombreux, commencent à s'ébranler. Le gouverneur les presse plus vivement; les soldats de la garnison se joignent successivement à lui. Dans le désordre, le chevalier d'Aumale est tué; les assaillans, dispersés et sans chef, se précipitent en foule par les mêmes breches qui leur avoient procuré une entrée facile, et la ville est reconquise.

(1) De Thou, liv. CI. — Davila, liv. XII.

Dans le même mois, le roi tenta à son tour de surprendre Paris. Cette entreprise fut nommée *la journée des farines*, parce qu'elle se fit par des officiers déguisés en paysans, qui, menant des ânes, des charrettes et des chevaux chargés de farines, devoient demander à être reçus dans la ville. Leur dessein étoit d'embarrasser la porte, de se rendre maîtres des corps-de-garde, et d'y tenir ferme jusqu'à l'arrivée des troupes qui étoient cachées dans les faubourgs. Ils se présentèrent en effet avant le jour; mais, soit connoissance du projet, soit simple soupçon, on ne voulut pas les recevoir. Pendant qu'ils faisoient instances, le jour parut; les Parisiens coururent aux armes. Henri, qui n'avoit compté que sur une surprise, n'osa hasarder une attaque. Il retira ses troupes, avec la douleur de voir que cette tentative n'avoit abouti qu'à fournir aux factieux un prétexte plausible d'introduire une forte garnison espagnole; précaution dangereuse, à laquelle les plus sages s'étoient jusqu'alors opposés avec succès.

En attendant des circonstances plus heureuses, le roi continua à s'emparer des villes circonvoisines : il y mettoit des garnisons, dont les courses gênoient l'approvisionnement de Paris. Presque

toutes furent aisément emportées ; la seule ville de Chartres, fortifiée par l'art et la nature, soutint un siége opiniâtre (1). Elle subit néanmoins le joug comme les autres : le roi lui accorda une composition honorable. A son entrée, le magistrat lui fit les protestations ordinaires de fidélité et d'obéissance, *à laquelle*, dit-il, *nous sommes obligés par le droit divin et humain ; et par le droit canon*, reprit le monarque, en poussant brusquement son cheval.

Ce prince étoit alors tourmenté par des inquiétudes qui l'empêchoient de goûter le plaisir de ses succès. En même-temps que la ligue soulevoit son royaume, l'ambition de quelques particuliers lui suscitoit des ennemis dans sa propre cour, et jusque dans sa famille (2). Le cardinal de Bourbon, neveu de celui que les ligueurs avoient autrefois reconnu pour le roi, crut trouver dans les délais que Henri son cousin apportoit à sa conversion, un prétexte plausible d'aspirer au trône. Naturellement, le jeune prélat

(1) Matthieu, liv. I, tome II, p. 65.

(2) Journal de Henri IV, tome I. — Mém. de la ligue, tome IV. — Mém. de Villeroi, tome I, p. 83, et tome IV, p. 263. — Mém. de Sulli, tome I, p. 457. — Pasquier, liv. XIV.

étoit plus ami de ses aises, que jaloux de commander. Il avoit même de la répugnance pour les travaux et les sollicitudes inséparables de l'intrigue; mais ses anciens précepteurs, son gouverneur, enfin les gens de sa petite cour, espérant tirer avantage de sa fortune, surent lui inspirer les sentimens convenables à leur projet.

Le cardinal se prêta à tout ce qu'on voulut : il souffrit qu'on répandît des écrits qui pouvoient être très-nuisibles au roi, en ce qu'ils l'accusoient de n'avoir aucun dessein de se convertir, et en conséquence, exhortoient les catholiques à se séparer de lui. Le prélat envoya même demander au pape sa protection, et solliciter une injonction à la ligue de le reconnoître pour roi. Les prétentions du cardinal, présentées aux courtisans par des agens habiles, causerent de la fermentation dans les esprits, et donnerent naissance à une faction qu'on appela *le tiers-parti*.

Mieux conduite, et par un chef plus hardi, elle auroit pu devenir dangereuse. Mais tantôt la fortune, tantôt la vigueur manquerent aux projets : et ils échouerent, quoique les ligueurs se joignissent volontiers au tiers-parti, quand il étoit question

d'attaquer le roi (1). Ainsi les uns et les autres concoururent à l'entreprise de Mantes. On avoit remarqué que Henri, ayant fixé son conseil dans cette ville, y venoit quand les opérations militaires le lui permettoient, et y demeuroit sans grandes précautions. Cette sécurité fit concevoir quelque possibilité à l'enlever. Belin, gouverneur de Paris, et Villars-Brancas, gouverneur de Rouen, convinrent, l'un de remonter, l'autre de descendre la riviere avec le plus grand nombre de troupes qu'ils pourroient rassembler, de se réunir à jour nommé sous les murs de Mantes, et de brusquer l'attaque. Ceux du tiers-parti qui devoient être dans la ville avec le roi, avoient promis de seconder les assaillans, en causant quelque emeute. Ils ne doutoient presque pas du succès. Leur embarras, au rapport de Sulli, n'étoit que de savoir ce qu'ils feroient du roi quand ils l'auroient pris; *car*, disoient-ils, *tels oiseaux ne sont pas bons en cage*; expression qui insinue qu'on auroit bien pu s'en défaire; mais le complot fut découvert, et par conséquent manqua, parce que les royalistes surprirent des dépêches

(1) Satire Ménippée, p. 44. — Mém. de Sulli, ch. II et III, p. 16. — Mathieu, tome III, liv. 1, p. 63.

adressées au pape, qui en contenoient tout le détail.

Les conseillers du cardinal tâcherent de l'enhardir à un autre éclat qui ne réussit pas mieux. Sachant que le roi devoit proposer dans son conseil une surséance aux édits portés contre les calvinistes, ils exhorterent le jeune prélat à profiter de cette occasion pour signaler son zele, et engager ses partisans à se déclarer. Il va au conseil dans ces dispositions. Le roi fait sa proposition : le cardinal se leve, bégaie quelques mots de protestation, et veut sortir : mais le monarque, voyant que les autres évêques présens ne faisoient aucun mouvement pour le suivre, jette sur lui un regard d'indignation, et lui ordonne de rester. Le cardinal, couvert de confusion, se remit à sa place, et ne remporta de sa démarche inconsidérée, que la honte de s'être avancé mal à propos.

Néanmoins les ministres du roi, Sulli, entre les autres, ne furent point d'avis qu'on brusquât ce jeune imprudent. On tâcha de le ramener, en lui remontrant qu'agir comme il faisoit, c'étoit fournir des armes aux ennemis de sa maison. On prit même un biais encore plus sûr; savoir, de gagner par des charges, des emplois et des gratifications, les personnes qui

le conseilloient. Par-là, le grand zele de ces ardens catholiques se ralentit, et les prétentions du tiers-parti tomberent pour un temps.

Le roi eut aussi alors un chagrin domestique, suscité par une femme qui lui avoit été chere, et que le dépit rendit une ennemie dangereuse. Dans sa premiere jeunesse, Henri s'étoit laissé prendre aux charmes de Corisande d'Andouin, comtesse de Guiche : on l'a même soupçonné d'avoir sacrifié ses intérêts, après la bataille de Coutras, au plaisir d'aller porter les trophées de sa victoire aux pieds de sa maîtresse. De son côté, Corisande aima de bonne foi le jeune monarque. Elle vendit ses pierreries, et engagea ses biens pour l'aider dans la nécessité de ses affaires. Mais quelques années firent disparoître les charmes de la comtesse. Elle changea au point que Henri eut honte de l'avoir aimée, et le lui fit sentir.

Rarement une femme pardonne un affront de cette espece. L'amour de Corisande outragé, lui conseilla la vengeance, et lui en fournit les moyens. Elle savoit combien le roi redoutoit l'union de sa sœur Catherine avec le comte de Soissons, son cousin. Il appréhendoit que ce jeune prince, devenu trop puissant par ce mariage, ne voulût un jour lui

donner la loi. Il comptoit d'ailleurs, en différant l'hymen de Catherine, se faire des partisans de ceux qui y prétendoient; mais le prince et la princesse s'aimoient. Ce fut sur la connoissance de cette inclination mutuelle, que Corisande bâtit le système de sa vengeance. Elle se rend leur confidente et leur conseil, applaudit à la passion de ces jeunes amans, nourrit leurs feux, leur fournit les moyens de les entretenir en dépit du roi. Enfin elle les amene au point qu'ils étoient près de se marier à l'insçu du monarque. Il l'apprit cependant à l'extrémité, et n'eut que le temps de faire partir un de ses ministres, qui heureusement arriva assez tôt pour rompre l'intrigue. Henri appela sa sœur auprès de lui, et fut obligé de prendre, contre la mauvaise volonté de la comtesse, des précautions toujours gênantes en elles-mêmes, et qui le deviennent encore davantage, quand l'attention est partagée par d'autres objets d'une importance plus marquée.

Tout cela arriva dans le temps que le roi se trouvoit entre le tiers-parti qui le menaçoit d'élever un trône contre le sien, s'il ne se faisoit catholique, et entre les calvinistes qui parloient de se choisir un autre chef, si Henri abandonnoit leur religion; dans le temps qu'un nou-

veau nonce entroit en France, armé de toutes les foudres du Vatican, pour exhorter la noblesse et le peuple à forcer le clergé, sous peine d'excommunication, à embrasser la ligue.

A Sixte V avoit succédé Urbain VII, qui ne régna que treize jours; il fut remplacé par Grégoire XIV, après un conclave long et orageux. Pendant sa durée, le duc de Luxembourg, chargé par le roi des affaires de Rome, écrivit aux cardinaux une lettre qui développoit toutes les ruses du conseil d'Espagne, et qui les avertissoit de ne pas prendre le change sur le but de la ligue: « C'est » l'ouvrage, *leur disoit-il*, de l'ancien » ennemi des François, qui se sert du » prétexte de la religion pour déchirer » le royaume, afin de l'envahir plus » aisément, quand il aura épuisé ses » forces par la guerre civile. Presque » tous les seigneurs françois, et les prin- » cipaux magistrats sont attachés au roi: » il a promis de se faire instruire, et » il le fera, si, par une sévérité dé- » placée, on ne met obstacle à ses bons » desseins. Rappelez-vous les changemens » funestes qu'un zele imprudent a fait » éprouver à la religion en Allemagne et en » Angleterre, et craignez le schisme qui » éclatera infailliblement en France, si

» vous voulez forcer les catholiques à » abandonner le roi ». Le duc de Luxembourg écrivit dans les mêmes termes au nouveau pape, et le conjura de suspendre son jugement, jusqu'à ce que les princes et les seigneurs françois lui eussent donné les éclaircissemens nécessaires par une ambassade solennelle qui se prépar[illegible]

Mais les intrigues des Espagnols et des ligueurs avoient déjà prévalu auprès de Grégoire. Au lieu d'attendre les instructions qu'on lui annonçoit, il commença par lever des troupes, il leur assigna des fonds, et en donna le commandement au duc de Montemarciano son neveu. En même-temps il fit partir pour la France, avec les pouvoirs les plus amples, un nouveau nonce, nommé Marsile Landriano, prélat milanois, aussi attaché aux Espagnols que Philippe Sega, et non moins entêté que lui des maximes ultramontaines.

A son arrivée dans le royaume, il se tint à Reims une assemblée, où se trouverent avec le nonce, les ducs de Maïenne, de Lorraine, et les autres princes de leur maison, les envoyés de Savoie et d'Espagne, et le cardinal de Pellevé, nommé depuis par le pape archevêque de cette ville. Ce prélat disoit *qu'il étoit venu en France exprès pour sacrer le roi que*

les états-généraux éliroient. On faisoit déjà grand bruit de ces états : les ligueurs les regardoient comme le coup mortel pour le parti des Bourbons ; mais ils n'étoient pas encore convoqués. Il fut alors question de décider s'il convenoit de les assembler ou non. Quand on eut bien discuté les raisons pour et contre, les plus ardens se trouvèrent enfin contraints d'avouer qu'avant de hasarder un pareil éclat, la dernière ressource de la sainte-union, il falloit mettre en meilleur train les affaires de la ligue, de peur de se rendre ridicules en décidant ce qu'on ne pourroit exécuter. On regarda donc comme nécessaire de savoir auparavant quelles forces l'Espagne voudroit employer au soutien de la bonne cause. Le président Jeannin fut chargé par l'assemblée d'aller s'en informer. Le duc de Maïenne lui donna en particulier la commission de sonder les dispositions de Philippe à son égard, et de découvrir s'il pouvoit personnellement s'en promettre des secours particuliers dans une occasion décisive.

On agita aussi dans l'assemblée de Reims, s'il étoit à propos que le nonce fît valoir ses pouvoirs dans toute leur étendue. Le duc de Maïenne avec les plus sensés opinoit à user de ménagement, de peur

de révolter les François, toujours en garde contre les entreprises de la cour de Rome. *D'ailleurs*, disoient-ils, *les menaces d'excommunication seroient bonnes après une victoire, pour servir de prétexte aux transfuges; mais à présent que les affaires du roi sont florissantes, ne croyez pas que personne l'abandonne sur de pareilles craintes.* Les autres prétendoient au contraire, qu'un coup de vigueur ranimeroit les tiedes. Ils disoient qu'on savoit dans le public les intentions du pape, et que retrancher quelque chose de la sévérité de ses ordres, ce seroit paroître se défier de sa propre cause; qu'il falloit donc frapper le coup au hasard de tout événement. Ce sentiment prévalut, et Landriano, livré à l'impétuosité de son caractere, fulmina les bulles, par lesquelles il exhorta les laïcs à quitter le parti du roi, et l'ordonnoit aux ecclésiastiques, sous peine d'être excommuniés et privés de leurs bénéfices.

Mais il fut bien étonné lorsqu'au lieu de voir plier les François sous ses menaces, comme il s'en étoit flatté, il entendit une réclamation générale. Le roi donna un édit, dans lequel, renouvelant la promesse de se faire instruire, qu'il avoit solennellement jurée en montant sur

le trône, il se plaignoit amérement des obstacles que ses ennemis apportoient à sa conversion, en lui suscitant tous les jours de nouveaux embarras. Il taxoit la conduite du pape de précipitation, celle du nonce d'imprudence. Pour la conservation de son autorité royale, des lois de son royaume, des libertés de l'église gallicane, il renvoyoit l'affaire à ses parlemens, et exhortoit les archevêques, évêques et autres prélats de s'assembler au plus tôt, pour statuer selon les saints canons, sur l'injustice des censures prononcées par les monitoires de Landriano.

En conséquence, les parlemens de Tours et Châlons appellent comme d'abus des bulles du nonce. Ils les déclarerent scandaleuses, pleines d'impostures, tendantes à exciter la révolte; et comme telles, les condamnerent à être brûlées par la main du bourreau. Ces cours décréterent le nonce lui-même d'ajournement personnel, et ensuite de prise de corps. Elles promirent une récompense à ceux qui le livreroient, et défendirent, sous peine de mort, de le recevoir et de le loger chez soi. Le même arrêt déclaroit criminels de lese-majesté, déchus de leurs bénéfices, tous ceux qui publieroient et souscriroient ces bulles. Il défendoit d'envoyer de l'argent à Rome,

et recevoit le procureur-général appelant au futur concile de l'élection de Grégoire XIV.

Les évêques royalistes ne montrerent pas moins de zele. En termes plus ménagés que les parlemens, ils n'en déciderent pas moins que les excommunications fulminées par le nonce étoient injustes dans le fond et dans la forme, qu'elles avoient été lancées à la sollicitation des ennemis de la France, et qu'elles ne devoient lier, ni les évêques, ni les autres catholiques fideles au roi. Ils exhortoient en conséquence les foibles à ne se pas laisser effrayer, et à continuer d'agir suivant l'obéissance due au prince légitime.

Ce sage mandement des évêques royalistes fut contredit par d'autres mandemens des évêques ligueurs, comme les arrêts de Tours et de Châlons furent combattus par ceux du parlement de Paris. On écrivit, on se réfuta, on fit brûler les ouvrages les uns des autres. Ces exécutions mirent beaucoup de chaleur dans les esprits, sans avancer les affaires; mais ce fut beaucoup pour le roi, que la ligue n'y gagnât rien, surtout après une démarche que ce prince avoit hasardée dans ces circonstances délicates.

On a vu qu'en 1577, Henri III avoit donné à Poitiers, un édit très-favorable aux calvinistes. Il le révoqua malgré lui, lorsque huit ans après le duc de Guise le força à la paix de Nemours. Henri IV, pressé des deux côtés, crut ne pouvoir mieux établir la bonne intelligence nécessaire entre les calvinistes et les catholiques de son parti, qu'en rappelant les dispositions de cet ancien édit. « Si on » n'accorde quelque chose aux réformés, » *dit le roi, dans un conseil assemblé à* » *ce sujet*, il est à craindre qu'ils ne » le prennent d'eux-mêmes, et que, » rebutés par leur prince naturel, ils » ne se choisissent un chef, comme a » été autrefois l'amiral de Coligni: ainsi » il y auroit deux rois dans le royaume. » Voici, *ajoutoit le roi*, une armée étran- » gere qui marche à notre secours; si » en arrivant elle trouve les réformés » dans l'oppression, il ne faut pas douter » qu'elle ne fasse en leur faveur des » demandes exhorbitantes. Prévenons ce » moment. Accordons de bonne grace » ce que nous pourrions refuser alors: » c'est le seul moyen d'empêcher toute » désunion entre les sujets fideles, et » de les faire vivre en paix sous la » protection des lois ». Le conseil étoit presque tout composé de catholiques,

entre lesquels se trouvoient beaucoup d'évêques : néanmoins ils applaudirent aux motifs du roi, et l'édit fut renouvelé, avec la clause qu'il auroit force de loi dans l'état, seulement jusqu'à ce que, la paix étant rétablie, les différends de la religion pussent être terminés à l'amiable.

Cette armée-auxiliaire, dont parloit Henri, s'avançoit enfin, de toutes les parties de l'Allemagne, vers les frontieres de France. Dès la fin de l'année précédente, sur la nouvelle des préparatifs que faisoient contre lui les princes catholiques, le roi, comme nous l'avons dit plus haut, avoit envoyé Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, parcourir les cours protestantes, et y chercher du secours. Quelque activité qu'il mît dans sa négociation, les succès en furent lents, mais du moins réels. Il forma un corps de cinq à six mille cavaliers, et d'environ onze mille fantassins, qu'il amena sur les frontieres au milieu de septembre.

Henri, après le siége de Chartres, assiégea Noyon, que le duc de Maïenne, quoiqu'à la tête d'une armée supérieure, laissa prendre sans coup férir. Le roi mit ensuite son infanterie en garnison dans les places de Picardie, et avec sa

cavalerie il alla au-devant de l'armee allemande. Il la trouva composée d'excellentes troupes; et, en reconnoissance du service que Turenne venoit de lui rendre, il lui fit épouser l'héritiere du duché de Bouillon : récompense politique, qui réunissoit plusieurs avantages. Par cette alliance Henri éloignoit Turenne des terres considérables qu'il possédoit dans le Querci, le Limousin et le Périgord, où la multitude de ses vassaux le rendoit redoutable; il opposoit au duc de Lorraine un adversaire actif, et il assuroit cette frontiere contre les irruptions étrangeres. Dès le lendemain des noces, le roi fut obligé d'emprunter les pierreries de la jeune épouse, pour appaiser les Allemands, qui commençoient à murmurer, de ne pas trouver, en arrivant, l'argent qu'on leur avoit promis. Son intention ensuite étoit d'attaquer le duc de Maïenne.

Ce général avoit été renforcé par les troupes du pape, dont la ligue attendoit un grand effort; mais ces auxiliaires, au lieu d'aller droit à leur destination, s'étoient arrêtés sur la route à faire la guerre en Dauphiné, pour le duc de Savoie, contre les généraux du roi; et ils l'avoient fait malheureusement; de sorte qu'ils arriverent auprès de Maïenne,

très-diminués et fort maltraités. N'osant les exposer contre des troupes fraîches, il les mit, avec le reste de son armée, dans de bons quartiers, où il se fortifia; et le roi, appréhendant de perdre trop de temps à les en chasser, prit, à travers la Picardie, la route de Rouen, dont il avoit promis aux Anglois de faire lever le siége.

Il recevoit de tous côtés les nouvelles les plus favorables. Ses lieutenans tenoient la campagne dans presque toutes les provinces; et dans celles où ils n'étoient pas supérieurs, ils balançoient du moins les succès. Telle étoit la Bretagne, dont le duc de Mercœur comptoit se faire un état particulier, à l'aide des Espagnols qu'il y avoit appelés. Un seul homme arrêtoit ses progrès, et tenoit lieu au roi du grand nombre de troupes qu'il auroit été forcé d'opposer à Mercœur. C'étoit le brave la Noue, dont la capacité est assez connue par les *Commentaires politiques et militaires* qu'il nous a laissés. Excellent sur-tout dans une guerre de chicane : bois, ravines, montagnes, marais, tous les obstacles que présente un pays coupé et couvert, il savoit les tourner à son avantage. Jamais il n'étoit sans ressource. Battu un jour, il se remontroit en force le lendemain. Sa répu-

tation seule lui donnoit des soldats : sans cesse il harceloit l'ennemi, et formoit des entreprises. Il périt enfin au siége de Lamballe, dont il voulut reconnoître lui-même la brèche pour livrer l'assaut, et il emporta les regrets de tous les François. Ses vertus militaires étoient relevées par l'innocence de ses mœurs, sa modération, sa droiture, et une équité incorruptible. La Noue ne laissa pour héritage à ses enfans, que des dettes qu'il avoit contractées pour le service de l'état, et qu'ils acquittèrent fidèlement.

Ainsi la France se voyoit enlever ses meilleurs citoyens, pendant que les factieux, dépouillant tous sentimens patriotiques, s'indignoient de ce que le duc de Maïenne avoit mis à ses désirs des bornes qui pouvoient faciliter la paix (1). Selon eux, il auroit dû prendre la couronne dès le commencement : faire ducs et comtes tous ses parens et les gouverneurs de province les plus accrédités; traiter avec les catholiques royalistes, et pousser le roi de Navarre à outrance. Il n'est point douteux que le duc de Guise ne se fût conduit ainsi, si ses projets ambitieux n'eussent été terminés à Blois avec sa vie; et les esprits étant affectés

(1) De Thou, livre CII. — Davila, liv. XII.

comme ils l'étoient, on peut presque assurer qu'il auroit réussi. Mais, outre qu'une résolution si extrême n'alloit pas au caractere du duc de Maïenne, naturellement modéré, peut-être encore l'auroit-il hasardée en pure perte. Guise, dans son parti, ne voyoit personne qui eût osé lui disputer la couronne. Maïenne, au contraire, étoit environné de compétiteurs, parens et étrangers; et, lorsqu'il y pensoit le moins, il lui en survint un plus dangereux que tous les autres; savoir, son neveu le duc de Guise, qui ayant été enfermé dans le château de Tours, après le meurtre du duc son pere, s'en sauva dans le mois d'août de cette année.

Henri IV fut d'abord fâché de cette évasion; mais il s'en consola par la réflexion qu'un chef de plus dans le parti en diviseroit davantage les membres; ce qui arriva. La fameuse duchesse de Montpensier, croyant voir revivre un frere chéri dans ce jeune neveu, s'y attacha plus, dit-on, qu'il ne convenoit à une tante (1), et commença à négliger le duc

(1) « J'ai vu autrefois, *dit Ménage*, des lettres fort » passionnées, qu'elle lui avoit écrites ». C'est pour cela que, dans la Satire Ménippée, le héraut qui donne les places aux états, crie : *Madame de Montpensier, mettez-vous sous votre neveu.* Menagiana, *tome III, p.* 93.

de Maïenne. Les Parisiens firent des feux de joie à l'occasion de sa délivrance, et les Espagnols fonderent dès-lors sur lui les espérances qu'ils firent dans la suite éclater aux états de Paris. Ils lui marquerent les plus grands égards pour se l'attacher. Maïenne en prit de l'ombrage, et les factieux de Paris, se flattant désormais d'être mieux appuyés par un chef plus entreprenant, en conçurent une nouvelle audace.

Après la journée des farines, les Seize, comme nous l'avons dit, prirent le prétexte de la crainte d'une autre surprise, pour faire augmenter de quatre mille hommes la garnison étrangere de Paris : nouveauté qui ne passa pas sans altercation, entre les zélés partisans d'Espagne et le parlement (1). Cette dispute fut comme un trait de lumiere, qui éclaira les deux partis sur leurs intentions réciproques. Jusqu'alors ils s'étoient crus dans les mêmes sentimens, guidés dans leurs actions uniquement par l'amour de la religion et de la patrie ; ce fut donc avec la derniere surprise, que, par les explications auxquelles l'affaire de la garnison donna lieu, le parlement s'apperçut que les Seize et leurs adhérens

(1) Journal de Henri IV, tome I.

étoient une troupe de traîtres, achetés par les Espagnols, prêts à bouleverser l'état, pour remplir leurs engagemens. Les Seize, au contraire, étoient étonnés qu'on ne fût pas aussi vif qu'eux sur les intérêts de l'Espagne, qu'ils regardoient comme inséparables de ceux de la sainte-union.

Il naquit de ces découvertes, une grande défiance entre ces personnages, auparavant si unis. Ils ne prenoient plus de résolution, ils n'imaginoient plus de projets qui ne fussent regardés, par le parti opposé, comme un piége. Dès-lors l'aigreur de la faction se joignant au désir naturel qu'ont tous les hommes de faire prévaloir leurs opinions, on s'attaqua dans les conversations et dans les écrits, d'abord avec quelques ménagemens, ensuite avec toute la fureur de la haine. Pour se soutenir, chaque parti s'attacha à ceux dont il espéroit plus de secours : les Seize aux Espagnols, le parlement au duc de Maïenne.

Réciproquement le duc commença à avoir plus d'égards pour le parlement, sur-tout depuis qu'il se fut bien assuré des propositions des Espagnols (1). Il

(1) Mém. de Villeroi, tome I, p. 276. — Mém. de Jeannin.

en eut les premieres certitudes par le président Jeannin, que l'assemblée de Reims avoit député auprès de Philippe. Jusqu'alors Maïenne s'étoit imaginé que, si les affaires n'avançoient pas, c'étoit la faute des ministres d'Espagne, toujours lents dans leurs procédés, et il ne doutoit pas que Philippe, mieux instruit, ne le secourût puissamment. Mais Jeannin l'assura que le conseil n'agissoit que par ordre du roi, et que le retard venoit non d'indécision, mais d'un parti pris de le laisser toujours dans le besoin, afin de le faire entrer, malgré lui, dans les vues de l'Espagne; que tout tendoit dans cette cour à faire assembler les états-généraux à Paris, dont elle se croyoit maîtresse, par la faction des Seize; et à faire élire reine de France l'infante, jeune princesse singuliérement aimée de son pere; qu'après cela, il n'y avoit pas d'efforts auxquels la ligue ne dût s'attendre. Sur ces connoissances, Maïenne prit aussi son parti. Ne pouvant se flatter d'obtenir la couronne, il résolut de retenir, du moins le plus long-temps qu'il pourroit, l'autorité de lieutenant-général du royaume.

Dans ces entrefaites, arriva la mort de Grégoire XIV, dont la nouvelle consterna les ligueurs. Innocent IX, son successeur, quoique redevable en grande

partie de son élection à la faction d'Espagne, déclara que l'état de ses finances ne lui permettoit pas de soudoyer désormais les troupes que Grégoire avoit envoyées en France ; de sorte qu'elles se seroient débandées dans les quartiers de rafraîchissement où elles étoient encore, si l'Espagne ne les eût prises à sa solde. Il paroît d'ailleurs que le nouveau pontife n'étoit pas fort porté à favoriser les menées sourdes de Philippe, puisqu'il montra un vif désir de voir finir l'anarchie en France par l'élection d'un roi catholique. Il insinua qu'on devoit jeter les yeux sur le cardinal de Bourbon, ce qui donna quelque ressort au tiers-parti. Néanmoins le pape laissa toujours légat dans le royaume le fougueux Sega, évêque de Plaisance, fait cardinal depuis peu, à la recommandation d'Espagne, et il le continua sur ce principe, *que les nouveaux ministres ne font qu'estropier les affaires avant que de les entendre.* Ainsi le ministre continua de porter tout à l'excès, quoique sa cour fût rentrée dans des sentimens de modération.

Il se livra d'autant plus hardiment à son penchant, qu'il se flattoit de voir bientôt les projets de la cour d'Espagne réalisés, par le retour du duc de Parme en France. Deux motifs engagerent ce

général à y ramener son armée : 1.° les instances du duc de Maïenne, qui déclara qu'il traiteroit avec le roi, si on ne se hâtoit de faire lever le siége de Rouen, dont la prise entraîneroit nécessairement la défection de beaucoup d'autres villes, et peut-être la dissolution de la ligue. 2.° L'envie d'assembler les états, pour y faire élire l'infante ; mais Farnese, moins confiant que les ministres de son roi, vouloit, en cas de mauvais succès, avoir du moins entre ses mains une place forte qui le dédommageât de ses frais. Il demanda la Fere, sous prétexte d'y former son dépôt d'artillerie. Maïenne rejeta la proposition, protestant que jamais il ne se dessaisiroit de cette place, qu'il prétendoit lui appartenir en propre, comme faisant partie de la dot de sa femme. D'ailleurs, si on s'attache à ce qui coûte, cette ville devoit lui être très-précieuse, puisqu'il en avoit déjà acheté la conservation par un crime. La ligue y avoit nommé gouverneur le marquis de Maignelai, seigneur de Picardie : Maïenne eut quelque soupçon qu'il traitoit secrétement avec le roi ; et, sur ces simples indices, il le fit assassiner. On se récria contre cette action ; mais le duc la soutint juste, et n'excédant point son pouvoir de lieutenant-général du

royaume. Tout le monde, dans son parti, ne convenoit pas de ce droit, et on dit alors assez publiquement, *que les armes de la ligue n'étoient aiguisées que contre ceux qui ne s'en défioient pas.* Malgré ces premieres protestations, Maïenne fut obligé de se relâcher. Il permit que la Fere reçût garnison d'Espagnols, et qu'ils en restassent maîtres, tant que l'artillerie y demeureroit.

Farnese, politique prudent, comptoit pour beaucoup de s'être acquis une ville de défense dans le royaume; mais Jean-Baptiste Taxis et Diego d'Ibarra, agens d'Espagne, résidans à Paris, avoient des vues plus étendues. C'étoient de ces hommes à projets, dont les cours sont pleines, génies ardens, qui forment un plan, l'ornent de toutes les possibilités dont il est susceptible; et, pourvu seulement qu'on les laisse commencer, ils engagent bientôt ceux qui les écoutent, dans des dépenses que l'appât du succès et la honte de perdre ses avances, en reculant, rend toujours plus considérables. Ce furent sans doute des conseillers de cette espece, qui, du projet très-possible d'envahir quelques provinces, à l'aide de la guerre civile, amenerent Philippe II au dessein chimérique de subjuguer la France entiere. Il crut y parvenir, par

le moyen des factieux de Paris, auxquels il prodigua ses trésors; mais il ne réussit qu'à leur faire commettre des crimes, dont l'énormité décrédita son parti.

Maïenne, à qui le zele inconsidéré des Seize étoit suspect depuis long-temps, regarda leur crédit comme un rempart élevé contre sa puissance, si-tôt qu'il eut lui-même séparé ses intérêts de ceux des Espagnols: c'est pourquoi il s'appliqua à miner leur autorité (1). De leur côté, conseillés par les agens espagnols, ils ne négligeoient rien pour se rendre maîtres absolus dans la ville. Les plus échauffés tenoient des assemblées dans lesquelles on murmuroit hautement contre la lenteur du duc de Maïenne: on se plaignoit de la tiédeur qui commençoit à s'emparer même des Seize, et on l'attribuoit au secret penchant que le cardinal de Gondi, évêque de Paris, avoit pour la paix. Ce prélat, doux et modéré, gênoit le légat, qui imagina, pour s'en défaire, de le mettre dans la dure alternative de signer le décret de Sorbonne, ou de quitter Paris. Gondi aima mieux se retirer, que de signer un acte qui excluoit du trône le prince légitime; il s'évada. On fit contre lui des procé-

(1) Journal de Henri IV, tome I.

dures : ses revenus saisis furent appliqués aux besoins du parti, et le légat se trouva ainsi maître du spirituel dans la capitale.

Pour qu'il fût aussi maître des affaires générales, il auroit fallu que les Seize y eussent eu la même influence qu'autrefois ; mais nous avons vu que le duc de Maïenne avoit eu soin d'introduire dans le conseil de la ligue, nombre de personnes prudentes, capables d'arrêter la fougue des factieux (1). Ceux-ci sentirent le frein : et, pour le secouer, ils imaginerent de présenter une requête, par laquelle ils demandoient au duc, *qu'il lui plût d'admettre désormais au conseil, des hommes plus habiles et plus affectionnés à la sainte-union;* cela vouloit dire, dans leur langage, des fanatiques et des enthousiastes comme eux. Leur requête contenoit encore un autre article. Ils se plaignoient que le parlement avoit absous un nommé Brigard, procureur de la ville, accusé d'intelligence avec le *Béarnois*. Maïenne les tança vivement, de ce que, bornés d'abord à la ville de Paris, ils vouloient maintenant se mêler de gouverner l'état. Il leur reprocha qu'ils

(1) Journal de Henri IV, tome II. — Cayet, liv. II, p. 511. — Pasquier, liv. XVII.

ne s'occupoient qu'à donner de mauvaises interprétations à ses actions, et à le noircir dans l'esprit des peuples, pendant qu'eux-mêmes se livroient en aveugles au conseil d'Espagne, au préjudice de la fidélité qu'ils lui devoient, comme lieutenant-général de la couronne. Cependant il finit par leur promettre quelque satisfaction sur l'affaire de Brigard.

Comme cette promesse, faite uniquement pour les calmer, ne s'exécutoit pas, outrés de ne pouvoir faire sur ce malheureux un exemple qui auroit intimidé les autres, ils s'en prirent à ses juges, c'est-à-dire au parlement même. Il étoit alors présidé par Brisson, très-habile jurisconsulte, fort attaché à ses études et à ses livres. Quand le parlement se dispersa, après l'attentat de Bussi le Clerc, Brisson se laissa mettre à la tête de la partie qui restoit à Paris. On le taxe même d'avoir été flatté de la préférence. Mais, s'il eut la foiblesse d'accepter la place, et de s'en croire honoré, du moins s'y conduisit-il toujours selon les regles d'une exacte probité, ne souffrant pas qu'on procédât autrement que selon les formes juridiques. C'est ce qui sauva Brigard, que Brisson renvoya absous, parce qu'il ne le trouva pas convaincu.

Tant de circonspection ne pouvoit plaire

à des brouillons qui ne vouloient point de délais dans leurs vengeances. Brisson, l'organe de la justice et des lois, leur devint odieux. Ils tenterent d'abord de le faire assassiner. Le coup manqua, parce qu'un soldat qu'ils avoient voulu gagner, refusa de se prêter à cette action infâme. On est surpris de voir jusqu'où ces furieux poussoient la rage et l'effronterie. Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, eut l'audace de dire en pleine assemblée : *Messieurs, c'est assez connivé. Il ne faut pas espérer jamais avoir raison de la cour de parlement en justice. C'est trop endurer. Il faut jouer des couteaux.* Il ajouta, avec la même hardiesse : *Je suis averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie; il faut les chasser et jeter dans la riviere.*

En effet, pour l'exécution de l'affreux complot qu'ils méditoient, il ne leur falloit que des gens dévoués et incapables de remords. Tels étoient Bussi le Clerc, gouverneur de la bastille; Cromé, conseiller au grand conseil; Louchard, commissaire; Ameline, avocat; Emmonot, Cochery et Anroux, capitaines de quartiers, chefs de l'entreprise. Ces hommes de sang jugerent la mort du président; mais, tant pour leur sûreté que pour l'exemple, ils voulurent revêtir leur arrêt

d'une forme de justice. On a remarqué qu'il y avoit dans le conseil de la ligue, des gens sages et éclairés, qu'il n'étoit facile ni de séduire, ni de surprendre; néanmoins les conjurés conçurent le projet de s'appuyer du suffrage même de ces sages; de donner à la condamnation de Brisson l'apparence d'un décret du conseil général, et ils y réussirent.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvoient rester secrettes entre un si grand nombre, ils demanderent qu'il fût fait sur la totalité un choix de douze personnes, qui auroient plein pouvoir d'expédier les affaires pressées : ce qu'on accorda, à condition néanmoins de communiquer à l'assemblée générale les résolutions importantes, avant leur exécution. Ce point obtenu, à force de démarches et de brigues, ils composerent leur comité comme ils voulurent. Tous les jours ils assembloient le grand conseil de l'union, et fatiguoient les députés de l'affaire de Brigard, des mesures à prendre pour forcer le parlement à rendre justice, et de la crainte que la trahison ne devînt plus commune par l'impunité. Ces douze hommes, répandus dans l'assemblée, remuoient les esprits, communiquoient leur feu, et faisoient des prosélytes. Ils proposoient tantôt des prieres et des

suppliques au duc de Maïenne, tantôt des voies de fait; puis ils revenoient aux murmures et aux plaintes contre les traîtres et leurs fauteurs. Dans l'embarras qu'ils affectoient, on n'étoit pas surpris de leur voir quelquefois prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues. Quand elles ne présentoient rien de dangereux, les sages cédoient, pour éviter pire.

Un jour Bussi le Clerc se leve, comme un enthousiaste, et propose de signer de nouveau l'édit d'union. Aussi-tôt il présente un papier blanc, sous prétexte qu'on n'a pas le temps d'inscrire la formule, met son nom au bas, et le fait passer à ses voisins, qui l'imitent. Une autre fois, l'un du conseil des douze éleve une difficulté; et comme on ne tomboit pas d'accord, il propose de la consulter en Sorbonne. Il présente donc encore un papier blanc, disant qu'il n'y a qu'à toujours signer, et que le mémoire s'inscrira au-dessus. Quelques-uns cependant résistoient; mais enfin ils se laissent entraîner par l'exemple.

Maîtres de ces signatures, ces scélérats écrivent au-dessus l'arrêt de mort du président Brisson, de Claude Larcher, conseiller au parlement, et de Jean Tardif, conseiller au châtelet: les deux derniers,

odieux aux factieux, parce qu'ils montroient du penchant pour la paix. Le seize novembre, de grand matin, des députés du conseil des douze se rendent à la maison du président Brisson. Il sortoit dans le moment pour aller au palais. Ils lui disent que le conseil de l'union le demande à l'hôtel-de-ville. Brisson se laisse conduire. En passant près du petit-châtelet, ils détournent sa mule et le font entrer en prison.

Il y trouve, pour premier objet, *des hommes couverts d'un roquet noir, sur lequel il y avoit une grande croix rouge.* Sans lui donner le temps de se reconnoître, ils lui annoncent qu'il faut mourir. L'un lui arrache son chapeau, l'autre le fait mettre à genoux. Le greffier lui lit sa sentence. Il y étoit dit « qu'on le con-» damnoit à être pendu, pour avoir en-» tretenu commerce avec les hérétiques, » ennemis de la religion et du royaume ». *Quels sont mes juges*, demande Brisson, étonné? *Où sont les témoins? Quelles sont les preuves?* Les scélérats se regardent, sourient de sa simplicité, et lui disent de se hâter, qu'il n'y a pas de temps à perdre. Le président demande du moins qu'on lui fasse venir un avocat nommé d'Alençon, qui demeuroit chez lui. On lui refuse cette grace. *Je vous prie donc,*

dit-il à ses bourreaux, *de lui dire que mon livre, que j'ai commencé, ne soit point brouillé, qui est une tant belle œuvre.* Il se tourna ensuite vers un prêtre qu'on avoit fait venir, se confessa, et fut pendu à une échelle arcboutée contre une poutre.

A peine étoit-il mort, que d'autres satellites amenent Claude Larcher et Jean Tardif. Comme on lisoit leur sentence, Larcher, appercevant le corps de Brisson, s'écrie qu'*il n'est pas besoin d'en lire davantage, que la vie lui est à charge, après l'indigne traitement qu'on a fait à ce grand homme.* Ils se confesserent, s'abandonnerent au bourreau, et moururent sans plaintes ni murmures. Les corps des trois magistrats furent portés à la Greve, et attachés en chemise chacun à une potence, avec des écriteaux diffamans.

Le peuple alla les voir, mais sans donner aucune marque de joie. Les conjurés s'attendoient que la populace applaudiroit, et qu'à la faveur de l'impression que feroit ce spectacle, il seroit aisé d'exciter une émeute, et de se rendre maîtres de la ville, malgré la noblesse et la bonne bourgeoisie. Il y avoit, dans cette intention, des gens apostés, qui rodoient dans la place de Greve. Ils se

mêloient aux pelotons de curieux, noircissoient, par des imputations calomnieuses, la mémoire des proscrits, et tâchoient d'échauffer ceux qui les écoutoient. Il parut aussi, à ce dessein, des gens armés, tant François qu'Espagnols, comme prêts à seconder le zele des bien intentionnés; mais tout cela inutilement. Le peuple regarda et ne dit mot. Les bons bourgeois, les magistrats et les nobles se renfermerent chacun dans leurs maisons, abattus de tristesse; et les conjurés, au lieu de l'emportement et de la fureur dont ils comptoient profiter, ne virent autour d'eux qu'horreur et consternation. Le spectacle de ces cadavres leur devenant plus nuisible qu'avantageux, ils les firent ôter du gibet au bout de deux jours.

Ce morne silence, signe d'une improbation universelle, les obligea de songer à leur sûreté. Les assemblées générales se tenoient toujours. Les conjurés du petit conseil tâcherent d'y faire ratifier leur crime, mais inutilement. Ils écrivirent au roi d'Espagne, pour se mettre sous sa protection. Il réclamerent les bons offices des ageus espagnols et du jeune duc de Guise, auprès du duc de Maïenne, dont ils appréhendoient principalement le courroux. Ils eurent même le dessein, ne se

fiant pas trop aux recommandations, de s'assurer des duchesses de Nemours et de Montpensier, mere et sœur du lieutenant-général, pour leur servir d'otages contre sa vengeance.

Maïenne étoit alors avec son armee a Soissons, où il attendoit le duc de Parme. Les princesses alarmées lui écrivirent les lettres les plus pressantes. Le parlement, les principaux bourgeois, la noblesse, joignirent leurs instances. Tous le conjuroient de partir sur-le-champ, de venir les délivrer de l'esclavage et de la mort. Les agens d'Espagne tenterent de le retenir en l'épouvantant : ils feignoient d'appréhender pour lui la fureur du peuple, qu'ils disoient très-porté à soutenir les auteurs du meurtre des magistrats. Ils lui conseilloient de ne point s'exposer, et de traiter la chose de loin. Enfin, ils offroient leur médiation, et se faisoient fort d'obtenir des coupables une réparation dont il seroit content. Sans les écouter, le lieutenant-général laisse son armée sous les ordres du duc de Guise, son neveu, prend un corps de cavalerie d'élite, arrive à Paris, fait mettre les bourgeois sous les armes, et somme la bastille. Bussi le Clerc, son gouverneur, demande quelques heures pour délibérer; Maïenne tire du canon de l'arsenal, et le

fait pointer contre cette forteresse. Aussitôt Bussi se rend, à la seule condition de n'être pas recherché pour la mort des magistrats.

Cinq jours se passent à établir de bons corps-de-garde, à s'assurer de la ville, et à faire les informations nécessaires. Les agens d'Espagne, les parens et amis des coupables renouvellent leurs sollicitations. Aucun ne cherche à les justifier du fait, tous ne les excusent que par l'intention. Maïenne impénétrable, écoute, ne donne ni alarmes ni espérances. Mais la nuit du trois au quatre décembre, par son ordre, on surprend dans leurs lits Louchard, Anroux, Emmonot, Ameline: il les fait pendre dans une salle basse du Louvre, et on les attache ensuite à des gibets, afin qu'ils soient reconnus de tout le monde. En même-temps paroît une amnistie, dont étoient exceptés Cromé et Cocheri, qu'on chercha inutilement, et qui échapperent. Le greffier et le bourreau, exceptés aussi de l'amnistie, furent dans la suite pris et punis du dernier supplice. L'ordre étant rétabli dans la ville, et la tyrannie des Seize détruite, Maïenne retourna à son armée, qui fut bientôt jointe par celle du duc de Parme.

Pendant ce temps, le roi pressoit les attaques de Rouen. Cette ville, qui, dix-neuf ans auparavant, avoit soutenu un siége opiniâtre contre les catholiques, renfermoit alors un peuple tout dévoué à la ligue. Sa garnison étoit nombreuse, commandée par Villars-Brancas, capitaine expérimenté et jaloux d'honneur; aussi ne négligea-t-il rien de ce qui pouvoit assurer la place: il fit relever les fortifications: pour la sûreté de la riviere, il arma de longues barques, dont il donna le commandement à un habile marin, nommé Laurent Anquetil. Le parlement seconda puissamment le gouverneur. On renouvela le serment d'union, après une messe solennelle, comme à Paris. Il fut défendu, sous peine de mort, d'entretenir aucune intelligence avec le Navarrois. Les lettres que le roi envoya ne furent point lues, ses héros ne furent point écoutés, et quelques citoyens s'étant laissé gagner, furent découverts et punis du dernier supplice. Les habitans se partagerent volontairement les travaux militaires. Ils faisoient la fonction de pionniers et de soldats. Dès le commencement du siége, on dressa un inventaire des vivres, et on les distribua avec mesure. Malgré ces soins, la ville ressentit la disette dès la

fin de décembre; et elle attendoit avec la plus vive impatience le secours promis par le duc de Parme.

Mais, quelque nécessaire que fût ce secours, ce n'étoit ni le premier ni le principal motif de l'entrée du duc de Parme en France (1). Les ministres d'Espagne en espéroient l'assemblée des états et l'élection de l'infante. C'est par-là qu'ils vouloient commencer. Ils le déclarèrent au duc de Maïenne; et dans plusieurs conférences, ils firent auprès de lui des instances qui approchoient de la violence. Farnese voyant que le duc de Maïenne ne goûtoit pas la proposition, suivoit ce projet avec plus de ménagemens et plus d'égards extérieurs pour le lieutenant-général. Il n'hésitoit pas à condamner la chaleur de Taxis et d'Ibarra, et les actions indiscretes qu'elles avoient produites. Pendant que ces deux agens négocioient avec tout le monde, pour tâcher de se passer de Maïenne, Farnese, au contraire, lui répétoit souvent qu'il ne vouloit traiter qu'avec lui, qu'il en avoit commission expresse du roi d'Espagne. Pour gagner sa confiance, il en passoit souvent par son avis, malgré

(1) De Thou, liv. CII. — Davila, liv. XII. — Mém. de la ligue, tome V. — Cayet, tome II.

les ministres espagnols, qui, soit feinte, soit persuasion, se plaignoient hautement de Farnese, et disoient qu'il se conduisoit en homme ennemi des intérêts de Philippe son maître.

Maienne, loin de se laisser séduire par ce manége, n'en étoit que plus sur ses gardes. Il observoit en homme piqué toutes les démarches des Espagnols. Il s'appliquoit à ne leur laisser prendre aucun avantage, ni dans les opérations militaires, ni dans les négociations. Enfin il montra tant de fermeté à différer l'assemblée des états, alléguant la nécessité d'en conférer avec sa famille, de gagner les grands, et de faire auparavant quelque exploit capable de relever la gloire du parti, que le duc de Parme se détermina à commencer par le secours de Rouen.

Il marcha par la Picardie, avec cet ordre admirable qui lui avoit si bien réussi dans sa première incursion. Le roi, laissant Rouen assiégé par la plus grande partie de son armée, prit un corps de cavalerie, pour harceler l'ennemi et retarder sa marche. Cette campagne fourniroit seule la matiere d'un gros volume. Les militaires curieux d'apprendre, ne sauroient trop l'étudier dans les histoires du temps. Du moment que le roi

rencontra le duc de Parme, sur la frontiere de Normandie, jusqu'à ce que Farnese rentra en Flandre, le monarque ne le perdit pas un moment de vue. Quoique grands généraux, ils firent l'un et l'autre une infinité de fautes, mais toujours réparées: le roi, des fautes de hardiesse et de témérité; le duc de Parme, des fautes de précaution trop circonspecte.

Celui-ci, avec un peu plus de vivacité, pouvoit, à Aumale, prendre ou tuer le roi, qui s'étoit avancé inconsidérément dans une escarmouche, et qui y fut même blessé; mais, malgré les instances des ducs de Maïenne et de Guise, Farnese ne voulut point hasarder son armée. Lorsqu'on sut ensuite l'extrémité dans laquelle le roi s'étoit trouvé, et que les François du camp espagnol reprocherent au duc de Parme d'avoir manqué une si belle occasion, il répondit froidement: *Je le ferois encore, parce que j'ai cru avoir affaire à un général, et non à un carabin.* Le roi, piqué de ce jugement, dit, quand il fut rapporté: *Il est bien aisé au duc de Parme d'être prudent, parce qu'il ne risque que de ne pas faire des conquêtes dont il peut se passer; au lieu que moi je défends ma couronne, et il est naturel que, rebuté d'une si longue guerre, je prodigue mon sang*

et hasarde tout, pour en voir la fin. Ces deux réponses expliquent et justifient ce que nous avons appelé fautes dans les deux généraux.

Ce coup manqué, le duc de Parme pouvoit encore, en hâtant sa marche, empêcher le roi de rejoindre son armée qui assiégeoit Rouen, ou défaire cette armée, consternée de l'heureux succès d'une sortie faite par Villars, le vingt-six février. C'est tout ce qu'appréhendoit Henri; mais la mésintelligence des ducs de Maïenne et de Parme le sauva. L'un ne proposoit jamais d'avancer, que l'autre ne trouvât des raisons d'attendre. Même contrariété entre les deux nations qui composoient l'armée. Le François, quoique portant les armes contre Henri IV, tiroit vanité de la bravoure de ce roi son compatriote, et en méprisoit davantage le phlegme espagnol. Celui-ci, au moindre échec souffert par l'armée royale, relevoit le savoir et la prudence de son commandant. A la jalousie de nation et de gloire, se joignoit la jalousie d'intérêt. L'auxiliaire craignoit d'être dupe de son secours, et le ligueur appréhendoit que l'étranger ne tournât à son profit les avantages communs. Par cette raison, Villars, après l'heureux succès de la sortie, se croyant capable de lasser seul

les assiégeans, ne demanda plus que l'armée de Farnèse s'avançât, dans la crainte qu'en faisant lever le siége, elle ne lui laissât une garnison espagnole, dont il ne seroit pas le maître.

Mais sa sécurité ne dura pas long-temps. Le roi, plus promptement qu'on ne l'auroit cru, répara le dommage de la sortie, se mit à presser de nouveau la ville, et la réduisit bientôt aux dernières extrémités. Il fallut donc rappeler Farnèse. Ce général, peu curieux de s'engager en France, si-tôt que Villars lui avoit marqué que son secours devenoit inutile, étoit retourné au-delà de la Somme, qu'il avoit passée auparavant; mais instruit que sa présence redevenoit nécessaire, il repasse la Somme, force la marche, et arrive près de Rouen en deux journées. Il surprit le roi, et lui laissa à peine le temps de ramasser ses troupes répandues autour de la ville.

L'infanterie royale étoit très-diminuée par les fatigues d'un si long siége fait pendant l'hiver, et la cavalerie, par les marches et contre-marches continuelles: cependant, au lieu de se retirer, le roi campa fièrement en présence de l'ennemi, et fit bonne contenance. Deux moyens se présentoient au duc de Parme de mettre Rouen en sûreté: l'un, d'attaquer brus-

quement l'armée du roi, dans l'épuisement où elle étoit; l'autre, d'assiéger Caudebec, ville peu importante par elle-même, mais considérable par les magasins qui s'y trouvoient. Le premier parti n'ayant pas été pris sur-le-champ, parce qu'on perdit le temps à délibérer, et que le roi fortifia son camp, devint ensuite impraticable. Le duc de Parme, contre son gré, et entraîné par la pluralité des avis, mena son armée devant Caudebec. En établissant ses batteries, il fut blessé au bras d'un coup de mousquet. On prit la ville; mais la maladie de Farnese l'empêcha de profiter des occasions que lui fournissoit souvent la trop grande hardiesse du roi.

Ce prince, échappé à l'ennemi qui devoit le terrasser d'abord, et toujours plus intrépide, se présentoit sans cesse avec sa petite armée, encore bien inférieure, quoique déjà renforcée par un grand nombre de gentilshommes, que le bruit du danger où il se trouvoit amenoit journellement auprès de sa personne. Il s'embarrassa un jour, avec sa cavalerie, dans un terrein coupé, où l'infanterie espagnole auroit pu le combattre à son avantage. Maïenne en fit la proposition, pressa, insista: *Ah!* s'écria douloureusement le duc de Parme, *pour com-*

battre le roi de Navarre, il faut des corps vivans, et non pas des hommes épuisés de sang et à demi-morts comme moi.

Le roi devint supérieur à l'Espagnol; ses troupes augmentoient chaque jour; la noblesse arrivoit en foule dans son camp. Ce n'étoit plus par de petits combats qu'il harceloit l'ennemi; mais il le bravoit, replioit ses gardes avancées, et gagnoit toujours du terrein. En peu de temps il réduisit cette armée, auparavant triomphante, à une langue de terre, ceinte de trois côtés par la riviere de Seine, extrêmement large en cet endroit, et fermée de l'autre par l'armée royaliste. Le pain manqua aux Espagnols. Bientôt il n'y eut plus de fourrage pour les chevaux. L'eau de Seine, gâtée par la marée, ne fournissoit qu'une boisson dangereuse. Les soldats, exposés à des pluies continuelles, n'avoient seulement pas de paille pour se garantir de la fraîcheur de la terre. Pour comble de malheur, les deux généraux étoient retenus au lit, Farnese par sa blessure, Maïenne par les suites d'une maladie négligée.

Tout sembloit désespéré; mais que ne peut la confiance du soldat dans son chef! Cette armée, livrée au dernier péril, ne marqua ni inquiétude ni frayeur: à peine

y eut-il quelque désertion. Farnese, abattu par la douleur et une cruelle insomnie, ramasse toutes les forces de son esprit, combine son projet, donne ses ordres, et le vingt-deux mai, de grand matin, il passe la riviere avec toute son armée, sans être apperçu ni soupçonné, et met un large fleuve entre lui et son ennemi. Il force ensuite la marche. En deux jours il se rend à Saint-Cloud, y repasse la Seine, côtoie Paris sans vouloir y entrer, de peur que les soldats ne se débandent, et ne s'arrête qu'à Château-Thierry, lorsqu'il se voit en sûreté par l'avance qu'il avoit gagnée sur le roi.

Ainsi Henri vit en un moment arrachée de ses mains une victoire méritée par tant de fatigues, et qu'il regardoit comme certaine. Quand on vint lui annoncer que l'armée ennemie avoit passé la Seine, il ne put se le persuader. A peine en crut-il ses yeux. Sur-le-champ il envoya quelques détachemens à la poursuite; mais ils ne prirent que des traîneurs. Dans son étonnement, il fut deux jours à délibérer sur ce qu'il avoit à faire. Enfin ne pouvant, faute d'argent, garder une si nombreuse armée, il en congédia une partie, comme il avoit fait après le siége de Paris, renvoya les seigneurs dans leurs gouvernemens, et,

avec une troupe d'élite, il précipita sa marche par la Picardie et la Champagne, pour couper l'ennemi vers la frontiere. Mais Farnese avoit trop d'avance. Henri ne put le joindre, et il se rabattit sur quelques villes de Champagne dont il s'empara.

Epernai, une de ses conquêtes, lui coûta cher. Sous ses murs périt le maréchal de Biron (1). Outre sa bravoure et la science militaire, il étoit renommé par son esprit, qu'il cultiva plus que ne faisoient les guerriers de ce temps. Il aimoit beaucoup la lecture. *Dès son jeune âge*, dit Brantôme, *il avoit été curieux de s'enquérir, et savoit tout; si bien qu'ordinairement il portoit dans ses poches des tablettes, et tout ce qu'il voyoit et oïoit de bien, aussi-tôt il le mettoit et écrivoit dans lesdites tablettes; si que cela couroit à la cour en forme de proverbe, quand quelqu'un disoit quelque chose : « Tu as trouvé cela « dans les tablettes de Biron ».* Il paroît que, dans le service, il donnoit à l'obéissance la préférence sur toutes les autres vertus; car ayant commandé à un capitaine d'aller brûler une maison,

(1) Brantôme, tome IX. — Le Laboureur, tome II, p. 106.

comme celui-ci lui demandoit l'ordre par écrit, de peur d'être inquiété : *Ah mord...*, répliqua-t-il, *êtes-vous de ces gens qui craignent tant la justice? Je vous casse; jamais vous ne me servirez : car tout homme de guerre qui craint une plume, craint bien une épée.* Cet homme si absolu étoit néanmoins excellent maître. Son intendant lui représentant qu'il avoit un très grand nombre de domestiques : *Sachez donc d'eux*, répondit-il, *s'ils peuvent se passer de moi.* Biron avoit une de ces ames grandes et élevées, qui savent, malgré les préjugés, assigner aux choses leur juste valeur. En présentant au roi ses titres pour être chevalier de ses ordres : *Sire*, dit-il, *voilà ma noblesse ici comprise* : puis, mettant la main sur son épée, il dit : *mais, Sire, la voici encore mieux.* Cependant, comme il n'y a pas de vertu sans mélange, on lui reproche d'avoir été impérieux, emporté, envieux, jaloux de la gloire des autres, habile à perpétuer la guerre pour se rendre nécessaire; mais aussi on lui reconnoît de la prudence, le talent de la négociation, et la modestie de ne jamais rien faire sans l'avoir auparavant bien médité.

Le roi le perdit dans un temps où les ressources de son esprit lui auroient été

fort utiles. Bourbon étoit en négociation avec Maïenne (1). Quand le duc de Parme eut échappé au roi auprès de Caudebec, le lieutenant-général pressa Farnese de rester en France. N'ayant pu l'obtenir, soit dépit, soit nécessité de santé, il s'arrêta dans Rouen. Il s'y trouva presque abandonné. Ni capitaines, ni soldats ne voulurent demeurer auprès de lui. Toutes les troupes suivirent la grande armée, même celles du pape; elles affecterent de s'attacher au jeune duc de Guise, que le duc de Parme favorisoit extérieurement, et auquel il faisoit mine de vouloir donner le commandement du corps qu'il laisseroit en France.

Dans ces circonstances, Maïenne se livra volontiers à une négociation, dont Villeroi fut l'entremetteur, et que Duplessis Mornay conduisit de la part du roi. Elle pensa se rompre dès la premiere proposition, parce que le duc exigeoit pour base du traité une promesse du roi de se convertir, et ce prince ne vouloit pas être forcé. On prit donc un milieu: savoir, que l'affaire de la conversion seroit renvoyée au pape, à qui le roi adresseroit une ambassade solennelle,

(1) Mém. de Villeroi, tome II.

chargée de régler cet article. Voici les autres conditions proposées par le duc de Maïenne : « Que les villes et places » fortes possédées actuellement par des » gouverneurs catholiques, leur restes- » roient pendant six ans ; qu'il auroit » pour lui et ses descendans, à perpé- » tuité, le gouvernement de Bourgogne, » Lyon et Lyonnois, avec tous les droits » régaliens, et une des principales charges » de la couronne, comme celle de con- » nétable, ou de lieutenant-général du » royaume ; qu'on donneroit un bon » gouvernement au duc de Nemours ; » la Champagne au duc de Guise, la » Bretagne au duc de Mercœur, le » Languedoc au duc de Joyeuse, et la » Picardie au duc d'Aumale ; que les » catholiques seroient maintenus dans » toutes les charges, et que le roi dé- » clareroit par un édit, que la guerre » s'étoit faite uniquement en vue de la » religion, et que Maïenne étoit innocent » de la mort de Henri III. Le duc exigea » pour préliminaire, que si ses propo- » sitions n'étoient pas acceptées, elles » seroient du moins tenues secrètes ; ce » qu'on lui promit »

Duplessis rejeta hautement des conditions si dures ; mais de plus, persuadé que le duc de Maïenne, en se prêtant à ce

pourparler, n'avoit en vue que de donner de la jalousie aux Espagnols, afin d'en être mieux traité, contre la parole donnée, il divulgua les articles, espérant causer de la division dans la ligue, quand on verroit que le duc de Maïenne traitoit seul et ne pensoit guere qu'à sa fortune et à celle de ses parens; mais la ruse de Duplessis tourna, contre ses espérances, à l'avantage du duc. Les grands, en possession des principales villes du royaume, lui surent bon gré d'avoir stipulé qu'elles leur resteroient du moins pendant six ans. Ses parens furent contens des avantages qu'il leur procuroit. Le peuple lui voulut du bien de ce qu'il paroissoit pencher pour la paix. Le duc de Parme, pour ne pas le désespérer, lui remit le commandement des troupes qu'il laissoit en France. Enfin le pape prit une entière confiance dans le lieutenant-général, en voyant sa déférence scrupuleuse pour le saint siége. Voilà où aboutit la fausse politique de Duplessis. C'est aussi un exemple, entre mille autres, que présente cette histoire, de l'attention qu'on doit avoir dans toutes les affaires, à ne jamais s'écarter des regles strictes de la bonne foi.

Le pape dont il s'agit ici, etoit Clément VIII, qui, à la fin de février,

succéda à Innocent IX. Elevé au pontificat, comme son prédécesseur, par la faction espagnole, toute puissante alors dans les conclaves, il ne put s'empêcher de se conformer d'abord aux vues de ses bienfaiteurs ; mais sa grande intelligence dans les affaires, et la disposition qu'on lui connoissoit à ne se pas laisser dominer, donnerent lieu d'espérer de lui, pour la suite, des procédés plus prudens. Il confirma néanmoins le cardinal de Plaisance dans sa légation, et lui adressa un bref, par lequel il lui enjoignoit de procurer au plus tôt l'élection d'un roi catholique, excluant le roi de Navarre, mais sans le nommer. Ce bref fut enregistré au parlement de Paris en octobre, supprimé en novembre par les parlemens de Tours et de Châlons, dont les arrêts furent condamnés au feu à Paris en décembre.

Tout cela étoit pour le peuple, car les ministres des affaires ne prétendoient pas pousser les choses à outrance de part ni d'autre. Ils laissoient toujours des ouvertures aux propositions d'accommodement, et sembloient attentifs à ne point prendre de ces partis décisifs, qui ne permettent plus de retour. Le souverain pontife, après quelques difficultés, reçut à Rome le cardinal de Gondi, évêque de

Paris, quoiqu'il fût très-attaché à Henri IV; le roi ne voulut pas non plus laisser nommer un patriarche en France, comme plusieurs prélats catholiques l'en pressoient; et, malgré les remontrances des parlemens de Tours et de Châlons, il envoya une ambassade à Rome, dont il chargea Jean de Vivonne, marquis de Pizani, accoutumé à négocier dans cette cour.

Tant de ménagemens ne plaisoient pas aux zélés ligueurs de Paris. Les Seize, plus abattus que corrigés par la punition de leurs chefs, auroient voulu trouver matiere à de nouveaux troubles; mais ils n'étoient plus les maîtres (1). L'effrayant exemple du président Brisson et de ses infortunés collegues avoit ouvert les yeux aux principaux de la ville, sur leurs vrais intérêts. Les colonels de quartiers, les capitaines de compagnies, les officiers de ville et les chefs des meilleures familles s'assemblerent, les uns chez le sieur d'Aubrai, ancien prévôt des marchands, les autres chez l'abbé de Sainte-Genevieve.

Ils convinrent, après un mûr examen, que les malheurs précédens étoient arrivés, parce que les gens d'honneur et

(1) Cayet, tome II, p. 74.

bien nés avoient souffert avec eux dans les charges, des hommes de basse naissance, sans lumieres et sans principes, que les Espagnols et les chefs de la ligue avoient facilement engagés aux excès nécessaires à leurs projets. Telle avoit été la politique du duc de Guise, lorsqu'il changea les officiers municipaux, après les barricades, et celle du duc de Maïenne, après la mort de Henri III. Bien convaincus du principe du mal, les bons bourgeois résolurent de reprendre l'autorité qu'ils avoient laissé échapper, de ne plus souffrir dans les places, naturellement destinées aux citoyens distingués, des gens que leur pauvreté rendoit plus susceptibles de séduction. Il fut arrêté que les anciens colonels rentreroient dans le droit usurpé par les Seize, de commander chacun leur quartier. Cette seule résolution porta un coup mortel à la faction espagnole, parce que de seize colonels, treize se déclarerent contre elle, et le peuple même commença à la tourner en ridicule, si-tôt que le duc de Parme fut éloigné.

Ce peuple se lassoit de la guerre, dont il recommençoit à ressentir les horreurs. Le pain devenoit cher à Paris, parce que le roi, de retour dans les environs, après la poursuite de Farnese, bouchoit les

avenues, soit en prenant les villes circonvoisines, soit en occupant les grands chemins et fermant les rivieres. Il bâtit vers la fin de l'été, à Gournai, sur la Marne, un fort que les royalistes appelerent *Pille-Badaut*, nom qui désignoit l'effet qu'on s'en promettoit. La garnison qu'ils y mirent interceptoit tous les convois; de sorte que la disette augmenta à Paris, et avec elle les murmures. On osa donc, dans une assemblée tenue chez l'abbé de Sainte-Genevieve, parler de la nécessité d'entrer en accommodement avec le roi. Ceux qui penchoient pour ce parti, les factieux les appeloient *politiques*, voulant faire entendre qu'ils sacrifioient l'état et la religion à leurs intérêts particuliers.

Mais, peu inquiete de ces imputations, la nouvelle confédération, du moins aussi forte que l'ancienne, réduisoit celle-ci au silence et à l'inaction. Le président d'Aubrai eut avec ce qui restoit des Seize, devant le comte de Belin, gouverneur, une conférence, dans laquelle il les amena, de question en question, à avouer qu'ils ne vouloient reconnoître au-dessus d'eux, ni le parlement, ni le duc de Maïenne; par-là il mit en évidence le genre de liaison qu'ils avoient avec les Espagnols, et leurs pernicieux

desseins. Il leur prouva aussi, par l'amnistie même du duc de Maïenne, qu'il ne leur étoit plus permis de s'assembler. N'osant donc plus parler en leur propre nom, ils se servirent de celui de la Sorbonne, dont ils étoient encore maîtres, par la retraite volontaire ou forcée des plus habiles docteurs. Elle présenta requête au duc de Maïenne, le suppliant de faire exécuter ses décrets, qui défendoient, sous les peines de droit, de parler jamais d'accommodement avec le roi de Navarre. Cette requête n'eut d'autre suite que de manifester une mauvaise volonté toujours existante. Les politiques s'en vengerent en décriant les prédicateurs de la ligue; on accoutuma aussi le peuple à entendre dire, qu'il étoit indécent que les ministres de la religion parlassent dans leurs sermons d'affaires d'état, et fissent retentir les chaires d'invectives.

Ces préliminaires ne promettoient pas une issue avantageuse aux états que la ligue étoit près d'assembler à Paris. Il n'y avoit plus à reculer. Excepté le roi, toutes les parties belligérantes le désiroient; parce que toutes, Espagnols, ligueurs, grandes villes, princes, commandans, se trouvoient pendant la guerre dans une situation chancelante, à laquelle ils espéroient qu'une assemblée solennelle

des états du royaume donneroit une assiette fixe. Tous comptoient y gagner quelque chose : les chefs, la confirmation de leurs dignités; les étrangers, des places frontieres, peut-être des provinces; et les peuples, la paix.

Le roi au contraire ne pouvoit regarder cette assemblée, que comme un orage formé contre lui (1). Le moins qu'il dût appréhender, c'étoit d'y voir livrer à l'examen de la multitude, un droit aussi certain que le sien : épreuve toujours dangereuse pour un souverain, qui ne doit jamais se mettre à la discrétion de ses peuples. Cette assemblée exposoit de plus le roi à la situation critique que le sage Sulli lui avoit recommandé d'éviter sur toutes choses. *Gardez-vous*, lui disoit-il, *de traiter avec vos ennemis en les unissant ensemble en forme d'associés, ni de leur donner à poursuivre de communs intérêts, qui les puissent lier, leur donner une tête, des bras, des jambes, pour les faire agir et aller d'un même branle.* Il lui conseilloit au contraire de recevoir les particuliers à part, les diviser, les gagner l'un après l'autre : *Ainsi*, ajoutoit-il, *de tant de diverses têtes, capricieuses humeurs, avidités,*

(1) Sulli, tome II, c. I.

fantaisies, il s'engendrera tant d'ennuis, jalousies, haines, désirs, desseins, prétentions si contraires, qui s'entrechoqueront tellement, qu'étant impossible de les concilier, mal-contens les uns des autres et désespérés, ils se jetteront entre vos bras. Que si vous voulez vous faire catholique, la chose en sera encore plus sûre. Ce conseil renferme en peu de mots le plan de conduite que le roi suivit durant et après les états.

Il y eut difficulté entre les intéressés, sur le lieu de l'assemblée. Les Espagnols désiroient Soissons, parce que cette ville étant peu éloignée des frontieres, il leur seroit aisé d'en faire approcher une armée, et de se rendre maîtres des délibérations. Les princes lorrains souhaitoient Reims, dont les habitans leur étoient dévoués; mais le duc de Maïenne, sûr de Paris, depuis le châtiment des Seize, les convoqua dans la capitale, pour le mois de janvier de l'année suivante.

LIVRE VIII.

L'ASSEMBLÉE ne fut pas d'abord nombreuse (1). On n'y vit ni princes du sang, ni pairs de France, ni grands officiers de la couronne. L'ouverture se fit par des discours peu dignes des états-généraux d'un royaume aussi illustre que la France; et à peine les séances étoient-elles commencées, qu'elles furent suspendues, sous prétexte d'expéditions militaires, qui obligeoient le duc de Maïenne à quitter Paris; mais en effet parce qu'il se ménageoit une négociation, dont les parties intéressées vouloient voir l'issue avant que d'aller plus loin; et aussi parce que les chefs de la ligue et les Espagnols n'étoient pas bien d'accord sur le but même des états.

A en croire les écrits qui furent publiés avant l'ouverture des états, tels que l'édit de convocation par le duc de Maïenne, en qualité de lieutenant-général de l'état et couronne de France, une lettre du légat adressée aux catholiques qui suivoient le parti du roi: à en croire aussi

(1) Mém. de la ligue, tome IV. — Mém. de Villeroi, tome II. — Mém. de Rohan. — Journal de Henri IV. — Satire Ménippée.

les harangues prononcées dans l'assemblée par les chefs de la ligue et les envoyés d'Espagne, tous se proposoient également la fin des troubles et le bien du royaume, qu'ils croyoient dépendre de l'élection d'un roi catholique. Mais à-travers cette prétendue conformité de sentimens, on apperçoit une différence d'opinions bien importante; savoir, que le duc de Maïenne, en rappelant dans sa déclaration les vains efforts qu'il avoit faits pour engager le roi à se convertir, sembloit permettre d'en tirer l'induction, qu'il reconnoîtroit Henri, s'il embrassoit la foi catholique; au lieu que le légat et les Espagnols, en avançant comme une vérité incontestable, qu'*un hérétique relaps ne pouvoit jamais être élevé au trône*, se ménageoient des raisons de ne pas reconnoître Henri, quand même il se convertiroit, et par conséquent d'éterniser la guerre. Mais tous les politiques furent trompés, et les affaires eurent une issue que nul homme n'avoit pu prévoir.

Le duc de Maïenne, dans l'écrit qu'il publia pour la convocation des états, avoit exhorté les catholiques royalistes à y envoyer leurs députés; promettant de leur donner toutes les sûretés possibles, et déclarant que, s'ils refusoient, ce seroit

à eux et non à lui qu'il faudroit imputer la continuation des troubles, qui alloient infailliblement causer la ruine du royaume. Henri donna une déclaration contraire à cet écrit; mais en même-temps que, par un édit plein de vigueur, il condamnoit cette convocation audacieuse des prétendus états, comme attentatoire à l'autorité royale, et qu'il chargeoit de crime de lese-majesté les députés qui s'y rendroient, les plus affectionnés de ses ministres lui conseillerent de se prêter à l'invitation par laquelle le duc de Maïenne terminoit son écrit.

« Si, *disoient-ils*, après une promesse » si solennelle, il refuse une conférence » publique avec les catholiques royalistes, ce sera de soi le convaincre de » mauvaise foi, à la face de la nation; s'il » accepte, on trouvera, en s'abouchant, » des moyens de conciliation; ou bien la » justice des propositions qui seront » faites, dessillera les yeux des personnes » prévenues, confondra les mal intentionnés, et rendra inutile et même pernicieuse à ses auteurs cette grande machine des états, dressée avec tant d'appareil contre l'autorité légitime ». Sur ces raisons, le roi consentit à la conférence. Il ne fut plus question que de trou-

ver des termes et des expédiens qui liassent la partie, sans compromettre la dignité royale, à qui il ne convenoit pas de reconnoître les états de Paris, et sans choquer les états, qui vouloient être reconnus.

Tout cela fut sagement exécuté dans un écrit composé au nom des princes, prélats, seigneurs et autres catholiques, fideles sujets du roi, et signé par un secrétaire d'état, avec la permission expresse d'un prince. Après les protestations ordinaires, et communes à tous les partis, de n'avoir pour but dans leurs actions que l'avantage du royaume et de la religion; après une excursion contre les Espagnols, sur lesquels on rejetoit la cause de tous les malheurs de la France, les seigneurs royalistes sommoient le duc de Maïenne et ses partisans de fixer un endroit commode entre Paris et Saint-Denis, et d'y envoyer des députés, pour traiter à l'amiable des affaires présentes, avec ceux qu'ils nommeroient eux-mêmes.

Cette lettre, apportée à Paris par un trompette, et rendue publique à la fin de janvier, deux jours après l'ouverture des états, les jeta dans un grand embarras. Les gens attachés aux formes y découvrirent un défaut essentiel, en ce qu'elle n'étoit point signée par les seigneurs

royalistes, au nom desquels elle étoit écrite, mais seulement par un secrétaire d'état. Les politiques y apperçurent le dessein de retarder les opérations des états, et de les rendre odieux aux peuples, s ne répondoient pas favorablement. our les Espagnols et le légat, ils n'y rent que l'hérésie, en ce qu'elle paissoit mettre le bien de l'état avant celui de la religion, et soutenir qu'un hérétique relaps, condamné et excommunié, pouvoit avoir quelque droit à la couronne de France. Ils mirent la lettre entre les mains de leurs théologiens, qui, sur ce motif, la déclarerent *absurde, hérétique, schismatique, remplie d'impiété, et dictée par un esprit de révolte contre l'église*.

Il s'en falloit bien que le gros des députés pensât de même. Malgré la rigueur de la censure, on mit la proposition de la lettre en délibération, et il fut décidé que le duc de Maïenne ayant lui-même invité les royalistes à l'assemblée, on ne pouvoit, sans se déshonorer, refuser la conférence qu'ils offroient. Cependant, afin de ne pas trop mécontenter le légat, les Espagnols et leurs adhérens, il fut statué que, *durant la conférence, on n'auroit aucun commerce direct ni indirect avec le roi de*

Navarre, ni quelque autre hérétique que ce fût, et qu'on ne traiteroit qu'avec les catholiques du parti contraire. Cette résolution, le fruit de deux mois de peines, de soins et de courses, aboutit à choisir le village de Surenne, à deux lieues de Paris, où les députés de part et d'autre, munis chacun de passe-ports, commencerent à conférer les derniers jours d'avril.

Pendant cet intervalle, il se tint quelques séances des états, peu importantes. On agita dans une, s'il étoit à propos de recevoir le concile de Trente; et, au grand regret du légat, ces états, qu'il croyoit lui être si dévoués, laisserent la proposition indécise.

Cette langueur, dans une assemblée qui promettoit tant de zele, venoit de l'absence du chef. Mayenne, incertain du but auquel il devoit diriger les états, les avoit quittés après la premiere séance, comme il a été dit, pour aller en Picardie recevoir les troupes et l'argent d'Espagne, ainsi que pour s'instruire plus à fond des intentions de cette cour.

Le duc de Parme venoit de mourir des suites de la blessure qu'il avoit reçue devant Caudebec, et des fatigues de sa derniere campagne. La perte d'un grand général devoit nécessairement oc-

casionner en Flandre un changement désavantageux aux Espagnols, et par contre-coup aux ligueurs. Il étoit donc de la prudence du duc de Maïenne, avant de hasarder l'élection d'un roi, de connoître les ressources qu'on lui offriroit pour la soutenir, et de savoir aussi à qui les auxiliaires intéressés destinoient le trône. Ce mystere de politique se dévoila dans l'entrevue que le duc eut à Soissons avec le duc de Feria, Mendose, Taxis et d'Ibarra, ministres espagnols.

Il les trouva buttés à ce point: que *les Bourbons étant hérétiques, ne pouvoient occuper le trône.* « Or, *disoient-ils*, les » Bourbons exclus, la loi salique est an- » nullée d'elle-même, et l'infante Isa- » belle, fille du roi catholique, succede » de droit à la couronne, comme la plus » proche héritiere de Henri III, née de » sa sœur Elisabeth, l'aînée de toutes les » autres: ou, si l'élection appartient à la » nation, c'est encore Isabelle qui doit » régner, tant parce qu'il est convenable » d'appeler la personne la plus proche, » que par reconnoissance pour le roi » d'Espagne, sans lequel la France seroit » depuis long-temps hérétique et sous » le joug du roi de Navarre ».

Les Espagnols s'étoient si bien persuadés de la bonté de ces raisons, qu'ils

n'y concevoient pas de réplique. En conséquence, ils faisoient les plus belles promesses au duc de Maïenne, et lui offroient dès-lors le commandement absolu des armées, toutes les dignités et les biens qu'il pouvoit désirer. Mais instruit que ces armées se réduisoient à mille chevaux et à quatre mille hommes de pied, et qu'on n'avoit pas plus de vingt-cinq mille ducats à lui donner, Maïenne répondit froidement qu'on avoit pris bien peu de mesures pour un si grand projet, et que si on s'en tenoit à ces secours, jamais on ne réussiroit. « D'ailleurs, *ajouta-t-il*, vous croyez » donc que les François prêteront vo» lontiers l'oreille à la destruction de la » loi salique, et qu'ils se soumettront » aisément à un joug étranger ? Désa» busez-vous. Jamais vous ne réussirez » qu'en répandant l'or et l'argent à » pleines mains, et sur-tout en montrant » une armée florissante et nombreuse, » prête à appuyer votre proposition. » Sans cela, il est fort à craindre que » le seul soupçon de vos desseins n'en» gage la plupart des députés à se » tourner du côté du roi de Navarre ».

Confus de ces objections, auxquelles ils ne s'attendoient pas, les ministres répondirent que leurs secours auroient

toujours été assez forts pour arrêter le roi de Navarre, s'ils eussent été bien employés, que ce n'étoient pas eux qui avoient perdu les batailles, et que ce qu'ils répandoient d'argent suffiroit avec s'il gens moins avides. « Au reste, *ajouterent-ils*, qu'on élise seulement » l'infante, alors argent, vivres, mu- » nitions, soldats, récompenses, rien » ne manquera. Faut-il une armée de » cinquante mille hommes de pied et » de dix mille chevaux? vous n'avez » qu'à demander, elle sera bientôt » prête ». Le duc de Maïenne, souriant à ce pompeux étalage, répliqua : « Ne » parlons pas tant de l'avenir, et son- » geons plus au présent; comptez qu'à » moins d'un avantage actuel bien as- » suré pour chacun des députés, vous » ne les déterminerez jamais à avaler » un morceau aussi amer que celui de » soumettre la France à une domination » étrangere ».

A ces mots, Mendose, plus propre à une dispute scholastique qu'à une pareille négociation, se leve en colere : « Et nous, » *dit-il*, nous savons que les états, non- » seulement accepteront l'infante, mais » même qu'ils prieront le roi de la » leur donner. Il n'y a que vous qui » vous y opposez. Allez, *leur répondit*

» *Maïenne, d'un ton plus railleur que* » *piqué*, vous ne connoissez ni le ca- » ractere des François, ni la maniere » de traiter avec eux. Vous croyez » apparemment les conduire comme les » peuples simples et ignorans de l'In- » mais vous êtes bien loin de vo » compte.

» Nous verrons, *reprit Mendos* » *irrité*, et nous vous montrerons que » nous n'avons pas besoin de vous pour » faire tomber la couronne à l'infante. » Je ne le crains pas, *répondit Maïenne*, » et sans moi l'univers entier n'y réus- » siroit pas. Vous le pensez? *dit Feria*; » mais, pour vous détromper, nous » n'aurions qu'à vous ôter le comman- » dement de l'armée et le donner au » duc de Guise. Et moi, *s'écria Maïenne*, » *outré de dépit*, je n'ai qu'à parler, et » je vais soulever toute la France contre » vous, et je ne veux que huit jours » pour vous chasser du royaume. Vous » agissez comme si vous étiez payés par » le roi de Navarre. Ne croyez pas avoir » droit ici de me donner des lois, comme » à votre sujet. Je ne le suis pas encore, » et votre maniere d'agir est pour moi » un arrêt de ne le devenir jamais ».

Après une scene aussi vive, il sembloit qu'on ne dût jamais se rapprocher; mais

comme on avoit besoin les uns des autres, Taxis réussit à adoucir les esprits. On se revit, on convint de quelques conditions, bien déterminés à ne les remplir qu'autant qu'on y trouveroit son avantage : ainsi se séparerent réconciliés en apparence. Les ambassadeurs gagnerent Paris. Vienne alla presser le siége de Noyon, dont il s'empara. Après cette conquête, il envoya en Flandre la plus grande partie des Espagnols de son armée, dans la crainte, disoit-il, s'il les gardoit entre les troupes qu'il meneroit à Paris, qu'on ne l'accusât de vouloir gêner les suffrages. Il créa alors, pour donner du relief à ces états, quatre maréchaux de France et un amiral.

Le duc de Feria, porteur d'une lettre de créance adressée aux états, fut admis à les haranguer. Cet Espagnol ne parla que de la nécessité d'élire un roi catholique; mais, quelque modération qu'il affectât dans son discours, la fierté nationale perça et déplut. On diroit même qu'il ne fallut que la présence de cet étranger au milieu d'une assemblée de François, pour réveiller les sentimens patriotiques dans les cœurs les plus aliénés, puisque le cardinal de Pellevé, ce partisan si zélé de la ligue et de l'Espagne, ne put entendre les éloges dont Feria

combloit sa nation, comme à dessein d'abaisser la Françoise, sans s'élever contre lui en pleins états. Peut-être même Henri IV ne dut-il les dispositions favorables d'une bonne partie des députés du parlement, qu'au dépit des Français irrités de voir les Espagnols s'ériger en arbitres de leurs destinées.

Il est un terme fixé par la providence aux malheurs, comme à la prospérité des royaumes. Souvent ce terme échappe à l'œil perçant des politiques, et le nuage qu'ils croient devoir éclater en tempêtes, est celui qui, par une douce rosée, ramène le calme et la sérénité (1). La France, après vingt-trois ans de guerres civiles, loin de pouvoir se promettre un avenir moins malheureux, se trouvoit à la veille de troubles plus funestes et plus difficiles à terminer.

Les états-généraux assemblés dans la capitale, menaçoient d'élire un roi, pendant qu'en la personne de Henri IV, les François en avoient un qu'ils auroient dû choisir, quand même la loi fondamentale du royaume ne le leur eût pas donné. Il étoit brave, affable, généreux, doué de toutes les qualités royales; mais malheureusement élevé dans une religion

(1) De Thou, liv. CVI. — Davila, liv. XII.

différente de la dominante. Sans répugnance pour elle, il ne vouloit pas être forcé à l'embrasser; mais les circonstances sembloient lui en faire une nécessité. S'il ne changeoit pas, ses partisans catholiques lui montroient dans le cardinal de Bourbon, son proche parent, un chef propre à lui être opposé par le *tiers-parti*; ou dans les états un roi de leur religion tout prêt à être élu. S'il changeoit, les calvinistes ses anciens amis, demandoient des sûretés alarmantes pour les catholiques. Etoit-il même sûr qu'en adoptant la religion romaine il gagneroit les ligueurs, dont le plus grand nombre se vantoient publiquement de ne jamais reconnoître un hérétique relaps? S'ils persévéroient dans leur opiniâtreté, si le pape les y soutenoit, Henri auroit donc fait une démarche qui lui enleveroit des partisans d'un côté, sans lui en rendre de l'autre.

En vain aussi se flattoit-il de voir la rivalité des aspirans au trône les exclure réciproquement. Dans une assemblée de personnes préoccupées, accoutumées par les dernières guerres aux résolutions extrêmes, il ne falloit qu'une acclamation peu réfléchie, pour former une élection qui coûteroit ensuite bien du sang. Les efforts des Espagnols n'étoient pas

non plus à mépriser. Ils répandoient de l'argent, ils en promettoient davantage; ils offroient leur infante à quiconque des princes du sang oseroit prendre la couronne avec elle. Combien une pareille offre ne pouvoit-elle pas faire d'infidèles et de traîtres? On se trouvoit donc entre un roi existant, et le danger éminent d'en voir créer un autre. Ainsi, point d'apparence de paix; trop heureux les Français, si le désespoir ne redoubloit pas les anciennes calamités! Tel étoit l'état des affaires les derniers jours d'avril, à l'ouverture des conférences de Surenne.

Deux prélats y portèrent la parole, Renauld de Beaulne de Samblançay, archevêque de Bourges, pour les royalistes, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, pour les ligueurs (1). On accusoit le premier d'ambition, et de ne montrer un si vif attachement pour le parti désapprouvé du pape, qu'afin de se faire élire patriarche en France. Le second, disoit-on, s'étoit livré à la ligue en haine du duc d'Epernon, qui, sous Henri III, lui avoit fait une insulte dont il n'avoit pu tirer vengeance, et il y persévéroit, pour couvrir sa vie licencieuse du manteau de la religion. Mais quels qu'aient été leurs

(1) Mém. de la ligue, tome V. — Journal de Henri IV, tome I.

motifs secrets, qu'il ne faut pas juger d'après les libelles du temps, tous deux montrerent en cette occasion les qualités propres à la fonction dont ils étoient chargés: intelligence, érudition, science des affaires, éloquence plus douce, plus insinuante, plus fournie de raisons dans Renauld de Beaulne; plus vive, au contraire, plus véhémente dans Pierre d'Espinac, comme il convenoit à une cause qui demandoit qu'on sût plus échauffer les esprits que les éclairer. D'autres ministres des deux partis, sans jouer un rôle aussi brillant, partageoient le travail: du côté du roi, Pompone de Bellievre, Chavigni, Nicolas d'Angenne de Rambouillet, Pont-Carré, de Thou, Revol, Devic gouverneur de Saint-Denis, Schomberg Allemand, mais plus zélé que bien des François pour le bonheur du royaume: du côté des états, Villars, créé depuis peu par le duc de Maïenne amiral de France, Belin gouverneur de Paris, Jeannin, Villeroi, et plusieurs autres hommes d'église et de palais.

L'archevêque de Bourges ouvrit la conférence par un discours énergique sur les avantages de la paix, sur la nécessité de sacrifier vengeance, intérêts particuliers, haines personnelles, et de se réunir pour prendre les résolutions ca-

pables de remédier aux maux dont tous gémissoient. L'archevêque de Lyon, dans sa réponse, non moins pathétique, insista beaucoup sur cette union; mais il fit entendre qu'elle devoit être entre les catholiques contre les sectaires. Le premier reprit; et, par l'énumération des calamités qui affligeroient le royaume, tant qu'il n'y auroit pas un chef reconnu dans toute la France, il prouva *que le premier fondement de la tranquillité publique devoit être la soumission à un roi, et qu'il y auroit de l'injustice à en choisir ailleurs que dans l'illustre maison qui, pendant une si longue suite de siecles, avoit donné des maîtres et des peres à la patrie.* D'Espinac répondit, *qu'une démonstration sans réplique (que ce ne seroit pas la réunion sous un même prince qui rétabliroit le calme en France), c'est que sous Henri III, le dernier roi dont l'autorité n'étoit pas contestée, les troubles n'avoient pas été moins violens; d'où il concluoit que n'étoit pas une nécessité de commencer par l'obéissance à un même roi, encore moins à un roi hérétique, qui avoit si souvent trompé ses peuples par la promesse illusoire de se convertir.*

Ces discours tinrent plusieurs séances. On agita aussi les grandes questions:

si l'église est dans l'état, ou l'état dans l'église; si les catholiques doivent obéir un roi hérétique; si la puissance qui n'est pas approuvée par le vicaire de Jésus-Christ en terre, est légitime. On parla des libertés de l'église gallicane, et des censures. Les ligueurs se plaignirent des procédés des parlemens de Tours et de Châlons, injurieux au saint-siége, et des arrêts favorables aux hérétiques, donnés par Henri; le tout sans altercation et sans aigreur, mais aussi sans rien décider. Enfin, une proposition des royalistes, inattendue par les ligueurs, mit ceux-ci dans la nécessité de donner les mains à un accommodement, ou de faire voir leur mauvaise volonté.

L'archevêque de Bourges appuyoit toujours sur les espérances que Henri donnoit de se convertir, et il apportoit en preuve l'ambassade envoyée à Rome. L'archevêque de Lyon répondoit que cette ambassade étoit au nom des seigneurs catholiques et non du roi, et qu'il avoit trop souvent amusé le peuple par de vaines promesses, pour qu'on dût s'y fier davantage. C'étoit réduire l'affaire au point unique de la conversion du roi. Les plus fideles ministres de Henri le lui firent sentir. On lui représenta, que ne donner, comme il avoit fait jusqu'alors,

que des paroles vagues pour un terme illimité, c'étoit fournir toujours des raisons aux mal-intentionnés, et leur laisser le temps de consommer leurs mauvais desseins, par l'élection d'un roi; qu'il falloit enfin un engagement fixe, public et irrévocable. Les confidens de Henri le conjurerent d'y penser sérieusement. Toute sa cour lui fit les plus vives instances. Les seigneurs catholiques prierent les calvinistes de ne s'y point opposer. Plusieurs de ceux-ci non-seulement ne s'y opposerent pas, mais le lui conseillerent. Du Perron, homme habile et aimable, s'insinua dans sa confiance; le roi goûta sa conversation, et se laissa insensiblement amener à des conférences réglées, qui, en peu de temps, avancerent beaucoup son instruction.

Les choses étant à ce point, les députés catholiques se rendirent à Surenne, le seize mai. Les ligueurs recommencerent à insister, comme à leur ordinaire, sur la nécessité de se réunir pour l'élection d'un roi catholique. Pour toute réponse, l'archevêque de Bourges leur présente une déclaration du roi, qui leur signifie que désormais il n'apportera plus de délais à sa conversion; que dès à présent il se fait instruire, et que pour cela il a mandé les meilleurs théologiens et les

évêques, qu'il invite de venir concourir à cette bonne œuvre. Puis, sans laisser aux ligueurs le temps de se reconnoître, le prélat leur offre de traiter sur-le-champ de la paix, en prenant la conversion du roi comme base de l'accommodement, qui seroit nul si ce préalable n'avoit pas lieu dans un terme convenu.

« Notre monarque, *ajoutoit l'archevêque*, souhaite bien sincérement que » sa réconciliation avec l'église se fasse » par l'autorité du pape: mais comme » le crédit des Espagnols à la cour de » Rome fait craindre des délais qui ne » peuvent être que dangereux, le roi » croit pouvoir achever cet ouvrage, sans » préjudicier aux droits du saint-siége, » déterminé, comme il est, à rendre en- » suite au souverain pontife les témoi- » gnages de respect et de soumission » qu'il lui doit. Mais, de peur que les » embarras de la guerre ne retardent » l'exécution d'un si louable dessein, Sa » Majesté offre une treve générale de » trois mois, quoique la treve suspende » ses avantages et soit contraire à ses in- » térêts. Elle se flatte de donner la paix à » son peuple dans cet intervalle, pendant » lequel on recueillera tranquillement » les fruits de la terre; ce qui ne pourroit

» arriver, si la guerre continuoit à dé-
» vaster la France ».

A ce discours, les députés ligueurs, frappés d'étonnement, ne purent cacher leur trouble. Ils répondirent en peu de mots, « qu'ils se réjouissoient de ce que » le roi de Navarre avoit formé le dessein » de revenir à la religion de ses an-» cêtres, qu'ils souhaitoient que sa réso-» lution fût sincere, mais que, n'ayant » pas de pouvoir de leurs commettans » sur les propositions qui venoient d'être » faites, ils demandoient un délai pour » consulter le légat, les seigneurs de » leur parti, et les états-généraux ».

L'embarras fut plus grand encore dans le conseil de la ligue, où ils firent leur rapport. Les opinions y furent si diverses, que jamais on ne put prendre de résolution. Les royalistes, avant que de partir de Surenne, avoient offert aux ligueurs copie de la déclaration du roi et du discours de l'archevêque de Bourges. Ceux-ci la refuserent. Mais le président le Maître, qui étoit à la tête du parlement de Paris, l'avoit demandée secrétement, et il en fit transcrire un grand nombre d'exemplaires, qui se répandirent dans le public. La bonne foi du roi, les espérances qu'il donnoit, et sur-tout la treve

qu'il offroit, causerent une révolution remarquable dans plusieurs esprits. Pour leur faire encore plus désirer les douceurs de la paix, Henri alla mettre le siége devant la ville de Dreux, un des entrepôts de Paris. Il la prit, et rendit, par cette conquête, la disette encore plus sensible dans la capitale.

Tout y étoit dans la plus grande confusion. La haute bourgeoisie, la populace, le clergé, le duc de Maïenne, le duc de Guise et ses autres parens, les députés des états, le parlement, le légat, les Espagnols, chacun avoit ses intérêts à part, et se conduisoit par des vues différentes, souvent contraires, et qui changeoient quelquefois d'un jour à l'autre. Les uns faisoient valoir le pouvoir des états, d'autres les déprimoient. Il paroissoit des écrits plaisans et sérieux, qui développoient les projets politiques des chefs, et les tournoient en ridicule. Le plus grand nombre commencerent à ne se plus laisser conduire en aveugles. On raisonna; on dit son avis tout haut. Des ecclésiastiques oserent non-seulement ne plus prêcher la ligue, mais encore blâmer en chaire ceux que le préjugé soulevoit contre un accommodement.

Malgré cette révolution, les chefs n'abandonnoient pas leurs projets. Ils

crurent même devoir profiter du reste de chaleur qui restoit encore dans les esprits, pour mettre la derniere main au grand ouvrage de l'élection. Les Espagnols la désiroient sincérement, ainsi que le légat et les François achetés de leurs deniers, ou entraînés par le fanatisme; ou plutôt, les François ligueurs vouloient effectivement un roi catholique; mais les Espagnols tendoient, sous prétexte d'élection, à envahir la France entiere, à s'emparer des provinces à leur bienséance, ou enfin à y jeter les flambeaux d'une discorde qu'on ne pût éteindre de long-temps.

Pour le duc de Maïenne, sa conduite est presque inexplicable. On croit qu'il ne vouloit pas de nouveau roi, s'il ne l'étoit lui-même, et que s'il laissa si longtemps l'élection en suspens, ce fut pour pénétrer les dispositions où on étoit à son égard, et voir s'il ne pourroit pas faire pencher la balance de son côté. D'autres pensent, avec plus de vraisemblance, qu'entraîné par le mouvement général des affaires, il agit sans système; conduite qui paroît plus conforme à son caractere indécis. Cependant, comme, en qualité de lieutenant-général de la couronne, il étoit chef de toutes les assemblées, on lui a obligation des obs-

tacles qui arrêterent la fougue espagnole, et l'empêcherent de consommer ses mauvais desseins.

Avant que les ligueurs rendissent réponse aux députés royalistes, sur leurs dernieres propositions de l'instruction du roi et d'une treve générale, Feria, Taxis et Mendose résolurent d'engager sérieusement l'affaire de l'élection. Ils demanderent audience à ce sujet, et furent entendus dans un conseil tenu chez le légat. Feria ne s'arrêta pas, ainsi que dans le premier discours, à des exhortations vagues d'élire un roi; il en vint droit au fait, et proposa l'infante Isabelle, issue de la fille aînée de Henri II, et réunissant sur sa tête, par la mort des trois derniers rois ses freres, tous les droits à la couronne.

A ce début, Roze, évêque de Senlis, ce Roze, panégyriste de l'assassin de Henri III, Roze, qu'on n'auroit jamais soupçonné de conserver dans son cœur quelques germes de sentimens françois, s'écria, transporté, « qu'il commençoit » à croire, à cette heure, ce qu'il n'avoit » jamais voulu regarder que comme une » imputation calomnieuse des hérétiques, » savoir, *que les Espagnols, sous prétexte de religion, ne cherchoient qu'à satisfaire leur ambition;* que la loi

» salique, observée depuis douze cents » ans en France, ne permettoit à cet » empire d'autres maîtres que les mâles » du sang royal; et que si les Espagnols » s'obstinoient dans leurs pernicieux » projets, ils auroient pour ennemis » lui et tous les catholiques de bonne » foi (1) ».

Cette brusque sortie surprit tout le monde, et choqua vivement les Espagnols. Plusieurs François n'en furent pas fâchés; mais, pour ne point laisser dégénérer leur assemblée en dispute, ils s'empressèrent de calmer Roze, d'appaiser les ministres, et on leur accorda une audience des états, qu'ils demandoient. Le jurisconsulte Mendose y répéta, dans un discours très-long, très-chargé de

(1) Il est à observer que ce fougueux Guillaume Roze étoit d'ailleurs homme de mérite. Il fut bon prédicateur, habile théologien, recteur de l'université de Paris, grand maître de Navarre, et eut la confiance et l'estime des cours d'Espagne et de Rome : ses ennemis ne lui ont jamais reproché que le fanatisme, qu'il porta véritablement à l'extrême : en signant la ligue, après [illegible]om, il mit ces paroles : *Utinam qui præit Sacramento, ante cedat martyrio!* Cependant un zele si outré ne fit que peu de prosélytes à Senlis : les habitans resterent toujours fideles à Henri III, malgré leur évêque. En 1589 ils soutinrent un siége meurtrier contre les ligueurs de Paris, et leur ville fut peut-être la premiere de France qui reconnut Henri IV, par une députation solennelle envoyée le second jour de son regne.

citations et de passages, ce que Feria y avoit dit en bref chez le légat, sur les droits de l'infante à la couronne. Plusieurs députés lui applaudirent; mais il n'y eut point de délibération en conséquence.

On étoit encore occupé de la conférence de Surenne, qui traînoit en longueur. Les députés de la ligue manquerent plusieurs séances, sous prétexte d'indispositions. Pour leur commodité, les royalistes proposerent de se rapprocher de Paris. On s'assembla à la Roquette, maison de plaisance près du faubourg Saint-Antoine; ensuite à la Villette, à la tête du faubourg Saint-Martin, sans autre succès que de mettre de jour en jour, en plus grande évidence, l'obstination des ligueurs et la bonne foi des royalistes. Ceux-là s'en tenoient à ne pas vouloir d'accord, que le pape n'eût prononcé: ceux-ci, en attendant, offroient toujours la conversion du roi, et une treve générale.

Les douceurs de la paix présentées en même-temps que les expéditions du roi autour de Paris, mettoient de près devant les yeux toutes les horreurs de la guerre, émurent le peuple. Il suivit un jour, en foule, les députés de la ligue qui alloient à la Villette, leur demandant la paix à

grands cris. Mais les voyant revenir sans succès, et sachant que c'étoit le légat et les Espagnols qui s'opposoient à la treve, un murmure général éclata ; on s'assembla par pelotons à l'hôtel-de-ville, et dans l'instant tout sembla tendre à une sédition. Le duc de Maïenne se trouvoit entre deux feux, parce que le légat, homme violent et sans égards, menaçoit de quitter la ville, si on continuoit de traiter avec un hérétique relaps. Les choses tournerent cependant plus heureusement que le lieutenant-général n'osoit espérer. Le peuple se contenta des promesses qu'on lui fit de travailler plus sérieusement à la paix, et en conséquence il se soumit à la défense publiée de faire des assemblées particulieres au-dessus de six personnes. Le légat s'appaisa aussi, en voyant que le duc de Maïenne marquoit plus d'ardeur pour l'élection, but auquel tendoient tous les désirs du prélat.

Les ministres d'Espagne firent à ce sujet une nouvelle tentative, mais plus adroite que la premiere. Ils avoient péché non-seulement en proposant trop brusquement leur infante, mais encore en déclarant que le dessein de Philippe II son pere, étoit de la marier à l'archiduc Ernest son cousin, fils de l'empereur.

Quoiqu'ils colorassent ce projet, de l'intention de réunir aux forces d'Espagne toutes celles d'Allemagne, pour soutenir l'élection, c'étoit toujours annoncer clairement que la France alloit devenir une conquête de la maison d'Autriche, ce qui révolta bien des esprits, et leur enleva beaucoup de partisans. Après y avoir plus mûrement pensé, ils demanderent une autre audience, et l'obtinrent dans une assemblée tenue exprès au Louvre. Ils y déclarerent « que si on vouloit » élire l'infante, le roi catholique nom- » meroit de son côté un des seigneurs » françois, compris ceux de la maison » de Lorraine, qui épouseroit l'infante, » et qu'ils partageroient le trône avec » un droit égal. Un mois après l'élection, » *ajoutoient-ils*, il y aura une forte » armée sur la frontiere; deux autres » mois après, un second corps de » troupes, de l'argent, des munitions, » des biens et des honneurs pour les » chefs, enfin tous les avantages pos- » sibles à la reconnoissance du plus riche » monarque de la chrétienté ».

Une couronne, le mariage d'une jeune princesse, les trésors des deux Indes, toutes les forces de la maison d'Autriche réunies pour soutenir l'entreprise : ces objets remuerent les moins ambitieux.

Les Espagnols, en ne nommant pas celui qu'ils avoient envie de préférer, tenoient en haleine tous les autres. Il y en eut trois, pris à cette amorce ; Charles de Savoie, duc de Nemours, qui, sans autre titre que sa jeunesse et sa naissance, entama une négociation avec le duc de Maïenne son frere utérin, pour l'engager à lui être favorable ; le cardinal de Bourbon, qui offroit la jonction du tiers-parti; enfin le jeune duc de Guise, qui avoit pour lui le nom de son pere, du mérite personnel, et le suffrage général des zélés ligueurs.

Cette ruse des Espagnols porta l'alarme dans le conseil du roi. Les seigneurs de son parti écrivirent à ceux de la ligue des lettres qu'ils rendirent publiques, dans lesquelles l'intrigue étoit développée de maniere à détromper les plus prévenus. On y démontroit que la proposition de marier l'infante aux princes françois, n'étoit faite que pour avoir une élection, de quelque maniere que ce fût, et ainsi perpétuer la guerre. Ces écrits firent impression; il vint, outre cela, au roi un secours beaucoup plus puissant, auquel personne ne s'attendoit.

On se rappelle l'esclavage du parlement de Paris, après l'attentat de Bussi le Clerc, qui traîna les chefs à la bastille. Depuis

ce moment, presque toutes les délibérations de cette compagnie porterent l'empreinte du fanatisme. Souvent elle fut obligée d'appliquer le sceau de son autorité à des principes qu'elle détestoit; et quand elle voulut élever sa voix pour la patrie, les terribles exemples du président Brisson et des conseillers Larcher et Tardif, attachés par les mutins à un infâme gibet, fermerent la bouche aux plus hardis.

Quoique les choses commençassent à changer, il y avoit cependant encore de trop justes sujets de crainte pour les bons citoyens qui voudroient opposer le flambeau de la justice aux manœuvres ténébreuses des étrangers. Les Espagnols tenoient une forte garnison dans Paris. Toutes les semaines ils distribuoient du blé à plus de quatre mille peres de famille de la plus basse populace, prêts à porter le fer et le feu par-tout où leurs bienfaiteurs les enverroient. Dans toutes les compagnies il y avoit encore des hommes, même de bon sens, qui, aveuglés par l'ancienne prévention, auroient sacrifié leurs biens et leurs vies aux Espagnols, comme aux soutiens de la religion catholique.

C'est dans ces circonstances, que ce parlement, si timide jusqu'alors, poussé

comme par une inspiration subite, s'assemble, délibere, et donne enfin, le vingt-huit juin, ce fameux arrêt par lequel « il » est enjoint à Jean le Maître, président, » accompagné d'un nombre suffisant de » conseillers, de se retirer par-devers le » lieutenant-général de la couronne, et » là, en présence des princes et seigneurs » assemblés pour cet effet, de lui recommander qu'en vertu de l'autorité » suprême dont il est revêtu, il ait à » prendre les mesures les plus sûres, » afin que, sous prétexte de religion, » on ne mette pas une maison étrangere » sur le trône de nos rois, et qu'il ne » soit fait aucun traité, pacte ou convention, tendant à transférer la couronne à quelque prince ou princesse » d'une autre nation; déclarant au surplus lesdits traités, si aucuns ont été » faits, nuls, contraires à la loi salique, » et aux autres lois fondamentales du » royaume ».

Ces remontrances furent faites avec la plus grande fermeté. Le duc de Maïenne en parut surpris. Il traita d'attentat à son autorité, et d'injure personnelle, un arrêt rendu en son absence, dans une matiere aussi importante, et menaça de le casser. Le président le Maître soutint dignement les priviléges du parlement.

Il montra qu'il n'avoit pas excédé son pouvoir, et il fit habilement sentir au duc de Maïenne, que, *loin de se trouver offensé, il devoit au fond être très-satisfait d'un arrêt qui le mettoit à l'abri des sollicitations importunes, et qui l'empêcheroit de faire quelques démarches indignes de sa naissance et de son caractere.* Maïenne fit semblant de se contenter de ces raisons. Des historiens disent qu'il avoit une secrete intelligence avec les principaux du parlement, et qu'il ne se fit rien dans cette occasion que de son consentement.

Mais il est plus vraisemblable que Maïenne n'eut aucune connoissance de la délibération; elle fut proposée et conduite à sa conclusion avec beaucoup de peine et d'adresse, par Michel de Marillac, alors conseiller de la seconde des enquêtes, et qui depuis a été garde des sceaux. L'arrêt fut donné sur les conclusions d'Edouard Molé, qui faisoit les fonctions de procureur-général. Il parla, dit un auteur contemporain (1), *fort vertueusement* au duc de Maïenne. *Ma vie*, lui dit-il, *et mes moyens sont à votre service; mais je suis vrai François,*

(1) De Lezeau, vie de Marillac, *chap. III*, Mess. de Sainte Genevieve.

et perdrai la vie et les biens, devant que jamais être autre.

Quelque foudroyant que fût cet arrêt, il ne découragea pas les ministres espagnols. Acharnés à obtenir une élection, malgré tous les obstacles, ils ne quittèrent point prise (1). On n'avoit pas voulu de l'infante seule, encore moins avec l'archiduc Ernest; la proposition de la faire régner avec un seigneur françois que Philippe nommeroit, n'ayant pas non-plus été goûtée, ils proposerent enfin sérieusement et de bonne foi le duc de Guise. Maïenne crut que c'étoit encore un détour, et refusa de s'expliquer, les supposant sans pouvoir à cet égard; mais il lui montrerent le consentement par écrit de leur maître, et sur-le-champ ils se mirent à traiter des conditions. Ils demandoient « que les états donnassent le trône aux » deux époux, sans partage *in solidum;* » que l'infante, épousant le duc de Guise, » eût la Bretagne en souveraineté pour » sa dot, et que si le duc mouroit sans » enfans mâles, l'infante pût épouser un » seigneur françois à son choix ». Tous les partisans d'Espagne trouvoient ces conditions si raisonnables, qu'ils ne doutoient

(1) De Thou, liv. CVIII. — Davila, liv. XIII.

pas qu'elles ne fussent acceptées par les états. Il arriva de-là que, pendant plusieurs jours, le duc de Guise eut une cour royale, et que le duc de Maïenne fut laissé presque seul.

Ce triomphe de théâtre ne dura pas. Maïenne en fit sentir à son neveu tout le vuide. Après lui avoir prouvé que les Espagnols le trompoient par l'appât d'un mariage qu'ils seroient maîtres de conclure ou de rompre à volonté: » Ne » croyez pas, *ajouta-t-il*, que le duc de » Lorraine et les autres princes de notre » maison consentent à une élection qui » les mettroit bientôt sous la domina- » tion de Philippe. Vous allez voir les » états protestans d'Allemagne, l'Angle- » terre, et presque tous les François se » révolter contre ce projet; et le moins » qui puisse arriver, c'est que la guerre » recommence avec plus de fureur, et » que la ligue se trouvant divisée, vous » succombiez victime de la politique » espagnole ».

Le jeune prince paroissoit écouter avec docilité les raisons de son oncle; mais on s'appercevoit que l'espoir d'une couronne ne sortoit pas facilement de son cœur. Sa mere, la duchesse de Montpensier sa tante, tous les flatteurs dont il étoit environné, l'excitoient à tenir

ferme. Maïenne sentit qu'il ne réussiroit pas par la simple persuasion à parer ce coup. Il résolut d'imposer des conditions si fortes, que les Espagnols ne pussent les accepter.

Il les remercia d'abord en son nom et au nom de tous les princes de sa maison, de l'honneur que Philippe vouloit bien faire à son neveu. Ensuite il fit la loi en ces termes: « L'élection demeurera secrete » jusqu'à ce que le mariage soit con- » sommé; et il ne sera même déclaré » que quand je le voudrai. L'infante » venant à mourir sans enfans mâles, » le duc de Guise sera seul roi. Le duc » de Guise mourant, l'infante ne pourra » se remarier qu'à un prince lorrain, de » l'avis des autres. Si elle n'a pas d'enfans, » l'aîné des Guises succédera. Les seuls » François seront nommés aux charges » et dignités. On me donnera en toute » souveraineté et à perpétuité, pour moi » et mes enfans, les gouvernemens de » Bourgogne et de Champagne, mes » biens héréditaires, la principauté de » Joinville, Vitri, Saint-Dizier, une pen- » sion annuelle de cinquante mille écus, » et dès-à-présent des assurances pour » huit cent mille livres en plusieurs » paiemens ».

Maïenne croyoit que les Espagnols,

rebutés par l'excès de ces demandes, romproient avec éclat; mais à son grand étonnement, ils accorderent tout. On dit que dans son dépit, plutôt que de voir son neveu roi, il projeta de ressusciter le tiers-parti. Malheureusement pour lui, le cardinal de Bourbon étoit déjà attaqué de la maladie dont il mourut quelque temps après, et par conséquent hors d'état de seconder par quelque activité les démarches du lieutenant-général. Il se voyoit pressé de tous côtés, sommé de sa parole, obligé de combattre les étrangers, contre les françois, contre sa propre famille. Sa mere le conjuroit de faire régner son petit-fils. La duchesse de Montpensier, sa sœur, le harceloit. Une objection faite à propos dans l'assemblée des états, le tira d'embarras.

Il s'étoit engagé d'y opposer l'élection, et il le fit, mais si mollement, qu'on appercevoit aisément qu'il ne désiroit que d'être contrarié. La Châtre, un des maréchaux de sa création, d'accord avec lui, à ce qu'on croit, se leva, et représenta « qu'il y auroit de l'imprudence à » élire un roi pendant qu'on n'avoit » point de troupes, et que Henri au con- » traire, dont l'abjuration paroissoit im- » manquable, étoit à la tête d'une bonne » armée; qu'il falloit bien plutôt accepter

» la treve, dont on avoit le plus grand » besoin ». Ce raisonnement passe de bouche en bouche; le plus grand nombre l'approuve, et on conclut de différer l'élection.

Les états se rassemblent le 4 juillet au Louvre, dans le plus grand appareil. On prie les ambassadeurs d'Espagne de s'y trouver. L'orateur remercie pompeusement Philippe en leurs personnes, de tout ce qu'il a fait pour la cause commune, et leur remet une lettre pour leur maître, dans laquelle on disoit « que la » situation des affaires ne permettoit pas » de procéder à l'élection; mais que les » états n'y renonçoient pas, et qu'ils le » supplioient de faire avancer au plus » tôt son armée, de peur qu'on ne fût » obligé de s'accommoder désavantageu- » sement avec l'ennemi ».

Les ministres espagnols répondirent aussi par écrit, d'un air désintéressé, que leur roi n'avoit travaillé que pour le bonheur de la France; qu'ils étoient fâchés qu'on n'eût pas profité de sa bonne volonté en élisant un roi, dont la puissance auroit remédié à tous les maux; qu'au reste ils seroient toujours également disposés à aider la sainte-union de leurs bons offices.

Un pareil dénouement, après le sérieux

de l'intrigue, donna aux états de Paris un air de ridicule qui n'a pas échappé aux plaisans du temps (1). Ceux qui l'ont le mieux saisi, sont les auteurs du livre intitulé *Catholicon d'Espagne*, ou *Satire Ménippée*. C'est une relation burlesque de ces états, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractere et les secrets motifs des principaux auteurs. Le style, depuis près de deux cents ans, n'a guere vieilli; et, pour peu qu'on ait quelque teinture de l'histoire, on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Il fit alors une vive impression; et on dit que le ridicule qu'il répandit sur la ligue, lui porta un coup plus funeste que toutes les conquêtes de Henri IV.

Ce prince, après plusieurs expéditions militaires, qui inspiroient toujours aux peuples un désir plus vif de la paix, se rendit le 9 juillet à Mantes, où s'étoient assemblés par ses ordres plusieurs évêques et théologiens, non-seulement de ceux qui suivoient depuis long-temps son parti, mais même des ligueurs (2). Invités à contribuer de leurs lumieres à l'instruction du roi, ils ne crurent pas devoir déférer aux menaces et aux défenses du

(1) Satire Ménippée.
(2) Mém. de la ligue, tome V.

légat, qui, tant par lui-même que par ses émissaires, faisoit tous ses efforts pour empêcher que le roi ne reçût l'absolution.

Il vouloit que la Sorbonne notât d'hérésie les ecclésiastiques qui s'étoient rendus auprès de Henri, et que leurs bénéfices fussent déclarés impétrables. Sur ce principe, il fit faire le procès à Joseph Foulon, alors abbé de Sainte-Genevieve (1). Les factieux l'épioient depuis long-temps, parce que ses dispositions à l'égard du roi leur étoient suspectes. En effet, c'étoit chez lui qu'avoient été tenues les assemblées où l'on avoit commencé à parler librement sur les excès des ligueurs. Ils le veillerent si bien, qu'ils surprirent des lettres écrites à des partisans du roi, dans lesquelles l'abbé se réjouissoit avec eux de la conversion de ce prince. Le légat ne manqua pas de voir dans ces écrits un crime de lese-majesté divine et humaine. Il fit arrêter le prétendu coupable. On lui donna pour juges des ligueurs déterminés, et son procès fut suivi avec la plus grande vivacité. Il déclina la juridiction ordinaire; et, fondé sur ses priviléges, il appela comme d'abus. Tout cela lui fut inutile. Le légat étoit déterminé à faire sur lui un exemple. Les

(1) Lezeau, manuscrit de Sainte-Genevieve.

amis de Foulon, qui étoient en grand nombre, et des plus considérables, lui conseillerent de feindre une maladie. Sous ce prétexte, ils demanderent son élargissement jusqu'à guérison, et le cautionnerent. L'abbé sortit, et se sauva auprès du roi, dont la conversion fit oublier les autres affaires.

Les prélats, docteurs et théologiens assemblés par le roi, déterminés à passer par-dessus les anciennes difficultés, avoient résolu de recevoir son abjuration. Ils exigeoient seulement que ce prince envoyât ensuite une ambassade solennelle au souverain pontife, pour demander l'absolution. Henri s'y engagea volontiers. Pour rendre sa réconciliation à l'église plus solennelle, ne pouvant en faire la cérémonie à Paris, il se transporta à Saint-Denis, qui n'est qu'à deux lieues de la capitale. On y avoit préparé, avec une magnificence royale, tout ce qui pouvoit donner de la pompe et de l'éclat à cette action. Le légat ne voulut point laisser passer cette derniere occasion, sans causer du moins le trouble qu'il pourroit. Il fit donc publier un écrit qui portoit en substance, « que Henri » de Bourbon, soi-disant roi de France » et de Navarre, hérétique relaps, im-

» pénitent, chef, fauteur, défenseur » public des hérétiques, ne pouvoit être » absous que par le pape. En consé- » quence il annulloit tout ce que feroient » les prélats royalistes, et conjuroit les » catholiques, par les entrailles de la » miséricorde de Dieu, de ne point » causer un schisme funeste. Enfin il les » avertissoit charitablement que, s'ils » n'avoient point égard à ses remon- » trances, ils encourroient les censures, » et perdroient les titres, bénéfices et di- » gnités qu'ils possédoient dans l'église ». Le duc de Maïenne, de son côté, fit défense de sortir de la ville le jour de l'abjuration, et mit des gardes aux portes.

Mais cette précaution n'empêcha pas que le dimanche 25 juillet, jour marqué pour la cérémonie, il ne se trouvât à Saint-Denis une foule de Parisiens. Les uns avoient prévenu la défense, d'autres échapperent aux sentinelles des portes, et franchirent les remparts. A huit heures du matin, le roi, vêtu de blanc, accompagné d'un nombreux cortége de princes, seigneurs et gentilshommes, se rendit à la grande église. L'archevêque de Bourges, environné d'une multitude de prélats et d'ecclésiastiques, l'attendoit à la porte, tenant dans sa main le livre des évangiles ouvert. *Qui êtes-vous?* lui dit l'archevêque,

quë demandez-vous? Je suis le roi, répondit Henri; *je demande à être reçu dans le sein de l'église catholique. Le souhaitez-vous sincérement?* reprit le prélat. *Je le souhaite de tout mon cœur*, dit le roi; et se mettant à genoux, il jura entre les mains de l'archevêque, de vivre et mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine, de la défendre envers et contre tous, au péril de sa propre vie, et protesta qu'il renonçoit dès-à-présent à toutes les hérésies qui lui étoient contraires.

Il présenta ensuite au prélat une profession de foi signée de sa main, marcha vers le chœur, et répéta la même protestation au pied du grand autel, qu'il baisa. On entonna le *te Deum*. Le peuple, transporté de joie, mêla au chant de cette hymne des cris redoublés de *vive le roi*. Pendant ce temps, Henri recevoit de l'archevêque l'absolution sous un pavillon tendu derrière l'autel. Il entendit la messe, qui fut célébrée solennellement, et dîna dans l'abbaye. Quoique la rage des ligueurs dût inspirer des craintes, le roi voulut qu'on laissât entrer tout le monde. La foule fut si grande, que la table manqua d'être renversée. La cérémonie fut terminée par un sermon pathétique que prononça l'archevêque de

Bourges; et le monarque, après avoir assisté aux vêpres, se retira.

En même-temps que la ville de Saint-Denis s'édifioit de l'abjuration du roi, les ligueurs donnoient à Paris un spectacle scandaleux. Il n'y a point d'invectives dont leurs prédicateurs ne chargeassent Henri et les coopérateurs de sa conversion. Nous avons encore les sermons que Jean Boucher, curé de Saint-Benoît, prononça à cette occasion, pendant neuf jours consécutifs, dans l'église de Saint-Méri. Il prétend prouver que la conversion du *Béarnois* n'est que feinte et hypocrisie, et que son absolution, donnée contre toutes les regles, est l'ouvrage d'une cabale infernale.

Mais le peuple n'écoutoit plus qu'indifféremment ces déclamations. On avoit beau vouloir lui persuader qu'on ne devoit faire aucun accommodement avec un hérétique, les douceurs de la paix lui paroissoient plus salutaires, de quelque part qu'elles vinssent. Il étoit aussi important au roi de suspendre les alarmes de la guerre, afin de familiariser avec l'obéissance les sujets qu'il avoit, pour ainsi dire, nouvellement conquis par sa conversion. Enfin le duc de Maïenne, sans argent, sans troupes, et presque sans parti, n'avoit pas d'autre ressource

qu'une suspension d'armes qui lui donneroit le temps de renouer ses intrigues du côté de l'Espagne. Tout le monde s'accorda donc avec une égale satisfaction à une treve qui devoit durer trois mois, à commencer le premier août.

Le seul légat en marqua du mécontentement. Le duc de Maïenne l'appaisa, en faisant renouveler le serment d'union dans les états, qui duroient encore. N'ayant pu en tirer tout ce qu'il auroit voulu, le prélat romain souhaitoit du moins y faire recevoir le concile de Trente. On prit un singulier moyen pour le satisfaire, sans engager les états. Le lieutenant-général, dans une assemblée solennelle, les prorogea jusqu'au mois de septembre et permit aux députés de se retirer. Après cette action, par laquelle les états étoient censés finis, le légat entra. On lut tout haut devant lui une ordonnance touchant la réception pure et simple du concile de Trente. Il en fit, ainsi que le cardinal de Pellevé, aussi présent, un long remercîment aux députés. Il alla ensuite à leur tête chanter le *te Deum* dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et les états furent séparés.

De Saint-Denis le roi écrivit aux parlemens, aux gouverneurs et commandans

des provinces, pour leur faire part de sa conversion et de la treve générale (1). Il nomma ambassadeur à Rome le duc de Nevers, l'évêque du Mans, et le doyen de l'église de Paris, qu'il fit précéder par un gentilhomme nommé Brochard de la Clielle, chargé de préparer les voies, et d'applanir les difficultés. Ces préliminaires arrangés, Henri quitta Saint-Denis à la fin d'août.

Il goûtoit depuis un mois le plaisir de se voir comblé de bénédictions par les Parisiens, pour les avantages dont la treve les faisoit jouir. L'envie de respirer un air pur, après avoir été si longtemps renfermés, les attiroit dans les campagnes voisines. Ils y rencontroient leurs parens et leurs amis du parti royaliste. On s'embrassoit, on se félicitoit de cette réunion, quoique passagere, et on faisoit en commun des vœux pour qu'elle durât. Les partisans du roi ne manquoient pas de glisser dans les conversations, l'éloge de sa douceur, de sa bonté, de son amour pour les peuples; et quand la curiosité ou d'autres motifs attiroient quelques ligueurs auprès de lui, pour peu qu'ils fussent de rang à être présentés, ils ne

(1) Ambassades de du Perron et d'Ossat. — Mém. de Nevers, tome II.

se retiroient pas sans des caresses et des paroles obligeantes qui gagnoient leurs cœurs. Ainsi on voyoit dans la bienveillance du roi et la satisfaction des peuples, le germe des prospérités qui suivirent.

Mais ces espérances, à peine formées, furent presque renversées par l'horrible attentat de Pierre Barriere. Ce malheureux, sans autre motif connu que le dégoût de la vie et l'idée de faire une action que des fanatiques lui avoient dit devoir être méritoire devant Dieu, conçut l'affreux dessein d'assassiner le roi. Heureusement il s'en ouvrit à un Jacobin, qui donna des avis si certains, que le scélérat fut arrêté lorsqu'il étoit près de commettre son parricide. On l'exécuta, sans que Henri voulût permettre qu'on recherchât les complices.

La ligue, pour se soutenir, avoit désormais besoin de ces détestables artifices. Il naissoit des divisions entre ceux même que les liens du sang auroient dû unir plus étroitement, parce que chacun tendant à ses intérêts, tournoit l'autorité de sa place à son profit particulier. Le duc de Maïenne fit un exemple de ces commandans infideles, dans la personne du duc de Nemours, son frere utérin, qui vouloit se faire une sou-

veraineté du Lyonnois, dont il étoit gouverneur. Le lieutenant-général le fit mettre en prison ; mais ce châtiment n'en imposa que foiblement aux autres. Ceux qui ne secouerent pas ouvertement le joug de toute subordination au chef de la ligue, profiterent de l'avantage de la treve générale, pour entamer des paix particulieres. Ainsi la guerre, qui avoit été fort allumée au commencement de l'année, s'éteignit insensiblement dans presque toutes les provinces. Ce calme procura la facilité de policer les villes, d'assurer les grands chemins, de réprimer les bandits qui couroient les campagnes. On respiroit enfin, après tant de désastres ; mais trois mois fixés pour la treve s'écouloient bien rapidement. Le duc de Maïenne sollicita une prolongation. Toute la France la désiroit ardemment, et le roi l'accorda d'abord pour un mois, terme qu'il étendit ensuite à deux.

Il espéroit avoir, dans cet intervalle, des nouvelles satisfaisantes de Rome. La politique y faisoit alors une espece de guerre, dont Henri ne vit la fin qu'après les difficultés plus inquiétantes que les embarras d'une guerre véritable (1).

(1) De Thou, liv. CVIII. — Davila, liv. XIV. — *Rerum mirab., in-4.°, p.* 261. — Du Perron, d'Ossat. — Mém. de la ligue, tome V.

Députés de la ligue, agens des Espagnols, écrivains soudoyés, tous, jusqu'aux calvinistes, investissoient le trône pontifical, pour en fermer l'accès aux ambassadeurs du roi. Ils publioient que sa conversion étoit feinte; et les plus emportés disoient que *quand même elle seroit sincere, le pape n'avoit pas droit de lui en donner l'absolution.* Arnaud d'Ossat, alors peu connu, mais à qui la conduite de cette affaire a assuré un rang distingué entre les plus habiles négociateurs, se trouvant par hasard à Rome, fit face tout seul, pendant long-temps, à ces différens agresseurs. Il réfutoit, détruisoit leurs fausses nouvelles, répandoit à propos les véritables, et il se rendit, quoique sans caractere, assez intéressant, par le zele qu'il montra, pour que le pape voulût tirer de lui des éclaircissemens sur la France.

Les choses en étoient à ce point, quand la Clielle arriva à Rome. Il étoit porteur de lettres adressées à Séraphin Olivier, auditeur de Rote. Le roi, dans ses dépêches, lui recommandoit de procurer au plus tôt à son envoyé une audience du souverain pontife. Séraphin, instruit des préventions de Clément VIII, ne trouva pas sa commission si aisée que

Henri le présumoit. Néanmoins l'envie d'obliger le roi lui fit tenter l'aventure.

Séraphin avoit un caractere enjoué, une conversation fertile en bons mots, en saillies amusantes et en réparties fines, qui le rendoient très-agréable au pape. Il se présente un jour à son audience, sous quelque prétexte dont son poste ne le laissoit pas manquer; et faisant tomber adroitement le discours sur les affaires de France, il dit à Clément, comme sans y entendre finesse, qu'*il a reçu des lettres du roi*, et il se met en devoir de les lui montrer. Le pape, qui n'étoit pas prévenu, se trouve embarrassé, et dit avec vivacité, qu'*il n'en veut pas recevoir d'un hérétique*. L'auditeur insiste. Clément se met en colere; mais Séraphin, sans se démonter, tantôt badinant, tantôt parlant sérieusement, en revenoit toujours à ses lettres: *Enfin*, lui dit-il, *quand ce seroit le diable qui demanderoit à se convertir, votre sainteté ne pourroit le refuser*. Egayé par cette saillie, le pape fut quelque temps à plaisanter avec Séraphin, qui, devenu plus hardi, pria le saint pere de donner audience au gentilhomme qui avoit apporté ces lettres. *Votre sainteté*, lui disoit l'auditeur, *ne court aucun risque de se compromettre. Elle peut le recevoir*

comme un particulier qu'elle admet par bonté, et avec qui elle s'entretient, par occasion, des affaires de France. J'y penserai, répondit le pape; et dès le soir d'Ossat fut averti de dire à la Clielle qu'il ne s'épouvantât pas de la réception qu'on lui feroit, et qu'il eût pleine confiance.

La nuit suivante, un camerier du pape vient prendre la Clielle dans un carosse fermé, et le conduit à sa sainteté. La Clielle suit de point en point les avis qui lui avoient été donnés. Il se prosterne aux pieds du pontife, et commence à lui parler de la part du roi. Le pape fait l'étonné, et semble vouloir l'interrompre. La Clielle continue, et présente la lettre de son maître. Clément la refuse avec des apparences de colere. La Clielle la pose sur une table, et se retire respectueusement.

Le lendemain, il fut introduit à l'audience du cardinal Tolet. Ce prélat étoit très-estimé du pape. Il avoit été jésuite; et, quoiqu'espagnol de naissance, il se montra, pendant tout le cours de l'affaire, très-favorable à Henri, dans cette premiere audience, il répondit obstinément à tous les discours de la Clielle, *que le roi étant retourné à l'hérésie, après avoir été déjà absous une fois, le pape ne pouvoit*

plus écouter ses prieres; mais il joignit à ce propos dur quelques promesses comme de lui-même, et il fit dire par d'Ossat à la Clielle, de donner bonne espérance au roi; qu'il n'avoit qu'à se montrer bien converti, persévérer dans la foi catholique, et ne pas s'embarrasser de ce qui arriveroit au duc de Nevers; que le souverain pontife, malgré les apparences, n'avoit au fond dessein que de l'éprouver.

Il ne falloit pas moins que ces assurances, pour faire supporter au roi le traitement public fait à ses ambassadeurs. A peine le duc de Nevers avoit mis le pied en Italie, que le pape lui envoya dire qu'*il ne le recevroit pas comme ambassadeur d'un roi qu'il ne reconnoissoit pas.* On lui signifia qu'il ne lui seroit donné que dix jours pour rester dans Rome, et défense de voir les cardinaux. Il entra donc en simple particulier. Il eut néanmoins cinq audiences publiques, dans lesquelles il parla toujours comme ministre du roi, quoique le pape affectât de lui répondre comme au simple duc de Nevers.

Tout ce que la persuasion qu'on soutient une bonne cause, tout ce que l'envie d'éteindre le feu de la guerre, de sauver un peuple malheureux, de démasquer

des scélérats acharnés à sa perte, peut fournir de raisons solides, de descriptions vives, de conjurations touchantes, Nevers l'employa pour fléchir le souverain pontife, et toujours sans succès. Il ne réussit pas mieux dans les conférences particulieres, même avec le cardinal Tolet. Celui-ci un jour, pressé par les objections du duc, qui le réduisoit à n'avoir pas de quoi répondre, se mit à sourire : *Riez*, s'écria l'ambassadeur, pénétré, *riez, monsieur, à présent. Le temps viendra que nous verserons des larmes en abondance, et que les cris des malheureux François perceront jusqu'à vous.*

Enfin, accablé de tristesse, il se prépara à quitter Rome. Dans sa derniere audience, qui fut le 10 janvier, il fit au pape la peinture des maux que son inflexibilité alloit causer. Il ne demandoit qu'à convaincre les ligueurs en présence du souverain pontife ; que le saint pere prescrivît seulement au roi les conditions auxquelles il pourroit obtenir l'absolution, et Nevers offroit de laisser son fils en otage à Rome, jusqu'à ce qu'elles fussent remplies.

Ses deux collégues d'ambassade d'Angennes, évêque du Mans, et Seguier, doyen de l'église de Paris, travailloient

de leur côté avec ardeur à applanir les difficultés; mais, comme ils étoient ecclésiastiques, ils se trouverent eux-mêmes dans un embarras auquel ils ne s'attendoient pas. Le pape ne voulut pas les voir, qu'ils ne se fussent présentés au cardinal inquisiteur, pour rendre compte de la conduite qu'ils avoient tenue dans l'absolution du roi. Cette injonction à des ministres publics leur parut un affront qu'ils ne devoient pas souffrir. Sur leur refus de comparoître en particulier devant le chef de l'inquisition, le pape donna ordre à des huissiers de les citer au tribunal même. A cette nouvelle, Nevers outré prend ses deux collégues à ses côtés, traverse Rome en plein jour, menaçant de tuer de sa main quiconque voudroit mettre à exécution cet ordre injurieux, et sort avec eux, sans que personne ose se présenter.

Ceci se passa au milieu de janvier. A la fin arriva l'ambassade de la ligue, composée d'un cardinal, d'un baron, et d'un abbé (1). Comme le roi avoit fait précéder la sienne par la Clielle, le duc de Maïenne envoya d'avance un agent secret à sa dévotion, nommé Mont[illegible]. *Il portoit*, dit l'archevêque de Lyon,

(1) Matthieu, tome II, p. 56.

des vents pour en forger de nouvelles tempêtes. Ce n'étoit point là ce qu'avoient fait entendre au roi ceux qui s'intéressoient auprès de lui pour le duc de Maïenne. A les en croire, il n'avoit intention, en députant à Rome, que d'engager le pape à la paix. *Mais*, disoit le même archevêque, *le duc de Maïenne faisoit bien semblant d'avoir les bras et les jambes hors de la ligue, et le cœur y étoit engagé plus que jamais.*

Aussi, loin de travailler à une réconciliation, l'ambassade de la ligue ne s'occupa qu'à justifier les démarches de son parti, à faire envisager ses fautes comme des malheurs forcés, et à montrer de belles apparences; le tout afin d'obtenir du pape des troupes et de l'argent. Mais cet air de confiance ne séduisit pas le souverain pontife. Il différa sa réponse sous différens prétextes, et ne la donna ensuite qu'ambiguë. Il dit qu'*il falloit voir ce que feroit l'Espagne; que la guerre de Hongrie, contre les Turcs, lui coûtoit déjà beaucoup.* Enfin, il montra si peu de bonne volonté, que les ambassadeurs écrivirent au lieutenant-général de ne point compter sur lui.

Il ne venoit point au duc de réponse plus favorable d'Espagne (1). Cette

(1) Cayet, tome II, p. 726.

cour, frustrée de l'espérance de mettre son infante sur le trône, n'entroit plus avec la même ardeur dans les vues de la ligue. Le roi, par une ruse singuliere, en fut instruit aussi-tôt que Maïenne. Les royalistes, après les états de Paris, avoient arrêté un homme chargé de dépêches pour Philippe. Par ses lettres de créance et ses aveux, on reconnut que ce n'étoit pas un simple courrier, mais un agent de confiance, porteur de paroles, autorisé à en recevoir, et méconnu de visage à ceux avec qui il devoit traiter. Sur ces notions, la Varenne, employé ordinairement par Henri à ses messages secrets, prend le nom, les lettres et les instructions verbales qu'on peut tirer du prisonnier. Il part pour l'Espagne, confere avec les ministres, et pénetre leurs secrets. Il se fait même présenter à Philippe, dont il soutient les regards et la conversation sans s'ébranler. Comme il alloit obtenir une seconde audience, ceux qui veilloient à sa sûreté l'avertissent qu'il vient d'arriver un courrier de la ligue. La Varenne repart à temps, et arrive sur la frontiere un moment avant les gens dépêchés pour le prendre.

On sut ainsi les mysteres du cabinet de Philippe. Il promettoit toujours de secourir puissamment la ligue; mais on

sentoit qu'il en vouloit au duc de Maïenne, pour avoir fait manquer l'élection, et que, s'il le ménageoit, c'étoit moins par égards personnels qu'afin d'entretenir la guerre. On n'avoit donc plus à craindre qu'il prétendît encore s'emparer de la couronne de France, mais seulement qu'il tâchât d'en détacher les provinces à sa bienséance. Henri IV se hâta d'en réunir le plus qu'il put, pour s'en servir à disputer le reste contre l'ennemi.

Le monarque, en prolongeant la treve, donna une déclaration qui eut les plus heureux effets. Il exhortoit paternellement les peuples à rentrer dans le devoir, et à reconnoître leur roi, promettant d'oublier le passé. Il confirmoit tous les priviléges, et donnoit une amnistie générale; mais, en l'enregistrant, le parlement de Tours excepta les complices de Jacques Clément et de Barriere. A cette invitation, des villes et des provinces entieres se rendirent. Louis de l'Hôpital, baron de Vitri, gouverneur de Meaux, avoit, dès l'année derniere, donné l'exemple de la soumission. Le roi lui en marqua sa reconnoissance, et combla les habitans de bienfaits. Il vit, en peu de temps, rentrer sous son obéissance, Lyon, Orléans, le parlement d'Aix, presque toute la Picardie, nombre de seigneurs, entre

autres Villeroi, qui abandonna alors sincèrement la ligue. Reims, depuis longtemps asservie aux Lorrains, resta encore sous la puissance des ligueurs, ce qui empêcha le roi de s'y faire sacrer. Il choisit la ville de Chartres pour cette cérémonie, qui se fit le vingt-sept février, et il revint ensuite à Saint-Denis.

Le voisinage de Paris étoit choisi à dessein de mettre à profit les occasions (1). Il devoit nécessairement s'en présenter, dans l'état où étoient les choses. Les chefs ne savoient eux-mêmes s'il leur convenoit de faire la guerre ou la paix; à plus forte raison le peuple étoit-il indécis. Le duc de Maïenne avoit encore demandé une prolongation de la treve; néanmoins, les conditions n'ayant plu ni à lui, ni aux Espagnols, ni au légat, on étoit resté dans un état de guerre, mais sans presque commettre d'hostilités. Quelque supportable que fût cette situation, en comparaison des troubles passés, les Parisiens, qui craignoient le retour des calamités, murmuroient hautement.

Le parlement les appuyoit. Il semble que le comte de Belin, gouverneur de Paris, penchoit aussi pour un accom-

(1) De Thou, liv. CIX. — Davila, liv. XIV. — Mém. de la ligue, tome VI. — Cayet, tome II, p. 296.

modement. Ce soupçon porta le duc de Maïenne à l'engager à se démettre. Comme la douceur de son gouvernement l'avoit fait aimer, sa retraite, qu'on sentoit bien n'être pas volontaire, excita des plaintes.

Il y eut à ce sujet des remontrances du parlement au lieutenant-général. On lui rappela que quand il avoit été élevé à cette dignité, il avoit promis de ne rien faire que de concert avec ce tribunal; que cependant, récemment, seul et de son chef, il venoit de rejeter la treve proposée et de retirer un gouverneur agréable à la capitale. On lui fit entendre que le parlement étoit disposé à prendre une connoissance plus exacte de toutes les affaires.

Maïenne sentit que s'il laissoit commencer des procédures à ce sujet, c'en étoit fait de son autorité: en conséquence, de l'avis des Espagnols et du légat, il établit dans la ville des corps-de-garde et des patrouilles, comme s'il y avoit eu une sédition à craindre. Il n'eut pas même honte de ranimer le reste de l'odieuse faction des Seize, qu'il avoit presque détruite. A l'aide de ces scélérats et des *minotiers*, gens de la plus vile populace, ainsi nommés, parce que les Espagnols leur donnoient un minot de blé par semaine, le duc se flatta

de tenir la bourgeoisie en bride. Pour plus grande sûreté, il envoya des billets d'exil aux bourgeois qui lui étoient suspects, et à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur Charles de Cossé, comte de Brissac, qu'il se flattoit de trouver plus fidele.

Celui-ci n'eut pas plus tôt le gouvernement de Paris, que, plus prudent que son bienfaiteur, il songea à s'en servir pour sa fortune. Il entama le plus tôt qu'il put une négociation secrete avec des royalistes ses parens et amis, qu'il voyoit dans les fauxbourgs de Paris, sous prétexte d'affaires de famille. Madame de Nemours, mere du duc de Maïenne, découvrit cette intelligence, et en avertit son fils. Soit confiance aveugle dans Brissac, soit envie de le piquer d'honneur, le lieutenant-général lui fit part de l'avis qu'il venoit de recevoir, et le gouverneur ne manqua pas de le rassurer par des promesses qu'il n'étoit pas disposé à tenir.

Madame de Nemours vouloit que son fils profitât de Paris, pour traiter avec le roi et faire sa condition meilleure; mais après de si belles espérances, s'étant trouvé placé sur le degré le plus prochain du trône, et prêt à s'y asseoir, Maïenne ne pouvoit se déterminer à tomber de

si haut, sans tenter encore quelque moyen de se soutenir. Il croyoit d'ailleurs, qu'après les protestations publiques qu'il avoit faites, il ne pouvoit en honneur entrer en accommodement avec le roi, avant que le pape eût donné l'absolution au monarque. Résolu de voir à quoi aboutiroient les promesses des Espagnols, il se prépara à aller recevoir sur la frontiere de Champagne les troupes que Mansfeld lui amenoit, et à s'aboucher par la même occasion avec les princes lorrains, ses parens, afin de prendre en commun une derniere résolution.

Au moment de ce départ, Maïenne éprouva des alternatives de confiance et de crainte, et montra des variations qui marquoient le plus grand trouble. Non-seulement il permit, contre ses anciennes ordonnances, mais il procura sous main une assemblée des Seize. Il apprit avec joie que ces hommes de sang s'étoient engagés, par de nouveaux sermens, à ne jamais souffrir que le roi de Navarre entrât dans Paris. Le lendemain même de cette assemblée, Maïenne fit dire au parlement, très-mécontent d'une pareille audace, qu'elle s'étoit faite contre sa volonté. Deux jours après, il convoqua *ses capitaines de quartiers*, leur recommanda la fidélité et l'obéissance au gou-

verneur, et annonça son voyage; il promit un prompt retour, et ajouta que, pour gage de son empressement à les rejoindre, il leur laissoit ce qu'il avoit de plus cher au monde, sa femme et ses enfans; mais le lendemain, six mars; il les emmena avec lui. Ainsi Brissac se trouva le maître.

Il ne lui étoit pas difficile de s'arranger avec le roi; et il étoit bien sûr d'avoir tout ce qu'il voudroit en échange de Paris. Son embarras ne venoit que des ligueurs. Il étoit question de boucher les oreilles, de fasciner les yeux à des gens dont tous les sens étoient éveillés contre la surprise, à des hommes capables, sur le moindre soupçon, d'enfoncer le poignard et d'embraser leur patrie. On entendoit les prédicateurs séditieux déplorer leur foiblesse, regretter ces temps heureux où personne n'auroit osé, sans risque, élever la voix contre la sainte-union. Un cordelier savoyard porta la fougue jusqu'à exhorter en pleine chaire ses auditeurs à faire un massacre général des royalistes, et à leur promettre le paradis en récompense de cette barbarie.

Plus les Seize et les Espagnols étoient foibles, plus ils affectoient, dans les derniers jours, de braver les royalistes. On les voyoit marcher armés dans la

rues, parler avec emphase de leurs partisans, exagérer leur nombre et leurs forces, débiter, pour se rendre plus terribles, qu'il avoient des magasins d'armes, des lances à feu, de la poix et d'autres matieres combustibles, pour consumer la ville et s'ensevelir sous ses ruines, s'ils ne pouvoient autrement en fermer l'entrée au Navarrois.

Les gens de bien étoient consternés, et redoutoient un coup de désespoir de la part de ces furieux. On crut, dans ce danger, devoir implorer publiquement le secours de Dieu. Le dix-sept mars, il y eut une procession générale, à laquelle la châsse de sainte Genevieve fut portée. Brissac, maître de son projet, sans précipiter, sans ralentir sa marche, alloit toujours à ses fins. Il se conduisit avec la plus grande adresse dans ces circonstances délicates. Pour empêcher le port d'armes, les prédicateurs et les assemblées séditieuses, il s'arma de l'autorité du parlement. Dans toutes les occasions où il falloit sévir contre les factieux, il s'appuyoit de ses arrêts; dans d'autres circonstances, il en mitigeoit l'exécution, afin d'éloigner de lui tous soupçons. Par cette conduite, s'il ne se concilia pas une confiance entiere, il empêcha du moins que ses démarches

ne fussent trop éclairées. Il sut aussi trouver habilement des prétextes pour diminuer la garnison espagnole, et mettre dans les postes importans les troupes dont il étoit sûr.

Enfin, tout étant disposé le soir du vingt et un mars, Brissac assemble les colonels et les capitaines de quartiers dans la maison du prévôt des marchands. On doit se rappeler que, depuis le châtiment des Seize, ces places étoient occupées par les bourgeois les plus estimés. Le gouverneur apprend à ceux qui l'ignoroient, répète à ceux qui le savoient déjà, tout le plan de l'entreprise; il assigne à chacun ses postes, et convient avec eux de ce qu'il y auroit à faire en cas de tumulte. Ces ordres donnés, il les renvoie dans leurs quartiers et commence sa ronde, afin de voir tout par lui-même.

On dit que les ministres espagnols, toujours soupçonneux, malgré la confiance qu'ils étoient obligés de marquer au gouverneur, avoient attaché à sa suite deux officiers et quelques soldats chargés de le poignarder au moindre bruit qu'ils entendroient au dehors. Heureusement les troupes du roi ne se présentèrent qu'à quatre heures du matin, le vingt-deux mars, lorsque ces espions étoient retirés. Brissac les attendoit. Au premier signal,

il va lui-même les reconnoître. Les portes s'ouvrent à son ordre ; les barrieres tombent. Les soldats royalistes entrent en silence. Ils passent les rues en ordre de bataille, et s'emparent des places et des carrefours. Un seul corps-de-garde espagnol fit mine de résister ; il fut aussi-tôt enveloppé et détruit. Les autres disparoissent devant le vainqueur, et les factieux, ne voyant pas de ressource, se renferment timidement dans leurs maisons.

Tout étant assuré, Henri s'avance au milieu d'un gros corps de noblesse. Les cris de *Vive le roi* se font entendre de tous côtés. Quoiqu'armé, sa marche avoit plus l'air d'un triomphe pacifique, que d'une entrée militaire. Il va droit à la cathédrale, où il est reçu sous le dais, et harangué comme en pleine paix. Après la messe et le chant du *te Deum*, le monarque se rend au Louvre où il dîne en public ; et, dès l'après-midi, les boutiques étoient ouvertes ; on travailloit dans Paris, comme s'il n'eût jamais été question de guerre.

Quelque intrépide que fût Henri, on dit qu'il ne put se défendre de quelque inquiétude, en voyant de si près le péril de l'entreprise (1). Il regarda plusieurs

(1) Mém. de Condé, tom. VI, p. 184.

fois derriere lui, entra, ressortit, et demanda si on étoit bien sûr des portes. Il ne falloit en effet qu'une chaîne tendue, une barricade élevée, un coup tiré, une pierre ou une tuile lancée par un forcené, pour mettre tous les autres en mouvement, et causer un affreux massacre. Heureusement tout se passa avec la plus grande tranquillité. A l'exception de ce corps-de-garde espagnol, qui, ayant voulu résister, fut mis en pieces en un instant, il n'y eut pas la moindre violence commise; encore le roi disoit-il qu'*il auroit voulu racheter leur vie de son sang*.

Dès le jour même il se regarda au milieu des Parisiens, comme au milieu de ses enfans (1). Il étoit charmé de s'en voir pressé: *Laissez-les*, crioit-il à ceux qui vouloient écarter la foule assemblée autour de lui, *laissez-les! ils sont affamés de voir un roi*. Si les ministres eussent voulu l'en croire, ils auroient souffert dans Paris tous les séditieux. Jugeant de leur cœur par le sien, il se flattoit d'étouffer leur haine à force de bienfaits; et sa bonté gémit, lorsqu'il fallut signer des ordres pour éloigner les plus mutins.

(1) Journal de Henri IV, tome II.

Henri se dédommagea de cette violence faite à sa générosité naturelle, par ses bonnes manieres à l'égard des autres. Au moment même de son entrée dans la ville, il envoya assurer les duchesses de Nemours et de Montpensier de sa protection. Il invita le légat à venir le voir. Sur le refus du prélat, le roi le fit reconduire honorablement, lui permettant d'emmener, sous sa sauve-garde, Varade, recteur des jésuites, et Aubry, curé de St.-André-des-Arts, convaincus de complicité avec le malheureux Barriere. La garnison espagnole sortit aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, que Brissac lui avoit assurés dans son traité. Feria, et les autres ministres de Philippe s'en allerent avec elle. Le roi fut les voir passer; et, lorsqu'ils défiloient devant lui, il leur dit en riant: *Recommandez-moi à votre maître; mais n'y revenez plus.*

A peine quelques jours s'étoient écoulés, que les plus déterminés ligueurs chanterent la palinodie. La faculté de théologie donna l'exemple. Elle vint faire ses soumissions au roi, qui se plut à lui rendre compte de sa foi, et à lever, par une profession sincere, les scrupules qui pouvoient encore rester à quelques docteurs particuliers. Des confesseurs indis-

crets, des prédicateurs emportés osoient encore se permettre des insinuations dangereuses. Des religieux, ou peu instruits, ou trop attachés aux maximes ultramontaines, tels que les capucins, les jésuites et les chartreux, refuserent de donner au roi les prieres nominales et publiques. Quand on lui parloit de les punir, il répondoit : *Il faut attendre, ils sont encore fâchés.* Le seul cardinal de Pellevé n'éprouva pas sa bonté ; il mourut de dépit, à ce qu'on dit, en apprenant que le roi étoit dans la ville.

Tous les autres, même les exilés, se ressentirent de sa bienfaisance, puisqu'il n'y en avoit pas un seul qui ne méritât d'être puni beaucoup plus sévérement qu'il ne le fut. Quelques écrits du temps attribuent cette grande clémence du roi à politique ; mais il est impossible qu'un monarque en état de se venger, soit toujours retenu par un pareil frein, s'il n'avoit pas une disposition naturelle à l'indulgence. Certainement le titre de *grand*, que Henri reçut de la voix publique, vers ce temps, fut encore plus dans ses sujets l'expression de la tendresse qui ne s'accorde qu'à la bonté, que le cri de l'admiration occasionnée par ses exploits.

Il termina ce qui regardoit la capitale,

en recevant la Bastille à composition, et en réunissant à Paris les débris du parlement établi à Tours et à Châlons. Cela ne se fit pas sans difficulté. Les membres fideles prétendoient à des récompenses ou à des distinctions, au préjudice de ceux qui s'étoient laissé entraîner par le torrent de la ligue. Mais ils ignoroient que, sous le voile de la rebellion, plusieurs avoient conservé une fidélité d'autant plus estimable qu'elle les exposoit davantage à la vengeance des factieux. Entre les autres, on doit remarquer ce même Edouard Molé, qui avoit déjà procuré l'arrêt du parlement en faveur de la loi salique, et qui, au risque de sa vie, contribua encore à ramener la capitale sous les lois de son souverain. Henri entretenoit une correspondance secrete avec ce magistrat, dont les avis dirigeoient les démarches du prince au dehors, pendant que la prudente fermeté d'Edouard disposoit au dedans les esprits à la soumission et à la paix. Le roi reconnut les services de Molé par une charge de président à Mortier (1); il récompensa, comme les circonstances le permirent,

(1) Cette même charge a passé sur la tête de cinq de ses descendans, qui ont exercé les plus hautes fonctions de la magistrature dans des temps difficiles, avec l'estime des rois et l'applaudissement des peuples.

le zele des autres; mais il voulut sur-tout qu'il ne restât aucune trace de désunion, et que la concorde fût rétablie par l'égalité; en exécution de ses ordres, on retira des registres tout ce que le malheur des temps y avoit introduit de contraire aux lois et au respect dû au souverain.

Henri commença pour lors une carriere semée de pas glissans, entre deux précipices également difficiles à éviter (1). Les réformés, le voyant devenu catholique, demandoient des édits qui assurassent leur état. Les catholiques avoient l'œil ouvert sur lui, pour voir s'il ne feroit point de graces à ses premiers favoris à leur préjudice. D'un autre côté, les ligueurs mettoient à prix leur soumission, et les anciens royalistes murmuroient de voir passer entre les mains des rebelles les dignités et les biens qu'ils regardoient comme devant être le prix de leur fidélité; en sorte que le plus sincere et le meilleur des rois passoit pour hypocrite auprès du catholique jaloux, et pour ingrat et avare auprès du calviniste mécontent et du courtisan mercenaire.

Par les traits d'humeur qui échapperent plusieurs fois à Henri dans ces discussions,

(1) D'Aubigné, tome III, liv. III, p. 505.

où il étoit, pour ainsi dire, arraché de chaque côté, on juge que ce furent les momens les plus amers de sa vie (1). Elevé dans les camps, la célérité d'une marche, la brusque décision d'une bataille étoient bien plus conformes à son caractere, que le calme du cabinet et les lenteurs d'une négociation. Il en étoit tout autrement du duc de Maïenne, qui aimoit à repaître son esprit d'un projet, pendant qu'il falloit agir. Henri peignit un jour d'un mot cette différence. On lui disoit que le duc étoit un grand capitaine. *Je le crois*, répondit-il, *mais j'ai toujours cinq bonnes heures sur lui.*

Cette activité lui servit beaucoup au siége de Laon, ville très-forte, où Maïenne avoit retiré une partie de sa famille et ses principaux effets (2). Le roi l'attaqua avec sa vivacité ordinaire. Les Espagnols vinrent au secours, conduits par Mansfeld. Maïenne partageoit le commandement, qu'il avoit été, pour ainsi dire, mendier jusqu'à la cour de l'archiduc Ernest, gouverneur des Pays-Bas.

Il y courut, sans le savoir, le danger de perdre sa liberté, et peut-être de plus grands encore, si ses ennemis eussent

(1) Pasquier, liv. X, lett. 30.

(2) De Thou, liv. CXI. — Davila, liv. XIV.

été crus. Les ministres espagnols retirés en Flandre, après avoir été forcés de quitter Paris, voyant le duc à leur discrétion, vouloient le faire arrêter. Leur avis étoit qu'on lui fît son procès, comme à un traître qui, payé de l'argent de Philippe, aidé de ses troupes, s'étoit toujours opposé à l'élection de l'infante, le plus cher désir de ce prince. Cette proposition fut très-battue dans le conseil, et Maïenne n'échappa à la vengeance des Espagnols, que parce qu'ils avoient encore besoin de son nom et de son crédit, pour pénétrer et se soutenir en France.

Il auroit risqué bien davantage, s'il on avoit su que, dans une conférence qu'il s'étoit ménagée avec les princes lorrains ses parens, après sa sortie de Paris, ne pouvant traiter directement avec le roi, ils étoient convenus que les autres entameroient une négociation, à laquelle il accéderoit ensuite: de sorte que, pendant que Maïenne s'engageoit à l'archiduc, on faisoit des démarches pour lui auprès du roi. Au reste, ils ne faisoient que se tromper les uns les autres; car dans le même temps que les Espagnols donnoient leur armée à commander au duc, ils lui débauchoient des gouverneurs de provinces et jusqu'à ses parens, auxquels ils faisoient des pensions, afin qu'ils ne

dépendissent non plus du chef de la ligue, mais d'eux seuls.

Ces divisions sourdes n'empechoient pas que tout n'allât de concert, quand il étoit question des opérations militaires. Les Espagnols, sollicités par Maïenne, vinrent au secours de Laon. Ils tinrent long-temps le roi en échec; mais il leur enleva un convoi considérable, dont la perte les obligea de se retirer, sans pouvoir néanmoins être forcés à une bataille. La garnison, en se rendant, obtint les honneurs de la guerre, et sûretés pour toutes les personnes attachées au duc de Maïenne, pour son fils sur-tout, qui commandoit dans la ville, malgré sa grande jeunesse. Le roi le vit, loua son courage, et l'engagea de porter à son pere des paroles de paix.

La France perdit à ce siége Givri, gouverneur de Brie, jeune homme de grande espérance, plein d'esprit, habile dans les langues et les mathématiques, capitaine prudent, et soldat intrépide (1). C'est à lui que Henri, délicat sur les louanges, parce qu'il savoit les mériter lui-même, écrivit cette ligne, après un avantage dû à la bravoure de ce jeune guerrier: *Tes victoires m'empêchent de*

(1) Pasquier, liv. X, lett. I.

dormir. Adieu, Givri! Voilà les vanités payées.

La conquête de Laon fut accompagnée et suivie de beaucoup d'autres, tant par la plume que par l'épée (1). Amiens, Château-Thierri, Beauvais, Cambrai, revinrent à l'obéissance. Le duc d'Aumont soutint avec succès la guerre en Bretagne contre les Espagnols auxiliaires du duc de Mercœur, qui vouloit s'y former un état indépendant. Le fier d'Épernon, presque souverain dans le midi de la France, depuis qu'il s'y étoit retiré, après la mort de Henri III, fléchit sous les ordres du roi, notifiés par le duc de Montmorenci, gouverneur de Languedoc, qui apprit lui-même à reconnoître un maître. Le duc de Guise fit sa paix pour lui et ses frères (2): ils rendirent Reims

(1) Vie de Mornay, p. 329.

(2) Catherine de Cleves, douairiere de Guise, disoit à Henri IV: « Sire, nous ne conclurons jamais rien » avec les trois commissaires que vous nous avez » donnés pour traiter avec mon fils. Le chancelier de » Chiverni ne fait que hausser les épaules, sans dire » autres choses, sinon: *Il faut voir, il y faut penser.* » Le duc de Rets parle incessamment, sans que per» sonne de la compagnie, ni peut-être lui-même, en» tende ce qu'il veut dire: votre secrétaire d'état, » Beaulieu-Rusé, est toujours en furie, et ne fait que » nous menacer, et nous dire que *nous sommes encore* » *trop heureux que vous nous laissiez la vie*». *Mélanges historiques d'Amelot, tome I, p.* 69.

et toutes les places qu'ils occupoient. Le roi leur en laissa le gouvernement, et ajouta d'autres bienfaits, qui firent de nouveau murmurer les anciens royalistes. *Mais*, disoit ce prince, *il faut que la métairie rachete le château.* Le duc de Lorraine demanda et obtint une treve. Villars rendit Rouen, et fut continué dans sa charge d'amiral, que le duc de Maïenne lui avoit conférée. La Châtre et Bois-Dauphin obtinrent aussi la confirmation de la dignité de maréchaux de France, qu'ils tenoient du lieutenant-général. Ainsi s'accomplit la prédiction d'un plaisant, qui dit, lors de cette création, *que Maïenne faisoit des bâtards, qui se feroient légitimer un jour à ses dépens.*

A ces succès, se joignirent des espérances du côté de Rome. Elles furent apportées par le cardinal de Gondi, évêque de Paris, assez instruit de la politique italienne, pour n'être pas dupe des mauvais traitemens extérieurs que son attachement au roi lui avoit attirés. Il s'étoit vu menacer de l'inquisition. Le pape avoit dit publiquement *que c'étoit un mauvais cardinal.* Cependant, moyennant quelques légeres satisfactions, il étoit rentré en graces; et quoique le souverain pontife lui eût déclaré qu'il

ne vouloit pas entendre parler en faveur du roi, il l'avoit néanmoins écouté sans marque de mécontentement.

Il étoit public dans Rome, que les Espagnols pressant le pape de réaggraver ses excommunications contre le roi de France, Clément avoit répondu *que le feu étoit déjà assez grand dans ce malheureux royaume, sans l'allumer encore davantage; et que le roi catholique, qui sollicitoit si fort le secours des foudres spirituelles, devoit, auparavant, employer si bien les armes temporelles, que les premieres ne fussent pas lancées sans effet.* Gondi rapporta aussi au roi, que s'il vouloit gagner les bonnes graces du pape, il devoit retirer le prince de Condé des mains des calvinistes, et le faire élever auprès de lui; parce que Henri n'ayant point d'enfant, ce jeune prince devenoit le plus proche héritier de la couronne.

Cette précaution s'arrangeoit avec les intérêts politiques du roi. Il ne faut pas croire que tous les calvinistes fussent également raisonnables sur sa conversion. Les ministres de cette religion l'avoient vue avec le plus grand dépit. Le peuple, ordinairement écho de ses docteurs, se regardoit comme trahi, par la défection de son chef. Entre les grands, plusieurs

pensoient comme le peuple. On accuse au contraire Turenne, devenu duc de Bouillon, d'avoir vu avec plaisir le changement du roi, dans l'espérance qu'il pourroit se faire élire à sa place chef des calvinistes. Tout tendoit dans ce parti à se choisir un défenseur contre l'oppression qu'il appréhendoit; et si les requêtes qu'ils présentoient à la cour ne marquoient pas précisément ce but, le roi ne l'ignoroit pas. Ainsi sa prudence devoit avoir deux objets : tranquilliser les esprits allarmés, et ôter aux brouillons la ressource de quelque nom illustre, dont ils auroient appuyé leur révolte. C'est ce qu'exécuta Henri, en renouvelant l'édit de Poitiers, favorable aux réformés, et en appelant le jeune Condé auprès de sa personne : conduite sage, après l'expérience que le monarque avoit faite lui-même de ce que pouvoit un prince du sang à la tête d'un parti, ne fût-il qu'un enfant.

Pendant que la France, régie par une main si habile, commençoit à jouir du calme, après tant d'horribles tempêtes, un démon, jaloux de son bonheur, suscita un nouveau parricide, dont l'affreux attentat pensa la replonger dans de nouveaux troubles. Jean Châtel, fils d'un honnête bourgeois de Paris, âgé de

dix-neuf ans, fut le monstre que l'enfer arma contre les jours de Henri. Ce jeune homme, livré dès son adolescence à une habitude infâme, dont il sentoit toute l'horreur, avoit souvent des remords que la complaisance dans son vice rendoit toujours infructueux. Il venoit de finir des études brillantes au collége des jésuites, qui lui montroient de l'amitié, comme à un sujet d'espérance, et qui l'admirent aux exercices spirituels. Dans son interrogatoire, il n'en accusa aucun d'être complice de son crime; mais il dit « qu'il avoit souvent entendu soutenir » au collége, qu'il étoit permis de tuer » le roi, parce que c'étoit un tyran, et » que le pape ne le reconnoissoit pas; » que ce sentiment étoit celui de la » société en général; qu'effrayé par la » crainte des feux éternels, dont ses » directeurs le menaçoient, à cause de » sa persévérance dans son malheureux » penchant, il avoit résolu d'assassiner » le roi; espérant que s'il devoit être » condamné à huit degrés de tourmens, » il les feroit réduire à quatre par une » action si utile à l'église ».

Dans ce dessein, Jean Châtel trouva moyen de pénétrer jusqu'à la chambre du roi le vingt-sept décembre, et lui donna un coup qui devoit porter à la

gorge; mais comme en cet instant Henri se baissoit pour embrasser un seigneur qu'on lui présentoit, le couteau le frappa à la bouche et lui cassa une dent, sans faire de blessure profonde. Le scélérat fut pris, et condamné au supplice des criminels de lese-majesté. Il en souffrit les affreuses tortures avec la plus grande constance, en homme qui plie sous la violence, mais sans se repentir ni changer de sentiment.

On attribua une si étonnante fermeté aux leçons de ses maîtres. Ils furent arrêtés dans leur maison, et subirent un interrogatoire rigoureux. On trouva chez eux des écrits séditieux (1). Sur ce délit, et d'autres enquêtes aggravantes, Jean Guignard, jésuite, fut condamné à être pendu, et les autres furent bannis pour toujours du royaume. Ils sortirent de Paris le huit janvier. *Voilà*, dit le journaliste de Henri IV, *comme un simple huissier, avec sa baguette, exécuta ce jour ce que quatre bataillons n'eussent su faire.*

Le roi se montra fort sensible à cet attentat. *Falloit-il*, dit-il douloureusement, *que les Jésuites fussent convaincus par ma bouche?* Il parut ex-

(1) Journal de Henri IV, tome II.

trêmement triste pendant quelques jours, et se laissa même abattre. Son cœur souffroit de ce que dans un peuple *pour lequel*, disoit-il, *il auroit donné mille fois sa vie*, il se trouvoit encore des monstres capables d'une haine si envenimée. Mais les affaires et le bruit des armes firent bientôt diversion à cette mélancolie.

Assez et trop long-temps Philippe II, abusant de la crédulité des François, les avoit, pour ses seuls intérêts, fait combattre les uns contre les autres sous les drapeaux de la religion. Tranquille dans sa cour, ce monarque, du fond de son cabinet, envoyoit la discorde chez ses voisins; jamais plus content que quand il apprenoit que l'étendard de la révolte étoit levé dans un pays, et que ses malheureux habitans, saisis d'un esprit de vertige, s'entre-déchiroient, victimes de l'erreur et du préjugé. Aussi-tôt ses troupes partoient, assez fortes pour attiser le feu, toujours trop foibles pour l'éteindre. Ses trésors s'ouvroient à la perfidie qui révele les secrets des princes, à l'enthousiasme qui souleve les peuples, au fanatisme qui poignarde les rois. Il comptoit pour rien ses propres pertes, quand elles avoient été ruineuses aux autres. Prodigue du sang de ses sujets,

Philippe II regardoit les hommes comme nés pour servir son ambition, et la victoire n'auroit pas coûté un soupir à ce barbare, s'il eût pu, sur des monceaux de cadavres, monter au trône de l'univers.

Henri le Grand borna la fortune de ce prince. On lui conseilloit de traiter avec Philippe, d'abandonner quelques villes et même quelques provinces pour sauver les autres, de ne point risquer le choc d'un état épuisé, contre ce colosse de puissance; mais Henri aima mieux une rupture ouverte, qu'une paix semée d'embûches. Il déclara donc la guerre à l'Espagne. Par-là il démasquoit Philippe, et le forçoit de s'expliquer. Il le proclamoit en quelque maniere ennemi, non pas seulement de Henri de Bourbon, mais de toute la France, et il se mettoit en droit de déclarer rebelles les seigneurs françois qui resteroient unis à l'étranger.

On n'en connoissoit plus de considérables que les ducs de Mercœur en Bretagne, d'Aumale en Picardie, et de Maïenne (1). Celui-ci, de chef de parti, devenu esclave des Espagnols, conservoit peu d'intelligence en France, excepté

(1) De Thou, liv. CXII. — Davila, liv. XIV.

dans la Bourgogne, son gouvernement. Il est étonnant que dans les nouveaux traités faits avec Maïenne, les Espagnols parlassent encore de l'élection d'un roi, et que le duc s'appuyât aussi de cette chimere. On ne peut douter qu'ils ne se jouassent réciproquement avec pleine connoissance : preuve certaine que les affaires des grands sont souvent mêlées de puérilités dont les petits rougiroient.

Henri, dont on marchandoit, pour ainsi dire, la couronne, n'étoit pas d'humeur à attendre qu'on y portât impunément la main. Tant que la guerre se borna à des escarmouches et à des expéditions peu importantes, il laissa agir ses généraux dans les provinces, assez occupé des affaires de l'intérieur ; mais si-tôt qu'il sut que le connétable de Castille s'avançoit avec le duc de Maïenne vers le Bourgogne, à la tête d'une forte armée, il courut défendre sa frontiere. Là se donna le combat de Fontaine-Françoise, rencontre périlleuse, dans laquelle le roi, s'exposant témérairement, courut de grands risques ; aussi écrivit-il à sa sœur : *Peu s'en est fallu que vous n'ayez été mon héritiere.* Il en eut tout l'avantage.

Les ennemis, contens de cet essai, ne passerent pas plus avant. Ils donnerent

le temps au roi d'aller à Lyon, et de parcourir quelques provinces où il rétablit l'ordre et la tranquillité. Comme dans une bonne partie de la France, les peuples, depuis la guerre civile, ne payoient que ce qui leur étoit arraché par les contributions; comme il n'y avoit de regle ni dans la répartition des impôts, ni dans la recette, il fallut recourir à de nouveaux édits bursaux. Pareillement la difficulté de tirer les soldats chacun de leur canton, où ils faisoient la guerre, et d'en former des armées capables de tenir tête à celles des Espagnols, obligea de convoquer le ban et l'arrière-ban. Ces levées générales, en affoiblissant les corps particuliers, diminuerent le brigandage, et rendirent au roi de bons chefs.

Il perdit dans ce temps le maréchal d'Aumont, françois d'une probité antique, sincérement attaché à son prince, général habile, conseiller plein de sens et de probité. Il mourut en Bretagne, où il faisoit la guerre, également estimé de tous les partis. La Picardie regretta aussi d'Humieres, pleuré comme le pere des soldats.

Cette province, voisine de la Flandre, souffrit plus long-temps que les autres. Les Espagnols y firent de grands progrès, secondés par le duc d'Aumale, qui en

étoit gouverneur. Pour le punir de son obstination dans la révolte, le roi permit que le parlement confisquât ses biens, le déclarât criminel de leze-majesté, et le condamnât à être écartelé. La sentence fut exécutée en effigie.

Maïenne n'attendit pas un pareil éclat. Sentant bien après le combat de Fontaine-Françoise, que les affaires de la ligue étoient désespérées, pouvant à peine trouver un asile en Bourgogne, son gouvernement, dont les villes se rendoient successivement au roi, il fit demander à ce prince qu'il ne le forçât pas à le reconnoître avant l'absolution du pape. Henri lui accorda cette grace, et lui permit de se retirer dans la ville de Châlons-sur-Saone, avec promesse de ne le point inquiéter et entiere surséance, jusqu'à ce que le souverain pontife eût terminé l'affaire de la réconciliation.

Depuis les désastres de la ligue et la réduction de la capitale, on se flattoit que l'absolution du roi ne pouvoit pas être long-temps différée (1). Dans cette espérance, d'Ossat entretenoit toujours la négociation à Rome, avec du Perron qui lui avoit été adjoint. Clément VIII,

(1) De Thou, liv. CXIII. — Davila, liv. XIV. — d'Ossat et du Perron.

qui observoit en secret la conduite du roi, s'en montroit toujours plus satisfait. Il ne craignoit que d'offenser Philippe II, dont les intrigues auprès des cardinaux, presque tous ses créatures, pouvoient lui susciter de grands embarras. Dans cette perplexité, un mot de Séraphin Olivier, auditeur de Rote, détermina le pape. *Que dit-on à Rome des troubles de France*, lui demanda le pontife? *On dit*, répond froidement Olivier, *que Clément VII, par sa vivacité, a perdu l'Angleterre; et que Clément VIII, par sa lenteur, perdra la France.*

Cette menace, formidable pour un pape qui aimoit la religion, levé en un moment tous les scrupules de Clément. Il dépêche en Espagne un cardinal, sous prétexte de prendre avec Philippe des mesures sur la guerre de Hongrie, mais, en effet, pour l'amener à souffrir sans obstacle la réconciliation du roi; il publie en même-temps qu'il est résolu de remettre l'examen de cette affaire au consistoire. L'ambassadeur d'Espagne triomphoit, persuadé qu'il l'emporteroit dans un scrutin public, parce qu'il avoit gagné la plus grande partie des cardinaux; mais le saint père, plus habile, déclara que la matiere étoit assez importante pour la discuter plus mûrement qu'une autre,

et qu'il ne croyoit pas pouvoir mieux y parvenir qu'en écoutant chaque cardinal en secret. Par-là, le pape se rendoit maître des suffrages, soit parce que les opinans intimidés n'oseroient pas le contredire, soit parce qu'il se promettoit de ne rapporter au consistoire que ce qu'il voudroit de leurs avis.

On dit qu'il employa encore une autre ruse fort adroite (1). Comme le cardinal Tolet étoit espagnol, et par conséquent au-dessus du soupçon par rapport à sa nation, Clément le détacha à la comtesse de Bénévent, ambassadrice d'Espagne. Dans une conversation de confiance, le cardinal dit à la femme de l'ambassadeur, dans le plus grand secret, *que le pape est disposé à donner l'absolution au roi de France:* bien sûr qu'elle ne manquera pas de le révéler à son mari, et qu'il dépêchera aussi-tôt en Espagne. Le saint pere attend ensuite le temps nécessaire pour la réponse. N'entendant parler de rien, il tient consistoire; et malgré les réclamations du cardinal Colonne, auquel il imposa silence, il conclut de donner l'absolution.

Pendant ces délibérations, on faisoit dans Rome des prieres publiques par ordre

(1) Mém. de l'abbé Arnaud, seconde part. p. 76.

du pape, et les conditions se régloient en particulier avec du Perron et d'Ossat, nommés ambassadeurs du roi à cet effet. Le premier septembre, jour fixé pour la cérémonie, les deux ministres, vêtus en simples prêtres, se présentèrent au pape, qui étoit assis sur un trône élevé dans la place de Saint-Pierre, entouré des cardinaux. On lut la requête du roi et les conditions de l'absolution, que du Perron et d'Ossat, au nom du prince, promirent d'observer. Ils abjurèrent ensuite, selon la formule prescrite, les erreurs contraires à la foi catholique. Ils se mirent à genoux devant le souverain pontife, et reçurent de lui, comme pénitens publics, quelques légers coups de baguette, pendant que le chœur récitoit le pseaume *miserere*. Le pape se leva, lut quelques prières; et, s'étant assis, la tiare en tête, il prononça à haute voix la formule d'absolution, et entra dans l'église, où on chanta le *te Deum*.

Ainsi se termina cette importante affaire. La plus grande difficulté qu'éprouvèrent les négociateurs du roi, fut pour maintenir l'indépendance de la couronne, que quelques ministres du pape vouloient altérer, en proposant d'insérer dans les suppliques données au nom de Henri, quelques paroles qui auroient fait en-

tendre que Bourbon n'étoit censé roi qu'en vertu de son absolution. Les ambassadeurs françois furent inébranlables sur cet article. Ils eurent aussi besoin de fermeté, sur ce qu'on exigeoit la publication pure et simple du concile de Trente. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine, qu'ils obtinrent qu'il n'en seroit publié que ce qui s'accordoit avec nos maximes. Ils se rendirent fort faciles pour tout le reste. Les réformés les taxerent de mollesse, pour s'être soumis à être frappés de la baguette qu'ils appeloient par dérision *la gaulade*. Mais au fond, cette cérémonie n'est qu'un reste de la pénitence publique, dont on auroit pu épargner la confusion aux représentans d'un si grand roi.

Les conditions de l'absolution étoient la plupart des clauses de police ecclésiastique. On faisoit promettre au roi, « qu'il ne nommeroit aux bénéfices que » des personnes d'une foi non suspecte, » qu'il protégeroit le clergé, qu'il révo- » queroit les libéralités faites aux dépens » de l'église, qu'il ratifieroit tous ses en- » gagemens entre les mains du légat qui » seroit envoyé en France, et qu'il no- » tifieroit publiquement à tous les princes » catholiques sa résolution de vivre et » de mourir dans leur religion ». Le

pape imposa aussi des obligations personnelles; comme « de réciter des prieres » marquées, d'entendre la messe tous » les jours, de bâtir des monasteres des » deux sexes, en différentes provinces, » d'approcher, du moins quatre fois l'an, » des sacremens de pénitence et d'eucharistie »; et on dit qu'il y eut une derniere condition secrete de rappeler les jésuites.

Le duc de Maïenne n'avoit plus le moindre prétexte d'éloigner son accommodement. Au contraire, confiné à Châlons, il désiroit ardemment de finir (1). Le président Jeannin y travailloit auprès [illegible]; mais il se rencontroit des obstacles [illegible] seroient aisément applanis, si le [illegible]pu, comme autrefois, traiter [illegible]'une armée. Une des choses [illegible]assoit le plus, étoit la com[illegible] mort de Henri III. Le duc souhaitoit que l'édit déclarât [illegible]i, les princes et les princesses [illegible]n, si nettement qu'ils n'en [illegible]ais être recherchés; mais il [illegible]i que cet article fût couché [illegible] qu'on ne pût induire des [illegible]ns avoient eu besoin de grace [illegible]tion.

(1) De Thou, liv. CXV. — Davila, liv. XV.

Le duc demandoit, de plus, à traiter pour le reste des ligueurs, comme s'il eût encore été chef de parti. On auroit pu lui refuser cet avantage; mais le roi ne fut pas fâché de terminer tout en une fois. Il se trouvoit à Folembrai, maison de plaisance, avec Gabrielle d'Estrées, qui sollicitoit pour le duc, dans l'espérance de s'en faire un partisan. Maïenne n'avoit jamais été méchant. On savoit que, s'il eût moins aimé sa patrie, il auroit pu lui faire beaucoup plus de mal. Il paroissoit revenir sincèrement, lorsqu'il pouvoit peut-être encore donner quelque embarras, en se joignant aux ennemis du royaume. La généro roi ne lui permit pas d'abuser situation. Il mande le premier le président Séguier, le pro néral et quelques conseillers, d'apporter les pieces du l'assassinat de Henri III. O toutes choses pesées, on con ces termes : « Sur ce qu'il a » par l'inspection des piec » princes et princesses qui » guerre contre lui, n'on » part à ce crime : vu mêm » sont justifiés par serment, » à ses cours de parlement to » suites à cet égard ».

Le roi traita très-favorablement le duc pour les autres objets de discussion. Il se chargea de ses dettes, libéra ses biens de toutes hypothèques à cet égard, et reconnut que lui et les autres n'avoient pris les armes que par un motif de religion. Il défendit qu'ils fussent jamais recherchés pour aucunes intelligences, traités, pactes ou conventions faits avec les étrangers. Le roi donna au duc trois places de sûreté, deux en Bourgogne et une en Champagne, et leur domaine, pour six ans, avec le privilége qu'il ne seroit point permis aux réformés d'y tenir des assemblées. Enfin, il assigna [redacted] endant lequel il seroit libre [redacted] lorrains et aux autres sei- [redacted] ois, de se présenter pour [redacted] éfice de l'édit.

[redacted] fut porté au parlement, [redacted] ent éprouva bien des diffi- [redacted] de France, fille naturelle [redacted] et sœur de Henri III, et [redacted] orraine, veuve de ce roi, [redacted] position à l'article de l'édit [redacted] oit des personnes violem- [redacted] nnées d'avoir eu part au [redacted] e ce prince; et, malgré les [redacted] érés du roi, elles persistèrent [redacted] protestation. Le parlement eut

aussi beaucoup de peine à passer les graces, priviléges, exemptions et sauvegardes que le roi accordoit, et il n'enregistra qu'après plusieurs lettres de jussion.

Le roi ne tarda pas à jouir des effets de sa bonté. Le duc de Nemours vint à son devoir. Le duc de Joyeuse lui rámena la ville et tout le pays de Toulouse. C'étoit le même qui, après avoir été capucin, changea son froc contre une cuirasse pour le service de la ligue. Le roi le fit maréchal de France. Il entra dans l'ordre de Malte, et reprit ensuite l'habit de capucin, qu'il porta jusqu'à la mort.

Le reste de cette ann[illegible] seigneurs firent leur paix [illegible] et lui jurerent une fidélité [illegible] pas gratuite de la part du [illegible] nombre. Les moins à charge [illegible] qui se contentoient d'être co[illegible] leurs gouvernemens ou l[illegible] Les calvinistes ne voyoien[illegible] louisie ces faveurs accor[illegible] ennemis. Eux qui avoient v[illegible] pour leur roi; eux à qui [illegible] couronne, *le moins*, disoien[illegible] *pût leur accorder, c'étoit, c[illegible] ligueurs, des gouvernemens, de*[illegible]

neurs, des dédommagemens, enfin des places de sûreté, où ils pussent exercer leur religion sans aucune dépendance du clergé romain.

Ces discours avoient été souvent répétés dès l'année derniere, dans deux assemblées successives, tenues l'une à Saumur en Anjou, l'autre à Sainte-Foi en Périgord: assemblées convoquées, à la vérité, par la permission du roi, mais où il se dit et se fit bien des choses contre son gré. Les réformés se plaignoient qu'après leur avoir promis solennellement, en les quittant, qu'il pourvoiroit à leurs intérêts, le roi les renvoyoit maintenant à l'édit de Poitiers, qui n'étoit pas si favorable qu'on le disoit. Ils demandoient donc une nouvelle déclaration, qui leur permît de professer ouvertement leur [redacted]ar tout le royaume; qui assignât [redacted]s et des revenus sûrs à leurs [redacted] qu'on les admît sans distinc[redacted]harges publiques; et que, dans [redacted]bunaux on nommât autant de [redacted]réformés que de catholiques. [redacted]paisa cette fois par des pro[redacted] faisant voir que les soins [redacted]re, les affaires de finance et [redacted]ne lui permettoient pas encore [redacted]sfaire.

Tout ce qu'ils virent arriver cette année, ne les calma pas (1). Outre ces bienfaits accordés aux ligueurs rentrés en grace, qu'ils jalousoient toujours, il leur sembloit que le roi se décidoit trop en faveur des catholiques. Ils observerent avec inquiétude tout ce qui se passa à l'occasion du légat que le pape envoya en France, pour faire ratifier au roi les conditions de son absolution. Le souverain pontife nomma Alexandre de Médicis, archevêque de Florence. Il ne pouvoit pas mieux choisir. C'étoit l'opposé du fougueux Philippe Sega : doux, modéré, conciliateur, connoissant les bornes du vrai zele, et les montrant aux catholiques qui vouloient s'en écarter. Le roi le combla d'honneurs, et le prélat y répondit par une sagesse qui ne se démentit jamais.

Ce légat reçut l'abjuration de
de la Trémouille, princesse d
Elle avoit été chargée, à la mo
mari, qu'on soupçonna n'être
turelle. Mais elle obtint deux a
l'une du pape, pour l'hér
du parlement, pour le crim
une déclaration d'innocence
gagna la confiance du roi, e

(1) De Thou, liv. CXVI. — L

fondemens de la paix avec l'Espagne, qui entroit aussi dans sa maison.

Il voyoit de près quel besoin en avoit la France. Elle ne se soutenoit que par le courage du roi. Dès le commencement de la campagne, les ennemis avoient pris en Picardie plusieurs places importantes, auxquelles ils ajouterent Calais. Cette conquête fit ouvrir les yeux aux Anglois et aux Hollandois, que la France pressoit de former une alliance offensive et défensive, dont la conclusion tiroit en longueur. Ils y donnerent enfin les mains, et mirent en mer une flotte qui inquiéta les Espagnols, mais sans leur causer grand dommage.

Le fardeau de la guerre tomba donc toujours sur Henri. Sa valeur suppléa à sa foiblesse (1). Malgré les forces ennemies, il reprit plusieurs de ses places, et il auroit sans doute poussé plus loin ses victoires, si son armée, mal payée, mal nourrie, dénuée de provisions de toute espece, ne se fût débandée à la moitié de la campagne.

Les calvinistes prirent ce temps pour renouveler leurs demandes. Ils dresserent leur requête dans une assemblée convoquée à Loudun; assemblée que le roi

(1) De Thou, liv. CXVII. — Davila, liv. XV.

fut obligé de permettre, de peur qu'on ne la tînt malgré lui. Ce prince les conjura d'attendre un moment plus opportun, et nomma même deux habiles jurisconsultes, pour rédiger l'édit qu'ils sollicitoient. Ils se séparerent à la vérité; mais ils resterent dans leurs provinces, sans faire attention à l'extrémité où se trouvoit le roi.

Cette espece de rebellion sourde n'étoit pas le dépit passager d'une troupe mécontente; elle avoit son système et ses chefs. La Trémouille et Bouillon, les plus grands seigneurs du parti, depuis que le roi s'en étoit retiré, aiguisoient la jalousie des ministres de leur religion, déjà trop susceptibles; et éveilloient le zele des peuples, afin de pouvoir le montrer à la cour, comme un épouvantail, quand ils voudroient lui arracher des graces.

Peut-être à l'aide des synodes, qui ordonnoient des levées de deniers, sous le nom d'aumônes; à l'aide des places de sûreté et de leurs garnisons, qui donneroient occasion d'entretenir une milice toujours subsistante, ils se flattoient de ressusciter le projet reproché à leurs peres, d'établir en France une espece de république, dont ils seroient les premiers magistrats. Henri IV le craignoit;

mais, instruit par les fautes de Henri III, son prédécesseur, qui laissa les catholiques former un corps et prendre un chef, sous prétexte d'une union sainte, il s'appliqua à leur faire regarder l'autorité royale, comme le seul canal des graces et l'unique ressource contre les vexations. Il vouloit qu'ils fussent heureux, sous la sauve-garde, non pas des priviléges qu'ils se seroient faits, mais de ceux qu'on leur auroit accordés. Pour cela il eut soin que tous leurs actes publics, assemblées, levées de deniers, montre de troupes, quoique dérogeant à la puissance royale, en portassent toujours le sceau et la marque.

Si les calvinistes eussent été dirigés par des vues saines, ils auroient aidé le roi à abattre le reste des ligueurs, et à se rendre maître dans son royaume, afin que la crainte des catholiques ne le gênât pas dans la composition qu'il voudroit leur faire; mais l'intérêt des chefs est souvent différent de celui de la cause. Bouillon, la Trémouille, Rohan et les autres têtes du parti, voyant le roi sous l'épée des Espagnols en Picardie, très-embarrassé en Bretagne, où le duc de Mercœur se soutenoit avec éclat, voulurent faire sentir à leur souverain, par cette inaction, ce qu'il devoit craindre

de leurs efforts, s'il ne les contenoit pas.

Trop fier pour prier, trop prudent pour compromettre son autorité, Henri souffrit avec une indifférence apparente cette défection, qu'il ne devoit pas attendre de ses anciens compagnons d'armes; mais il ne l'oublia jamais (1). Afin de n'être plus obligé de mendier, pour ainsi dire, des secours qui lui manquoient dans le pressant besoin, il convoqua à Rouen les notables de son royaume de tous les ordres, clergé, noblesse, magistrats. Le roi y fit une harangue, que les courtisans trouverent au-dessous de la majesté du trône; mais qui doit toucher le cœur de tous les François, par les sentimens paternels qu'elle exprime. *Je ne vous ai point appelés*, dit-il, *comme faisoient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains: envie qui ne prend guere aux rois, aux barbes grises, aux victorieux; mais la violente amour que je porte à mes sujets, me fait trouver tout aisé et honorable.*

En effet, dans un âge peu avancé,

(1) Mém. de la ligue, tome VI, p. 464.

Henri portoit déjà des marques de vieillesse (1). Ses cheveux blanchirent de bonne heure ; et quand on lui en demandoit la cause : *C'est*, disoit-il, *le vent de mes adversités qui a soufflé là.* L'hiver se passa dans les discussions épineuses de l'assemblée de Rouen. Il s'y fit des réglemens sages, mais pas en si grand nombre et aussi fermes que l'état des affaires l'exigeoit. Les financiers furent recherchés et taxés. Le clergé fournit une grosse somme. Plusieurs personnes de bonne volonté firent au roi des avances. Avec ces secours, il se trouva en fonds pour la guerre.

Mais Henri, ordinairement si actif, se laissa, cette année, prévenir par les ennemis. On lui reproche que, trop épris des charmes de Gabrielle d'Estrées, il oublioit auprès d'elle le soin de son royaume, et qu'il lui sacrifioit souvent des momens décisifs pour l'avancement des affaires. On savoit qu'il en avoit plusieurs enfans. Il la menoit par-tout avec la pompe d'une reine, ce qui excitoit de grands murmures. Pendant qu'il languissoit ainsi dans les bras du repos, arrive la nouvelle qu'Amiens vient d'être surpris par les Espagnols. Tout s'effraie

(1) De Thou, liv. CXVIII. — Davila, liv. XV.

à la cour. Paris est consterné, et croit déjà voir l'ennemi à ses portes. Le roi montre au contraire une contenance ferme et assurée. *Allons*, dit-il, *c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre.* Il monte à cheval, convoque sa noblesse. Avec le peu de troupes qu'il peut rassembler sur-le-champ, il assiége et prend Corbie. Pendant ce temps son armée se forme, et il va camper devant Amiens.

La ville fut vaillamment défendue. L'archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, vint lui-même au secours, à la tête d'une forte armée. L'audace du roi, la valeur de ses troupes, au défaut de leur nombre, en imposerent à l'ennemi, et la place fut reprise. Dans cette campagne, les ministres françois et espagnols, qui s'étoient connus pendant la ligue, ayant occasion de se revoir, jetèrent les premiers fondemens de la paix entre la France et l'Espagne, dont le légat fut médiateur.

A ce siége, le duc de Mayenne servit de sa personne et de ses conseils, ainsi que les seigneurs autrefois ligueurs : mais on n'y vit point la Trémouille, Bouillon, ni les autres chefs calvinistes (1).

(1) Vie de De Thou, tome XI, p. 189.

Cependant, sur la représentation de la mauvaise réputation qu'ils alloient se faire auprès de tous les bons François, s'ils abandonnoient leur souverain dans un pareil danger, ils leverent des troupes, que le roi appliqua à une autre destination, parce qu'elles arriverent trop tard.

Il étoit temps que ces semences de division fussent étouffées, et elles ne pouvoient l'être que par une loi qui assurât l'état présent, qui pourvût au futur, et réglât, sans retour, tous les objets de discussions. C'est à quoi travailloient sans relâche des commissaires nommés par le roi. Ils furent long-temps sans avancer, parce qu'ils n'avoient pas de base fixe, et qu'à chaque instant il falloit consulter le roi sur les propositions des intéressés, et les intéressés sur les concessions du roi. D'ailleurs, toutes les affaires, guerre d'Espagne, invasion du duc de Savoie, troubles de Bretagne, accommodemens particuliers, avoient une dépendance réciproque; de maniere que, l'une arrêtée, toutes les autres demeuroient suspendues. Le siége d'Amiens tint aussi les esprits en échec. Si-tôt qu'il fut fini, les travaux des commissaires reprirent leur activité.

Henri applanit bien des difficultés, en

se montrant en force aux mécontens les plus opiniâtres. A l'aspect du maître, toutes les factions se dissiperent. Dans les endroits où il passoit, les chefs venoient de loin et de près faire leur cour et reconnoître sa puissance. Il ne fut plus question de droits, mais de graces (1). Le duc de Mercœur, qui avoit si long-temps fait le souverain en Bretagne, s'humilia. Il obtint des conditions meilleures qu'il n'espéroit, en faveur d'un mariage qui fut arrêté entre la fille du duc, et César, fils du roi et de la duchesse d'Estrées, l'un et l'autre encore enfans. Ce traité occasionna de nouveaux murmures. On reprocha à Henri, par des écrits publics, qu'il sacrifioit le bien de l'état à la fortune de Gabrielle et à l'établissement de sa famille.

La paix générale, ouvrage de la prudence et de la bonté du roi, dut faire cesser toutes ces plaintes (2). Il eut le plaisir de la donner cette année à ses peuples. Les Espagnols vouloient retenir quelque chose de leurs conquêtes en France; mais il déclara fermement qu'il aimoit mieux soutenir une guerre éternelle, que de rien laisser démembrer de

(1) De Thou, liv. CXX. — Davila, liv. XV.
(2) Vie de De Thou, p. 489.

son royaume, et le traité fut signé sur ce plan dans la ville de Vervins. Henri dicta ses conditions au duc de Savoie, qui avoit voulu profiter des troubles de France, pour s'agrandir. Il imposa la loi aux gouverneurs et commandans, qui, s'érigeant en tyrans dans les provinces, y perpétuoient les malheurs de la guerre.

Enfin, étant à Nantes pour pacifier la Bretagne, il accorda aux réformés le fameux édit du nom de cette ville, ouvrage de quatre hommes les plus habiles et les plus judicieux du royaume, Schomberg, Jeannin, de Thou et Colignon, qui y travailloient depuis deux ans, soit ensemble, soit séparément (1). Le roi ne le fit publier qu'après le départ du légat, par égard pour ce prélat, à qui on avoit obligation de la paix avec l'Espagne, et dont la conduite pleine de douceur méritoit des ménagemens. Il ne fut enregistré que l'année suivante, et ne passa point sans difficultés.

Cet édit étant la loi sous laquelle on vécu les réformés jusqu'à sa révocation, mérite d'être connu. Il est composé de quatre-vingt-douze articles, non compris cinquante-six, nommés articles particuliers, qui n'ont jamais été enregistrés.

(1) Vie de De Thou, p. 489.

L'édit de Nantes paroît avoir été fait sur celui de Poitiers, et sur les conventions de Bergerac et de Flex, dont il rappelle souvent les dispositions (1). C'est comme un code général, qui fixe les bornes des deux religions, non pas avec une égalité parfaite. « Le roi accorde » aux réformés un exercice public; » mais seulement dans des lieux marqués, et à condition que, dans ces » lieux mêmes, les catholiques exerceront aussi leur religion : *avantage qui n'est pas réciproque pour les calvinistes.* Il est aussi prescrit à ceux-ci » de s'assujettir à la police de l'église » romaine, de ne point travailler les » jours de fête, de payer les dîmes, de » remplir les devoirs extérieurs de paroissiens; il leur est défendu, sous de » grieves peines, de troubler les cérémonies ecclésiastiques par aucune irrévérence, soit de paroles, soit d'actions.

» Ailleurs, le roi veut que ses sujets » de la religion prétendue réformée, » jouissent de tous les droits de citoyens; » que leurs pauvres sains et malades » soient reçus dans les hôpitaux comme » les catholiques; que les riches puissent

(1) De Thou, liv. CXXII. — Davila, liv. XV.

» être admis à tous les emplois et à » toutes les charges ; qu'il y ait dans » chaque parlement une chambre, qu'on » appela depuis *la chambre de l'édit*, » composée d'un égal nombre de juges » catholiques et calvinistes, pour leur » rendre justice. Enfin, le roi accorde » des priviléges, fixe des appointemens » à leurs ministres, donne à leurs églises » la liberté d'élire des députés, qui » formeront des assemblées générales en » temps et lieux marqués, sous son bon » plaisir, et sous les yeux de ses com- » missaires. Il leur permet aussi de lever, » tous les ans, une somme sur eux- » mêmes, pour les besoins du parti. » Enfin, par des brevets secrets, qui » ne furent relatés ni dans l'édit, ni » dans les articles particuliers, Henri IV » permit aux réformés de garder, pour » huit ans, quelques places de sûreté, » et d'en nommer eux-mêmes les gou- » verneurs. Il s'engagea de plus à leur » compter, tous les ans, quatre-vingt » mille écus, pour l'entretien des gar- » nisons ».

Quelque soin qu'eussent apporté les rédacteurs de l'édit à prévenir tous les inconvéniens, les intérêts étoient trop compliqués, pour qu'il ne se rencontrât pas une infinité de difficultés dans l'exé-

cution. Le roi fut obligé d'envoyer dans les provinces, des commissaires qu'il chargea de terminer les différends, d'autorité et à l'amiable. Il leur fallut un fonds de patience inépuisable, pour adoucir l'aigreur des parties, démêler les chicanes, applanir les obstacles. Par tous ces moyens, employés adroitement, on apprivoisa les catholiques avec les réformés. Ils commencerent à se supporter, et à quelques éclats près de part et d'autre, fruits d'un zele inconsidéré, toujours sévérement réprimé, on s'accoutuma à vivre ensemble sous la protection des lois.

Quant à la ligue, il n'en fut plus question que pour la détester, et s'étonner de ce qu'on avoit pu être si long-temps les instrumens des ennemis de la France (1). Les principaux ligueurs de Paris, dont les excès ne méritoient pas de grace, se réfugierent les uns à Rome, les autres à Bruxelles, où ils vécurent sans considération, dans des conditions viles, méprisés des Espagnols, pour lesquels ils avoient trahi leur patrie. Il est à remarquer que, contre l'ordinaire de ces crises d'état, celle de la ligue n'enrichit

(1) Gui Patin, parlant, en 1670, des fureurs de la ligue, par comparaison avec ce qu'on en pensoit de son temps, dit que *le monde étoit bien débété*.

et n'illustra personne. On ne trouvera aucune famille qui doive son éclat ou son opulence à nos guerres de religion; plusieurs, au contraire, datent leur décadence de cette époque, parce que les ancêtres, reconnus remuans et brouillons, quoique bons catholiques, ont été insensiblement éloignés des places, privés de la faveur du prince, et forcés de se retirer dans les campagnes, où leurs descendans oubliés ont long-temps porté la peine du fanatisme de leurs peres.

Après trente-neuf ans de guerres, à compter depuis la conjuration d'Amboise, en 1560, jusqu'à cette année 1599; après tant de ruines, de pillages, de meurtres, d'incendies, la France, sous un monarque triomphant, étoit encore ce qu'elle avoit été sous des princes foibles et impuissans; un royaume divisé, qui voyoit dans son sein une religion différente de la dominante, publiquement exercée, des chefs de parti accrédités, une caisse commune, des citadelles indépendantes du roi, des assemblées politiques permises, et comme une république autorisée au milieu d'un état purement monarchique (1)

(1) Le Fevre, actes des églises réformées.

Si l'on n'avoit pu abattre le calvinisme, lorsqu'encore foible il ne se soutenoit qu'à l'abri des tolérances passageres, combien dut-on moins espérer de le détruire, quand il lui fut permis de s'étendre, sous la garantie d'une loi solennellement promulguée? Cependant la cour réussit à l'extirper entiérement, par deux moyens jusqu'alors employés sans succès, la négociation et les armes; mais en y mettant plus d'art et de temps. Toutes les fois que le royaume se vit inquiété par des troubles domestiques ou des guerres étrangeres, on ménagea les réformés, jusqu'à leur accorder au-delà de leurs espérances. Quand au contraire les craintes disparoissoient, on les resserroit dans des bornes toujours plus étroites. Ce système, pendant quatre-vingt-cinq ans, a enfin amené la révocation de l'édit de Nantes, sans émeute considérable et sans révolution.

L'histoire de ce long espace de temps présente presque toujours les mêmes scenes. Il suffira d'en donner un sommaire, qui fera connoître ce qu'étoit la religion prétendue réformée dans ses jours de triomphe, et les droits que Louis XIII et Louis XIV lui oterent, jusqu'au moment où ce dernier l'anéantit entiérement.

Les jours de triomphe de la religion prétendue réformée, sont ceux dans

lesquels, émule de la catholique, elle eut un culte, des temples, une hiérarchie, des écoles publiques, des revenus fixes, des forces pour protéger ses établissemens, favoriser ses progrès et faire respecter ses décisions. Cet état florissant dura dans tout son lustre depuis la promulgation de l'édit de Nantes, en 1599, jusqu'à la paix qui suivit la prise de la Rochelle, en 1629; il déclina ensuite. La cour retira ses faveurs. Elle restreignit les priviléges, gêna la liberté, et enfin la supprima entièrement, par la révocation de l'édit de Nantes, en 1685.

Il y eut en France, au commencement de la réforme, quelque diversité d'opinions; mais elles cesserent si-tôt que Calvin parut. Sa doctrine fut généralement embrassée, et a toujours continué d'être la dominante. Comme les autres nouveaux évangélistes, Calvin établit pour base de sa religion l'inspiration intérieure. Voici son raisonnement: « L'autorité de l'église » n'est qu'un témoignage humain qui » peut tromper. Il faut par conséquent » que le Saint-Esprit confirme ce témoi- » gnage extérieur de l'église par un té- » moignage intérieur. Il faut que le même » esprit qui a parlé par les prophetes, » entre dans nos cœurs, pour nous assurer » que les prophetes n'ont dit que ce que

» Dieu a révélé ». Par-là le témoignage des peres, la tradition, les décisions des conciles deviennent inutiles, et comme l'a dit un de nos poëtes,

Tout calviniste est pape, une bible à la main.

D'après ce principe, Calvin bâtit une religion qu'il ne lui est pas difficile de trouver dans les livres saints, en les interprétant selon son sens particulier: « Il ôte à l'homme tout pouvoir de ré-» sister à la concupiscence, établit sa justi-» fication exclusivement sur les mérites » de Jésus-Christ, sans que les œuvres » de l'homme y aient aucune part, et » ne lui donne d'autre certitude de son » salut, que la conviction intérieure de » sa foi. De-là l'inutilité de la pénitence, » qu'il rejette comme sacrement; mais » dont il souffre néanmoins les actes, » comme propres à rendre le chrétien » plus attentif à ses devoirs. L'homme » étant justifié dans ses œuvres, il s'ensuit » que ni la contrition, ni la confession, » ni la satisfaction ne sont nécessaires, » non plus que les indulgences et le » purgatoire, qu'il traite l'un et l'autre » d'institutions humaines, imaginées par » l'avarice des prêtres catholiques.

» Calvin rejette le culte des images,

» qu'il prétend ne pouvoir être sans idolâtrie. Des sept sacremens des catholiques, il n'en retient que deux, le » baptême et la cene. Il avoue néanmoins » qu'on trouve dans l'écriture-sainte des » traces des cinq autres, mais comme » simples cérémonies. Sa définition du » sacrement est adaptée à son opinion » sur la justification. N'attribuant l'ouvrage du salut qu'à la foi, il ne regarde » les sacremens comme des moyens de » salut, qu'autant qu'ils contribuent à » faire naître la foi ou à la fortifier, et » non comme effaçant les péchés.

» Quant à son sentiment sur l'eucharistie, il est plus aisé de l'entendre par » comparaison, qu'absolument. Calvin » croit que dans l'eucharistie nous mangeons réellement le corps de Jésus-» Christ; mais il ne le croit ni uni au » pain, comme Luther, ni existant sous » les apparences du pain et du vin, par » la transsubstantiation, comme les catholiques. Quand nous recevons les symboles eucharistiques, *dit-il*, la chair » de Jésus-Christ s'unit à nous, ou plutôt » nous sommes unis à la chair de Jésus-» Christ comme à son esprit. Calvin, prétendant ramener tout à la lettre de » l'écriture, proscrit les cérémonies dans » l'administration de ces deux sacremens,

» ainsi que dans les autres actes de la » religion, et rejette la messe, qu'il » appelle une sacrilége invention des » papistes.

» Enfin, selon Calvin, l'église romaine » ayant enseigné l'erreur et corrompu » le culte, il a fallu s'en séparer. Jusqu'au » moment de cette séparation, il s'est » trouvé dans tous les siecles des per- » sonnes qui gardoient précieusement le » dépôt de la foi, et qui conservoient » l'usage légitime des sacremens. Par ces » hommes que les Romains regardoient » comme hérétiques, tels que les Vaudois » et autres, les ministres de la nouvelle » religion remontent jusqu'aux apôtres » sans interruption de succession et sans » soumission aux papes ni aux évêques, » dont le pouvoir dans l'église est une » tyrannie abominable ».

Tel est le précis des dogmes de Calvin, adoptés par les réformés de France. On voit que dans ce plan de religion, il y a pour les savans et pour ceux qui ne le sont pas. Les premiers y trouvent ce qui flatte ordinairement les personnes studieuses, des opinions nouvelles, un système hardi, des faits à discuter, des problêmes à résoudre, des questions à approfondir, sur-tout une grande indépendance et une liberté entiere de penser.

Les autres s'attacherent à ce qui est de pratique. Ils aimerent une religion sans cérémonies, sans confession, réduite à deux sacremens, sans presque aucun extérieur de dévotion, par conséquent sans gêne, dans laquelle, pour surcroît d'avantage, les ministres n'étoient pas obligés au célibat, ni le peuple à payer la dîme.

Le culte imaginé par Calvin étoit aussi très-propre à lui faire des prosélytes. « Il avoit retranché les fêtes des saints, » les pélerinages, les confréries, et toutes » les dévotions journalieres et locales. » Les jeûnes étoient aussi fort rares, » mais très-séveres; point d'abstinence, » point de féries, c'est-à-dire, de ces- » sation de travail, excepté le dimanche. » Les baptêmes et les mariages, quoique » faits dans les temples, ne ressembloient » qu'à des cérémonies civiles. Les ob- » seques s'y faisoient aussi, mais sans » croix ni luminaires. Enfin, dans cette » religion, tout consistoit à se rassembler » les dimanches, au son de la trompette, » dans de tristes salles, qui, n'ayant ni » tableaux, ni statues, ni autels fixes, » paroissoient plutôt des lieux profanes » que des églises. Là, on entendoit des » sermons, on chantoit des pseaumes,

» et, à des jours marqués, on célébroit
» la liturgie, nommée la cene. Les mi-
» nistres, couverts, pour tous ornemens
» sacerdotaux, d'une simarre noire, ap-
» prochante de nos robes de palais,
» faisoient des prieres autour d'une table
» longue, chargée de pain et de vin,
» qu'ils bénissoient, en prononçant les
» paroles de Jésus-Christ. Chacun venoit
» ensuite recevoir avec respect les es-
» peces eucharistiques, sans obligation
» préalable de confesser ses péchés aux
» ministres, ou de les expier par péni-
» tence.

» Calvin, pour mieux gagner le peuple,
» le rendit arbitre et maître du sacerdoce.
» Les places de ministres, qui sont comme
» nos prêtres habitués, celles des pas-
» teurs, qui remplacent nos curés, se
» donnoient par le suffrage des anciens
» de chaque église, après un sévere
» examen sur l'écriture sainte et les
» langues latine, grecque et hébraïque.
» Cette nomination leur tenoit lieu de
» consécration et de puissance d'ordre.
» Leurs revenus étoient assignés sur les
» anciens biens du clergé catholique, dans
» les endroits où on avoit pu s'en emparer.
» Ils étoient aussi fondés sur la géné-
» rosité des fideles, chez lesquels on
» faisoit des collectes, qui servoient en-

» core à la construction, à l'entretien » des temples, et au soulagement des » pauvres.

» Des pasteurs de la principale église » aux autres pasteurs, de ceux-ci aux » ministres, il n'y avoit aucun degré de » jurisdiction, aucune primatie d'autorité, mais seulement d'honneur. Tout » le pouvoir consistoit dans l'assemblée » des anciens de chaque église, nommée » *consistoire*, présidé par le pasteur, » qu'on appeloit *modérateur*, accompagné de ses ministres, mais qui » n'avoient que leurs voix, comme les » anciens laïques. Du consistoire, les » affaires se portoient au *synode provincial*, composé des députés de chaque » consistoire, et de-là au *synode national*. Ces synodes ne pouvoient se » tenir qu'avec une permission expresse » du roi, qui y envoyoit des commissaires.

» Les assemblées, tant particulieres » que générales, ne devoient traiter que » des matieres de foi, de morale ou de » discipline, sans se mêler d'affaires » civiles ou politiques. Elles avoient droit » d'examiner s'il ne se glissoit pas des » erreurs de dogme, et de les réprimer, » de veiller sur les mœurs, d'excom-

» munier et de chasser du prêche les » libertins incorrigibles, d'appliquer les » ministres au service de tel ou tel » temple, et de les rappeler; enfin, de » régler l'emploi des deniers provenant » des revenus fixes ou des aumônes.

» Le droit de collecte rendit ces as- » semblées plus importantes que ne le » permettoit leur premiere institution. » Les chefs du parti, toujours avides » d'argent, ne trouvoient pas de meil- » leurs moyens pour se satisfaire, que » de s'adresser aux églises. Comme il » étoit naturel que ceux qui payoient » sussent à quoi on destinoit leur con- » tribution, les pasteurs et les ministres » étoient chargés de représenter les » besoins réels ou supposés. On ne man- » quoit pas de les discuter, et ainsi les » consistoires et les synodes devenoient » des assemblées politiques. On statuoit » sur la levée des troupes et l'augmen- » tation des fortifications, les remon- » trances au roi, les alliances avec » l'étranger, les treves, les ruptures, et » tout ce qui regardoit la paix et la » guerre. Ces assemblées eurent des » agens à la cour, et établirent entre » elles une correspondance, qui, de » toutes les églises éparses dans l'étendue » du royaume, forma comme un seul

» corps, ou plutôt un colosse d'autant » plus redoutable, que le zele de la re- » ligion, ce ressort si puissant, en di- » rigeoit tous les mouvemens ».

Nous avons remarqué que Henri IV éprouva lui-même les inconvéniens d'une pareille confédération (1). Lorsqu'Amiens avoit été surpris par les Espagnols, en 1597, ce monarque vit les ennemis à la veille de piller la Normandie, et de courir jusqu'aux portes de Paris, s'il n'étoit puissamment secouru. Les réformés tenoient alors une assemblée générale à Saumur. Henri leur écrivit *de se contenter de ce qu'il leur avoit déjà accordé, de remettre leurs demandes à un moment plus opportun, et de finir promptement leur assemblée; que par cette déférence il jugeroit de leur attachement à la patrie et à sa personne, et qu'il sauroit les en récompenser.*

Ils répondirent qu'*ils étoient fâchés de la perte qu'il venoit de faire, d'autant plus que les délais qu'on apportoit à les satisfaire, leur ôtoient les moyens de marquer leur affection à sa majesté et à son état.* Henri insista. Il les exhorta, *par la charité qu'ils devoient avoir pour leur patrie, de penser, avant toutes*

(1) Recueil de le Fevre, p. 42.

choses, à repousser l'ennemi. Si je ne puis, disoit-il, *vous accorder à présent toutes vos demandes, je le ferai dans une autre occasion, avec plus de facilité, quand on aura vu que vous vous êtes signalés dans une si notable conjoncture, pour la conservation de l'état.* A ces instances, ils dirent froidement, pour toute réponse : *Qu'ils étoient prêts à aller sacrifier leurs vies aux pieds de sa majesté, lorsqu'ils auroient reçu satisfaction de leurs demandes qu'ils estimoient justes.* Le roi se relâcha; mais ils ne furent pas encore contens; de sorte qu'il leur écrivit : *Qu'il avoit été fort surpris de recevoir des plaintes, lorsqu'il attendoit un remercîment, vu le mauvais état de ses affaires.* Rebuté de cette obstination, Henri ne les pressa plus, et reprit Amiens sans eux.

Le reste de son regne se passa à lutter ainsi contre les prétentions des réformés, à prendre garde qu'ils n'abusassent de ses graces, et qu'ils n'outrassent ses priviléges. Sans cesse il eut à se précautionner contre le zele amer des ministres, contre les demandes captieuses des grands, et les ombrages des catholiques. Il n'étoit occupé qu'à donner et reprendre, et à tenir la balance tellement égale entre

les deux partis, qu'ils n'eussent pas le moindre prétexte plausible de renouveler les anciens troubles.

On sait que, quand Henri IV mourut, il étoit à la veille d'exécuter une grande entreprise, dont on n'a jamais pénétré le secret. Il est à présumer qu'entre les motifs qui le déterminerent, un des principaux étoit d'occuper les François dans une guerre étrangere, qui leur fît perdre le goût des dissentions domestiques. Tout se disposoit pour l'accomplissement de ce projet. Catholiques et réformés venoient à l'envi grossir les troupes d'un roi capitaine et soldat. Il avoit amassé de grands trésors à la bastille : de sorte que le peuple voyoit sans inquiétude les apprêts d'une expédition dont l'habileté du monarque garantissoit le succès, en même-temps que son économie et sa prévoyance faisoient espérer que jamais ses lauriers ne seroient mouillés des larmes de ses sujets. Dans ce moment de triomphe, presque à l'instant de son départ, Henri IV est frappé du coup mortel, et tombe sous le couteau du fanatisme. Plus d'un siecle et demi qui s'est écoulé depuis cet attentat, n'en diminue pas l'horreur aux yeux des François, et c'est toujours avec un nouvel

attendrissement qu'on se rappelle les vertus et la mort funeste du grand Henri.

Louis XIII, montant sur le trône en 1610, confirma les privilèges donnés par son pere aux réformés (1). Pendant les dissentions, tant de sa minorité que du commencement de sa majorité, les calvinistes se virent recherchés, tantôt par la cour, tantôt par les mécontens, et profiterent des circonstances pour se faire accorder de nouveaux droits.

Ils étoient alors conduits par Henri, duc de Rohan, homme de tête et de main, puissamment secondé par Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, son frere: tous deux aidés de l'enthousiasme qu'inspiroit aux peuples l'exemple de Catherine leur mere, et d'Anne de Rohan leur sœur (2). Ces quatre personnes soutinrent long-temps la fortune chancelante des réformés. Dans un temps plus favorable, la profonde politique de Rohan et son habileté dans les armes, l'intrépidité de

(1) Mém. de Rohan.

(2) Outre ces trois enfans, Catherine eut encore une fille nommée Catherine, comme sa mere. Ce fut elle qui, vivement sollicitée par Henri IV, lui fit cette réponse: *Je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse.*

Soubise, le zele de leur mere et de leur sœur, auroient été capables de causer une révolution ; mais lorsqu'ils parurent, on commençoit déjà à se lasser de se tourmenter. Si on prenoit brusquement les armes, par un reste de ferveur, la moindre satisfaction suffisoit pour les faire quitter. Quand les princes du sang et les grands seigneurs se mettoient autrefois à la tête des calvinistes, c'étoit comme défenseurs de leur religion ; maintenant ils ne se joignoient à eux que parce qu'ils étoient mécontens du ministere, et si-tôt qu'ils en avoient obtenu ce qu'ils demandoient, ils abandonnoient leurs auxiliaires. Ce n'est pas qu'il n'y eût encore des seigneurs sincérement attachés au calvinisme ; mais, amollis par les promesses de la cour, et par les sollicitations de leurs familles, ils n'avoient plus la même hardiesse et la même fermeté.

Plusieurs d'entre eux, ou étoient pensionnaires secrets du roi, ou en attendoient des graces, dont l'espérance leur lioit souvent la langue et les bras. Il n'y avoit plus ni liberté dans les assemblées, ni confiance réciproque. Les projets les mieux concertés manquoient, ou par défaut de secret, ou parce qu'on se traversoit mutuellement, tantôt par mau-

vaise volonté, tantôt faute de s'entendre. Les levées se trouvoient retardées, les deniers, divertis ou mal appliqués; on fatiguoit inutilement le soldat, on dissipoit les provisions; de sorte que, quand, au moment d'exécuter un projet, on comptoit trouver troupes, argent et munitions, tout manquoit, et l'entreprise échouoit d'elle-même. Il est surprenant que, malgré ces obstacles, les réformés aient pu soutenir une guerre presque continuelle, comme ils firent depuis 1612 jusqu'à 1626, et même obtenir, pendant cet intervalle, trois paix qui n'étoient pas désavantageuses; mais enfin la dernière guerre les épuisa, et les pertes qu'ils y firent leur donnerent le coup mortel.

Le duc de Rohan, prévoyant cet événement, avoit ménagé au parti le secours de l'Angleterre. Cette couronne arma en faveur des réformés, quand le cardinal de Richelieu attaqua la Rochelle; mais les efforts des Anglois furent inutiles. La Rochelle, bloquée par terre et par mer, réduite aux dernieres extrémités de la faim, se rendit en 1628. Rohan se soutint encore quelque temps; mais enfin il fut obligé de céder à son tour. Par la paix de 1629, le roi retira aux

réformés toutes les places de sûreté, et par conséquent le droit d'avoir des troupes. On donna une amnistie générale au duc de Rohan, à Soubise son frere, et à tous ceux qui avoient pris les armes. Rohan quitta le royaume, sous prétexte de goût pour le voyage. Il alla à Venise, où le sénat le fit généralissime de ses troupes. Il se rapprocha de sa patrie, quand les animosités furent assoupies, négocia, combattit, fut blessé, et mourut au service de la France.

Soubise abjura sa patrie, et passa le reste de sa vie en Angleterre. Leur mere et leur sœur, qui, par dépit de ce qu'à leur avis on se rendoit trop tôt, n'avoient pas voulu être comprises dans la capitulation de la Rochelle, où elles s'étoient renfermées pendant le siége, furent d'abord traitées en prisonnieres, et ensuite relâchées. Elles vécurent depuis en personnes privées. Ce fut le seul châtiment de tous ceux qui avoient paru avec éclat dans les derniers troubles. On ne les molesta pas quand ils se tinrent tranquilles. Seulement leur conduite étoit soigneusement éclairée, mais sans que leur liberté en souffrît. Il paroît que la politique du ministre de Louis XIII fut de ménager ceux qu'il avoit poussés d'abord, et que, content d'un si grand

succès, il crut ne pouvoir pas oser tout ce qu'il pouvoit.

Le conseil de Louis XIV pensa différemment (1). A la vérité, ce prince, en montant sur le trône, en 1643, confirma les priviléges des réformés; mais on y mit d'abord toutes les restrictions que Louis XIII y avoit apportées. Ensuite, en partant de ce point, Louis XIV alla beaucoup plus loin, par des degrés insensibles, par des graces et des coups de vigueur plus ou moins précipités, qui, sans bruit et sans éclat, amenerent la derniere catastrophe.

Tout ce que la cour put imaginer pour faire des prosélytes à la religion catholique, fut employé: faveurs aux nouveaux convertis, exemption de taille, tutelle, contributions et sujétions de toute espece; surséances pour le paiement des dettes, affranchissement même du droit paternel, et permission de se marier sans le consentement des parens calvinistes; préférences pour l'admission aux charges et aux emplois dans la robe, la finance et le commerce, et jusqu'aux grades militaires.

A ces priviléges pour les nouveaux convertis, succéderent les exclusions

(1) Recueil de le Fevre.

pour ceux qui persistoient. On se contenta d'abord de défendre qu'ils fussent admis à aucunes fonctions publiques fructueuses, ou simplement honorables, municipales, judiciaires, doctrinales, et même mécaniques. Ensuite on ordonna à ceux qui avoient été admis auparavant, d'y renoncer. Ainsi ils furent exclus des corps de métiers, des maîtrises, des apprentissages, du barreau, et il ne leur fut plus permis d'être sergens, recors, huissiers, greffiers, procureurs, à plus forte raison juges et avocats, et les chambres de l'édit furent supprimées. On leur interdit aussi les fermes du roi et tout ce qui y a rapport, même les emplois subalternes; leurs noms furent rayés des matricules des universités, des rôles de la maison du roi, de celles des princes et de toute la famille royale. On retrancha non-seulement aux officiers, mais aux veuves et à leurs enfans opiniâtres, les pensions, les honneurs, le droit de noblesse, et les autres distinctions ordinairement attachées à ces places. Enfin il ne leur fut plus permis de pratiquer publiquement la médecine, la chirurgie, la pharmacie, ni même d'exercer l'état de sages-femmes.

C'étoit peu d'inquiéter le troupeau, si on ne frappoit les pasteurs; mais le temps

n'étoit pas encore venu de les proscrire. On se contenta de les gêner dans leurs personnes et dans leurs fonctions. Le ministere fut interdit aux étrangers. On défendit aux pasteurs de s'entremettre d'affaires publiques, de porter l'habit ecclésiastique, de s'intituler *ministres de la parole de Dieu*, d'appeler leur religion *réformée*, sans ajouter le mot *prétendue;* de faire corps, et d'aller, en cette qualité, saluer et haranguer les personnes de distinction; d'avoir dans les temples des bancs élevés pour les magistrats de leur religion, de les orner de tapis aux armes du roi ou de la ville, et de leur faire cortége en entrant dans le temple, ou en sortant. Il ne leur fut plus permis de faire le prêche ailleurs que dans le lieu ordinaire de leur résidence, ou de le faire en plus d'un lieu, sous prétexte d'annexe; d'exercer hors des temples, et plus de trois ans dans le même endroit; d'entrer chez les malades, de peur qu'ils ne les empêchassent de se convertir; de visiter les prisons; de rien laisser échapper dans leurs sermons contre la religion catholique, et de célébrer les baptêmes, les mariages, les enterremens avec un éclat qui pût attirer de la considération à leur ministere.

Quant aux consistoires et aux synodes,

la cour diminua leur pouvoir, en les rendant moins fréquens, en y envoyant des commissaires fermes, se faisant instruire des délibérations, et interdissant la connoissance de certaines affaires. Elle sapa encore mieux leur autorité, en ôtant à ces assemblées la collecte, le maniement, l'application des deniers, et en transférant aux hôpitaux catholiques les legs ou donations qui se faisoient aux consistoires. Pour l'autre branche de crédit que donnent les sciences, elle fut aussi retranchée, autant qu'il se peut, par la défense à leurs maîtres d'enseigner les langues, la philosophie et la théologie, par la destruction de plusieurs écoles fameuses, entre autres du collége de Sédan, où les belles-lettres fleurirent long-temps, et d'où sortirent des savans célebres.

Assujettis dans les villes à respecter les rites catholiques, à s'abstenir du commerce et du travail les jours de fêtes, à saluer le S. Sacrement lorsqu'on le portoit aux malades, ou à se cacher, et à beaucoup d'autres pratiques qu'ils prétendoient blesser leur conscience; les calvinistes se réfugioient dans les campagnes, où les seigneurs de leur religion les admettoient aux prêches de leurs châteaux: mais la cour les priva bientôt

de cette ressource, en fixant le nombre et la qualité de ceux qui pouvoient être reçus à ces prêches, et en disputant même à plusieurs seigneurs le droit d'en avoir; ce qui menoit à interdire les ministres, à les chasser comme inutiles, et à abattre les temples. On en comptoit déjà plus de sept cents détruits, par différentes raisons, avant la révocation de l'édit de Nantes.

Par ces ruines, on peut juger de l'édifice. Quelque bien ordonné qu'il fût, quelque solidement qu'il eût été construit, tant de coups l'avoient ébranlé, et il ne subsistoit plus qu'à l'aide d'une foible étaie, que la politique de la cour n'avoit conservée que pour saper le reste avec plus de sûreté. Cet unique appui étoit l'édit de Nantes, dont le nom servoit à autoriser les restrictions faites aux priviléges des calvinistes, et les nouvelles lois qu'on leur imposoit. Il n'y eut presque aucun de ces réglemens dont le préambule n'assurât qu'il étoit fait en interprétation de l'édit de Nantes. Mais si-tôt que le moment de ne plus employer cette ruse fut venu, Louis XIV le révoqua le 22 octobre 1685, par un autre édit enregistré le même jour, et composé de onze articles.

Le premier supprime tous les privi-

léges accordés aux prétendus réformés, par Henri IV et Louis XIII. Le deuxieme et le troisieme interdissent l'exercice de leur religion par tout le royaume, sans exception. Le quatrieme ordonne à tous les ministres de sortir de France, sous quinzaine. Le cinquieme et le sixieme fixent des récompenses à ceux qui se convertiroient. Par le septieme, il leur est défendu de tenir des écoles, et enjoint, par le huitieme, aux peres, meres et tuteurs, de faire élever leurs enfans et leurs pupilles dans la religion catholique. Les neuvieme et dixieme promettent amnistie et restitution de leurs biens, aux émigrans qui reviendroient sous quatre mois. Enfin, le onzieme renouvelle la menace des peines afflictives déjà prononcées contre les relaps, et permet aux calvinistes de demeurer dans leurs maisons, de jouir de leurs biens, de faire leur commerce, sans qu'on puisse les inquiéter, sous prétexte de religion, pourvu qu'ils ne s'assemblent pas pour l'exercer.

Cette derniere concession, qui accordoit une espece de liberté de conscience, fut étrangement violée par le zele outré de quelques personnes en place, qui occasionna les vexations aux-

quelles on donna le nom de *dragonade*. Comme le roi, en envoyant son édit dans les provinces, recommandoit aux commandans, gouverneurs et intendans, la plus grande fermeté dans l'exécution, plusieurs se crurent autorisés à employer la violence, comme un moyen court, plus facile et peut-être plus efficace que l'instruction. Dans cette idée, ils faisoient accompagner les missionnaires par des soldats nommés *dragons*. Ceux-ci, sous prétexte de chercher les calvinistes pour les mener aux catéchismes et à la messe, se répandoient dans les maisons, s'y établissoient comme en pays ennemi, pilloient les meubles, consommoient les provisions, et se portoient souvent aux derniers excès d'indécence et de cruauté. Ces mauvais traitemens persuaderent aux réformés qu'on avoit résolu de les exterminer, et cette idée leur fit prendre en foule la fuite hors du royaume. On compte qu'il en sortit plus de deux cent mille.

La France gémit encore de la désertion de ses enfans. La perte qu'elle fit alors est certaine, au lieu que les guerres civiles et les autres maux qu'on a voulu prévenir, pouvoient ne pas arriver. Cependant, à balancer les espérances par

les craintes, tant de précautions employées inutilement pour cimenter la paix, tant de traités rompus, tant de calamités, suites funestes d'une division toujours existante, de quelque côté qu'en soit la faute, ou des catholiques trop intolérans, ou des réformés qui vouloient trop s'étendre, montrent bien que ces deux religions ne pouvoient subsister ensemble dans un royaume constitué comme la France, et excusent en quelque maniere les ministres qui crurent expédient de sacrifier l'une à l'autre.

En comptant ceux qui seroient nés des proscrits, la France y a perdu plusieurs millions de citoyens; mais elle y a gagné plusieurs millions d'autres, que les hostilités, continuées encore quatre-vingts ans, auroient peut-être empêchés de naître. Nous aurions pu ne point exister, ou exister malheureux; et nous vivons. Nos arts ont été transportés chez les étrangers; mais nos compatriotes, transplantés au milieu d'eux, ont répandu par leurs discours et leurs exemples, un goût que la vue muette de nos ouvrages n'auroit pu inspirer; et nos artistes établis chez eux, ne pouvant suffire à satisfaire cette passion du luxe qu'ils leur avoient communiquée, il a fallu recourir à la

France, dont le commerce n'a souffert qu'en ce qu'il ne s'est pas augmenté à proportion des besoins suggérés à nos voisins.

Tout examiné au flambeau de la politique et de la saine raison, il résulte que ceux qui blâment sans restriction la révocation de l'édit de Nantes, ressemblent à un homme qui, revenu en pleine santé, murmureroit contre les chirurgiens de ce qu'ils lui auroient coupé un bras gangréné, et cela sous prétexte que sa plaie se seroit peut-être guérie, et qu'il se serviroit encore de son bras. La douleur de l'opération est passée: ne condamnons pas trop sévérement ceux qui ont cru devoir la faire pour notre sûreté. Regrettons nos freres, ces membres qu'on a été forcé de retrancher; et que la cicatrice de la plaie, encore sensible, nous donne de l'aversion pour toutes les contestations qui pourroient renouveler les mêmes malheurs.

Il y eut beaucoup de variations dans les édits qui suivirent la révocation. Les uns permettoient de sortir du royaume; d'autres le défendoient et l'accordoient de nouveau. Quelques-uns statuoient des peines séveres contre les opiniâtres, et presque en même-temps il en paroissoit

qui accordoient des graces et donnoient des espérances. Il sembloit qu'on ne suivît ni regle ni système : cependant, ou le moment fut habilement saisi, ou les mesures furent bien prises, puisqu'il n'y eut aucune émeute considérable. Les réformés céderent à l'autorité armée de la force, et cesserent dans toutes les villes leurs assemblées religieuses. Ils ne se réunirent plus que dans des lieux sauvages, des bois épais, des grottes inaccessibles, où quelques ministres, échappés à la vigilance des magistrats, venoient administrer les sacremens, faire la cene, et exhorter leurs prosélytes à la persévérance. C'est ce qu'on a nommé les *assemblées du désert.*

Elles se multiplierent dans les provinces éloignées de la capitale, et surtout dans les endroits de ces provinces hors de la portée des villes. La guerre de 1689, pendant laquelle Louis XIV eut presque toute l'Europe contre lui, ralentit l'attention de la cour, soit qu'elle fût distraite par des objets plus importans, soit qu'elle appréhendât que trop de gêne ne portât les calvinistes à la révolte. Il parut alors dans les montagnes des Cévennes, limitrophes du Haut-Languedoc, des fanatiques connus

sous le nom de *Camisars* (1). Endoctrinés par des ministres enthousiastes, ils s'imaginoient être inspirés, se croyoient prophetes, et autorisés par la voix intérieure de l'esprit, à prendre les armes pour la défense de leur religion. Ils déclarerent la guerre, sur-tout au clergé. Comme c'étoient des paysans brutaux, il n'y a point de crûautés qu'ils ne se permirent contre les prêtres et les religieux. Ils en mutilerent et massacrerent un grand nombre. Ils pillerent les abbayes, brûlerent les églises, et renouvelerent toutes les horreurs des premieres guerres de religion. Les Anglois et les Hollandois leur fournirent des munitions et firent passer dans le pays des officiers pour les discipliner. Après avoir inutilement tenté de les retenir par des punitions exemplaires, Louis XIV envoya contre eux, en 1703 et en 1704, des troupes réglées, qui n'eurent que des succès médiocres, et enfin il les soumit plus par des graces que par des châtimens.

Depuis ce temps, les réformés sont

(1) On donne à cette dénomination trois étymologies: *Camisade*, parce qu'ils attaquoient brusquement: *Camise*, qui se dit dans ce pays-là pour *chemise*, parce qu'ils en manquoient, et que c'étoit ce qu'ils pilloient plus volontiers: *Camis*, qui signifie grands chemins, parce qu'ils les infestoient.

restés tranquilles, et quoique sollicités à plusieurs reprises par les ennemis de la France, ils n'ont pas cherché à s'affranchir de la gêne que la loi leur impose. Sans pasteurs, sans ministres avoués, ils vivent dans le sein de la France, non tolérés, mais comme ignorés; ils jouissent de tous les droits utiles de citoyens, pourvu qu'ils ne troublent pas l'ordre civil. Quoique confondus dans la foule, l'œil du prince est ouvert sur eux, autant pour les garantir des fureurs du faux zele, que pour les réprimer eux-mêmes, s'ils s'écartoient. S'ils sont privés de graces, exclus des honneurs, quiconque aussi les moleste en haine de leur religion, encourt la disgrace du souverain, de Louis le Bien-Aimé, qui, pere de tous ses sujets, veille indistinctement sur leur bonheur.

FIN.

TABLE
DES MATIERES.

A.

ABBÉ de Ste. Genevieve. *Voyez* Foulon.

Adrets (*Beaumont, baron des*), tome I, sa cruauté, page 170.

Albon (*Jacques d'*), maréchal de Saint-André, *tome I*, lié avec les Guises et le connétable, 91. — est tué, 157.

Albret (*Jeanne d'*). *Voy.* Navarre.

Alençon (*le duc d'*), *t. II*, admirateur de l'amiral, 9. — veut le venger, 69. — se joint au roi de Navarre et au prince de Condé, 81. — veut quitter la cour, et manque l'occasion, 83 *et suiv.* — est arrêté, 87. — mis en liberté, 116. — Ses défauts, 127. — marche point Henri III, 128. — accusé de comploter contre le roi, *ibid.* — se sauve de la cour, 134. — se met à la tête d'une armée étrangere, 144. — fait la paix, et est nommé duc d'Anjou, 148. — songe à la guerre de Flandre, 180. — est arrêté et relâché, 185. — quitte la cour, 286. — va en Flandre et est reconnu duc de Brabant, 210. — s'y conduit mal, 224. — meurt, *ibid.* — Son caractere, 225.

Ambassades, *tome I*, des princes catholiques à Charles IX, 185. — des princes protestans, 211. — des Allemands de la confession d'Ausbourg, 291. - *tome II*, des Suisses, 258. — des Allemands à Henri III, 280. — *tome III*, du duc de Luxembourg à Rome, 99. — de Jean de Vivonne, marquis

de Pisani, 197. — du duc de Nevers, 252.
Amboise (*Conjuration d'*), *tome I*, 40. — Ce qu'on en pensa dans le temps, 56. — Convention d'Amboise, 167.
Amiens (*Siége et prise d'*), *tome III*, 299 *et suiv.*
Amiral, créé par le duc de Maïenne, *tome III*, 213.
Amirault (*Moyse*), auteur, *tome I*, *pag. lxxv*, n.° 81.
Anquetil (*Laurent*), *tome III*, 182.
Angoulême (*Mémoires du duc d'*), *tome I*, *p. lviij*, n.° 57.
Assemblées, *tome I*, de Vendôme, 25. — de la Ferté, 39. — de Nantes, 43. — de Fontainebleau, 63. — de Saint-Germain, 113. — de Moulins, 200. — de Saint-Valleri et de Châtillon-sur-Loing, 216. — *tome II*, de Millaud, 112. — de Nimes, 125. — de Moulins, 146. — de Fleix, 202. — d'Orcamp, 264. — de Nanci, 296. — *tome III*, de la Rochelle, 63. — de Reims, 154. — de Saumur, et de Sainte-Foy, 293. — de Loudun, 295. — de Rouen, 298.
Arques (*Combat d'*), *tome III*, *p.* 92.
Aubery, auteur, *tome I*, *pag. lxxviij*, n.° 86.
Aubigné (*Théodore-Agrippa d'*), auteur, *tome I*, *pag. lxxij et suiv.*, n.os 79 et 80.
Auneau (*Attaque d'*), *tome II*, 294.

B.

Balbins (*de*), *tome II*, sa cruauté, page 157.
Barthelemi (*Massacre de la Saint*), *tome II*, médité, 2. — insinué au pape, 12. — Marche de l'intrigue, 14 *et suiv.* — exécuté, 31 *et suiv.* — Ce qu'on en pense à Rome et ailleurs, 58 *et suiv.*
Barricades, *tome III*, page 15.
Batailles, *tome I*, de Dreux, 156. — de Saint-Denis, 227. — de Jarnac, 254. — de la Roche-l'Abeille, 26[illegible] — de Montcontour, 273. — d'Arnay-le-Duc, 283. — *tome II*, auprès de Langres, 138. — de

Coutras, page 285. — *tome III*, combat d'Arques, 92. — Bataille d'Ivri, 108. — Combat de Fontaine-Françoise, 282.

Bayonne (*Entrevue de*), *tome I*, 198.

Beaugency, *tome I*, prise et sac de cette ville, 139.

Belin (*le comte de*), gouverneur de Paris, *tome III*, 258.

Bellarmin, auteur, *tome I*, *p. xlv*, n.° 38; *et tome III*, p. 99.

Belle-Forest, auteur, *tome I*, *p. xlj*, *n.° 27.*

Belloy (*Pierre de*), auteur, *tome I*, *p. xliv*, n.° 37; *et p. xlv*, n.° 39.

Bergerac (*Articles de*), *tome II*, 172.

Berquin (*Louis*), *tome I*, brûlé, 8.

Bese (*Théodore de*), *tome I*, au colloque de Poissy, 101. — Sa fiere réponse au roi de Navarre, 119. — *tome II*, prêche une croisade en Allemagne, 259.

Biron, *tome II*, investit la ville de la Rochelle, 63. — *tome III*, à la conférence de Noisy, [illegible] est tué. Son caractere, 191.

Boucher, auteur, *tome I*, *p. xliij*, n.° 35.

Bourbon (*Antoine de*). *Voyez* Navarre.

Bourbon (*le vieux cardinal de*), *tome II*, prétend au trône, 228. — se laisse enlever, 231. — *tome III*, arrêté, 45. — reconnu roi par la ligue, sous le nom de Charles X, 91. — meurt, 118.

Bourbon (*le jeune cardinal de*), *tome III*, à la tête du tiers-parti, 148.

Boutefeu (*le*) des calvinistes, livre, *tome I*, *p. xlij*, n.° 33.

Brancas (*Villars-*), gouverneur de Rouen, amiral de la ligue, *tome III*, 275.

Brantôme (*Pierre de Bourdeille, seigneur de*), auteur, *tome I*, *p. xlviij*, n.° 42.

Briquemaut, *tome I*, très-cruel, 250. — *tome II*, condamné à mort et exécuté, 54 *et suiv.*

Brissac, *tome I*, sa mort, 261.

Brisson, *tome III*, prend la place du premier président du parlement, 62. — est pendu par les ligueurs, 177 *et suiv.*

Busbeq, auteur, *tome I*, *p. xlvij*, n.° 41.

Bussi le Clerc, *tome III*, emprisonne le parlement, 57.

Bussi d'Amboise, *tome II*, insulté, 133. — Son insolence, 179. — Il est tué, 193.

C.

CABRIERE. *Voyez* Vaudois.
Calvinisme. *Voyez* religion prétendue réformée.
Calvinistes, *tome I*, attaqués à Vassi, 118. — prennent les armes, 121. — se liguent, 127 *et suiv.* — commettent de grands excès, 139. — déclarés criminels de leze-majesté, 144. — appellent des troupes étrangeres, 147. — marchent vers Paris, 154. — Entreprise de Meaux, 216 *et suiv.* — battus à Saint-Denis, 227. — fuient, sont joints par les reîtres, et se dépouillent pour les payer, 231 *et suiv.* — rentrent en France, 234. — Formule et édits contre eux, 242-247. — battus à Jarnac, 255. — victorieux à la Roche-l'Abeille, 266. — défaits à Montcontour, 273. — se relevent, 275-280. — Combat d'Arnay-le-duc indécis, 283. — *tome II*, goûtés par Charles IX, 14. — se conduisent mal, 30. — massacrés le jour de Saint Barthelemi, 34 *et suiv.* — reprennent les armes et défendent la Rochelle, 63. — obtiennent la paix, 73. — Armée allemande à leur secours, mal commandée, est détruite, 289 *et suiv.* — *tome III*, Edit d'union contre eux, 31. — Edit en leur faveur, 159. — mécontens de Henri IV, 276-292. — refusent de le secourir, 296. — Edit de Nantes, en leur faveur, 303. — détruits en France, 308.
Camusat, auteur, *tome I*, *p. lviij*, n.° 58.
Capi-Lupi, auteur, *tome I*, *p. xxxv*, n.° 11.
Campiglia (*Alexandre*), auteur, *tome I*, *p. xxxvj*, n.° 12.
Cayet (*Chronologie novenn.*), auteur, *tome I*, *p. lxiv*, n.° 66.
Casimir (*le prince*), *tome I*, amene des reitres au secours des calvinistes, 233. — *tome II*, rentre en France, 144.
Castelnau, *tome I*, puni de mort pour la conjuration d'Amboise, 55.
Castelnau Mauvissiere, *t. I*, avertit de l'entreprise de Meaux, 217. — est chargé de faire sortir les reîtres du royaume, 238. — et au-

teur, *tome I, p. lix*, n.° 60.
Cavagne, *tome II*, condamné à mort et exécuté, 64 *et suiv.*
Caylus, mignon de Henri III, *tome II*, 187.
Chabot-Charny, *tome II*, empêche que les calvinistes soient massacrés à la Saint Barthelemi, 49.
Charles IX, *tome I*, monte sur le trône, 76. — enlevé par les triumvirs, 121. — Son éducation, 174 *et suiv.* — voyage dans son royaume, 184. — se sauve de Meaux, 220. — jaloux de son frere, vient à l'armée, 277. — se marie, 291. — *tome II*, sa position embarrassante, 10. — ménage les calvinistes, 14. — consent à regret au massacre de la Saint Barthelemi, 31-36. — s'y montre cruel, 45. — force le duc d'Anjou de partir pour la Pologne, 78. — tombe malade, *ibid.* — se sauve de Saint-Germain, 86. — Sa mort, son caractere, 92 *et suiv.*
Charles X. *Voyez* Bourbon.
Chartres (*prise de*), *tome III*, 147.
Châtillon-d'Andelot. *Voy.* d'Andelot.
Châtillon (*l'amiral de*), Coligni, *tome I*, appelé à Amboise, 47. — rétablit l'armée calviniste, après la défaite de Dreux, 160. — soupçonné de l'assassinat du duc de Guise, 165. — se réconcilie avec les Guises, 201 *et suiv.* — tente de surprendre le roi à Meaux, 216 *et suiv.* — On veut l'enlever, il se sauve et équipe une flotte, 244 *et suiv.* — rassemble les débris de Jarnac, 259. — assiége Poitiers, 268. — battu et blessé à Montcontour, 274. — combat à Arnay-le-Duc, 282. — *t. II*, singularité de son mariage, 5. — Il est bien reçu en cour, 8. — Complot contre lui, 18-24. — Il est tué, 37. — Son caractere, 56. — Sa vie, livre, *tome I, lxxviij*, n.° 83.
Châtillon (*Odet de Coligni, cardinal de*), évêque de Beauvais, *tome I*, son caractere, 38. — fait la cene dans son palais, et est marié, 106. — confere avec la reine mere à Châlons, conjumeau et à Vincennes, 235. — se sauve en Angleterre, 246. — *tome II*, il est empoisonné, 16.
Chiverni, auteur, *tom. I, p. liij*, n.° 49.
Civil, *tome I*, 149. Note. Son aventure surprenante.

Clielle (*Brochard de la*), *tome III*, 249 *et suiv.*
Coconnas (*le comte de*), *tome II*, mêlé dans une intrigue de cour, 81. — et galante, 82; — a la tête tranchée, 89.
Colloque de Poissy, *tom. I*, 96 *et suiv.*
Concile de Trente, *tome I*, 97. — Sa fin, 183.
Condé (*Louis, prince de*), *tome I*, se met à la tête des mécontens, 39. — se justifie singuliérement à Amboise, 56. — arrêté aux états d'Orléans, et condamné à mort, 71. — élargi et justifié, 78. — se réconcilie avec les Guises, 95. — veut prendre le roi, 124. — est pris à la bataille de Dreux, 157. — se livre au plaisir, 178. — veut surprendre le roi à Meaux, 220. — défait à Saint-Denis, 227. — accepte la paix, 236. — On veut l'enlever, il se sauve, 244. — battu à Jarnac, et tué, 255.
Condé (*Henri, prince de*), *tome I*, fait ses premieres armes, 257. — *tome II*, court risque de la vie à la Saint Barthelemi, 41. — s'ennuie à la cour et se sauve, 81. — Aventures de ses voyages, 201. — Sa mort et son caractere, 302.
Condé (*Mémoires de*), *tome I*, *p. xxvj*, n.° 2.
Conférences, *tome I*, à Thouri, 131. — à Talsy, 132. — près de Paris, 154. — à Amboise, 167. — à la Chapelle, 226. — à Châlons, à Vincennes, à Longjumeau, 235. — *tome II*, à Millaud, 112. — en Touraine, 137. — à Nérac, 195. — à Epernay et Nemours, 239. — à St.-Bris, 264. — *tome III*, à Noisi, 116. — au faubourg Saint-Antoine, 129. — à Surenne, 216. — à la Roquette et à la Villette, 217.
Cossé Gonnor, *tome I*, naïveté de sa femme, 209, *dans la note*. — *tome II*, est arrêté, 87. — délivré, 137.
Crussol (*Jacques de*), baron d'Acier, *tome I*, très-cruel, 249.
Coutras (*Bataille de*), *tome II*, 285.

D.

Damville, gouverneur de Languedoc, *tome I*, favorable aux calvinistes, 244. — *tome II*,

signe la confédération de Millaud, 116. — consent à la paix, 171.
D'Andelot, *tome I*, sa hardiesse à professer la nouvelle religion, 15. — son caractere, 38. — s'empare d'Orléans, 124. — amene en France une armée d'Allemands, 153. — soutient le siége d'Orléans, 160. — meurt, 262.
David (*l'avocat*), *tome II*, ses mémoires, 138.
Davila (*Henri-Catherine*), auteur, *tome I*, *p. lxx*, n.° 78.
De la Place (*Commentaire*), auteur, *tome I*, *p. lxv*, n.° 67.
Deux-Ponts (*le duc des*), *tome I*, amene une armée aux calvinistes de France, et meurt, 259 et 262.
Discours du roi de Navarre, etc., livre, *tome I*, *p. xlij*, n.° 34.
Du Beuil, auteur, *tome I*, p. *xxxix*, n.° 19.
Dubourg (*Anne*), *tome I*, arrêté, 19. — pendu, 35.
Duguast, *tome II*, favori de Henri III, tué, 140.
Du Perron, *tome III*, 220. — auteur, *tome I*, *p. lij*, n.° 46.
Dupleix (*Scipion*), auteur, *tome I*, *p. lxvij*, n.° 71.
Duplessis-Mornay, *tome II*, se tire adroitement de l'entreprise des jours gras, 85. — *tome III*, donne de bons conseils, 64, 70, 194. — Et auteur, *tome I*, *p. liv*, n.° 50. — Sa vie, livre, *p. lxxvj*, n.° 82.

E.

Edits, *tome I*, de juillet 1561, pag. 93. — de janvier 1562, 114. — d'Amboise, 1563, 168. — modifié, 177. — de Roussillon, 191. — de Moulins, 201. — de 1568, 247. — *tome II*, de pacification pour la Rochelle, 73. — de Poitiers, et articles de Bergerac, 182. — *tome III*, d'union contre les calvinistes, 30. — pour eux, 159. — de Folembray. 290. — de Nantes, 303.
Epernon, *tome II*, se marie, 283. — procure une retraite à l'armée allemande, 294. — *tome III*, quitte la cour, 32.

— y revient, et réunit les deux rois, 66. — abandonne Henri IV, 87. — se soumet à lui, 274.
Espagne. *Voy.* Philippe II.
Espence (*Claude d'*), *tome I*, au colloque de Poissy, 101.
Espignac (*Pierre d'*), archevêque de Lyon, *tome III*, arrêté à Blois, 45. — entre au conseil de la ligue, 103.
Estrées (*Gabrielle d'*), *tome III*, 99 *et suiv.*
Etats-généraux, *tome I*, d'Orléans, 69. — de Pontoise et de Saint-Germain, 95. — *tome II*, premiers de Blois, 163. — *tome III*, seconds de Blois, 36. — de Paris, 203.

F.

Farines (*Journée des*), *tome III*, 146.
Farnese. *Voyez* duc de Parme.
Ferté (*Assemblée de la*), *tome I*, 39.
Fervaques de Hautemer, *tome II*, sa déclaration, 128.
Flandres (*Guerre de*), *tome II*, proposée, 7. — résolue, 20. — projettée de nouveau, 194-202.
Fontaine-Françoise (*Combat de*), *tome III*, 282.
Foulon (*Joseph*), abbé de Sainte-Genevieve, *tome III*, se déclare pour Henri IV, 197. — Sa fidélité le met en danger, 240.
François II, *tome I*, monte sur le trône, 21. — Son embarras à Amboise, 49. — refuse la grace du prince de Condé, 72. — meurt, 75.

G.

Gaetan, *tome III*, légat en France, attaché à la ligue, 98 *et suiv.*
Girard, auteur de la vie d'Epernon, *t. I, p. lxxviij*, n.° 87.
Givri, *tome III*, sa plaisanterie, 117.
Gordes (*de*), *tome II*, Gouverneur du Dauphiné, refuse de faire massacrer les calvinistes, 49.

Guerres civiles, *tome I*, premiere, 115. — Caractere cruel de cette guerre, 138. — cardinale, 190. — deuxieme, 221. — troisieme, 246. — Cruautés, 250. — *tome II*, quatrieme, 61. — cinquieme, 118. — sixieme, 135. — septieme, dite *des Amoureux*, 196. — huitieme, premiere de la ligue, 231. — neuvieme, dite *des trois Henris*, 248. — seconde guerre de la ligue, tout le *tome III*.

Guiche (*le comte de*), *tome II*, empêche que les calvinistes ne soient massacrés à Mâcon, 49.

Guiche (*Corisande d'Andouin, comtesse de la*), *tome III*, autrefois aimée de Henri IV, lui cause du chagrin, 151 *et suiv.*

Guises (*les*), *tome I*, s'emparent du gouvernement, 21-31. — Caractere de François, duc de Guise, 32. — Conjuration d'Amboise formée contre lui et le cardinal son frere, 40. — punissent les conjurés, 53. — se soutiennent à la cour de Charles IX, 85. — se lient avec l'Espagne, 87. — Le duc se justifie du massacre de Vassi, 119. — gagne la bataille de Dreux, 157. — assassiné, 163. — meurt. Son caractere, *ibid.* — Charles, cardinal de Lorraine, 32. — Trait d'humanité, 34. — paroit avec éclat au colloque de Poissy, 99. — négocie au concile de Trente, 184. — attaqué à Paris par François de Montmorenci, 193. — cabale en cour pour sa famille, 265. — est mortifié, *ibid.* — *tome II*, sa mort et son caractere, 121.

Guise (*Henri, duc de*), *tome I*, sa feinte réconciliation avec l'amiral, 201. — combat à Jarnac, 260. — défend Poitiers, 269. — *tome II*, son audace, 11. — quitte la cour et y revient, 15. — commence le massacre de la Saint Barthelemi, 37. — surnommé le *Balafré*, 138. — devient chef de la ligue, 153. — Sa conduite dans une intrigue de sa femme, 189 *et suiv.* — Sa politique, 207. — Son adresse, 220. — L'Espagne le force d'agir, 230. — traite avantageusement avec le roi, 239. — recherché des calvinistes, 269. — commande en maître aux ligueurs, 275. — détruit l'armée allemande, 294. — présente une

requête insolente, 207. — généralement estimé, 301. — *tome III*, vient à Paris malgré le roi. Son triomphe, 8. — court risque, 10. — se met en sûreté. Barricades, 15. — Ses prétentions outrées, 17. — force le roi à fuir et s'assure de Paris, 21. — obtient l'édit d'union, et est déclaré généralissime, 31. — prépare les états de Blois, 34. — y assiste et est tué, 36 *et suiv.*

Guise (*le cardinal de*), *tome III*, tué à Blois, 46.

Guise (*le jeune duc de*), *tome III*, se sauve de prison, 164. — favorisé des Espagnols, 234. — fait sa paix avec le roi, 274.

H.

HAVRE-DE-GRACE, *tome I*, donné en otage aux Anglois, 147. — pris sur eux, 173.

Hennuyer (*Jean*), évêque de Lisieux, empêche le massacre des calvinistes dans son évêché, *tome II*, 50.

Henri II, *tome I*, sévit contre les calvinistes, 15. — Sa mort, 21.

Henri III, *tome I*, duc d'Anjou, lieutenant-général du royaume, 209. — nommé généralissime, 248. — vainqueur à Jarnac, n'en profite pas, 260. — vainqueur à Moncontour, 273. — *tome II*, un des principaux auteurs du massacre de la Saint Barthelemi, 33. — commande négligemment au siége de la Rochelle, 71. — roi de Pologne, 76. — Mœurs de la cour sous son regne, 96. — revient en France, 109 *et suiv.* — Son caractere, 117. — se fait battre, 119. — Ses amusemens et dévotions, 126 et 141. — signe la ligue, 165. — soutient ses mignons, 179. — fait arrêter son frere et le relâche, 185. — Sa profusion, 203. — Aventure de la sarbacanne, 206. — fait un affront à sa sœur, 219. — se laisse épouvanter par la ligue, 237. — se prépare à la guerre contre le roi de Navarre, 244. — Ses amusemens puériles, 261. — va contre les Allemands, 284. — On se moque de

ses prétendus triomphes, 295. — pénetre le but de la ligue, 298. — *tome III*, bravé par le duc de Guise, 12. — Barricades, 13. — fuit de Paris, 19. — fait tuer le duc de Guise, 43. — se réunit au roi de Navarre, 68. — assiége Paris, 75. — est assassiné, 79.

Henri IV, *tome I*, ses premieres années, 186. — Conspiration contre lui, 188. — reconnu chef des calvinistes, 259. — *tome II*, épouse la sœur du roi, 20. — Danger qu'il court à la Saint Barthelemi, 41. — se sauve de la cour, 145. — attaqué par Henri III, 166. — fait la guerre, 200. — Ses exploits, 250. — excommunié, 252. — vainqueur à Coutras, 287. — *tome III*, se réunit à Henri III, 68. — reconnu roi de France, 80, 82 et 86. — vainqueur à Arques, 92; et à Ivri, 187. — bloque Paris, 119. — est forcé par le duc de Parme de se retirer, 133. — Les tiers-parti, sa sœur et le pape, le chagrinent, 148 *et suiv.* — assiége Rouen, 182. — encore contraint par le duc de Parme, de lever le siége, 184. — veut gagner le duc de Maïenne, 193. — se fait instruire, 219-239. — abjure, 242. — est sacré, 257. — s'empare de Paris, 265. — Sa bonté, 266. — déclare la guerre aux Espagnols, 281. — vainqueur à Fontaine-Françoise, [illegible] — absous par le pape, 287. — reçoit le duc de Maïenne en grace, 289. — Sa harangue paternelle à Rouen, 298. — fait la paix générale, 302.

Héran (*Saint*), *tome II*, refuse, en Auvergne, de laisser massacrer les calvinistes, 49.

Hôpital (*Michel de l'*), *tome I*, chancelier de France, 60-76.

J.

JACQUES Clément, *tome III*, assassine Henri III, 77 *et suiv.*

Jarnac (*Bataille de*), *tome I*, 254.

Jeannin (*le président*), *tome III*, donne de bons conseils au duc de Maïenne, et s'éclaire sur les mauvaises intentions

tions des Espagnols, 91-96, etc.
Jésuites dévoués à la ligue, *tome II*, 214. — chassés de France, 279.
Jours gras (*Entreprise des*), *tome II*, 83.
Journal de Henri III, *tome I*, *p. xxx*, n.° 5.
Journal de Henri IV, *tome I*, *p. xxxij*, n.° 6.
Joyeuse (*le duc de*), *tome II*, favori de Henri III, négocie à Rome, 221. — — battu à Coutras et tué, 288.
Ivri (*bataille d'*), *tome III*, 108.

L.

LABOUREUR (*le*), auteur, *tome I*, *p. lix*, n.° 60.
Landriano (*Marsile*), *tome III*, nonce en France, 154.
La Molle (*Joseph-Boniface, sieur de*), *tome II*, mêlé dans une intrigue de cour, 81; — et galante, 82. — a la tête tranchée, 89.
La Noue, *tome I*, sauvé à Jarnac par Martigues, 256. — *tome II*, établi par le roi, commandant à la Rochelle, que le roi assiégeoit, 64. — rappelé, empêche l'effet d'un complot contre l'armée royale, 68. — *tome III*, commande à la bataille de Senlis, 72. — est tué, 162. — Eu auteur, *tome I*, *p. lvj*, n.° 53.
La Varenne, *tome III*, fait une action hardie, 256.
Le Grain, auteur, *tome I*, *p. lxvj*, n.° 68.
L'Etoile (*Pierre de*), auteur, *tome I*, *p. xxx*, n.os 5 et 6.
Lezeau (*de*), auteur, *tome I*, *p. lxxx*.
Ligue, *tome I*, projet d'une ligue catholique des triumvirs, 91. — des calvinistes, 127. — Premier germe de la ligue, 206. — Formule qu'on fait signer, 242. — *tome II*, Ligue du tiers-parti et des politiques, 109. — Origine de la ligue, 151. — Ses conditions, son plan, 156-158. — Le roi la signe, 165. — Ses premiers efforts, 231 *et suiv.* — Son manifeste et ses agens, 233. — veut arrêter le roi et prendre ses villes, 274. — Requête insolente, 297. — *tome III*, procession de la ligue à Chartres,

27. (*Voyez faction des Seize*). — Invectives des ligueurs contre l'abjuration de Henri IV, 244. — Leur désespoir, 262. — chassés de Paris, 266. — Dispersion et sort des ligueurs, 306.
Ligue (*Mémoires de la*), *tome I*, *p. xxix*, n.° 3.
Lincestre, curé de Saint Barthelemi, *tome III*, furieux ligueur, 53.
Livron, *tome II*, les assiégés insultent le roi, 119.
Lorrains (*princes*). *Voyez* Guises.
Luxembourg (*le duc de*), *tome III*, ambassadeur à Rome, 99.

M.

Mansfeld (*Volrand de*), *tome I*, commande l'armée des Allemands en France, 263.
Marcel, auteur, *tome I*, *p. lxvij*, n.° 70.
Maréchaux de France, (quatre) créés par Maïenne, *tome III*, 213.
Marguerite d'Orléans. *V.* Navarre (*reine de*).
Marguerite de Valois, reine de Navarre. *Voy.* Valois.
Martigues, *tome I*, soldat *sans peur*, 256.
Martyre (*le*) des deux Freres, livre, *tome I*, *p. xxxviij*, n.° 18.
Matthieu (*Pierre*), auteur *tome I*, *p. lxiv*, n.° 65.
Matthieu (*le P.*), jésuite dévoué à la ligue, *tome II*, 234 *et suiv.*
Maugiron, *tome II*, Mignon de Henri III, 187.
Maïenne (*le duc de*), *tome I*, se jette dans Poitiers, 269. — *tome II*, envoyé à la tête d'une armée contre les reîtres, 144. — mis à la tête d'une autre, 171. — projette les barricades, 277. — *tome III*, se rend à Paris après la mort de ses freres, 52. — est créé lieutenant-général de la couronne, 58. — repoussé à Arques, 92. — battu à Ivri, 107. — sollicite l'Espagne, 114. — commence à se défier des Espagnols, 155. — punit les Seize, 180. — Altercation avec les Espagnols, 210. — s'oppose à leurs services, 235. — se rejoint aux Espagnols, et traite avec le roi, 267 [illegible]. —

battu à Fontaine-Françoise, 282. — obtient la paix, 283.
Meaux (*surprise de*), *tome I*, 217.
Médicis (*Catherine de*), *tome I*, son caractere, 60. — gouverne sous Charles IX, 76. — Sa politique, 86. — se livre aux calvinistes, 120. — enlevée par les triumvirs, 122. — Son adresse à la conférence de Talsy, 133. — éleve mal Charles IX, 176. — négocie par-tout, 189. — ménage les calvinistes, 208. — en est haïe et menacée, 212. — Son adresse à lever des troupes contre eux, 213. — surprise elle-même, 216. — fait la paix, 236. — veut enlever le prince de Condé, 144. — *tome II*, se défie de la reine de Navarre, 9. — s'unit avec les Guises, 15. — intimide le roi et le fait consentir à la Saint Barthelemi, 42 *et suiv.* — fait élire le duc d'Anjou roi de Pologne, 76. — trompée par les *malcontens*, se venge, 84. — déclarée régente, 92. — embarrassée entre ses deux fils qui se haïssent, 130. — négocie avec le duc d'Alençon, son *escadron volant*, 148. — fait le traité de Nemours, 239. — se montre peu scrupuleuse et cruelle, 267. — *tom. III*, négocie après les barricades, 17. — meurt à Blois. Caractere de son esprit, 50.
Mérindol *Voy.* Vaudois.
Mignons, favoris de Henri III, *tome II*, 150. — se battent, 187.
Milaud (*assemblée de*), *tome II*, 112.
Molé (*Edouard*), soutient la loi salique, *tome III*, 233. — contribue à la réduction de Paris, 269.
Montbrun, *tome II*, son insolence, 119.
Montgommeri, *tome I*, soutient le siége de Rouen, 148. — fait la guerre en Béarn, 275. — amene une armée aux princes, 281. — *tome II*, vient au secours de la Rochelle, 71. — est pris, 91. — décapité, 111.
Montluc (*Blaise de*), *tome I*, ses cruautés, 171. — et auteur, *tome I, p. lvj*, n.° 54.
Montluc, évêque de Valence; *tome I*, suspect dans la foi, 107. — agent de la conférence de Talsy, 133. — *tome II*, fait élire le duc d'Anjou roi de Pologne, 76.
Montcontour (*Bataille de*), *tome I*, 273.

Montmorenci (*Anne, connétable de*), *tom. I*, veut gouverner, 21. — mal reçu en cour, 24. — est rappelé. Son caractere, 78. — est du triumvirat, 90. — surnommé capitaine *Brûle-bancs*, 123. — prisonnier à la bataille de Dreux, 157. — médite de faire massacrer les calvinistes, 181. — tué à la bataille de Saint-Denis, 228.

Montmorenci (*François de*), maréchal de France, *tome I*, attaque le cardinal de Lorraine, 193. — *tome II*, arrêté 87. — délivré, 137.

Montpensier (*Louis de Bourbon, duc de*), *tome I*, très-cruel, 250.

Montpensier (*Catherine-Marie de Lorraine, duchesse de*), *tome II*, passionnée contre Henri III, 274. — forme des complots contre sa sûreté et sa vie, *ibid.* — *tome III*, veut le faire enlever, 6. — en parle insolemment, 41. — contribue à son assassinat, 78. — en marque sa joie, 83.

Montsoreau, *tome II*, tue Bussi, 193.

Morisotus (*Bartholomæus*), auteur, *tom. I*, *p. xlij*, n.° 32.

Mornay. *Voyez* Duplessis.

Mots (*bons*), *tome I*, d'Eléonore de Roye, princesse de Condé, 161. — d'un soldat condamné à mort, 170. — Naïveté de la maréchale de Cossé-Gonnor, 209; *note*. — *tome II*, de Tavannes, 9. — de Langoiran, 19. — de Poncet, 216; *note*. — de la duchesse d'Uzès, 249. — *tome III*, plaisanterie de Givri, 117. — Bon mot de Séraphin Olivier, auditeur de Rote, 250.

Moulins, *tome I*, premiere assemblée, 200. — *tome V*, deuxieme assemblée, 46.

N.

Nanay (*Assemblée de*), *tome II*, 294.

Navarre (*Marguerite d'Orléans, reine de*), *tome I*, protége la religion prétendue réformée, 8.

Navarre (*Antoine de Bourbon, roi de*), *tome I*, vient en cour, 25. — Son caractere, 28. — court risque aux états d'Orléans, 75. — dé-

claré lieutenant-général du royaume, 78. — se joint au triumvirat, 110. — maltraite les calvinistes, 123. — Sa mort, 150.

Navarre (*Jeanne d'Albret, reine de*), *tome I*, sa façon de penser sur la religion, 151. — citée à Rome par le pape, 207. — Conspiration contre elle, 182. — revient à la cour, 199. — se sauve à la Rochelle, 246. — met son fils à la tête des calvinistes, 257. — *tome II*, revient à la cour. Ses défiances, 9. — Sa mort, 16. — Son caractere, *ibid.*

Négociations d'Hyppolite d'Est, livre, *tome I*, *p. xlvj*, n.° 40.

Nemours (*Traité de*), *tome II*, 239.

Nemours (*le duc de*), *t.*, son point d'honneur singulier, 55. — sauve le roi à Meaux, 219.

Nérac (*Traité de*), *tome II*, 195.

Nevers (*le duc de*), *tome II*, ne veut pas entrer dans la ligue, 235. — *tome III*, envoyé ambassadeur à Rome, 246. — Chagrin qu'il y éprouve, 252. — Et auteur, *tome I*, *p. lviij*, n.° 56.

Nimes (*Assemblée de*), *tome II*, pour le tiers-parti, 125.

Noue. *Voyez* La Noue.

Noyers (*Surprise de*), *tome I*, 244.

O.

Olivier, chancelier de France, *tome I*, sa mort, 59.

Olivier (*Séraphin*), *tome III*, 249.

Ordamp (*Assemblée d'*), *tome II*, 264.

Orléans (*états d'*), *tome I*, ce que sont les états généraux, 69.

Orthe (*le vicomte d'*), *tome II*, refuse de laisser massacrer les calvinistes à Bayonne, 50.

Ossat (*Arnauld d'*), *tome III*, 249. — Auteur, *tome I*, *A. lij*, n.° 47.

P.

Paix, *tom. I*, d'Amboise, 177. — *Boiteuse*, 236. — de Saint-Germain-en-Laye, 289. — *tome II*, de la Rochelle, 73. — du duc d'Alençon, 148. — de Poitiers, 172. — de Fleix, 201. — *tome III*, paix générale, 302.

Papes, *tome I*, Pie IV fortifie les catholiques en France, 108. — procede contre les prélats françois suspects, 182. Et contre la reine de Navarre, *ibid.* — *tome II*, Grégoire XIII fâché de la Saint Barthelemi, 58. — Sixte V excommunie les Bourbons, 252. — *tome III*, sa colere à la mort du cardinal de Guise, 59. — soutient foiblement la ligue, 99 *et suiv.* — peu regretté des ligueurs, 141. — Grégoire XIV envoie un légat fougueux en France, 154. — Innocent IX le continue, 167. — Clément VIII, mieux disposé, 196. — Négociation du duc de Nevers pour l'absolution du roi, sans fruit, 253. — Le pape l'accorde, 285 *et suiv.*

Paris, *tome II*, les chefs de la ville répugnent au massacre de la Saint Barthelemi, 34. — La ligue y prend naissance, 155. — s'y établit. Faction des Seize, 232. — *tome III*, sa police, 1. — se révolte, 49. — assiégé par Henri III, 75. — délivré par sa mort, 88. — Henri IV attaque ses fauxbourgs, 95. — en forme le blocus, 119. — tâche de le surprendre. Journée des farines, 146. — Dispositions des Parisiens en faveur de Henri IV, 197. — Réduction de Paris, 264.

Parme (*Farnese, duc de*), *tome III*, entre en France et secourt Paris, 133. — revient en France et fait lever le siége de Rouen, 184. — enfermé, s'échappe, se retire et meurt, 189 *et suiv.*

Parlement de Paris, *tome I*, donne un arrêt contre les chefs des calvinistes, 268. — *tome III*, emprisonné, 57. — Arrêts

contradictoires, 97. — Fameux arrêt en faveur de la loi salique, 231. — Ceux de Tours et de Châlons répriment les entreprises de la cour romaine, 157.

Pasquier (*Etienne*), auteur, *tome I, p. xlix*, n.° 43.

Pelletier, fougueux curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, *tome III*, 173.

Pénitens (*Confrérie des*), *tome II*, le roi s'y associe, 120.

Philippe II, roi d'Espagne, *tome II*, offre son alliance au roi de Navarre et aux calvinistes, 222. — force le duc de Guise de faire la guerre, 230. — *tome III*, ruse avec Maïenne, 103. — Ses intentions découvertes, 166. — Ses ministres manquent au duc de Maïenne, 210. — Ils échouent aux états de Paris, 225-229 et 238. — Caractère de Philippe II, 280. — fait la paix avec la France, 302.

Planche (*Louis-Regnier de la*), auteur, *tome I, p. lxviij*, n.° 73.

Pibrac, auteur, *tome I, p. xxxiv*, n.° 8.

Poitiers (*Siége de*), *tome I*, 268. — *tome II*, édit, 172.

Politiques, *tome I*, partisans des calvinistes, 241. *Tome II*, Politiques *malcontens*, à la fin de Charles IX, 61. — du tiers-parti. *Voyez* tiers-parti, — *tome III*, politique du tiers parti sous Henri IV, 147.

Poltrot, *tome I*, assassine le duc de Guise, 163.

Poncet, *tome II*, hardi prédicateur, *deuxieme note*, 216.

Popelinière (*Lancelot-Voisin de la*), auteur, *tome I, p. lxvj*, n.° 69.

Poulain (*Nicolas*), *tome II*, découvre plusieurs conspirations contre Henri III, 274 *et suiv.* et *tome III*, 5-6.

Pré-aux-Clercs, *tome I*, on y chante les pseaumes de Marot, 16.

Prédicateurs, *tome II*, leurs excès, 216-291.

Procession, *tome II*, blanches, 282 — *t. III*, de la ligue à Chartres, 27. — de 100 mille enfans à Sainte Geneviève, 54. — ridicule pendant le blocus, 121. — de Sainte Geneviève, 265.

Q.

QUESTIONS proposées à la Sorbonne, *tome III*, 56.

R.

RECUEIL du parlement, *t. I, p. xxxvj*, n.° 13.
Regnier. *Voyez* Vezins.
Reitres, *tome I*, 233-237.
Religion prétendue réformée, *tome I*, ses commencemens en France, 11-15-17. — Ce qu'en pensoit la reine mere, 108. — *tome III*, son état actuel en France, 307 *et suiv.*
Renaudie (*la*), *tome I*, chef de la conjuration d'Amboise, 41. — est tué, 52.
Renauld de Beaulne de Samblançay, archevêque de Bourges, *tome III*, à la conférence de Surenne, 216. — reçoit l'abjuration de Henri IV, 242.
Ridel (*Louis*), auteur, Histoire du connétable de Lesdiguieres, *tome I, p. lxxvij*, n.° 85.
Roche-l'Abeille (*combat de la*), *tome I*, 266.
Rochelle (*la*), *tome I*, le prince de Condé s'y retire, 245. — *tome II*, assiégée par le roi, 63. — obtient la paix, 73.
Rosieres (*François de*), ses calomnies contre les descendans de Hugues Capet, *tome II*, 217.
Roze (*Guillaume*), *tome III*, 226. — auteur, *tome I, p. xliv*, n.° 36.
Roziere, ministre de la religion prétendue réformée, *tome I*, est soupçonné d'avoir avancé une maxime abominable contre la sûreté des rois, 212.
Rouen, *tome I*, assiégé par Charles IX, 147. — *tome III*, par Henri IV, 182.
Ruggieri (*Cosme*), astrologue, *tome II*, 100.

S.

Salcede, *tome II*, sa conjuration, 211.
Saint-Luc (*François d'Epinai, sieur de*), *tome II*, ses noces, 183. — Aventure de la sarbacane, 206.
Saint-Maigrin (*Caussade de*), mignon du roi, *tome II*, amoureux de la duchesse de Guise, tué, 188.
Sancerre, *tome II*, assiégée, 63. — Extrémités auxquelles elle est réduite, 75.
San-Pietro, corse, *tome II*, étrangle sa femme, 100 *et suiv.*
Satire Ménippée, *tome III*, 239. et *tome I*, *p. xxxij*, n.° 7.
Sega (*Philippe*), *tome III*, légat en France, 141.
Seize (*les*), *tome II*, origine de la faction, 232. — *tome III*, sa fureur à la mort du duc de Guise, 52. — emprisonne le parlement, 57. — Sa rage contre Henri III, 73. — Et joie de sa mort, 83. — se dévoue aux Espagnols, 166. — Ils font pendre le président Brisson, et sont punis, 174. — Voyez l'article *Ligue*.
Senlis, *tome II*, 51. *Note*. On y sauve les calvinistes.
Serres (*Jean de*), auteur, *tome I*, n.° 62.
Sorbonne, *tome III*, son décret contre Henri III, 56. — contre Henri IV, 105. — se soumet à lui, 267.
Sorcelleries (*les*), de Henri de Valois, livre, *tome I*, *p. xl*, n.° 26.
Soulier, auteur, *tome I*, *p. lxix*, n.° 74.
Strozzi, *tome I*, son caractere cruel, 266.
Stuart (*Robert*), *tome I*, interrogé sur la conjuration d'Amboise, 47. — Son ironie, 59. — tue le connétable, 228. — est tué à Jarnac, 256.
Stuart (*Marie*), *tome I*, ses regrets en quittant la France, 109. — *tome II*, est décapitée, 209 *et suiv.*
Sulli (*Maximilien de Bethune, duc de*), auteur, *tome I*, *p. liv*, n.° 51.

T.

TAVANNES, *tome I*, son caractere, 191. — commande à Jarnac, 254. — mortifie le cardinal de Lorraine, 266. — *tome II*, est un des principaux auteurs de la Saint Barthelemi, 33. — Et auteur, *tom. I*, *p. l*, n.° 44.
Tendes (*le comte de*), *tome II*, refuse de massacrer les calvinistes, 49.
Tiers-parti, *tome II*, de catholiques mécontens sous Charles IX, nommés *Politiques*, 110. — *tome III*, sous Henri IV, 147.
Thou (*le président de*), auteur, *tome I*, *p. lxx*, n.° 77.
Toulouse, *tome I*, pourquoi ses environs sont dévastés, 282.
Tournon (*le cardinal de*), *tome I*, son zele au colloque de Poissy, 102.
Troubles, *tome I*, en Europe pendant le seizieme siecle, 1 *et suiv.*
Turenne, *tome II*, trompe la reine à l'entreprise des Jours gras, 87. — *tome III*, secourt Henri IV et est récompensé, 160. — Et auteur, *t. I*, *p. liij*, n.° 48.

V.

VALOIS (*Marguerite*, au lieu de *Catherine de*), *tome II*, épouse le roi de Navarre, 20. — Ce qui lui arrive à la Saint Barthelemi, 39 *et suiv.* — Son intrigue galante avec la Molle, 82. — complaisante pour son mari et son frere, *ibid.* — occasionne la guerre des *Amoureux*, 197. — chassée de la cour avec honte, 219. — Et auteur, *tome I*, *p. lv*, n.° 52.
Vassy (*massacre de*), *tome I*, 118.
Vaudois, *tome I*, massacrés à Cabriere et Merindol, 13.
Vendôme (*François de*), *tome I*, vidame de

Chartres, arrêté, meurt, *66 et suiv.*
Vendôme, assemblée tenue en cette ville, *tome I*, 25.
Vezins, *tome II*, comme il se comporte à la Saint Barthelemi, 45.
Vielleville (*François de Scepeaux, sire de la*), auteur, *tome I, p. lvij*, n.° 55.
Villars. *Voyez* Brancas.
Villegomblain, auteur, *tome I, p. lxj*, n.° 61.
Villeroi, *tome II*, insulté par Epernon, 209. — *tome III*, négocie, 117. — abandonne la ligue, 258. — Et auteur, *t. I, p. lj*, n.° 45.
Vimori (*Attaque de*), *tome II*, 204.
Vivonne (*Jean de*), *tome III*, ambassadeur à Rome, 197.

X.

XAINCTES (*Claude de*), *tome I*, chanoine régulier, évêque d'Evreux, se distingue au colloque de Poissy, 106.

Fin de la Table des Matieres.

00031365

Digitized with financial assistance from

HT Parekh FOUNDATION

An Initiative by HDFC WITH YOU, RIGHT THROUGH

on 28 December, 2018